

## COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

27 È 28 DI GHJENNAGHJU DI U 2022

1<sup>ÈRE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022

VISIO/PRESENTIEL

(1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)





**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**27 è 28 DI GHJENNAGHJU**  
**1<sup>ère</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2022**  
**27 et 28 JANVIER**

**SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 27 JANVIER 2022**

**Ouverture de la séance des questions orales à 9 h 57** 14

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2022/E1/001 - Jeux Olympiques 2024**, posée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 14

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive 16

**Question n° 2022/E1/006 - Patrimoniu di a Culletività di Corsica è nomi di e sale**, posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 19

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 19

**Question n° 2022/E1/004 - Autorisation d'enfumage du milieu marin jusqu'en 2026**, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » 20

Réponse de Mme Flora Mattei, Conseillère exécutive 22

**Question n° 2022/E1/007 - Expérimentation du revenu universel en Corse**, posée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 24

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 26

<b>Question n° 2022/E1/002 - Programmation Pluriannuelle de l'Énergie</b> , posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	29
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	30
<b>Question n° 2022/E1/005 - Situazioni prufissionali di l'anziani prighjuneri</b> , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	32
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	33
<b>Question n° 2022/E1/003 - Prix des carburants en Corse</b> , posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	38
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	39
Droit d'appréciation pour M. Jean-Martin MONDOLONI	41
<b>Question n° 2022/E1/008 - Avvena di a lingua corsa</b> , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	45
Droit d'appréciation pour Mme Véronique PIETRI	46
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	47
<b>APPEL NOMINAL effectué par Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance</b>	47
<b>Allocution de Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	48
<b>Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif</b>	51

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n° 001 : Mudificazioni di a struttura pidagogica ginirali di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2022 è regularizazioni à titulu di a riintrata sculari 2021**

**Rapport n° 001 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2022 et régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 53

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E1/004) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 55

***Prises de paroles :*** 56

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Marie-Claude BRANCA

Mme Josepha GIACOMETTI PIRREDA

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Josepha GIACOMETTI PIRREDA

M. Saveriu LUCIANI

M. Jean-Jacques LUCCHINI

En réponse, Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive 62

**VOTE : Rapport n° 001 est adopté à l'unanimité** 65

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**Raportu n° 010 : Rivisioni impurtanti di a sitturizazioni di u Cullegghju Fesch pà a riintrata sculari 2022**

**Rapport n° 010 : Révision substantielle de la sectorisation du collège Fesch pour la rentrée scolaire 2022**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 65

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E1/006) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 68

**Prises de paroles :** 69

M. Laurent MARCANGELI

Mme Véronique PIETRI

M. Saveriu LUCIANI

Mme Muriel FAGNI

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Christelle COMBETTE

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Romain COLONNA

M. Laurent MARCANGELI

En réponse, Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive 80

**VOTE : Rapport n° 010 est adopté à l'unanimité** 83

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**Raportu n° 007 : Prughjettu di criazioni di novi stabilimenti lucali d'insignamentu pa u rughjonu aiaccinu**

**Rapport n° 007 : Projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 84

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E1/005) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 89

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E1/003) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 90

**Prises de paroles :** 91

Mme Valérie BOZZI

Mme Marie-Claude BRANCA

M. Pierre POLI

M. Laurent MARCANGELI

Mme Josepha GIACOMETTI PIRREDA

M. Jean-Martin MONDOLONI

Amendement déposé par Fa Populu Inseme présenté par Don Joseph LUCCIONI

### **Amendement adopté à l'unanimité**

En réponse, Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive 102

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 104

### **VOTE amendement et rapport**

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**Rapport n° 007 amendé adopté à l'unanimité** 106

**Suspension de séance à 13 h 57**

**Reprise de la séance à 15 h 50**

**La présidente MAUPERTUIS informe les conseillers des dossiers prévus dans la poursuite de l'ordre du jour.** 106

## GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES

**Raportu n° 002 : Novu rigulamentu di l'aiuti à prò di a ghjuventù : U Pattu di a ghjuventù**

**Rapport n° 002 : Nouveau règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di à ghjuventù**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse et du Sport 107

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E1/001) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure* 114

**Prises de paroles :** 115

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. Hyacinthe VANNI

M. Don Joseph LUCCIONI

Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse

**VOTE : Rapport n° 002 est adopté à l'unanimité** 124

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**Raportu n° 009 : Imbasciatrice è imbasciatori spurtivi di Corsica 2022/2024**

**Rapport n° 009 : Ambassadrices et ambassadeurs sportifs de Corse 2022/2024**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse et du Sport 124

**16h58 interruption de séance pour relance de la diffusion sur internet.**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E1/002) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 132

**Prises de paroles :** 134

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. François SORBA

M. Saveriu LUCIANI

Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse 136

Président Gilles SIMEONI, en complément 136

**VOTE : Rapport n° 009 adopté à l'unanimité** 140

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

*17 h 25 suspension en raison d'un problème de diffusion technique sur internet*

*Reprise à 17 h 50*

**SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

**Rapportu n° 005 : Organizzazione di a 2<sup>nda</sup> edizione di l'Assise di a salute**

**Rapport n° 005 : Organisation de la 2<sup>ème</sup> édition des Assises de la santé**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé 140



Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E1/003) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 142

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E1/001) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 143

**Prises de paroles :** 143

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme Serena BATTESTINI

Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants 144

**VOTE : Rapport n° 005 adopté à l'unanimité** 146

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

## INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

**Rapportu n° 025 : Aghjusti à e sei cuncessione di i porti di pesca di Cismonte.**

**Rapport n° 025 : Avenants aux six concessions des ports de pêche du Cismonte.**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 147

Vote sur la procédure d'urgence

**Urgence ADOPTÉE à la majorité** 147

**POUR : 46**

**CONTRE : 17 – « Un Soffiu Novu »**

**ABS : 0**

**NP : 0**

*Prises de paroles :* 149  
Pierre GHIONGA

**Report du débat et du vote**

*2ème Prises de paroles après le rapport d'information 022 :*

Alex VINCIGUERRA 163  
Anne Laure SANTUCCI  
Paul Félix BENEDETTI

En réponse Mme Flora MATTEI 166

**VOTE : Rapport n° 025 est adopté à l'unanimité** 166

**POUR : 62**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**Mme Anne Laure SANTUCCI ne participe pas au vote**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**RAPORTI D'INFURMAZIONE / RAPPORTS D'INFORMATION**

**Raportu n° 022 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'operadi rinnovu di u tunellu di Bastia**

**Rapport n° 022 : Rapport d'information relatif aux travaux de rénovation du tunnel de Bastia**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 150

*Prises de paroles :* 155  
Hyacinthe VANNI

Jean-Félix BENEDETTI  
 Pierre GHIONGA  
 Jean-Martin MONDOLONI

En réponse Mme Flora MATTEI	160
La Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS	162
<b>L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport</b>	162

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

**Raportu n° 011 : Approvu di a cunvinzioni di finanziamentu cù a CCIC in quantu à l'uparazioni di travaddi di rinnovu è di sicurizzazioni di l'aeruportu di Figari**

**Rapport n° 011** : Approbation de la convention de financement avec la CCIC relative à l'opération de travaux de rénovation et sécurisation de l'aéroport de Figari - Sud Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse

**VOTE : rapport n° 011 est adopté à l'unanimité** 170

**POUR : 62**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**M. Antoine POLI ne participe pas au vote**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**Raportu n° 014 : Participazione di a Cullettività di Corsica à quattru operazione d'investimentu nantu à u l'aeruportu di Bastia-Puretta**

**Rapport n° 014** : Participation de la Collectivité de Corse à 4 opérations d'investissement sur l'aéroport de Bastia-Puretta

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de

l'Office des Transports de la Corse	170
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	171
Paul Félix BENEDETTI	
En réponse Mme Flora MATTEI	172
<b>VOTE : rapport n° 014 est adopté à l'unanimité</b>	173
<b>POUR : 62173</b>	
<b>CONTRE : 0</b>	
<b>ABS : 0</b>	
<b>NP : 0</b>	
<b>FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE</b>	
<b>UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE</b>	
<b>AVANZEMU : FAVORABLE</b>	
<b>M. Antoine POLI ne participe pas au vote</b>	
<b>CORE IN FRONTE : FAVORABLE</b>	

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 017 : Adopru di parechji appicci à u regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 017 : Adoption de plusieurs annexes au règlement intérieur de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 174

<b><i>Prises de paroles :</i></b>	176
Pierre GHIONGA	
Christelle COMBETTE	
Hyacinthe VANNI	
Paul Félix BENEDETTI	
Pierre GHIONGA	
Christelle COMBETTE	

En réponse Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 181

**VOTE : rapport n° 017 est adopté à l'unanimité 184**

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**Raportu n° 018 : Preparazione di u quarantesimu anniversariu di a creazione di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 018 : Préparation du quarantième anniversaire de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 184

*Prises de paroles :* 187  
Gilles SIMEONI

**VOTE : rapport n° 018 est adopté à l'unanimité 189**

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FA POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**SUSPENSION DE SEANCE A 20H**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bonjour à tous.

Je ne reviens pas sur les règles sanitaires, je les ai évoquées, il convient de garder le masque continuellement, y compris pour l'expression orale. Si vous ne souhaitez pas garder le masque au moment où vous vous exprimez, vous pouvez venir au pupitre. On l'avait déjà fait antérieurement lors des précédentes vagues de la COVID.

Si tout le monde est sa place, nous allons pouvoir commencer avec les questions orales, comme à l'accoutumée.

Je me permets de vous rappeler, comme nous l'avons fait hier en commission permanente organisationnelle, les nouvelles dispositions du règlement intérieur en la matière : la question orale est posée en 2 minutes et demie ; la réponse de l'exécutif est de 4 minutes, sauf le Président qui a un régime dérogatoire en la matière.

Ensuite, il y a un droit d'appréciation de la réponse qui se fait en 30 secondes maximum, ce qui va très vite, à condition que vous ayez utilisé l'intégralité du temps qui vous a été octroyé pour poser la question.

C'est une première, on va et qu'est essayer. J'espère que vous êtes bien entraînés et que ça va se passer du mieux possible.

Conformément à ce qui a été décidé hier en CPO, la première question va être posée par Mme BOZZI.

Je vous passe tout de suite la parole.

**Ouverture de la séance des questions orales à 9 H 57.**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

\* **Question n° 2022/E1/001** - **Jeux Olympiques 2024**, posée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, un sujet qui intéressera 2024. Vous savez que, M. le Président du Conseil exécutif, la France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, l'objectif de ces jeux est d'impacter l'ensemble du territoire national.

Ainsi en plus de Paris et de la région Ile de France, le tournoi de football se déroulera dans 8 villes (Marseille, Lyon, Bordeaux, Nantes, Saint-Etienne, Nice), le tournoi de Handball aura lieu à Lille, Marseille recevra les épreuves de voile et Tahiti les épreuves de surf.

La Corse n'a visiblement pas pu se positionner pour accueillir une épreuve mais il me semble important que nous trouvions notre place dans l'organisation de cet évènement international.

Nous devons saisir cette opportunité d'abord pour mettre davantage de sport dans notre quotidien, améliorer la pratique sportive en Corse mais également pour valoriser l'image de la Corse dans le monde à travers un évènement positif et rassembleur.

La fédération internationale de voile avait proposé une course entre Marseille et la Corse. Kim Andersen Président Danois de World Sailing avait d'ailleurs précisé que la course pouvait partir de Marseille puis faire un tour de Corse pour revenir à la cité phocéenne.

Le départ de l'épreuve se fera bien à Marseille, mais petite question : savez ce qu'est devenue cette proposition de faire le tour de Corse ? Nous n'avons plus eu de position là-dessus, peut-être avez-vous des informations à ce niveau-là.

Question ensuite car il y aura deux sous-questions qui concerne le label terre, puisqu'en plus de ces jeux olympiques, ce label permet notamment au territoire de devenir centre de préparation aux jeux et donc d'accueillir les sportifs de haut niveau avant les épreuves. L'ancien président du CSJC avait demandé et obtenu ce label comme certaines communes en Corse.

J'aimerais savoir si la Collectivité de Corse a l'intention de s'associer à ce jeux olympiques 2024 en déposant également une candidature pour ce label puisque je pense qu'à cette échelle-là, nous aurions plus de visibilité et le label accordé à la Collectivité de Corse aurait plus d'impact pour notre région que les collectivités, les communes, de manière isolées.

Première question donc : comptez-vous demander ce label ? Comptez-vous ensuite soutenir les collectivités qui s'inscrivent dans cette démarche notamment les aider à réaliser des infrastructures manquantes localement ?

Enfin, dernière question plus large, mais toujours dans le même sujet : comment comptez-vous faire rayonner la Corse à travers cet évènement ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Je me tourne vers l'exécutif. Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Merci pour cette question Madame la Conseillère, je suis d'accord avec vous, les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un excellent moyen de promouvoir la pratique sportive, de mettre en valeur les acteurs et les initiatives locales mais aussi de contribuer au rayonnement de la Corse au niveau international.

Le sens du projet de l'équipe de Paris 2004 permettrait une appropriation de l'évènement par tous les territoires et tous les publics. Vous l'avez évoqué, notre mobilisation a notamment permis la labélisation de la Collectivité de Corse, représentée par le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC) en tant que centre de préparation des Jeux.

J'ai porté cette candidature en 2020 auprès du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques accompagnée par Petr'Antò Tomasi alors Président [du CSJC] et toute son équipe.

Le 5 octobre, nous avons reçu un avis favorable pour les disciplines suivantes :

- Basket Ball et Basket Ball en fauteuil,
- Handball,
- Volley Ball et Volley Ball en fauteuil,
- Judo.

Nous pouvons d'ailleurs espérer un avis favorable pour le Beach volley.

Outre ces validations, il est intéressant de noter l'obtention récente du label « Grand Inseep » par le CSJC, qui vient renforcer son attractivité et lui permet d'accueillir



des équipes du plus haut niveau comme vous aviez pu le voir dans la presse ces derniers jours.

Notre volonté est donc de faire de la Corse un territoire de prédilection, une base arrière de premier plan pour les sportives et les sportifs ; c'est un objectif que nous poursuivons aussi via le soutien que nous apportons aux acteurs qui développent des projets dans cet esprit comme les Ligues Corses de rugby, de tennis, ou encore d'athlétisme.

Vous m'interrogez sur une candidature de la Collectivité de Corse au label « terre de jeux » ; nous l'avons fait, dès la fin d'année 2019 car elle était intimement liée à celle du CSJC.

L'élaboration de la convention liant le COJO et la Collectivité a été retardée par la crise sanitaire, mais elle est désormais dans sa phase finale et le déplacement de l'équipe officielle du COJO pour la signature devrait être programmé cette année.

Cette convention décline un certain nombre de propositions parmi lesquelles :

- Inciter chaque Collectivité à candidater au label « terre de jeux »,
- Poursuivre l'implication de notre service animation, mais également de nos ambassadrices et ambassadeurs sportifs dans l'opération « génération 2024 » en partenariat avec l'éducation nationale,
- Animer le réseau des Collectivités, labélisées « terre de jeux » ou « centre de préparation des jeux », je pense notamment à la ville de Lucciana, à la communauté de communes Calvi-Balagne, à Bunifaziu, Portivechju ou encore votre propre commune, en valorisant vos actions en proposant des actions conjointes.

L'ensemble de ces actions est intégré dans la politique sportive et je compte renforcer cette territorialisation avec la reprogrammation des scontri di u sport.

J'ai choisi pour le premier semestre, cela ne vous étonnera pas, la thématique « sport et femmes » pour lesquels nous nous appuyerons sur une enquête réalisée par mes services qui répondent parfaitement à ce qui était attendu par le COJO.

Voilà donc pour les éléments relatifs à l'engagement pour les Jeux de 2024. Je me permets de rappeler que le dossier de candidature de la France qui incluait et détaillait les lieux d'accueil des épreuves a été déposé le 23 juin 2015. Je ne peux que regretter que les exécutifs de la Collectivité territoriale de Corse de l'époque, mais également des deux Conseils départementaux n'aient pas d'avantage porté la candidature de la Corse.

Il me faut encore vous donner quelques éléments au sujet des épreuves officielles dont vous semblez penser qu'elles pouvaient avoir lieu en Corse. En ce qui concerne la voile, les épreuves de Marseille sont certes proches de notre île, mais seront très largement tributaires des conditions météo. Un éventuel passage le long des côtes ne pourra être décidé qu'au dernier moment.

Nos interlocuteurs privilégiés restent les ligues insulaires qui ne manquent pas de nous relayer les projets fédéraux lorsqu'ils existent. Nous ne manquerons pas d'étudier et de saisir les opportunités quand elles se présentent.

Concernant le soutien que notre institution apporte aux collectivités, je vous confirme que notre engagement reste entier. Le critère majeur doit rester le souci d'un maillage cohérent du territoire et de l'intérêt de tous dans le respect, bien évidemment, du règlement des aides, adopté par notre Assemblée en décembre 2020.

Enfin, 2022 sera, je l'espère, l'année de la mise en œuvre de la gouvernance du sport pour laquelle j'ai œuvré depuis de longs mois jusqu'à ma rencontre récente avec la ministre des sports.

L'installation de la conférence territoriale du sport rendra plus facile les collaborations entre les différentes parties prenantes comme, par exemple, l'ATC, l'ADEC, les acteurs économiques et sportifs, mais également les collectivités.

Vous l'aurez compris, l'objectif est la construction collaborative d'un projet sportif territorial à la hauteur des enjeux de l'époque que nous traversons.

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous aviez, Mesdames, la lourde responsabilité d'inaugurer le nouveau dispositif. Nous ne sommes pas encore totalement dans les clous, mais comme vous avez commencé, nous vous pardonnons. Par contre, vous n'avez pas de droit d'appréciation de la réponse.

La question suivante qui aurait dû passer avant, d'ailleurs, c'est celle de Romain COLONNA.

Avete a parolla o Sgiò Cunsiglièru.

\* **Question n° 2022/E1/006 - Patrimoniu di a Culletività di Corsica è nomi di e sale**, posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Romain COLONNA**

À ringrazià vi, cara Presidente. Salute à tutti è à tutte.

Saraghju cortu. Aghju da pruvà à ùn leghje micca a dumanda chì hè appena longa.

Durante l'anziana mandatura, aviami iniziatu un travagliu in cunfarenza di i presidenti soprattuttu nantu à u patrimoniu custruitu di a Cullettività di Corsica da fane prima u sensu generale dopu à a fusione, sò centinai di bastimenti di sale è di lochi stittuziunali è à tempu, ci si pare nurmale quì una cullettività pose custruisce, s'ellu si pò dì cusì, u so spaziu simbolicu, stittuziunale, acantu di sicure à e pulitiche pubbliche in modu generale.

Da su travagliu quì, era risurtitu una prima lista di nommi da attrivù à certe lochi, sale di Bastia è d'Aiacciu i vuriu mintuvà quì Danielle CASANOVA, Edmond SIMEONI, Michel ROCARD, Marie-Josée NAT, Marie SUSINI, Maco-Maria ALBERTINI, ghjè un nomu di un jiovanu di 17 anni impicatu in Niolu in u 1774. Ci paria su travagliu di mimoria è di ricuncigliu à traversu si nomi, essa prima lista impurtante.

Dopu à quella di riparazione di l'Assemblea di Corsica hè affacata a crisa di u COVID chì c'hà impittu d'andà à a fine di a procedura mimuriale.

Dunque a me dumanda hè semplice, quandu hè ch'ellu si puderia andà à a fine di quella procedura ? Di sicuru à essa quistione, mi permette d'alarga a dumanda pà ripiglià u filu di a nostre reflezione generale nantu à l'inseme di u patrimoniu custruitu di a Cullettività di Corsica dopu à a fusione di u 2018.

À ringrazia vi, o Sgiò Presidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Passu a parolla à u Presidente di l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu.

O Sgiò Cunsigliu, l'avete ramintata, ghjè una deliberazione di l'Assemblea di Corsica di u 13 di ferraghju di u 2020 ch'hà decisu di dà i nomi chè vo avete citatu à e sfarenze sale ò spazii d'Aiacciu è di Bastia di a CdC.

Allora, cacciatu u casu di a sala Marcu Maria Albertini quassù à a Coupole, ùn si sò ancu fatti i travagli per mette i nomi nantu à l'altre sale pè via, l'avete ramintata, di u COVID ch'hà frinatu un pocu i nostri iniziativi. Aghju dumandatu di sicuru à i servizii di mette in ballu, ma puru essa situazione sanitaria, a sapemu bè, ùn hè ancu stabilita, aghju dumandatu d'inizià a messe in ballu è a cuncretisazione di sta deliberazione. Ghjè impurtante di falla.

Aldilà di sta simbolica nantu à i nomi, ci tocca mi pare indè sta siconda fase di a fusione chì hà cuminciata ancu a nova mandatura, di fà un travagliu cumunu trà Cunsigliu esecutivu è Assemblea è tutti quelli chì sò membri di a nostra stituzione un travagliu nantu à nostra identità cummuna, l'identità di sta Cullettività chì hè incaricata, l'emu rammintatu ancu indè u nostru rigulamenti internu, di a difesa è di a prumuzione, interessi cullettivi di u populu corsu, un'identità chì à tempu arradicata in u nostru patrimoniu, è chì v'è verdi l'avvene.

Stu travagliu passa dinò, per esempiu, nantu à una riflessione, c'addà esse una prucedura nantu à, s'ellu si pò mette una statula ò un gestu artisticu indè u giardinu di a Cullettività di Corsica. Passa dinò per un travagliu cumunu, mi giru versu a nostra DGS per interim, nantu à i cullegi è licei.

Pensu chì ghjè impurtante ch'ellu ci sia una signaletica cummuna chì ramenta qualle li sò e donne è l'omi chì anu datu u so nomu à i nostri cullegi è licei.

Tuttu què face parte di una endatura glubale. Siate sicuri chè simu imprimurosi attaccati cum'è voi è quante voi à fà quella si faci u più prestu pussibile è u megliu pussibile.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Présidente. Avete sempre un tempu di parolla. S'hè passatu benissimu. À ringrazià vi à tutti a dui.

A dumanda à bocca chì vene avà hè quella ch'addà esse fatta da Serena BATTESTINI per Core in Fronte ! Avete a parolla, Signora Cunsigliera.

\* **Question n° 2022/E1/004 - Autorisation d'enfumage du milieu marin jusqu'en 2026**, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »

### **Mme Serena BATTESTINI**

Merci, Mme la Présidente.

Le 24 décembre 2021, les associations écologiques U Levante et Le Garde publiaient un dossier qui nous informait que l'Etat autorise, par un arrêté publié en septembre 2021, y compris dans la zone des 3 milles nautiques, l'enfumage en milieu marin jusqu'en 2026.

Nous apprenions qu'une compagnie, actuellement délégataire du service public en Corse avait sollicité, en octobre 2021, cette dérogation pour plusieurs de ses navires. Cinq de ses cargos-mixtes l'ont depuis d'ailleurs obtenue : jusqu'au 31 décembre 2022, pour deux d'entre eux, et jusqu'au 31 décembre 2025 pour les trois autres.

À ce titre :

- Considérant la Méditerranée, du latin "Mediterraneus", qui signifie "au milieu des terres", comme notre aire historique naturelle, culturelle et carrefour de civilisations sur laquelle notre attention politique se porte ;
- Considérant le nombre des états constitués qui la composent, des peuples et nations qui l'habitent tout autant ;
- Considérant le rôle et la place de la Corse et de son peuple dans ce cadre ;
- Considérant l'importance de son bassin et les échanges économiques, notamment via les voies maritimes ;
- Considérant les réalités écologiques, animales, géologiques, environnementales et patrimoniales qui la dessinent : Sanctuaire Pelagos, Parc marin Capi Corsu à Agriate, Réserve de Scandula, Bucchi di Bunifaziu... ;
- Ayant pris connaissance, en matière d'enfumage, des dérogations accordées à une compagnie maritime privée, alors que celui-ci était logiquement interdit à partir du 1er janvier 2022 ;
- Affirmant cette dérogation comme inacceptable, attentatoire aux intérêts naturels et collectifs de la Corse, des Corses et de notre environnement ;
- Sachant que cette pseudo compagnie "régionale" prétend s'attacher à *"l'amélioration constante de la performance énergétique de ses navires dans un souci de préservation de l'environnement et dans le cadre d'un fort enjeu de santé publique"*.

« Core in fronte » demande à l'exécutif de Corse de préciser son approche et son action en matière de transition environnementale, notamment dans le cadre de la future DSP maritime prévue en 2023, par rapport à cette irrecevable dérogation qui va à contrario des règles mondiales de la convention MARPOL qui préconise l'abaissement de la pollution de l'air par les navires.

Est-ce là, pour vous, une bonne vision de défense de notre environnement en laissant saccager fonds marins, biodiversité, qualité des eaux et activité traditionnelle et artisanale de pêche ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Réponse de l'exécutif par Mme la Présidente de l'office des transports.

Vous avez la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

Cara Cunsigliera, Madame,

Je vous remercie pour cette question qui me permet de remettre au centre du débat de la desserte maritime de la Corse, nos objectifs et les questions fondamentales que nous devons prendre en compte pour la mutation progressive de toutes les flottes concernées (délégués et non délégués) par la desserte maritime de la Corse.

Il s'agit bien de la transition écologique et environnementale dans le monde maritime qui demeure sûrement le plus grand enjeu de la desserte maritime de la Corse pour les trente prochaines années avec les problématiques suivantes :

- Premièrement, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, qui contribue au réchauffement climatique
- Deuxièmement, la réduction des émissions de fumées et rejets par voie aérienne ou marine
- Troisièmement, la pollution sonore, sous-marine qui déséquilibre l'écosystème marin dans son ensemble dans les ports, mais aussi dans les fonds marins.

Pour la seconde, à laquelle je réduirai le périmètre de mon intervention essentiellement sur l'impact environnemental, autour des émissions d'oxydes de soufre retient également notre attention, en tant qu'autorité déléguée.

Alors oui, les navires polluent, c'est une vérité générale. Mais ils polluent tous et technologiquement, on atteint un plafond de verre en matière de dispositifs permettant de limiter l'impact sur l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, toutes les compagnies maritimes n'ont que trois solutions pour le verdissement de leur flotte :

- L'utilisation de carburant moins riche en soufre, mais cette solution n'est pas pérenne car elle se heurtera dans les années à venir au durcissement des réglementations futures (Classement zone SECA)
- L'installation de traitement de fumées à bord des navires - scrubbers à boucle ouverte ou fermée ou enfin scrubbers hybrides
- La transformation de la propulsion au GNL, dont d'ailleurs l'office des transports avait été chef de file pour un projet de recherche.

Les compagnies délégataires de la DSP, puisque vous parlez des DSP et de la future organisation qui est en train de se dessiner, ont fait le choix par le passé d'un traitement de fumées via Scrubbers, qui permet déjà d'atteindre depuis 2020 un niveau de rejet de 0,1% correspondant à la norme SECA en vigueur en 2025. Ces deux compagnies rejettent des émissions de soufre actuellement 5 fois inférieures aux normes en vigueur. C'est ainsi que Corsica Linea a équipé 4 de ses 5 navires de la DSP en cours, et la Méridionale 1 de ses 2 navires, les autres navires fonctionnant avec un carburant moins riche en soufre.

De plus, les DSP en cours ont intégré la mise à niveau environnementale de par l'exigence du respect des règles MARPOL. Cette obligation faite aux délégataires a entraîné l'équipement en Scrubbers, filtres à particules sur moteurs thermiques et utilisation de carburant moins soufrés. Tous nos délégataires travaillent actuellement à l'accélération du verdissement des flottes qui prend forcément du temps dans cette transition, et on parle de transition écologique par palier.

Notre politique est bien de changer le système en profondeur, comme initié durablement depuis 2015 mais aussi il n'est pas vain de le rappeler, depuis l'épisode des boues rouges et la lutte pour la préservation de la mer Méditerranée et des combats menés depuis des décennies par les nationalistes pour la défense de l'environnement, de la mer et de ses écosystèmes. La création du parc marin « Capi Corsu Agriate » ; cela passe par une transparence de tous les instants, notamment sur les actions menées par l'office des transports sur la transition environnementale.

A l'horizon 2023, l'office des transports, dans le droit fil des restrictions déjà imposées à nos délégataires, exigera le respect des nouvelles règles et nous mettrons un point d'honneur à intégrer au contrat initial une clause de révision environnementale qui sera scrupuleusement contrôlée pour entrer en conformité avec les prérogatives de l'OMI.

Le domaine des transports maritimes, dans les prochaines années, ne concerne pas que la Corse mais toutes les régions qui bordent la Méditerranée. Ne l'appelle-t-on pas « Mare Nostrum » c'est-à-dire, ce bien précieux que nous avons en commun et que nous devons préserver ? Je parle de zones Natura 2000, du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate, du sanctuaire Pelagos... C'est pourquoi la mobilisation est forte, et pas seulement en Corse, pour résoudre dans ses fondamentaux toutes les questions soulevées par la desserte maritime dans une véritable vision de pacte vert européen.

Nous souhaitons être meilleurs dans le bouleversement et les profondes mutations que va connaître les outils navals et les infrastructures portuaires de demain : ces mutations sont liées, d'une part, aux évolutions technologiques (remplacement des énergies fossiles), à la transition écologique en tirant parti d'une évolution vers un mix-énergétique localement décarboné et, d'autre part, aux modes de production et de consommation.

La Collectivité de Corse n'avait pas participé à la décision qui a amené à accorder cette dérogation et nous avons saisi la commission centrale de sécurité du ministère de la transition écologique pour faire toute la lumière sur cette dérogation, et demanderons une accélération de la conversion en scrubber boucle fermée à un horizon plus proche.

Le résultat escompté doit proposer une exemplarité méditerranéenne, au travers d'un espace maritime transfrontalier, préservé, bien précieux et commun de la Méditerranée, qui s'impose comme référence en termes de navigation propre pour le futur.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Mme BATTESTINI, je précise que vous n'avez pas de droit d'appréciation, vous avez largement utilisé votre temps.

Une question de Murielle FAGNI. Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

\* **Question n° 2022/E1/007 - Expérimentation du revenu universel en Corse**, posée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Mme la Présidente.



Monsieur le Président,

Nous le savons tous, la Corse est un territoire particulièrement marqué par le phénomène de pauvreté. Les taux de chômage et de précarité sont parmi les plus hauts, et ces difficultés économiques et sociales ont été considérablement accentuées par la crise liée à la pandémie de COVID-19.

La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, une des priorités de notre majorité qui s'est engagée depuis son arrivée aux responsabilités, à proposer des solutions innovantes dans ce domaine, par la mise en œuvre d'une politique territoriale volontariste et transversale au travers de son plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Ces priorités ont également été déclinées dans l'ensemble des politiques publiques proposées par la Collectivité de Corse, à l'image du Pattu per a Ghjuventù (qui devient DI a Ghjuventù) - et Mme la Conseillère exécutive qui a aussi en charge le volet Jeunesse, nous expliquera tout à l'heure en présentant son rapport, la raison du changement de nom - dans le domaine de la formation, il y a la mise en œuvre du PRIC, le soutien à l'insertion, la lutte contre la précarité énergétique, et bien d'autres dispositions.

Ces réalisations concrètes ont permis d'améliorer de façon significative les dispositifs d'aides destinées aux populations les plus précaires.

En parallèle de cette politique volontariste, une commission ad hoc chargée de travailler sur la question du revenu de base a été mise en place en 2017 à l'initiative du Président Jean-Guy TALAMONI.

Cette commission était composée d'élus, j'y ai moi-même participé avec d'autres collègues toujours présents aujourd'hui dans l'hémicycle, une commission très intéressante et riche en échanges composée également de fiscalistes, d'économistes tels que Marc de Basquiat, (Président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence, acronyme AIRE). C'est un ingénieur de formation très engagé d'une manière pragmatique sur le sujet. Sa vision a vraiment éclairé nos travaux en commission. Étaient également présents les responsables des caisses (CAF et autres), les services de la CDC également.

Cette commission a proposé d'étudier les conditions de faisabilité d'un revenu universel et de sa possible expérimentation pour l'ensemble de la population de notre île, soit plus de 340 000 habitants, en prenant en compte les réalités du modèle économique insulaire.

A la suite de ces travaux, en avril 2020, le Conseil exécutif de Corse a donc présenté à notre Assemblée un rapport, adopté à l'unanimité, visant à positionner la Corse comme territoire d'expérimentation sur le revenu universel, afin d'explorer toutes les pistes permettant de renforcer les solidarités suite à la crise du COVID.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pourriez-vous présenter un point d'étape sur la question de l'expérimentation du revenu universel en Corse ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Je donne la parole à l'exécutif sur la question.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci Madame la Conseillère de me donner l'occasion de faire le point sur ce dossier à propos duquel l'Assemblée de Corse a déjà statué et délibéré au moins sur le principe à plusieurs reprises.

Dire d'abord que notre volonté politique constante depuis décembre 2015 a été de placer la question sociale au coeur de notre stratégie et de nos priorités.

Cela a notamment conduit le 30 septembre 2016 à approuver la stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité.

Puis, un an après, le 30 mars 2017, l'Assemblée a approuvé le plan opérationnel de lutte contre la pauvreté et la précarité, et c'est dans ce cadre général que ce sont inscrites nos réflexions sur des innovations en matière sociale et particulièrement sur le revenu universel qui a été initié à la demande du Président de l'Assemblée de Corse de l'époque dans le cadre d'une commission qui avait été instituée à cet effet.

Ensuite, de ce travail est intervenue une délibération qui a pris acte du rapport d'étape relatif à l'expérimentation du revenu universel. Ce rapport prévoyait notamment, à l'initiative du Conseil exécutif de Corse, le lancement d'une consultation pour l'accompagnement extérieur afin d'avoir l'ensemble des données techniques qui permettront à l'Assemblée de Corse :

- premièrement, d'avoir les informations utiles pour statuer sur le principe d'une expérimentation au titre du revenu universel,

- deuxièmement, d'avoir tous les éléments y compris techniques, budgétaires et financiers qui permettront à la décision de l'Assemblée de Corse de se transcrire de façon opérationnelle ultérieurement.

Quelques éléments chiffrés pour préciser les enjeux :

- L'allocation RSA s'élevait à 36 205 658 M€ en 2018. Elle est passée à 40 275 418 M€ en 2021. Autrement dit, ces dépenses d'ordre social sont très importantes, je vous le rappelle, et je me tourne notamment vers les membres de la majorité et de l'opposition qui me rappellent à chaque discussion budgétaire, que l'enjeu est de limiter les dépenses de fonctionnement pour pouvoir préserver notre capacité d'investir.

Je vous rappelle que les dépenses de fonctionnement incluent par exemple, les dépenses dans le domaine social, que celles-ci représentent aujourd'hui notre poste budgétaire le plus élevé et qui augmente de façon systématique sans ressource corrélative, ce qui veut dire que sommes typiquement dans un effet ciseau qui va en s'aggravant puisque la pauvreté continue d'avancer et que la population qui arrive en Corse, très importante, arrive souvent en situation de pauvreté et de précarité et tombe donc dans une véritable trappe à pauvreté.

Alors ça, c'est l'existant aujourd'hui.

Question que nous devons nous poser : « comment pouvons-nous améliorer, renforcer, élargir nos dispositifs, comment les rendre plus efficace, plus simple, et comment pouvons-nous les financer ? » Cette question est aussi une question essentielle.

C'est dans ce cadre-là qu'est intervenu notre AMO. Le rapport est un rapport qui est une véritable somme qui vient confirmer le coup d'avance qu'a pris la Collectivité de Corse dans le domaine du revenu universel, et tant mieux, parce que cette question va être au coeur du débat présidentiel et des politiques publiques. Elle retrouve un regain d'intérêt notamment dans le cadre de la crise économique et sociale issue de la crise sanitaire COVID.

Les dispositifs actuels montrent leurs limites et partout en France et en Europe, on réfléchit à de nouveaux modes de solidarité. C'est donc dans ce cadre général que nous pourrions inclure notre propre réflexion.

Une réflexion qui n'est pas facile car ce rapport qui a été conduit par M. Basquiat et son équipe, et d'autres intervenants et qui sont une véritable référence

française et européenne en la matière soulignent la difficulté juridique et budgétaire de l'exercice :

- Premièrement, l'expérimentation doit nécessairement cohabiter avec des dispositifs légaux de portée nationale à l'échelle française, notamment les prestations sociales, familiale, ou encore la fiscalité.

Il n'est donc pas juridiquement envisageable de porter une expérimentation sur le revenu universel sans avoir la validation et la contractualisation juridique avec l'Etat.

- Deuxièmement, il s'agit de concevoir un dispositif expérimental qui évite autant que possible les inconvénients attachés aux expérimentations précédentes, par exemple : des échantillons trop restreints, non représentatifs, des montants inférieurs aux minimaux sociaux actuels, des durées trop courtes pour évaluer des changements comportementaux.

- Troisième difficulté, le point précédent indique que le dispositif expérimental ne doit générer aucun perdant, il ne s'agit pas d'ériger les gens notamment ceux qui sont en situation de précarité en « cobaye », contre leur volonté ou à leur détriment, et ce dispositif doit également s'accompagner d'une réforme d'ensemble des prestations sociales mais également de la fiscalité. D'où une redoutable complexité juridique, technique et financière.

Le rapport vient de rentrer il y a quelques jours. Nous sommes en train de l'examiner, il va bien sûr être intégré dans la réflexion globale. Un rapport du Conseil exécutif sera soumis à votre Assemblée, qui aura ainsi tous les éléments pour statuer, et sur le principe, et sur les modalités opérationnelles.

Un chiffre quand même et je termine : le coût budgétaire pour deux territoires expérimentaux de 5 000 habitants (des territoires que nous pourrions identifier ensemble et en concertation avec les communes et intercommunalités qui se porteraient volontaires) et sur 5 ans (c'est la période d'observation qui est jugée utile et nécessaire pour avoir véritablement une analyse de l'effet du mécanisme), c'est 8 millions d'euros par an, en plus de ce que nous payons actuellement.

Autant vous dire qu'au-delà des difficultés juridiques, techniques, fiscales, politiques, et du choix fondamental politique, il y aura aussi une discussion budgétaire. Tous ces éléments, l'Assemblée de Corse aura à en débattre, comme elle aura à débattre d'autres propositions que nous verserons au débat, par exemple les mesures alternatives qui pourraient concerner certaines catégories de la population, je pense par exemple à la jeunesse ou à d'autres populations au sens utilisé par les acteurs sociaux.

Voilà ce que je voulais vous dire, étant précisé que nous avons à coeur, dans ce domaine comme dans les autres, de continuer à travailler en partenariat étroit, y compris sur la réflexion stratégique, avec l'ensemble des acteurs et notamment les associations que je salue et qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité, ainsi que l'ensemble des élus et notamment les élus des communes et intercommunalités.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

La question suivante va être posée par Xavier LACOMBE.

\* **Question n° 2022/E1/002 - Programmation Pluriannuelle de l'Énergie**, posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Mme la Présidente. L'objet de cette question orale, c'est la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Monsieur le Président,

En 2015, nous étions la première région en France à être dotée d'une PPE. Cette solution avait été validée par l'Etat, par l'Assemblée de Corse et mettait à l'abri la Corse sur le plan énergétique pour de nombreuses années. C'était magnifique. Il faut reconnaître que c'était la première fois que notre île savait où elle allait sur le plan énergétique et rassurait les générations futures.

Aujourd'hui, quel constat différent et accablant, hélas ! Trois fois hélas.

Nous n'avons pas encore de PPE signée alors qu'on nous la promettait au plus tard pour fin 2020. Nous sommes en 2022 et nous ne voyons rien venir. De premier territoire à avoir une PPE en 2015, nous sommes la seule région de France à ne pas en avoir aujourd'hui. Tamanta strada !

Quid de la solution du gaz naturel qui avait été décidée à grand renfort de communication, de congratulations et d'embrassades. Aujourd'hui, nous ne savons pas si cette solution est toujours d'actualité.

Pire encore, on apprend que des groupes électrogènes seraient installés en Haute-Corse pour pallier un problème important sur l'interconnexion avec l'Italie,

montrant, si c'était encore nécessaire, que la situation fragile dans laquelle nous nous trouvons n'est plus à démontrer.

Et malgré ça, plus aucun Conseil énergétique depuis plus de 6 mois alors que la situation, comme je viens de le dire, l'exige.

Voilà pour le contexte qui me conduit à vous poser les 3 questions suivantes. J'espère avoir des réponses concrètes.

Pour la première : quand aurons-nous une PPE qui nous permette d'assurer l'avenir énergétique de notre île et qui nous garantisse une sécurité d'alimentation électrique à court/moyen et long termes ?

Deuxième question : quand saurons-nous si la solution du gaz naturel est retenue et dans le cas où elle ne le serait pas, quelle autre solution sera envisagée ?

Le plan B, il faut qu'on en parle, il est grand temps.

Troisième question : quand aurons-nous un Conseil énergétique qui nous permette de débattre sur un sujet aussi sensible pour la Corse ?

Cari cullechi, chers collègues, comment en sommes-nous arrivés là ? J'ai l'impression que sur ce sujet, nous avons laissé volontairement « la proie pour l'ombre ». Je le regrette pour nous, pour nos enfants et pour la Corse.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller, mais il y a une minute de trop dans votre temps de parole.

**M. Julien PAOLINI**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Cher Monsieur LACOMBE,

Vous soulevez différents points dans votre question, avec une formulation dont je crois qu'il convient de clarifier les imbrications et avec un argumentaire qui, je crois en tout cas je vais essayer de le démontrer, présente quelques contre-vérités.

En premier lieu, vous vous rappelez, puisque vous le savez pertinemment, qu'une PPE a été adoptée en 2015, vous l'avez souligné d'ailleurs, mais elle s'applique

encore aujourd'hui ! Dire dans votre formulation, tel que vous présentez les choses, sous-entendre qu'il n'y a pas de PPE aujourd'hui en Corse, c'est une contre-vérité !

Une PPE s'applique aujourd'hui, elle est opposable, nous ne sommes pas dans un far west énergétique ou chacun pourrait venir et faire ce qu'il veut chez nous. D'ailleurs, si un appel d'offres a pu être lancé aujourd'hui par l'Etat pour l'alimentation au gaz, puisque c'est un des éléments de votre question, pour l'alimentation de la centrale à la fois de celle de Lucciana et de celle du Ricantu, c'est bien parce qu'il y a une PPE.

Aujourd'hui, c'est de la compétence entière de l'Etat que de choisir la solution technique qui permettra cet approvisionnement en gaz de nos deux centrales tel que validé en juillet dernier, lors du projet de révision de la PPE.

En juillet 2021, a été présentée par l'ancien Président de l'AUE, Jean BIANCUCCI, un projet de révision de la PPE qui prévoit, conformément à l'accord, avec le ministre De RUGY, l'alimentation au gaz des centrales. Charge à l'Etat de lancer l'appel d'offres et de choisir la technique qui permettra cette alimentation.

Rappeler aussi que ce projet de PPE a été voté à l'unanimité, vous siégiez dans cet hémicycle, cela a donc fait l'objet d'un débat et d'un consensus très large dans le cadre du Conseil Energie Air Climat auquel je crois, vous avez participé un temps et de manière moins assidue sur les dernières réunions du conseil « climat, air, énergie ».

Donc, toujours la même méthode, la concertation, l'échange, la transparence. Cette PPE que l'on a validée ensemble a fait l'objet au préalable d'une discussion avec l'ensemble des acteurs.

Ensuite, l'appel d'offres a été lancé par la DGEC. Son résultat est en effet très incertain aujourd'hui, mais ce n'est pas à nous de communiquer sur la procédure puisque, tant qu'il n'y a pas de notification officielle aux candidats, c'est à l'Etat de juger de savoir ou pas s'il peut communiquer.

Bien sûr nous avons des discussions avec la Direction Générale Energie Climat, il n'y a pas de problème technique au niveau de Lucciana pour une alimentation au gaz. En revanche, sur Aiacciu, cela est plus complexe aussi bien d'un point de vue environnemental que technique. Je croise encore une fois, il faut que la solution soit partagée par l'ensemble et il serait intéressant de connaître la position des élus, maires, ou élus des intercommunalités, sur la possibilité de l'alimentation au gaz dans le golfe d'Aiacciu.

Pour conclure, à propos du calendrier de la PPE, nous vous proposerons une version finale de la PPE au cours du premier semestre 2022, probablement en mars ou en avril. Nous avons besoin du résultat de l'appel d'offres puisque vous le comprenez, l'équilibre général de la PPE en fonction de la solution technique qui sera choisie, sera modifié notamment d'un point de vue environnemental, économique et social.

Ce débat permettra à chacun de se positionner très clairement sur ces solutions techniques sur un sujet primordial sur l'avenir de notre pays et de nos enfants.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Je donne la parole maintenant à Mme BRANCA.

\* **Question n° 2022/E1/005 - Situazioni prufissionali di l'anziani prighjuneri**, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Vi ringraziu di dà mi a parolla.

Prima, salutemu l'ingaghjamentu sputicu di tutti quiddi chì si sò sacrificati par a noscia tarra, particularmenti in su mesi di ghjinnaghju, in mimoria di Stefanu Cardì, Lisandru Vincenti è Anghjulu Maria Tiberi.

Di luddu 2018, u cullittivu "Patriotti" era ufficialmente ricivutu da a maior parti di i rispunsevuli di l'asicutivu è di l'Assemblea. U so scopu era di spiigà a situazioni di quiddi chi hani pagatu par a libartà di a noscia tarra.

Ramintemu chi, si oghji seti qui, si no semu tutti qui, hè dinò par via di a so azzioni, e di u so impegnu.

Salutendu l'andatura d'issu cullittivu patrioticu, ci voli dinò à salutà tutti l'altri associ è cumitati chi dapoi anni è anni si battini par fà valè i dritti di tutti i prighjuneri pulitichi.

Spartimu incù voscu a vulintà di falla finita incù 'ssa riprissioni di u Statu francesu è a vulintà d'ingaghjà u presentu è l'avvena in un'andatura appaciata di regulamentu puliticu di a quistioni naziunali corsa.



I prighjuneri è l'anziani prighjuneri pulitichi supportani sempri in a so vita di tutti i ghjorni I cunsiquenzi d'issa riprissioni.

Oghji, hè à u niveddu prufessiunali chi punaremu u prublema. Com'è monda semu stati infurmati di i difficoltà scuntrati da quiddi chi circani a stabilizzazioni prufessiunali. Com'è no, cunisciti bè tutti i so difficoltà à tutti i nivedda.

Spiremu chì ci sarà una suluzioni di cuntrattu di travaddu à long'andà pà tutti quiddi chì anu datu suddisfazioni è chì aspettani sempri un postu definitivu.

Saria ora di falla finita incù tutti ssi lunghezzi aministrativi è di rispittà a parolla data.

Si sà chì unipochi ani pussutu truvà posti sottu à altri maghjuria par via di u rispettu di u nosciu stintu paisanu. Si devi rinfurzà issa logica.

Ùn pudemu accittà ch'iddi ci sighini bluchimi in una stituzioni chi si dici fatta par a Corsica. Ùn dumandemu micca favuritisimu ma ùn accittemu chi i nosci patriotti si ritruvessini senza nudda quandu ci hè a pussibilità di fà qualcosa.

Vi punimu dunqua i dumandi seguenti :

Tinindu contu di l'ingaghjamenti piddati sott'àl'ultima mandatura, tinindu contu in casi pricisi di I prumissi fatti, pudeti assicurà, par quiddi chi aspettani dighjà, chì i so cartulari sarani prestu studiati e cunsiderati comu ci voli ?

Pudareti prestu prestu metta in ballu unu spaziu di scontri par fà un puntu pricisu d'issa situazioni incù tutti quiddi chi difendini tutti i dritti di i prighjuneri è di l'anziani prighjuneri pulitichi ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

A risposta, qualu hè chì l'hà da fà ? U Presidente ? Avete a parolla.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu pè a vostra questione.

A sapete, nantu à u fondu, simu d'accunsentu è simu primurosi, primu i naziunalisti, ma pensu tutti i Corsi, di tratà a questione di i prigiuneri putichi cum'è la si deve. Vale à dì chì facenu parte di sicuru di a storia di a Corsica. Hanu fatu parte è hanu pigliatu più chì a so parte à tutti i stravazzi di 60 anni passati.

Dunque, cum'è elli facenu parte di u prublema corsu, devenu fà parte di a suluzione. Simu d'accunsentu à 100 %.

Dopu, nantu à a vostra questione, ci sò duie manere di trattà issa quistione :

- Une première façon qui est de mobiliser la Collectivité de Corse dans le respect des règles générales, en ayant la volonté politique de répondre à ces attentes, c'est le premier volet, et je pense que de ce côté-là personne ne peut nous prendre en défaut.

- Le deuxième volet est plus politique, puisqu'il consiste à dire que parce que les prisonniers politiques, qu'il s'agisse des personnes condamnées, qu'il s'agisse des personnes recherchées, qu'il ait pu s'agir à un moment donné de leur vie, de personnes en fuite, les prisonniers politiques, de façon générale, font partie de la question corse et doivent être assumés par la société corse tout entière et par l'Etat.

Sur le premier volet, moi je ne suis pas un chef de clan, distribuant des places aux uns et aux autres. Il y a un certain nombre de règles qui sont claires, et vous les connaissez, je crois que nous les partageons et je ne doute pas que vous les partagez aussi.

Dans ce cadre-là, incu u nostru stintu paisanu, u vostru, u meiu, u nostru, quì à tuttu, circhemu à fà sempre per u megliu è pè tutti. Si face quì è si face in altro di sicuru. Il y a souvent des conseillères, ou des conseillers, ou des tiers qui alertent sur des situations sociales difficiles, sur des gens qui sont en recherche d'emploi depuis longtemps. Nous essayons de répondre, dans le respect des règles, à l'ensemble de ces questions. Dans ce cadre général, j'ai, et je l'assume, un regard particulier sur la situation des personnes qui sont d'anciens prisonniers politiques et qui peuvent se retrouver en difficulté sociale ou en recherche d'emploi.

Donc dans ce cadre-là, vous savez ce que nous faisons, je peux l'assumer publiquement et je suis prêt à en parler avec vous toutes et vous tous comme je peux parler de l'ensemble des questions sur l'accès à la fonction publique, ou à l'accès à l'emploi au sein de la Collectivité de Corse.

Soyez assurée, sur la première partie, de ma volonté de contribuer dans le respect des règles que je viens de rappeler, à solutionner les cas qui se posent. Ça, c'est le premier volet.

Sur le deuxième volet, je voudrais dire, très solennellement, qu'il est beaucoup plus politique et que nous avons déjà, me semble-t-il, posé le cadre institutionnel à travers une délibération que vous n'avez peut-être pas à l'esprit, Madame la Conseillère, aussi, parce qu'elle n'a pas été mise œuvre avec suffisamment de force, mais il faut la rappeler.

Cette délibération, je l'ai portée lors de la mandature précédente. Elle a été votée par l'Assemblée de Corse, pas par tous les membres et j'ai regretté que l'opposition à l'époque ne s'associe pas à un vote favorable, mais elle a été votée par la majorité et je ne doute pas qu'elle recevra l'approbation de l'ensemble des nationalistes représentés dans cet hémicycle aujourd'hui.

Que disait cette délibération ?

Elle réaffirmait d'abord que les prisonniers politiques font partie du problème corse et qu'ils doivent également faire partie de la solution.

Ensuite, elle rappelait que tout conflit d'ordre politique, dans l'histoire de la France et ailleurs, s'est conclu par une loi d'amnistie et elle rappelait que la revendication d'amnistie reste en son principe plus que jamais fondée légitime.

Au-delà de cette réaffirmation, il y avait aussi celle selon laquelle la Collectivité de Corse, institution dépositaire des intérêts matériels et moraux de la Corse et de son peuple, considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de créer les conditions de nature à faciliter la libération, le retour, et la réinsertion réussie dans leur pays, dans leur île, des prisonniers politiques.

C'est un devoir moral et humain, et un impératif politique.

Je rappelle également que ce devoir était d'autant plus affirmé que le choix fait par les organisations clandestines qui, à l'heure actuelle, n'est pas remis en cause, est celui de la fin de la clandestinité, et que nous sommes donc dans une logique de sortie de conflit. Comme je le disais, dans chaque logique de sortie de conflit il y a des dispositifs d'amnistie, ou des dispositifs plus généraux de mise en œuvre. Je pense notamment, et même si les situations ne sont pas comparables, au programme « Peace » qui a été mis en place en 1995, consolidé jusqu'à nos jours, financé aussi bien par l'Union européenne que par les pays concernés en Irlande du Nord et qui a permis de

mettre en place des politiques d'accompagnement, professionnel, social en matière par exemple d'accès au logement pour les anciens prisonniers.

Donc cette logique politique-là est à l'oeuvre dans d'autres régions, pays, territoires qui ont été marqués par des conflits ; et je considère que le projet « Pace, ritornu et libertà » est légitime parce qu'il s'inscrit dans la même philosophie d'action.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de dire que ce problème d'accès à l'emploi, ou d'accès au logement, ou plus généralement, toutes les fragilités, ou difficultés liées à des peines d'emprisonnement ou à des peines ou des situations liées aux conflits politiques en Corse doivent trouver une réponse qui est portée par la société corse toute entière et à son niveau, par l'Etat.

Donc, nous avons à l'époque proposée une charte qui existe aujourd'hui. Elle a été signée et validée en son principe par les institutions consulaires et par plus d'une centaine d'entreprises.

Je crois que les anciens prisonniers politiques ne demandent pas une place, ils demandent tout simplement, lorsqu'ils n'en n'ont pas, un travail. Un travail en phase avec leurs parcours, aspirations, et compétences, et c'est ce que nous devons, à mon avis, proposer.

Cette charte avait vocation, et a vocation à s'adresser à trois catégories de personnes poursuivies ou condamnées pour des motifs politiques :

- Les personnes recouvrant définitivement la liberté à l'expiration de leur peine, les anciens prisonniers politiques,

- Ensuite, et c'est important, ceux qui sollicitent une remise en liberté dans l'attente de leur procès, détention provisoire ou dans le cadre d'une demande de libération conditionnelle, et je pense notamment, mais pas seulement à Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI et Yvan Colonna, mais également aux autres prisonniers politiques.

- A ceux qui après avoir été recherchés, voient leur situation judiciaire solutionnée.

Dans le cas de la détention provisoire, ou dans le cas de la demande de libération conditionnelle, l'adhésion à la charte par les institutions publiques ou des entreprises et la perspective d'un emploi labélisé viendraient donner une garantie de qualité sur l'emploi qui permettrait notamment au juge d'application des peines ou au

juge d'instruction en charge du contentieux de la détention, de ne pas pouvoir douter de la qualité des garanties de représentation ou d'insertion.

Ce serait une façon de dire fortement, symboliquement, politiquement et juridiquement, que la perspective de réinsertion est assumée non seulement par la Collectivité de Corse mais également par l'ensemble des acteurs signataires de la charte.

De plus, la diversité des signataires garantit un panel d'offres aussi bien en termes de nature de l'emploi que de localisation géographique qui va permettre de répondre utilement aux exigences de chaque cas d'espèce.

Je prends un exemple précis : vous pouvez avoir des jeunes ou des moins jeunes qui sont en détention provisoire, à Paris, et un contrôle judiciaire qui exige un emploi mais qui interdit à titre provisoire un retour en Corse. Dans le cadre de cette charte, nous pouvons mobiliser par exemple des chefs d'entreprise ou des activités à l'extérieur de Corse et venir corroborer et appuyer la demande de mise en liberté.

De la même façon et pour la libération conditionnelle, ce serait renforcer la crédibilité des demandes, celle de Pierre ALESSANDRI, celle d'Alain FERRANDI, celle d'Yvan COLONNA, celle de Cédric COURBET, ou encore celle de Titou ALBERTINI qui sont pour l'instant suspendues parce la réalité c'est aussi que les prisonniers politiques corses ne se voient pas appliquer de façon loyale les règles qui régissent la libération conditionnelle.

Voilà donc ce que je vous propose que nous fassions ensemble, que nous le fassions mieux, plus vite et plus fort que nous l'avons fait jusqu'à aujourd'hui.

Soyez assurée, Madame la Conseillère territoriale, cara amica, chì nantu à su chjassu quì, saremu à fiancu, insemi, ma sò sicuru chì ci ni sarà ancu d'altri, ancu quelle chì ùn sò micca naziunisti. Pensu chì ind'una dimarchja cum'è quessa, si pone ritruvà oghje perchè ghjè u nostru duveru, a nostra rispunsabilità. A divimu à s'omi è ancu à e donne chì si sò battute assai, a divimu à su populu è à u nostru paese, è à a pace.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

La question suivante va être posée par Jean-Martin MONDOLONI. Elle concerne les carburants et, me semble t-il, c'est la dernière question télévisée.

\* **Question n° 2022/E1/003** - **Prix des carburants en Corse**, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Mme la Présidente.

Ma question fait résonance avec une préoccupation majeure des Corses au moment où le prix du carburant dépasse des niveaux jamais atteints.

La question est de savoir et de donner l'illusion que nous pourrions agir sur le prix du baril que de savoir ce que depuis cette maison, nous pouvons faire car depuis que nous débattons, depuis plusieurs décennies, depuis que nous recevons des rapports de l'autorité de la concurrence, de la DGCCRF, de l'inspection générale des finances, nous ne savons pas comment se construit le prix depuis Fos jusqu'au distributeur final. C'est bien de cette question dont, aujourd'hui, il est utile que nous puissions débattre, en tout cas, avoir des réponses.

En ce début d'année, nous avons passé un cap avec un prix au litre du sans plomb d'1,80 euros. Un record inquiétant autant qu'un paradoxe étant donné que notre Assemblée a débattu et délibéré à deux reprises au cours de l'année 2021, le 30 avril 2021 (sans vote) sur le rapport de l'Autorité de la Concurrence et le 1<sup>er</sup> octobre 2021, cinq mois après, sur une série de propositions.

A l'issue du dernier débat que nous avons eu, nous avons demandé trois niveaux d'intervention.

Le premier a consisté à demander la mise en œuvre d'un cadre législatif réglementaire. Première question : est-ce qu'on en est à lettre morte ou y a-t-il le début de commencement d'amorce de réponse sur ce sujet.

Deuxièmement, au terme de l'article 5, nous avons saisi l'autorité de la concurrence sur un amendement que nous avons déposé, nous avons demandé d'élargir le spectre d'étude afin qu'on puisse précisément, depuis Fos jusqu'au distributeur final, avoir des éclairages sur ce sujet.

Enfin et pour ce qui dépend moins d'un tiers intervenant que de nous-mêmes, vous aviez pris l'engagement de remettre deux rapports, l'un concernant l'impact que pourrait avoir un dispositif de fixation des prix sur le modèle économique des acteurs de la filière. Deuxième rapport, une étude qui concernait la potentielle distribution des

carburants écologiquement plus supportables et un programme d'accompagnement des détails pour soutenir la mutation vers l'électrique.

Sur ces sujets, nous avons besoin et vous le savez, les Corses ont besoin de satisfaire à une exigence d'opérationnalité. Vous le savez, c'est une préoccupation majeure parce qu'il s'agit là d'un motif de souffrance pour bon nombre de Corses qui ne peuvent pas faire autrement que se déplacer avec leur véhicule. C'est un motif, on le sait tous, un motif prégnant d'aggravation du fléau de la précarité auquel nul ici ne peut rester insensible.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. En 2'26 !

La réponse du Président de l'Exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est super d'avoir respecté le temps !...

Vous revenez sur une question qui nous préoccupe à toutes et à tous, je voudrais simplement vous dire que le temps passe trop vite.

La première fois, je le rappelle, que l'Assemblée de Corse s'était saisie de cette question c'était en 1989, et nous, depuis 2015, nous nous en sommes saisis et je crois que nous avons quand même avancé, et sur l'identification des mécanismes qui conduisent à un surcoût et sur les mesures à mettre en œuvre.

De la même façon, l'actualité nous le rappelle tous les jours, la situation dans le domaine du marché de l'énergie liée à la crise COVID, conduit à une augmentation inflationniste des prix dans tout le secteur de l'énergie et du transport ; nous l'avions anticipée en prévoyant et en proposant à l'Assemblée de Corse, qui l'a voté, un mécanisme à mettre en place à titre conservatoire pour atténuer ces hausses.

Je pense donc que l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif et la Collectivité de Corse, dans cette affaire, ont eu du nez, si vous me permettez l'expression.

Pour revenir sur la suite et les suites à donner sur les deux rapports des 30 avril et 1er octobre 2021, en suite de notre mobilisation dans le cadre de la conférence sociale au moment de la crise des gilets jaunes :

L'article 4 demandait qu'il soit mis fin à la situation de monopole dans l'approvisionnement et le stockage des carburants en Corse et que les négociations à intervenir entre la Collectivité de Corse, l'État et les acteurs de la filière permettent de mettre fin à cette situation.

J'ai saisi, immédiatement après votre vote, le Premier ministre de cette demande d'ouverture de discussion, c'était il y a plus de 4 mois, il n'y a pas eu aujourd'hui de réponse, ni même d'accusé de réception ; je le regrette profondément.

L'article 5 prévoyait une saisine de l'autorité de la concurrence dans le cadre de ses compétences consultatives et contentieuses en complément de l'avis déjà rendu ; cette demande a eu lieu, l'autorité de la concurrence a informé publiquement qu'elle s'était finalement autosaisie, on peut donc considérer que notre attente, de ce côté-là, est remplie. Mais je précise là-aussi que nous avons demandé communication des rapports qui ont été remis à l'État, à plusieurs reprises, mais ils ne nous ont jamais été communiqués, ils n'ont pas été rendu publics et il n'a même pas été accusé réception de nos demandes.

Sur votre présentation, juste un mot, vous dites « l'État met 35 M€ par le jeu de la TVA dérogatoire, la Collectivité qui n'a pas augmenté la TICPE, met environ 7 M€, donc 42 M€, et on ne les retrouve pas ; on devrait avoir un différentiel de 0,14 € moins cher et on est plus cher. »

Il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes plus chers, et nous avons essayé d'expliquer pourquoi et notamment par l'analyse qui a été largement débattue, je n'y reviens pas.

Notre idée c'est à la fois de limiter les surcoûts, de limiter les coûts par une fiscalité adaptée qui bénéficiera aux consommateurs, aux consommateurs effectivement, comme elle existe par exemple dans certaines régions d'Outre-mer, afin d'arriver à diminuer le prix du carburant tout en organisant la transition écologique et l'apparition de nouvelles mobilités.

Je termine sur les deux études. On n'a pas dit qu'on allait les remettre tout de suite, on a dit qu'on les avait commandées et qu'elles étaient initiées.

Sur la première, concernant l'étude sur la modélisation des conséquences d'une rigidité en période d'augmentation ou de diminution du prix du baril, il y a eu là une étude commandée au cabinet Géocodia qui a été restituée, nous sommes en train de travailler sur le contenu de ce rapport.



Sur la deuxième, l'étude sur la diversification à mener en matière de distribution des biocarburants associée à un programme spécifique d'accompagnement des détaillants, c'est une étude qui est menée de concert par l'ADEC et l'AUE, nous sommes en train de la finaliser ; l'objectif est d'intégrer cet objectif stratégique dans notre PPE dont vous a parlé tout à l'heure Julien PAOLINI.

Je ne reviens pas sur la réponse à Xavier, il n'est pas là, j'aurais eu des choses à dire, mais je ne les dirai pas pour respecter strictement pour le règlement.

Donc, ces deux études vont faire l'objet d'un rapport qui saisira l'Assemblée de Corse pour que nous puissions, notamment dans le cadre de la prochaine conférence sociale qui aura lieu normalement en mars prochain, continuer d'avancer pour obtenir la mise en œuvre de mécanismes qui devront, nous l'espérons, conduire à une diminution d'un poste qui est très important partout, mais qui l'est encore plus en Corse du fait du fréquent recours à la voiture individuelle.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

La question suivante va être posée par Véronique PIETRI de « Core in fronte ».

Ah pardon ! Vous avez un droit d'appréciation.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Compte tenu de la rigueur que j'ai manifestée...

Je voudrais simplement rappeler au Président, sur des délais, que ces deux rapports ne sont pas fondamentaux, mais quand même ! Ce n'est pas tant ce qui a été dit que ce qui a été écrit qui compte, page 5 du rapport sur lequel nous avons délibéré « des résultats sont attendus pour le mois d'octobre ; le résultat de la 2<sup>ème</sup> étude est attendu pour la fin du moins de septembre » ; Donc, on n'est pas à deux mois près, mais je pense que pour éclairer les usagers, pas tant nous, mais les usagers sur la construction du prix, je pense qu'il faut avancer sur ces sujets.

**Le Président SIMEONI**

Vous avez raison !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Question suivante, Mme Véronique PIETRI.

\* **Question orale N° 2022/E1/008** déposée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in fronte » : **Avvena di a lingua corsa.**

**Mme Véronique PIETRI**

O Sgiò Presidente,

Quandu seti statu elettu in u 2015, quandu a noscia idea patriottica si hè stallata in st'assemblea, 'eti dettu : « *Nous allons enfin pouvoir donner à la langue de ce peuple la place qu'elle doit occuper au sein de ses institutions.* »

Tandu avemu cridutu à sa vulintà, spirendu chì in fini a noscia lingua, in u filu di u Riaquistu storicu purtatu da a noscia lotta, avia da ripiddà in fini a piazza soia.

Saria stata storica issa opportunità postu chì si cunoscia i pussibilità è certi capacità ghjuridichi di l'istituzioni in u duminiu di a lingua è di a furmazioni, una di i so pochi cumpitenzi esclusivi.

Ma oghji, è malgradu certi primi passi, à chi ne simu di u rolu è di a piazza di a noscia lingua in a sucietà ?

Analisi, valutazioni di a situazioni, ùn ci n'hè pà sapè comu i finanziamenti è i dispusitivi missi in piazza ani riimpiutu a so carica.

Sti dispusitivi, criati pà a più parti nanzu à u 2015, sò numarosi : centri d'immersioni, pianu di furmazioni di l'insignanti, pruggetti numerichi educativi, criazioni di manuali, casi di a lingua, aiuti à i media, cartuli di a lingua, cunsigliu di a lingua, signaletica, furmazioni di u parsunali...

Numarosi sò i dispusitivi, crisciuti l'aiuti finanziari, è un travagliu di a Dirizzioni di a lingua di qualità, senza dubbiti...

Ma, quand'eddu si fighjula a situazioni, a lingua hà pigliatu stu saltu storicu tantu bramatu è spiratu ?

L'avemu fattu noscia in emiciculu.

Dipoi u mesu di lugliu, poche risposti o dumandi in lingua corsa, muzioni o raporti chì passani tardi a sera, comè i corsi di corsu in liceu o in culleggiu, è i dumandi à bocca chì sò i soli à ùn esse micca mediatizzati è à micca passà à a televisìu.

Cunniscendu u cuntestu puliticu di u Statu francesu, a cuufficialità chì ùn pudarà vena cà da a nostra vulintà, l'impulsioni devi vena da st'altu locu puliticu chì hè a nostra assemblea.

A nostra lingua ùn devi micca un rifarentu è una cummissioni dedicati ?

A trasversalità ch'è vò vuleti in tutti i duminii di l'asicutivu ùn vò micca di una perdita d'efficacità ?

Allora, oghji, a situazioni à chì n'hè, è chì cunteti di fà di a nostra lingua, Sgiò Prisidenti ?

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI préside la séance.**

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

Pensu ch'ellu c'hè statu un prublema di comunicazione ; quelli chì sò in visiu, ùn anu micca intese.

Pensu chì ci vole à rileghje perchè quelli chì sò in visiu ùn anu micca intese ciò ch'avete dettu, ci hè statu un prublema tecnicu.

Se vo vulete rileghje a questione, è scusà ci.

**Mme Véronique PIETRI**

Ferà doppiu tempu per a lingua corsa !

O Sgiò Presidente,

Quandu seti statu elettu in u 2015, quandu a noscia idea patriottica si hè stallata in st'assemblea, eti dettu : « *Nous allons enfin pouvoir donner à la langue de ce peuple la place qu'elle doit occuper au sein de ses institutions.* »

Tandu avemu cridutu à sa vulintà, spirendu chì in fini a noscia lingua, in u filu di u Riaquistu storicu purtatu da a noscia lotta, avia da ripiddà in fini a piazza soia.

Saria stata storica issa opportunità postu chì si cunoscia i pussibilità è certi capacità ghjuridichi di l'istituzioni in u duminiu di a lingua è di a furmazioni, una di i so pochi cumpitenzi esclusivi.

Ma oghji, è malgradu certi primi passi, à chi ne simu di u rolu è di a piazza di a noscia lingua in a sucietà ?

Analisi, valutazioni di a situazioni, ùn ci n'hè pà sapè comu i finanziamenti è i dispusitivi missi in piazza ani riimpiutu a so carica.

Sti dispusitivi, criati pà a più parti nanzu à u 2015, sò numarosi : centri d'immersioni, pianu di furmazioni di l'insignanti, pruggetti numerichi educativi, creazioni di manuali, casi di a lingua, aiuti à i media, cartuli di a lingua, cunsigliu di a lingua, signaletica, furmazioni di u parsunali...

Numarosi sò i dispusitivi, crisciuti l'aiuti finanziari, è un travagliu di a Dirizzioni di a lingua di qualità, senza dubbiti...

Ma, quand'eddu si fighjula a situazioni, a lingua hà pigliatu stu saltu storicu tantu bramatu è spiratu ?

L'avemu fattu noscia in emiciculu.

Dipoi u mesu di lugliu, poche risposti o dumandi in lingua corsa, muzioni o raporti chì passani tardi a sera, comè i corsi di corsu in liceu o in culleggiu, è i dumandi à bocca chì sò i soli à ùn esse micca mediatizzati è à micca passà à a televisìo.

Cunniscendu u cuntestu puliticu di u Statu francesu, a cuufficialità chì ùn pudarà vena cà da a nostra vulintà, l'impulsioni devi vena da st'altu locu puliticu chì hè a nostra assemblea.

A nostra lingua ùn devi micca un rifarentu è una cummissioni dedicati ?

A trasversalità ch'è vò vuleti in tutti i duminii di l'asicutivu ùn vò micca di una perdita d'efficacità ?

Allora, oghji, a situazioni à chì n'hè, è chì cunteti di fà di a nostra lingua, Sgiò Prusidenti ?

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. L'Esecutivu hà a parolla pè risponde.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Una volta sola !

Chì cuntete di fà noi tutte è tutti di a nostra lingua.

Per ciò chì tocca à a nostra risposta, sarà, pensu, a listessa chè a vostra.

A sapete, pinsemu oghje più che mai ch'emu un bisognu assolutu di a lingua perchè ghjè un uggettu maiò di tramandera, di leia incu ciò che no simu storicamente. Un uggettu è un arnese d'apertura, d'apertura nantu à u spaziu mediterraniu è nant'à u mondu.

Ed in fine, hè impurtantissimu dinù, soprattuttu oghje chì ghjè oghje, un attrazzu d'integrazione per quelli chì ghjunghjenu quì è chì volenu fà parte d'issu populu è di u prugettu chè no cerchemu à custruisce per su paese.

Dunque, chì cuntemu di fà di a nostra lingua ? Cuntemu di fà ne un aspettu essenziale di u nostru esse individuale è cullettivu.

Cuntemu di fà ne un arnese di tutti i ghjorni è di tutti l'atti di a vita publica è privata, è què passa per, di sicuru a pinsemu sempre perchè a ci anu amparatu pè ramintà di scientifici, un statutu di cuufficialità, ma sta prospettiva, a sapete, hè difficiule à mette in ballu, è passa pè una pulitica linguistica è una vulintà di i Corsi di salvà è di sviluppà a so lingua.

Allora, rapidamente, u rolu è a piazza di a nostra lingua :

Sapete ch'emu fattu un'inchiesta suciulinguistica tamanta, chì hà da esse restituita à a vostra Assemblea per u mese di ferraghju o di marzu. Ghjè un affare impurtantissimu, ci hà da permette di avè veramente elementi precisi, scientifici nantu à a piazza, a cuncezzione, a vista ch'elli ani i Corsi nantu à a so lingua, è sarà un aiutu maiò à a decisione è a decisione chè n'averemu da piglià insemu.

Nant'à i dispusitivi, ete ramintatu di sicuru chì c'eranu stati i sforzi primu di u 2015, vi vogliu ramintà chì emu fattu noi dinò sforzi impurtantissimi à u livellu buggetariu glubale, rinfurzandu unipochi di dispusitivi ch'esistianu diggià : pensu per esempiu à « A Festa di a lingua », allargandu u so spaziu ind'è u tempu è ind'è a geografia ; mà dinù, per esempiu, incu « E Case di a Lingua », ind'è tuttu u territoriu di

a Corsica è ancu in altrò ; incu e cunvenzione cù i media lucali pè a prumuzione di a lingua corsa ; è dinù incu l'arnesi di a pratica di a lingua di modu professiunale ; senza parlà di ciò ch'ellu hè statu messe in ballu à u livellu internu à a CDC o ind'è l'agenzi è uffizii. Mà ghjè una dinamica di sicuru ch'ellu ci vole à rinfurzà.

Primu puntu, st'inchiesta sociolinguistica.

Secondu puntu, rinfurzà è rinuvilà i regulamenti di l'aiuti, perchè hè vera chì, a pensu cumè voi chì, ind'è u duminiu di a lingua corsa, cume ind'è l'altri, ùn emu micca abbastanza arnesi di valutazione di a nostra azione, è què ghjè impurtantissimu perchè mettimu i soldi mà ùn sapemu micca esattamente s'ellu ci hè u ritornu chè no simu in dirittu d'aspità, è quessa ci vole à vedela.

Vi vogliu ramintà dinù chè, per u mumentu, ùn emu micca zifratu u cuntratu di pianu incu u Statu, mà ch'emu previstu di dappià i crediti cunsacrati à a lingua corsa. Per esempiu, ci serà un pianu di furmazione, c'era u pianu di furmazione di u secundariu, ci hà da esse u pianu di furmazione di u primariu è di u secundariu, mà ghjustu à puntu ci vole veramente à valutà ciò chè statu fattu pè sapè induve ci vole à cambià o à rinfurzà.

Dunque, sicondu puntu, presentazione d'arnesi novi è contu di prisintà su raportu incu u Cunsigliu esecutivu di ferraghju o di marzu, incu l'inchiesta sociolinguistica.

Terzu puntu, pensu chì ci vole andà à vede tutti l'attori di a lingua corsa, tutti quelli chì volenu fà campà a lingua corsa, che no travaglimu insieme.

Speru che l'annu 2023, si dipenderà dinò di a situazione sanitaria, à l'Assise di a lingua corsa, chì pudarianu marcà à tempu u riassuntu di tuttu ciò ch'ellu hè statu fattu, paragonà ciò ch'elli facenu l'altri paesi à u livellu istituziunale è sucietale, è dinù marcà u principiu di a mandatura per circa veramente à esse ind'è una dinamica assai più forte chì ci permette di dà o di ridà à a so lingua a so piazza naturale ind'è a nostra sucietà.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Un ci hè micca risposta ?

**Mme Véronique PIETRI**

Ghjustu pè di ch'eddu mancarà sempri u rifarente, d'appressu à me, è una cummissione dedicata à a lingua, pè pudè passà di più tempu annant' à u studiu di tuttu

s'affare chì si perde ind'è tutti i cartulari chì sò più urgente è chì facenu chì a lingua ùn hè micca utilisata.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Trenta sicondi pè risponde.

A u livellu puliticu, faremu pruposte, staremu à sente e pruposte di l'Assemblea di Corsica pè travaglià megliu à u livellu puliticu.

A u livellu amministrativu, a sapete, l'aghju detta nanzu, intrimu ind'è una seconda fasa di a fusione, averemu à discutà incu l'amministrazione, incu i sindacati, incu l'agenti di a Cullettività di u novu urganigramma, è di sicuru ci serà forse, in tutti i casa sarà a mo pruposta, una piazza rinforzata ind'è st'organigramma pè a lingua corsa è a prumuzione di a lingua corsa ind'è tutti i spazii.

**La présidente MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià à tutti pè i vostri sforzi ! Tout le monde a fait un effort. Peut mieux faire, bien évidemment. Je le dis quand même, la question la plus courte a été celle de Romain COLONNA, en 2 minutes. Jean-Martin MONDOLONI, 2'26. Je célèbre ceux qui ont bien travaillé et pas les autres, mais tout le monde a réussi à peu près à tenir dans les temps et je pense que c'est vraiment du domaine du possible. Et nous avons eu droit à une expérimentation, un test en grandeur réelle puisqu'il y a eu deux droits d'appréciation qui ont été utilisés et donc, ça peut fonctionner.

Merci aussi à l'Exécutif pour la concision des réponses et la qualité des réponses qui ont été apportées.

A ringrazià vi à tutti.

Nous accueillons de nouveaux conseillers, salute ! Bonghjornu !

Nous allons donc procéder à l'appel.

**Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le quorum est atteint.

Merci à tous.

**La séance est ouverte à 11 h 30.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sgiò Presidente di l'esecutivu,  
Signore è signori cunsiglieri esecutivi,  
Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,  
Care tutte, cari tutti,

Per principià sta sessione di ghjennaghju, vi vogliu pregà auguri di salute, di pace i più sinceri pè stu 2022.

Pregu chì, st'annata chì principia, sarà di più serena, appaciata è ch'ella sippia quella di a fine soprattuttu di sta crisa sanitaria. Ci vole à sperà la forte.

Spergu chì, in st'Assemblea, u nostru travagliu sia sempre di qualità, degnu di u mandatu chì ci anu datu i Corsi. E chì a nostra indiatura cuntinueghja à dà a i Corsi a pussibilità di campà megliu, di campà bè, ancu di pettu à e difficoltà ochjinche che no cuniscimu è chì sò tremende.

Capu d'annu, aghju in particolare una pinsata di sulidarità incù i Corsi chì sò malati da u Covid o altre malatie, i Corsi ind'è u bisognu, è tutti quelli chì strazianu, è ci n'hè parechji, l'avemu detta prima, i nostri anziani è i giovani chì anu suffertu assai di sta crisa è di a crisa suciale di u COVID.

Allora, pace, salute è divizia dinò à tutti i Corsi, à voi altri è i Corsi chì campanu quì o chì sò in altrò.

Lors de la séance de décembre, nous avons adopté le nouveau règlement intérieur. Nous l'appliquons pour la première fois aujourd'hui et, il porte avec lui un certain nombre de changements importants. Certaines des dispositions qu'il entérine désormais, étaient en réalité déjà des pratiques d'usage, relevant de la tradition. D'autres représentent de réelles avancées, en particulier pour la place de l'opposition et la qualité du débat démocratique.



Lors des questions orales, il y a un instant, vous avez pu éprouver votre droit d'appréciation, en tout cas à deux reprises, de la réponse faite par le Conseil exécutif et c'est une très bonne chose, je me permets de le souligner.

Le mode de prise de parole, de discussion autour des motions et le calcul des temps de parole notamment ont fait l'objet d'une refonte inédite que nous éprouverons également tout au long de cette séance.

Je souhaite insister sur le fait que la qualité de nos échanges que nous aurons dépendra, en partie au moins, de la façon dont nous appliquerons ce règlement intérieur.

Grâce à une coïncidence de calendrier, ces évolutions réglementaires, évidemment sans comparaison aucune, prennent effet en 2021 et 2022, c'est l'année du 40ème anniversaire de notre Assemblée.

Ce sera aussi le 30<sup>ème</sup> anniversaire du Conseil exécutif de Corse.

En effet, le 2 mars 1982, la loi portant statut particulier à la Corse est promulguée. Le 8 août de la même année ont lieu les premières élections visant l'installation de la première assemblée de Corse qui elle aura lieu le 20 août.

1982, est donc une date importante de l'histoire contemporaine de la Corse.

Une avancée forte, dirons les politistes et observateurs avisés, je pense notamment à de nombreux journalistes qui ont couvert ces événements, si l'on considère, dans une perspective historique, le lent processus politique et institutionnel de la décentralisation à la française. Une étape décisive qui contraste d'ailleurs aujourd'hui avec les timides propositions de la récente loi 3DS et des débats qui ne sont pas encore terminés autour de ce projet de loi. Mais surtout, et avant tout, c'est un événement majeur pour la Corse à travers l'obtention de ce statut particulier de 1982 qui représentait à l'époque une première victoire dans la quête d'autonomie. Et pour toutes ces raisons, il nous incombe cette année de le commémorer.

C'est dans cette optique que je vous soumettrai aujourd'hui un rapport relatif à l'organisation de ces 40 ans dont les célébrations débiteront le 2 mars prochain, date de promulgation de la loi, et se poursuivront, avec notamment un cycle de conférences, mais aussi d'autres manifestations dont nous aurons à définir ensemble les contenus.

Alors, certes, en fonction de nos spécificités politiques passées et présentes, nous relaterons et interpréterons de manière différente le sens et la portée de cette évolution institutionnelle. Il en est ainsi de tous les événements historiques. Pourtant, il est un fait majeur que personne ne démentira : le peuple corse s'était à l'époque

fortement investi dans la joute électorale avec 17 listes présentées et une participation à près de 70 %.

Dès sa création, la légitimité de notre Assemblée fut donc reconnue par le peuple. Elle s'est fait le témoin, le symbole de la vivacité du débat politique en Corse et de l'attachement démocratique des Corses qui placent aujourd'hui en elle leurs espoirs et leurs aspirations.

Pour ce qui est de la famille nationaliste, dans sa diversité, majoritairement représentée aujourd'hui dans cet hémicycle, il aura fallu près de cinquante années de luttes politiques, de travail démocratique, mais aussi de batailles électorales pour passer de la revendication politique d'un statut particulier à l'exercice du pouvoir à l'échelle territorial.

Mais à l'aune de ces célébrations, je ne veux pas que l'on oublie tous ceux qui ont fait vivre, chacun à leur manière et à la position qui était la leur à l'époque, cette institution si singulière dans le contexte français, mais finalement assez peu novatrice comparativement à ce qui pouvait exister dans d'autres régions européennes.

Cet anniversaire sera aussi l'occasion, de rappeler les grandes figures politiques de notre île, qui se sont succédé dans les travées de l'Assemblée de Corse, mais aussi avec elles, de celles qui ont eu la responsabilité de proposer, de rédiger ou de faire progresser le statut particulier. Celles qui ont dû, per forza o per amore, l'appliquer.

Ce sera bien sûr, l'occasion d'une importante analyse rétrospective qui éclairera, j'en suis convaincue, les débats actuels et à venir sur l'autonomie, notamment au sein de la commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse de notre Assemblée.

Ce sera aussi l'occasion de célébrer l'engagement des agents, notamment des secrétariats généraux de l'Assemblée et du Conseil exécutif dont certains de leurs membres, sans vouloir leur faire offense, au contraire, sont la mémoire vivante de ce parlement.

C'est enfin, une opportunité de rapprocher les Corses de l'institution. Leur faire découvrir ou redécouvrir les spécificités de notre Assemblée, de ses organes consultatifs tels que l'Assemblea di a Giuventù ou le CESEC, de son patrimoine bâti auquel elle est attachée et de tout ce qui en fait la richesse. Faire de la pédagogie auprès des plus jeunes et les encourager à s'impliquer toujours davantage dans la vie publique, politique et sociale de notre île. Permettre à tous les Corses de comprendre le rôle que joue notre institution dans le quotidien de chacun.

Nous devons rappeler et montrer que l'Assemblée est un lieu de débats démocratiques, mais nous devons faire plus que cela.

Nous devons dire que le statut particulier de 1982, malgré ses limites intrinsèques, a été la première étape vers l'obtention des statuts suivants, notamment en 1991, l'avènement d'un Conseil exécutif en 1992, donc il y a 30 ans, et de diverses compétences associées, mais aussi des évolutions encore à venir et un jour, je l'espère, de notre autonomie.

E cusì sia !

A ringrazià vi, è torna Pace è salute !

O Sgiò Presidente, se vo vulete piglià a parolla.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, pour votre discours qui nous rappelle l'importance de l'année à venir et des cérémonies et commémorations qui s'attacheront à rappeler l'importance qu'a eu effectivement la création de l'Assemblée de Corse en 1982, dans le cadre d'un statut particulier qui conférait à l'époque à la Corse une singulière avance sur les régions de droit commun et un différentiel qu'il conviendra, bien sûr, de conserver ; c'est notamment un des objectifs, même si la compétition n'est pas l'essentiel, mais c'est aussi un des objectifs de notre demande d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice, tout simplement parce qu'il répond, ce statut, me semble-t-il, et en tout cas les Corses ont majoritairement jugé ainsi à travers leurs votes, aux attentes et aux besoins de notre île.

Il correspond également à ce qui est le droit commun de dizaines de millions d'Européens, et notamment celles et ceux qui sont des peuples de territoires insulaires. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Merci donc pour votre rappel et pour votre mise en perspective.

Je formule à nouveau mes vœux de pace è salute à tutte è à tutti, et à travers vous, chers collègues et amis, à toutes celles et tous ceux qui nous écoutent. Je les renouvelle plutôt, puisque j'ai déjà eu l'occasion de le faire, y compris directement et personnellement à beaucoup d'entre vous.

Je voudrais simplement, comme c'est l'usage, évoquer la mémoire de personnes qui, malheureusement, nous ont quittés souvent trop tôt et dans des circonstances douloureuses.

D'abord des agents de la Collectivité : Mme Laurence Di GIACOMI, qui travaillait à la DFSI aux RH, M. Lucien BARTOLI, DGA aménagement et développement, qui sont partis trop tôt et dans des circonstances très douloureuses pour leur famille, pour leurs collègues et pour nous toutes et nous tous. Et je veux bien sûr ici évoquer leur mémoire, rappeler ce qu'a été leur engagement de fonctionnaires au service de la Collectivité de Corse et de la Corse, et assurer leur famille de notre émotion et de notre soutien.

Je ne peux pas ne pas évoquer également la mémoire de Louis-Ferdinand de ROCCA SERRA, ancien sénateur de la région de l'Alta Rocca, du village de Levie. Il fait partie de ces hommes et femmes politiques qui ont marqué profondément la vie politique insulaire, et bien sûr je transmets aujourd'hui officiellement mes condoléances et celles du Conseil exécutif de Corse à sa famille que, bien sûr, j'ai eu l'occasion d'appeler à titre plus privé et plus personnel.

Je voudrais aussi bien sûr dire combien nous avons été touchés et affligés par la disparition brutale de Christophe ETTORI d'Olmeto, dans un accident tragique de la circulation. Il était un pompier du SIS 2A, il était aussi un militant politique et culturel engagé, connu et estimé de tous dans sa région et bien au-delà. Il laisse une épouse éplorée, un enfant et un enfant bientôt à naître, une famille dans la douleur et bien sûr, nous leur exprimons à toutes et à tous notre amitié et notre solidarité.

Enfin, j'ai appris ce matin la disparition de Raphael CANTINI, que beaucoup d'entre vous connaissent certainement. Il avait été membre de la première assemblée de Corse. Il était un militant politique, un militant associatif aussi très engagé dans le cadre notamment de la lutte contre la précarité. Une figure bastiaise. Et donc, je suis bien sûr triste et ému d'apprendre cette nouvelle et j'assure là-encore sa famille de notre amitié.

Un mot enfin pour saluer la mémoire du Consul du Maroc à Bastia, M. Mohamed HARRAK, qui nous a quittés des suites d'une maladie. C'était un consul qui ne connaissait pas la Corse lorsqu'il est arrivé dans l'île, qui s'est employé à la connaître mieux, à mieux comprendre l'histoire du peuple corse et l'histoire des relations aussi entre le peuple corse et le peuple marocain ; des relations qui sont anciennes, étroites et importantes. Et donc, bien sûr, je présente mes condoléances, au nom du Conseil exécutif de Corse et de la Collectivité de Corse, à la famille de M. HARRAK, au corps diplomatique marocain, ainsi qu'au Royaume.

Voilà, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, ce que je voulais vous dire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Et je m'associe totalement aux marques de sympathies et aux pensées que vous avez eues pour ces personnes disparues. Je me suis évidemment moi-même manifestée et en particulier auprès du Royaume du Maroc et des collaborateurs de M. le Consul, que je devais rencontrer et les choses n'ont pas pu se faire malheureusement.

Il est 11 h 45, nous allons commencer par un premier rapport de l'Exécutif, puisque j'ai précisé en CPO que je passerai les deux rapports en fin de journées aujourd'hui ou même demain, celui sur les annexes au règlement intérieur pour lesquelles il n'y a eu aucune difficulté hier et celui sur le 40<sup>ème</sup> anniversaire.

Je me tourne vers l'Exécutif, c'est Mme Antonia LUCIANI qui va débiter.

Je crois qu'on va avoir une séquence, d'ici le déjeuner, qui va concerner l'enseignement, la formation et la jeunesse également ; les trois étant liés bien sûr.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /  
ENSEIGNEMENT - FORMATION - RECHERCHE**

**\* Raportu n° 001 : Mudificazioni di a struttura pidagogica ginirali di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2022 è rigularizazioni à titulu di a riintrata sculari 2021**

**\* Rapport n° 001 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2022 et régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021**

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Le premier rapport que je vous propose de présenter concerne la modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2022 et la régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021.

Vous le savez, la Collectivité de Corse est compétente pour définir et arrêter la structure pédagogique d'enseignement dans les collèges et lycées de l'île. Et cette

évolution consiste dans la gestion des sections à caractère spécifique qui peuvent être en lien avec le sport, la culture, les langues vivantes, l'environnement ou des formations qui soient adaptées dans l'objectif toujours d'étoffer, de réguler et d'adapter l'offre de formation initiale aux besoins du territoire.

Donc, il s'agit de la prise en compte des projets de création de sections nouvelles, de poursuite dans les classes supérieures ou d'adaptation concernant la capacité d'accueil dans les sections existantes, et ce pour la rentrée 2021 pour ce qui concerne les régularisations, et 2022 pour les créations.

En termes de méthode, notons que chaque année, à la suite d'une enquête lancée par la CdC, les chefs d'établissements font remonter des propositions de création ou de fermeture.

Après échange avec les équipes pédagogiques, les services de l'Etat, puis la validation par les inspecteurs pédagogiques, un rapport -donc celui qui vous est présenté aujourd'hui- est présenté devant l'Assemblée de Corse.

Sachez également que la recevabilité et l'opportunité des projets présentés par les chefs d'établissements sont étudiées.

En effet, les propositions présentées dans le rapport ont fait l'objet d'une concertation avec les différents partenaires, les établissements concernés, le Rectorat, les différents ministères ayant la responsabilité d'établissements d'enseignement (Education nationale, Jeunesse et sports, ministère de la Mer, Agriculture et alimentation).

Je ne rentrerai pas dans le détail, vous l'avez, je ne vais pas reprendre établissement par établissement, mais peut-être vous donner quand même quelques éléments.

Concernant les formations nouvelles, deux types de formation sont proposés :

Dans un premier temps, des formations collège, donc qui répondent à des projets éducatifs enrichissant la carte des établissements : par exemple, la création au collège Giraud d'une section bilangue anglais et italien en 6<sup>ème</sup> ; on peut également citer la classe CLEDD à Saint Florent, ou d'autres.

Dans un deuxième temps, vous trouvez des formations professionnelles en lycée qui répondent à des besoins avérés de notre territoire. Je cite notamment le BTS pêche et gestion de l'environnement marin au lycée maritime de Bastia, et la création

d'un CAP petite enfance au lycée du Finosello, là-aussi qui répond à un besoin et une attente.

Par ailleurs, je tiens à souligner que l'ouverture du BTS au lycée maritime de Bastia, donc « pêche et gestion de l'environnement marin », était prévue pour la rentrée 2021, puisque cela faisait suite à un vote en assemblée de Corse en 2020, mais que l'absence de moyens d'enseignement supplémentaires octroyés par le ministère de la mer a conduit à différer l'ouverture à la rentrée scolaire 2022.

D'autre part, la Collectivité de Corse poursuit son effort d'enrichissement et d'adaptation de la carte des formations initiales sous statut scolaire en procédant à l'ouverture de plusieurs sections nouvelles en collèges et en lycées.

Donc, vous l'aurez compris, la création de ces nouvelles formations s'accompagnent de moyens matériels et financiers qui sont fournis par la Collectivité de Corse ; l'Etat assurant lui la création des postes d'enseignants nécessaires si besoin même. Et si parfois quelques difficultés existent, il est nécessaire pour nous d'être vigilants, notamment eu égard à ce cas récent connu au lycée maritime de Bastia.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Nous avons un rapport de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion et des enjeux sociétaux.

Qui lit le rapport ? Mme DENSARI, rapporteure.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente.

**Ce rapport a été présenté par Mme Isabelle PAOLI, cheffe de service de l'offre de formation et de l'éducation**

**Mme Marie-Claude BRANCA** a souligné qu'elle ne pouvait être que d'accord avec l'ouverture de nouvelles sections. Revenant sur le cas du lycée de Porto-Vecchio, elle a jugé logique la suppression de 4 places dans la filière dite « AGORA » (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités) ; filière qui ne semble pas convenir aux élèves. Elle a toutefois souligné que le lycée dans son ensemble manquait de places.

**Mme Muriel FAGNI** s'est félicitée de l'ouverture de la classe concernant les services à la personne au lycée du Finosello et de l'ouverture de l'option « Musique » au lycée Saint-Paul.

**La commission a émis un avis favorable**

**Avis favorable du groupe FA POPULU INSEME**

**Non-participation des groupes AVANZEMU et UN SOFFIU NOVU**

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Nous allons passer aux interventions des groupes. Donc, discussion générale.

Je vous rappelle donc que les groupes dont l'effectif est inférieur à 10, ont dix minutes d'intervention pour le groupe. Bien évidemment, cela signifie que rien n'a changé de ce point de vue-là pour eux.

Ensuite, que le groupe dont l'effectif est compris entre 10 et 20 membres - je ne fais que rappeler le règlement intérieur- a 15 minutes.

Et le groupe majoritaire a 20 minutes. Vous n'êtes pas obligés de tout utiliser, il n'y a pas de report de temps, on n'est pas en compte épargne temps !

Très bien. Ceci étant précisé, qui veut la parole ?

M. MONDOLONI, je vous en prie.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

En marge de ce dossier, j'avais souvent insisté par le passé sur notre statut qui nous oblige, sur ce sujet, à être dans un système de compétences partagées et qui donc oblige les services de l'Etat et les services de notre collectivité à travailler en bonne et intelligence ; ce qui a parfois fait défaut sur un certain nombre de sujets qui sont fondateurs pour l'avenir de notre jeunesse, puisqu'on parle de formation.

Je voudrais savoir, compte tenu de la nouvelle gouvernance de cette assemblée, eu égard au scrutin du mois de juin dernier et à la nomination d'un nouveau



recteur, où en sont les relations et si elles sont opérationnelles et optimisées pour que ce système de compétences partagées puisse fonctionner plein pot.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ?

Pour « Core in fronte », Mme BRANCA.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

No, ci rallegremu di a criazioni sempri di nuvelli insegnamenti ind'è i scoli di Corsica. Mà vuleriami insisti nant'à u fattu, ghjustu à puntu cum'eddu a dicia Jean-Martin, chì ci voli à metta in ballu una cullaburazioni più impurtanti trà tutti i servizii, ch'eddu sia à a Cullettività, u Ritturatu, i parsunali di direzzioni è l'insignanti, parchì i strutturi fussini più efficaci è ch'eddi siani ancu più addattati à i nosci territorii, pà facilità l'avvene di i nosci ghjovani.

Un ci vò micca à sminticà chì certi territorii, ùn ani micca pussibilità di spustà si, t'ani i difficoltà di trasporti : par esempiu, mà ci sò altri rughjoni, mà piddu l'esempiu di Portivechju chì ùn hà micca orari di car addattati à l'orari di i licei. Un emu micca treni, dunque ci vò à pinsà s'affari quandi si facini i strutturi pà si rughjoni chì ùn poni micca spustà si in altrò. Eccu.

Dunque, pensu chì ci vole viramenti, viramenti à travaddà nant'à u sviluppu parchì, l'emu dittu è l'emu da di suventi, « ghjuventù, l'avvene sè tu », ùn hè micca chì un slogan puliticu. Eccu.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Allora passu a parolla à Josépha GIACOMETTI, chì ghjè in visio. Avete a parolla.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

A ringrazià vi, Mma a Presidente.

Prima ne prufittu, pè quelli ch'ùn n'aghju micca vistu, pè augurà vi à tutti a pace è a saluta.

Allora, in qualchì parolla.

Di sicuru, sò stati amentati parechje affari. Ciò ch'ella vene di Marie-Claude BRANCA, hè ghjustu chì ci hè una necessità di piglià in contu, è ghjè ramintata ind'è u raportu, l'ambiu. Di sicuru, hè sempre stata fattu quande no circavamu à mette in piazza a cartula di e furmazione, di circa di esse in cuerenze incu un equilibriu territoriale nant'à l'offerta di furmazione è nant'à a qualità di i trasporti.

Maintenant, je vais revenir sur ce qu'a dit Jean-Martin MONDOLONI, en s'interrogeant sur le fait qu'il y avait-il aujourd'hui, au regard de la nouvelle gouvernance et au regard du nouveau recteur, une nouvelle méthode de travail qui permettait que s'exercent les compétences comme elles doivent s'exercer, c'est-à-dire celle d'une compétence partagée.

L'ancienne gouvernance n'a jamais eu pour objectif de faire obstruction, lorsque les choses devaient être en compétence partagée, à ce qu'elles puissent l'être et à la bonne mise en œuvre de l'exercice des compétences de chacun, quand les compétences de chacun étaient respectées. Il n'y a jamais eu de désir d'obstruction, mais en revanche il y a toujours eu la volonté d'affirmer et de rappeler les compétences qui étaient les nôtres. Et la conseillère exécutive à rappeler que nous définissons et arrêtons la carte des formations.

Et bien souvent, lorsqu'il s'agissait de définir et lorsque j'ai eu à présenter durant plusieurs années ces rapports en assemblée de Corse, je le rappelais.

Lorsque les choses, l'an dernier, je l'avais rappelé, avaient donné lieu à des réunions préparatoires, je l'avais précisé. Lorsque ça n'avait pas été le cas, je le rappelais et le précisais aussi.

Mais ça ne peut pas se faire justement au gré de la bonne entente ou d'une mauvaise entente supposée entre les différents protagonistes. Il s'agit d'une question qui est celle du respect des compétences, et lorsqu'on parle de plein droit et de plein exercice, là, pour le coup, nous y sommes. C'est-à-dire qu'il faut, lorsqu'en amont la carte des formations, est arrêtée et définie surtout, puisqu'aujourd'hui nous l'arrêtons, mais lorsqu'elle est définie, nous devons pouvoir disposer de l'ensemble des moyens d'exercice des prérogatives. La Collectivité de Corse doit pouvoir disposer de ces moyens.

Et une partie de ces moyens, c'est bien entendu le Rectorat qui les a.

Alors, peut-être que cette année, je n'ai pas assisté à l'élaboration, mais certaines années, ça a été assez fluctuant. Certaines années, nous avons pu avoir des réunions en amont ; d'autres années, ça n'a pas été possible. Mais ce qu'il faut effectivement, c'est qu'aujourd'hui cette compétence partagée, elle soit pleinement

reconnue pour qu'elle puisse être pleinement exercée. Et c'est vrai que ces dernières années, ça a été plutôt fluctuant.

Mais je le répète, il ne peut s'agir ici et ça ne peut relever de la bonne entente entre les protagonistes, mais ça doit relever du respect des compétences entre les institutions et rien que du respect des compétences de chaque institution.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Demande d'intervention de Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Juste pour préciser mon propos à l'égard de Josépha.

Ce que je disais ne visait pas à mettre en doute la façon dont, par le passé, la conseillère exécutive a fait fonctionner sa compétence. Cela me permet de saluer, très clairement et sans ambiguïté, sa méthode de travail qui précisément a toujours été au rendez-vous des compétences, rien que des compétences, mais toutes les compétences que nous devons exercer sur ce sujet.

Le doute qui doit se distiller dans nos esprits tient moins à la connaissance que nous avons désormais de notre statut, qu'à la méconnaissance que les nouveaux arrivants ont de ce système de compétences partagées qui ne relèvent pas du droit commun.

Parmi toutes ces compétences, Josépha l'a rappelé, nous ne nous contentons pas de définir une carte scolaire, nous l'arrêtons. Dans les autres régions de droit commun, ils définissent une carte scolaire et c'est l'Etat qui l'arrête et qui la met en œuvre. Ce n'est pas le cas chez nous.

Donc, c'est juste un doute lié au fait qu'il y a des ajustements nés d'une nouvelle gouvernance issue des urnes et d'un nouveau recteur.

Donc, ma question était sans vices et elle était dépourvue de toute ambiguïté, notamment je le répète sur la façon dont Josépha a exercé sa mission sous la dernière mandature.

Les choses vont mieux en le disant.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Je l'avais bien entendu ainsi, M. le Conseiller. Je n'en doutais pas et vous remercie pour cette précision.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Et toute intervention doit être inscrite en demande de parole.

Allez-y, M. le Conseiller, pour « Avanzemu », sachant que vous partagez un temps de parole avec Mme GIACOMETTI.

**M. Saveriu LUCIANI**

Rapidement. Je voudrais faire un petit focus sur les ouvertures.

J'ai constaté, comme le Conseil économique social et culturel, qu'il n'y a pas d'ouverture probante en tous les cas en matière de filière bilingue dans le secondaire. C'est peut-être la première année où ça arrive, donc c'est important de le souligner, parce que tout à l'heure il y a eu une question sur la langue et je voudrais quand même rappeler que nous n'avons pas dormi sur ce sujet-là, parce que nous avons notamment une convention en 2016, avec dans son article 11, consacré la création d'un conseil académique territorial dévolu notamment aux questions de linguistique.

Ce conseil, nous l'avons réuni plusieurs fois, y compris avec Josepha qui a pris la parole, elle s'en rappelle, et nous avons avancé sur pas mal de sujets, notamment parce que nous ne voulions pas d'une carte scolaire d'ouverture subie, mais justement concertée et négociée.

Cela a permis notamment, rappelons-nous, Vallaud-Belkacem, en 2016, l'ouverture de classes immersives publiques, ça a permis l'agrégation de Corse, ça a permis bien d'autres choses, notamment ce plan de formation du primaire qui continue d'ailleurs et d'un plan du secondaire qui commence, il a commencé à l'automne dernier, toujours grâce à ces réunions du conseil académique territorial, puisqu'il y a des stages de bassin qui sont en place pour dynamiser ces filières bilingues du secondaire.

Donc moi j'attire l'attention sur le fait qu'il y a besoin de mettre la pression, j'aime bien le mot « pression », à l'Etat parce qu'à l'heure où on parle, j'ai l'impression que l'on est un peu avec un cavalier seul où finalement on subit quelque part leurs propositions.

Il y a une volonté pour nous depuis longtemps, notamment à travers le CPER qui théoriquement devait courir depuis 2021 mais qui, j'espère, sera signé en 2022, où il y a quand même pratiquement 30 M€ sur la langue corse. Il faudrait peut-être qu'on booste un peu et qu'on aille au-devant du nouveau recteur dont je sais qu'il est, de manière lointaine, originaire de mon village et qui peut-être est disposé, puisqu'il en a parlé notamment à Pietralba l'autre jour, à poursuivre l'ouverture de classes immersives publiques.

Donc là-dessus, c'est important qu'on puisse conforter les dispositifs engagés, ne pas les laisser au rang d'expérimentation.

Je veux aussi rappeler qu'il y a l'urgence sociétale qui fait partie de ce CPER et donc relancer ce CAT, relancer la négociation parce qu'au-delà, il y va d'un statut d'une langue, et vous avez vu qu'en France il y a eu une loi « Molac », qui est bien en-deca de notre statut, je le précise parce que beaucoup de gens criaient victoire, mais l'article 7 du statut de la Corse est largement au-dessus de ce que prévoit la loi « Molac », si ce n'est la question immersive qui devait notamment être remise sur la table.

Donc ce besoin-là, je le précise à la conseillère ou au conseiller en charge de la langue, d'avoir quand même aujourd'hui une dynamique beaucoup plus visible et palpable et surtout essayer de relancer une convention qui soit à la hauteur des enjeux, puisque la convention, elle est aujourd'hui caduque et que le contrat de plan Etat-Région aujourd'hui n'existe pour ainsi dire pas du tout, en tous les cas, pour ce qui nous regarde sur la feuille de route de la langue corse.

Voilà ce que je voulais dire, avec bien sûr l'espoir d'avoir à la prochaine rentrée d'autres ouvertures dans le secondaire, sachant que l'effort du primaire est considérable, celui de la maternelle, je n'en parle même pas, et on est en droit de demander une cohérence et surtout une dynamique beaucoup plus soutenue. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Qualu hè chì vole piglià a parolla ? Mi pare ch'ellu ci sia Jean-Jacques LUCCHINI per « Fà populu ». Avete a parolla.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Presidente, vi ringraziau.

Juste pour rappeler que la carte de formation est aussi valable pour l'enseignement agricole, c'est une des compétences de l'Assemblée de Corse, ça été

prévu par la loi de 2002. Bien entendu, les moyens sont mis aussi par les services de l'Etat.

Moi, je voulais féliciter Antonia LUCIANI parce que c'est la première fois que l'on est arrivé à avoir un espace de concertation avec la DRAAF. Les formations qui sont proposées, par exemple pour le lycée agricole de Sartène, ont été faites en concertation avec la DRAAF et on arrive à trouver un équilibre entre les demandes qui viennent de nos territoires sur la formation et les moyens que peuvent mettre ... (inaudible) ... ensemble.

Donc, je pense que si on arrive à établir cette concertation sur l'ensemble des lycées et bien sûr, sur l'enseignement général aussi, il n'y a que comme cela que l'on pourra y arriver et à trouver les solutions pérennes et à mettre en place les formations pour nos territoires et pour les jeunes que nous avons à former pour la Corse. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Tous les groupes se sont exprimés, donc je vous passe la parole, Mme la conseillère.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Concernant la remarque de Jean-Martin MONDOLONI mais à laquelle Josepha GIACOMETTI a déjà répondu en partie, effectivement l'idée c'est vraiment de consolider un cadre et qu'il ne s'agisse pas qu'il y ait de fluctuation en fonction des personnes et des arrivées.

Cela dit, votre question fait écho à l'arrivée récente d'un nouveau recteur pour l'académie, que j'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement hier pour la première fois, et que j'aurai l'occasion de rencontrer également pour des réunions de travail dans les jours à venir, je pense que la volonté affichée clairement c'est d'avoir un travail en commun et qu'il y ait un nouveau départ, en tout cas, il y a un optimisme qui est affiché et une main tendue qui l'est. Donc, nous la saisirons, les services de la Collectivité, pour faire en sorte que le travail de collaboration qui est nécessaire de par le statut, de par la loi, ce soit de manière beaucoup plus formelle, encadrée, qu'on puisse travailler ensemble puisque le sujet, c'est effectivement d'établir, d'arrêter notre carte de formation, mais par la suite d'avoir les moyens de le mettre en œuvre. Et là, ce n'est plus de notre ressort.

Donc, c'est là où la négociation peut être compliquée, Jean-Jacques LUCCHINI l'a rappelé, on a eu un moment de difficulté à la rentrée avec notamment le lycée agricole où une section était menacée alors même qu'elle était entérinée dans notre carte des formations et où la DRAAF souhaitait fusionner des sections. On s'est battus pour le maintien. Aujourd'hui, il y a une négociation qui permet justement, en travaillant en amont avec les services du rectorat et les différents représentants des ministères, d'avoir une visibilité et surtout de pouvoir assurer que ce que nous votons dans cette Assemblée pourra être effectif, et que ce qui s'est passé, par exemple, au BTS au lycée maritime de Bastia, ne se reproduise pas dans les années à venir.

En ce qui concerne la demande de Mme BRANCA, effectivement je vous rejoins sur la question notamment des transports, de la difficulté aussi d'avoir une réflexion qui permette un équilibre entre les établissements et entre les territoires. Donc, on a essayé de le faire de cette manière-là, mais je pense que pour les années à venir, il faudra aussi le retravailler peut-être de manière plus structurée avec une réflexion globale et surtout plus en amont en termes de timing, je dirai, pour que justement la négociation avec les différents ministères et les moyens alloués, de fasse de manière plus optimale.

Concernant la remarque de Josepha GIACOMETTI je n'ai rien à rajouter puisqu'elle est venue effectivement recontextualiser la manière dont elle avait géré précédemment ce portefeuille et les relations entretenues notamment avec les services de l'Etat.

Pour la remarque de Saveriu LUCIANI, je vous rejoins. Effectivement, c'est la première année où nous n'avons pas de remontée de propositions de filières bilingues. Nous le regrettons. Pour cette année, je dirai, c'est un « coup parti » que nous ne souhaitons pas voir se reproduire dans le temps.

Notre objectif, c'est évidemment de réaffirmer nos priorités qui passent notamment par la sensibilisation auprès du nouveau recteur. Je ferai en sorte que cela puisse être possible pour que dans les années à venir, on puisse consolider ce qui est fait sur le premier degré et pour qu'effectivement, il y ait une suite qui soit complètement affirmée et qui rentre dans nos objectifs de rendre la langue corse partie prenante de la pédagogie, mais aussi de ce que nous voulons transmettre pour l'avenir de nos enfants.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Il n'y a pas d'amendement, donc on va soumettre au vote votre rapport. Je rappelle que certains ont deux procurations ou une, mais en tout cas on peut aller jusqu'à deux. M. le Secrétaire général, me rappelle que pour le premier vote, il faut que les groupes rappellent tous les noms des votants. Est-ce vous êtes prêts ? Je me tourne vers « Un soffiu », avez-vous la liste de tous les votants ? Très bien. « Avanzemu » ? Je vous donne un délai de préparation puisque c'est le premier rapport. « Fà populu » ? On est bon. Et « Core in fronte » ? C'est bon.

Donc, nous allons procéder au vote.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

### **M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.



**Mme Véronique PIETRI**

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 001 est ADOPTÉ à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Mme la conseillère, vous avez la parole pour le rapport suivant :

\* **Rapport n° 010 : Rivisioni impurtanti di a sitturizzazioni di u Cullegghju Fesch pà a riintrata sculari 2022.**

\* **Rapport n° 010 : Révision substantielle de la sectorisation du collège Fesch pour la rentrée scolaire 2022.**

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Ce deuxième rapport concerne la révision substantielle de la sectorisation du collège Fesch.

Pour rappel, la Collectivité de Corse possède un bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation et elle dispose de pouvoirs à la fois en matière de localisation des établissements d'enseignement, à leur capacité d'accueil, à leur mode d'hébergement ainsi qu'à la définition de leur structure pédagogique. Elle est également compétente pour définir et arrêter les secteurs scolaires, ces derniers correspondent aux aires géographiques de recrutement des collèges.

Quelques éléments de contexte pour situer l'intérêt de ce rapport.

D'abord, vous rappeler qu'en 2018, au regard de l'évolution des zones de peuplement des deux grandes agglomérations de Bastia et d'Aiacciu, la Collectivité de Corse a procédé à une révision de la sectorisation des collèges implantés dans les zones urbaines et périurbaines d'Aiacciu et de Bastia.

En ce qui concerne le périmètre du grand Aiacciu, la révision de la sectorisation a concerné six collèges et a tenu compte de l'ouverture, à la rentrée 2019,

---

<sup>1</sup> Délibération N° 22/001 AC

du collège du Stiletto, implanté dans le quartier est d'Aiacciu avec une capacité d'accueil de 800 places.

Cette répartition a été faite avec le souci de limiter le temps de transport des élèves, tout en maintenant une mixité sociale et en recherchant un équilibre en termes de capacité d'accueil dans les établissements.

Cependant, d'où l'objet du présent rapport, la révision de la sectorisation des collèges d'Aiacciu entrée en vigueur à la rentrée 2019, n'a pas permis d'inverser les tendances antinomiques d'évolution des effectifs des collèges Fesch et Laetitia, tous deux situés dans un périmètre géographique proche.

On observe la baisse des effectifs du collège Fesch qui s'est poursuivie à la rentrée de septembre 2021. Depuis 2014, le collège Fesch a connu une perte de plus de 100 élèves, alors que dans le même temps, le collège Laetitia arrive à saturation avec un taux de remplissage de 101 % à la rentrée 2021, en raison des très fortes hausses d'effectifs scolaires au cours des dernières rentrées.

Nous dénombrons une augmentation importante de 177 élèves supplémentaires sur les trois dernières rentrées.

Alors plusieurs phénomènes expliquent cette situation qui, pour nous et surtout pour les établissements, est problématique.

Dans un premier temps, il semble que l'offre culturelle et sportive soit moins attractive pour le collège Fesch et expliquerait en partie un volume de dérogations important du Fesch vers le Laetitia.

Aujourd'hui, l'offre culturelle et artistique du collège Laetitia, chant choral, formation instrumentale, etc., attire plus d'une centaine d'élèves, et n'a pas son équivalent au collège Fesch.

L'offre sportive est présente dans les deux établissements, mais à la rentrée 2020, pour vous donner un exemple, la section voile du Laetitia attirait 55 élèves alors que la section handball du Fesch n'en comptait que 16 élèves.

Dans un deuxième temps, le collège Fesch a connu une diminution importante du nombre de dérogations en sa faveur. Ces dernières permettaient, en effet, de renforcer le vivier d'élèves sectorisés sur l'établissement. Si le vivier proprement dit reste stable, les dérogations, elles, ont fortement chuté ces dernières années.

De ce fait, au regard de la situation observée, il est aujourd'hui nécessaire d'enrayer la chute des effectifs du collège Fesch, tout en travaillant à renforcer son attractivité.

Pour ce, plusieurs moyens d'actions s'offrent à nous, afin de redynamiser le collège.

À moyen terme, il est important de mener une réflexion avec les personnels du collège Fesch et les services académiques afin de convenir d'un rééquilibrage de l'offre éducative par rapport au collège Laetitia.

De plus, il semble également pertinent de dynamiser l'enseignement bilingue dans le secteur du collège Fesch, par exemple en développant sur l'école Forcioli Conti un cycle 3 bilingue. Cela pourrait avoir une incidence sur les effectifs de 6ème, puisque ces élèves intègreraient alors le collège Fesch et seraient potentiellement moins attirés par les offres du Laetitia.

Puis, concernant le lycée, nous devons envisager, avec l'ensemble des acteurs, une nouvelle carte des formations modelant une identité propre à l'établissement dans des domaines d'excellence qui soient attractifs de type prépa ou section Arts, histoire, culture. Nous sommes ouverts, toutes les propositions sont possibles, le tout étant d'essayer de travailler à ce nouveau modèle et cette nouvelle identité.

Il apparaît cependant impératif d'intervenir à court terme, c'est la raison pour laquelle on présente ce rapport aujourd'hui, afin d'enrayer la baisse des effectifs et surtout de les stabiliser.

Il s'agit donc, dans un premier temps, de modifier sensiblement la sectorisation de l'établissement, tout en initiant, avec les services de la ville d'Aiacciu et les services académiques, une réflexion plus générale pour préparer la nouvelle sectorisation à l'horizon 2023.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver une modification substantielle de la sectorisation du collège dans le but de réorienter une dizaine d'élèves par an. Cette sectorisation consiste à transférer certains secteurs du centre-ville d'Aiacciu initialement rattachés au collège Laetitia vers le collège Fesch.

On a bien conscience que cette décision ou cette proposition ne règlement pas un problème qui est plus large, notamment celui du vieillissement des zones de centre-ville, mais aussi une hausse du prix de l'immobilier qui peut avoir des conséquences sur le fait qu'une partie de la population, notamment avec des jeunes ménages ne pouvant

plus se loger en centre-ville, soit obligée de s'installer en périphérie et qu'en corollaire forcément des établissements se retrouvent à avoir des effectifs plus faibles.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Nous avons un rapport de la commission éducation. Mme DENSARI, vous avez la parole.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente. Ce rapport a donc été présenté par M. Jean-François CUBBELS, Directeur Général Adjoint en charge de l'éducation, de l'enseignement de la formation et de la langue corse.

Revenant quelques années en arrière, Mme Danielle ANTONINI a rappelé que la sectorisation était plus simple, puisque le Laetitia était le lycée des jeunes filles et le Fesch, le lycée des garçons.

Dans un autre temps, le Laetitia avait été « mal vu » et de nouveau plébiscité pour son enseignement de qualité et ses filières scientifiques.

Elle a estimé que parallèlement à la modification de la carte scolaire, il serait opportun que le Laetitia reste à « vocation » scientifique et le Fesch se « spécialise » dans les sciences humaines ou l'art.

Sur un autre plan, elle a souligné le problème du logement.

La commission a émis un avis favorable

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Donc, dans les mêmes conditions que tout à l'heure, je vais donner la parole à l'Assemblée. M. MARCANGELI pour « Un soffiu », vous avez la parole.

## **M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme la Présidente.

Puisque je ne m'étais pas exprimé jusqu'à maintenant, je vous souhaite aussi collectivement à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2022 qui commence par l'examen de dossiers particulièrement importants puisque c'est de notre jeunesse dont on parle. Nous parlons en plus en tant que voisins d'un établissement que je connais bien, qui effectivement depuis plusieurs années, perd de son attractivité, ce qui aurait été impensable du temps où moi-même, il y a quelques années, mais il n'y a pas si longtemps que cela, y étais, à savoir cette effet ciseau entre le collège Laetitia et le collège Fesch qui est des plus inquiétants.

Alors, il faut se mettre au travail et naturellement nous n'avons pas d'opposition par rapport à ce qui a été développé. Je crois qu'il y a une forme d'urgence, je tenais quand même à le dire parce que cet établissement, aujourd'hui, souffre énormément de cette comparaison avec son homologue du Laetitia. Cet écart commence à devenir tellement important qu'il sera très difficile de le rattraper si on n'y met pas le maximum.

Je voulais aussi vous dire plus largement sur la cité Fesch, puisque là on parle du collège, mais on évoque également le lycée, il y a aussi la problématique des infrastructures qu'il va falloir à un moment véritablement prendre à bras le corps.

Un exemple simple, nous sommes dans ce quartier, vous pouvez constater que c'est l'ensemble de cet établissement est d'une très grande beauté architecturale, et j'ai appris en tant que maire qu'il n'était pas classé. Donc, je vous le dis très tranquillement, il faudra que l'on se voie pour travailler ensemble, éventuellement également engager une procédure de classement de cette cité qui est parmi les plus belles et mieux placées. Je ne vais pas vous dire qu'il m'arrivait parfois de regarder par la fenêtre et de regarder le golfe d'Ajaccio plutôt que d'écouter mes professeurs, mais je pense que certains se reconnaîtront dans ce que je viens de dire. Et au-delà de cela, l'architecture du lieu est particulièrement belle.

Il faudra donc peut-être envisager d'y travailler parce qu'il y a des difficultés, c'est un bâtiment qui vieillit et qui rencontre un certain nombre de difficultés tant au niveau du collège que du lycée. Là, on est plutôt sur la phase investissements et équipements, qui aussi, je vous le dis, compte dans le choix des parents.

On parlait tout à l'heure des infrastructures sportives, j'aurai l'occasion sur l'autre délibération que vous proposez, de m'exprimer sur cette question. Aujourd'hui il y a aussi peut-être des efforts à partager ensemble sur le complexe sportif Pascal Rossini

qui vieillit. Nous avons des évaluations à la mairie d'Ajaccio sur l'investissement que cela représenterait pour demain le faire monter en gamme sur un certain nombre d'équipements qui sont très utiles au collège et au lycée Fesch.

Je pense qu'il faudrait que l'on travaille ensemble, notamment avec votre collègue du Conseil exécutif en charge des affaires sportives, pour avoir une véritable politique de rattrapage de ce complexe qui est collé à la cité Fesch et qui, comme vous le disiez tout à l'heure fort justement, est peut-être aussi à la source d'un certain nombre de problèmes.

Enfin, il y a également un certain nombre de changements démographiques et de choix. Vous parliez de la culture scientifique du Laetitia opposée à la culture littéraire du Fesch, effectivement on voit vraiment aujourd'hui, que les enfants issus des classes plutôt aisées de la ville d'Ajaccio qui, dans leur grande majorité, choisissent des voies scientifiques et qui habitent plutôt dans l'ouest de la ville, donc plus proches théoriquement du collège Fesch que du collège Laetitia, vont au Laetitia. Et ça, c'est un problème démographique, c'est un problème également profond, avec un changement. A l'époque, il n'y a pas si longtemps que cela, les enfants de l'ouest d'Ajaccio allaient à 90 % au collège Fesch et au lycée Fesch, or aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Il y a également une étude à réaliser là-dessus, c'est aussi toute la problématique des sectorisations, des cartes scolaires qui a peut-être été mal préparée il y a quelques années, mal pensée et qui fait que le collège Fesch et le lycée Fesch rencontrent des difficultés.

Donc moi, je suis à votre disposition en tant que maire de la ville pour pouvoir travailler à ce sujet-là en fonction de vos disponibilités avec le recteur. Si on veut vraiment travailler, il y a une vision d'ensemble également à porter au niveau des infrastructures sportives, puisque nous souffrons aujourd'hui d'une vétusté très claire et d'un vrai effort de rattrapage à réaliser sur le complexe sportif Pascal Rossini.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ?

**Mme Véronique PIETRI**

Juste une remarque. Il y a aussi, je crois, un problème dans la gestion des inscriptions au niveau des instances académiques et du rectorat parce que je ne pense

pas que les parents aient vraiment le choix dans les inscriptions. Souvent ils font des vœux et les vœux ne sont pas vraiment suivis d'effet.

Donc, il y a aussi beaucoup le besoin de savoir comment sont dirigés les élèves. Pour avoir vécu cela de mon côté, j'ai l'impression aussi que la balle, de ce côté-là, n'est pas dans notre camp. Nous pouvons essayer de faire des sectorisations, mais souvent les dérogations, les choses comme ça, ne dépendent pas de nous, puisque ce n'est une de nos compétences et que c'est aussi, d'après moi, quelque chose qu'il va falloir voir avec les instances académiques et avec le rectorat, dans leurs choix, souvent sur dossiers, sur les notes. Et du coup, peut-être qu'il y a aussi des choses comme cela à regarder.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Saveriu LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI**

Rapidement. C'est important de parler de sectorisation, et le Fesch, finalement, c'est un peu, le collège et le lycée, la cité scolaire, qui cache la forêt, parce que ce qui arrive à Fesch aujourd'hui va arriver demain, ou arrive déjà, sur d'autres sites pédagogiques de Corse où il y a quand même des problématiques.

Il y a une urgence, c'est évident, Laurent MARCANGELI l'a soulignée. Il y a aussi la problématique des centres-villes qui, aujourd'hui, est sur la table, on ne peut pas imaginer un établissement scolaire sans parler de son environnement immédiat, avec les contraintes, avec notamment la population vieillissante.

Et puis, quand on a, je fais un clin-d'œil à l'INSEE, 4 050 personnes qui arrivent chaque année en Corse, on sent bien que là aussi, ça bouleverse carrément les équilibres et les établissements existants parce que quand il y a 10,8 personnes qui arrivent chaque jour en Corse, on a forcément des enfants qui sont scolarisés et là il y a des réponses qui ne sont pas forcément... On n'est peut-être pas prêts aussi à absorber tout cela de manière logique et je dirai presque pragmatique.

Donc, je voulais le dire quand même parce que c'est important, « l'immeublisation » ou la « lotissementisation », je dirai, lotissements et immeubles de banlieue bouleversent, d'ailleurs il y aura certainement tout à l'heure un rapport qui va évoquer les possibles autres constructions, parce qu'on est en train de subir là-aussi quelque chose, il y a un impact qui est évident, et par contrecoup, on a un impact qui revient sur les établissements du centre-ville, notamment sur Aiacciu.

D'abord, est-ce que ça va suffire, parce qu'il se peut que l'on revienne l'an prochain ou dans deux ans pour revoir la copie, au Fesch ou ailleurs ? Pour moi c'est écrit, on aura encore à revenir sur cette sectorisation. Forcioli Conti, on espère une filière bilingue, j'espère que ce n'est pas qu'une espérance, tout simplement parce que quand on voit les ouvertures de bilingue, je préférerais quand même qu'à un moment donné, on généralise carrément les filières du primaire pour alimenter les collèges et lycées à proximité. C'est important de le répéter parce que, comme le disait ma collègue Véronique PIETRI, on aura des choix qui vont se faire avec des bons établissements et peut-être des mauvais établissements. C'est cela qui peut arriver un jour, il faut faire attention.

On votera pour, bien sûr, parce que c'est important de rassurer aussi les équipes pédagogiques qui sont déstabilisées, parce qu'il y a des demi-services qui se partagent dans d'autres établissements, ça nuit à la qualité de l'enseignement, il y a un impact évident pour les enseignants.

La réflexion, elle dépasse largement la problématique de la sectorisation. Et je suis d'accord sur la réhabilitation des sites, notamment de tous les équipements, sportifs et autres, voire même la modernisation des salles. C'est important aussi de dire que ça ne suffira non plus, aujourd'hui on ne doit pas se situer dans une séance de rattrapage, mais de dynamique, de construction et de réhabilitation.

Autre point important, je le dis ici mais on en reparlera certainement une autre fois, c'est le problème de la formation. L'établissement doit absorber quelque chose qui va demain pouvoir être réinjecter au-dessus. La question de l'orientation aujourd'hui me semble fondamentale, elle demande à être revue et largement améliorée. Donc, je mets le dossier sur la table.

Pour finir, je dirai simplement que, je le répète, je n'aimerais pas qu'on revienne l'an prochain ou dans deux ans pour un autre établissement. Mme la conseillère, vous le savez, on risque de revenir pour d'autres sectorisations. Essayons de déssectoriser la question et de l'élargir beaucoup plus que cela.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mme FAGNI pour « Fà populu ».

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Mme la Présidente.



Evidemment, je rejoins les propos qui ont été tenus par tous concernant le lycée Fesch qui a été aussi le lycée de mon enfance et on ne peut que regretter cet état de fait.

Donc, au-delà de tout ce qui a été dit et précisé sur la pédagogie à adopter, une question, Mme la conseillère exécutive : la sectorisation elle se passe au niveau des collèges, je crois qu'elle n'y est pas au niveau des lycées. Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer, même si je rejoins les propos de M. LUCIANI quand il dit qu'on peut élargir et aller au-delà de la sectorisation, peut-être comme dans certaines régions de France, je crois qu'on peut faire une sectorisation aussi au niveau du lycée ?

Voilà, c'était simplement une interrogation. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Mme Nadine NIVAGGIONI pour « Fà populu ».

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

On voit bien sur ce rapport que ce sont plusieurs éléments qui font qu'aujourd'hui, ce lycée perd des effectifs importants. On l'a dit, transfert de populations, je sais que l'APC nous a souvent alertés là-dessus. Ils le constatent dans de nombreuses écoles du centre-ville, il y a un déplacement de population vers l'extérieur et c'est vrai que lorsque ces élèves retournent ensuite plus grands au lycée, ils vont vers le plus proche qui est très souvent le lycée Laetitia.

Donc problème de transferts de populations, problème de notoriété. Les classes préparatoires du lycée Laetitia sont excellentes, on obtient d'excellents résultats des jeunes qui viennent de toute la Corse aussi, mais aussi de jeunes qui ont fait tout leur cursus au lycée Laetitia. Evidemment, les parents préfèrent dans ces cas-là, aller vers des lycées d'excellence, parce qu'aujourd'hui les classes préparatoires du Laetitia donnent des résultats qui permettent à des enfants de rentrer dans les plus grandes écoles de France, il faut le savoir, notamment au niveau des écoles d'ingénieurs, etc.

Donc ça, c'est un point qu'il ne faut pas négliger.

Il faut aussi que l'établissement se remette en cause, ça relève aussi du projet intrinsèque de l'établissement. Il ne peut pas y avoir que des éléments extérieurs, il y a aussi des éléments qui sont propres à l'établissement. Il y a un dynamisme à retrouver, il y a peut-être quelque chose à changer dans l'établissement, et pas seulement que les locaux, ça fait partie aussi du sujet, mais pas seulement.

Je crois aussi qu'il y a un élément sociologique dont on doit tenir compte. On doit envisager aussi la mixité de population. C'est quelque chose qui est prégnant au lycée Laetitia. Il faut qu'on réfléchisse à ça, pas seulement sur ce lycée, c'est valable aussi pour d'autres écoles, mais réfléchissons aussi à la mixité de population, c'est important, il faut que cette mixité soit naturelle et importante.

On est en train aussi de vivre presque une classification des populations. Il faut éviter cela.

Donc, il y a un travail important à faire, qui relève de l'aspect de la commune, du travail de la commune, du travail de l'académie et aussi une part qui nous incombe, bien sûr.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous avons plusieurs demandes en ligne.

Christelle COMBETTE, vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Mme la Présidente.

Je ne vais pas évoquer le problème de sectorisation, le rapport en fait état et tout le monde l'a bien précisé. Le problème démographique aussi. Bien évidemment, c'est un secteur de la ville assez vieillissant. C'est vrai que comme d'autres et notamment mon président de groupe qui s'est exprimé, moi c'est mon collègue, mon lycée, je n'ai pas envie de le voir perdre de sa superbe.

Donc, je dirai qu'il y a quand même des choses qui sont à faire, qui ne sont peut-être pas complètement dans le champ de compétences de la Collectivité, mais dans le cadre de vos réunions avec le rectorat, je pense que vous pouvez influencer sur le sujet.

Déjà, il faudrait éviter, ce sont des choses qui m'ont été dites, puisque je fais partie aussi du conseil d'administration du lycée, il faut éviter de refuser les demandes en cours d'année ou les dérogations qui sont faites, ça représente une bonne dizaine par an. Alors, ça paraît peut-être léger quand c'est dit comme ça, mais les classes approchent une trentaine d'élèves, donc elles sont très lourdes, elles sont surchargées, et si on ajoute ces 10 élèves chaque année, on peut lisser et donc augmenter et créer de nouvelles sections. Ça, c'est peut-être une première piste de travail.

Ensuite, ça été effectivement évoqué, la désaffection du collège provient de l'attraction pédagogique qui est, puisqu'on parle du lycée Laetitia, importante et variée. Là-aussi, il y a peut-être des pistes à emprunter. A l'époque, le proviseur DI GIACOMO avait travaillé, et ça avait été d'ailleurs acté par le Ministre, à la création d'une classe préparatoire en biologie. Cette classe malheureusement n'a pas pu voir le jour. Mais on a la chance dans cette cité Fesch d'avoir le complexe Pascal Rossini, qui est quand même collé, et aussi l'église Anglicane qui est équipée en salle de danse. Je pense que c'est la seule cité qui a cette chance d'avoir à proximité immédiate, donc pas de transports pour les élèves, des structures. Pourquoi pas travailler sur une classe liée au sport ou alors une classe CHAD qui est différente de la classe qui est au Laetitia, c'est-à-dire une classe danse et théâtre, puisqu'actuellement le collège Fesch a une option théâtre. Donc, pourquoi ne pas en faire une spécialité, aller au-delà de la simple option, et donc travailler avec le conservatoire municipal ?

Voilà, ce sont des petites pistes de travail qu'il faudrait peut-être emprunter pour offrir de nouvelles sections et espérer un attrait objectif aux élèves ajacciens. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Je passe de suite la parole à Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Bonghjornu.

Je vais vous le faire assez court. Le problème du lycée Fesch, c'est le problème des villes très riches et d'un centre urbain qui fatalement se désertifie pour deux phénomènes, entre autres à Ajaccio.

Le premier c'est la cherté des logements disponibles et un transfert sur les périphériques, ça crée des flux de population naturels.

Le deuxième, c'est lié à un phénomène politico touristique de l'ubérisation de centaines de logements, plus de 2000 à Ajaccio qui sont pour la plupart dans le centre historique et dans le centre culturel, donc dans la zone de chalandage scolaire du lycée Fesch, ce qui explique qu'inexorablement il y a des fuites d'effectifs.

Ensuite, peut-être qu'il y a un problème de dynamisme sur les filières et que lorsque l'on a la chance d'avoir deux lycées d'enseignement généraliste sur une même ville, il faut chercher à les spécialiser et que peut-être, un soit tourné vers le scientifique,

et je pense au lycée Laetitia où d'ailleurs, moi, il y a quasiment 40 ans, j'avais fait ma classe préparatoire, à l'époque il n'y en avait qu'une, ensuite il fallait s'expatrier, et peut-être donner le côté littéraire et culturel au lycée Fesch. Mais je n'ai pas la compétence et le discernement pour savoir si ce sont des mesures adaptées ou pas, car bien entendu, dans un lycée il faut ouvrir toutes les sections et il ne faut pas qu'il y ait des laissés pour compte ou des sous-niveaux.

Mais dans la cadre précis d'Ajaccio, je pense que le problème est aussi politique au sens de la gestion du patrimoine immobilier et des affectations. On a inévitablement aujourd'hui un embourgeoisement de l'occupation du centre-ville, ce qui veut dire des couples âgés, pas forcément des retraités, mais des personnes qui n'ont plus d'enfants à charge et qui ont les moyens de se payer un appartement qui est entre 5 et 6 000 euros le mètre carré.

Ça c'est la réalité, et c'est sur ça que je voudrais interpeller les élus que nous sommes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le conseiller.

Romain COLONNA pour « Fà populu ».

**M. Romain COLONNA**

Merci, Mme la Présidente.

Chère Conseillère exécutive, j'hésitais, pour être tout à fait franc, à ne faire qu'une intervention à la fin du troisième rapport que vous allez présenter, tant à la lecture des rapports il m'est apparu que ces trois rapports étaient intimement liés, je dis bien les trois rapports et je vais essayer très rapidement d'en faire la modeste démonstration.

Si on regarde de manière un peu froide, de l'extérieur, ces dossiers, on pourrait même se dire que finalement, les choses ne vont pas si mal, au moins à deux niveaux : celui des compétences, la Collectivité de Corse a un certain nombre de compétences éducatives en la matière, qui ne sont pas trop mal dotées, ça pourrait être un motif de satisfaction a priori, je dis bien a priori. Le deuxième motif de satisfaction, c'est qu'il y a un dynamisme démographique.

Mais sur l'affaire du Fesch, je vais aller un tout petit peu plus loin que vous et que le dossier. On dit que le Fesch perd des élèves depuis 2014, à-peu-près 100 élèves depuis 2014. Ça, c'est le chiffre brut. Mais si on met au regard ce chiffre de ce qui a été

dit précédemment, je crois par Saveriu et d'autres, qu'il y a à-peu-près entre 3000 et 4000 personnes qui viennent Corse, sans parler de l'origine de ces personnes, 3 à 4000 personnes qui participent de l'accroissement démographique de la Corse par an, ça veut dire que de 2014 à 2021, on est entre 20 et 25 000 personnes qui sont arrivées et se sont installées dans l'île par solde migratoire exclusivement, il n'y a pas une seule personne, pas une seule personne sur 20 à 25 000 personnes qui a décidé d'investir, quand je dis investir, c'est à tous les niveaux, dans le centre-ville d'Aiacciu.

Donc, ce n'est pas 100 personnes que l'on perd sur Aiacciu, c'est beaucoup plus en fait. Et ça relativise aussi le dynamisme du Laetitia et ça s'inscrit dans la problématique que vient d'évoquer notre collègue Paul-Félix BENEDETTI sur le dynamisme du centre-ville d'Aiacciu et de manière générale, sur l'ensemble des centres-villes comme peut l'être Ajaccio.

En même temps, c'est pour ça que j'hésitais à intervenir à l'issu de ce second rapport ou du troisième rapport, mais j'anticipe un petit peu et vous m'excuserez par avance, Mme la conseillère et Mmes et MM. les Conseillers, dans le rapport suivant vous parlez, il ne faudrait pas non plus que l'on rentre de manière tout à fait naïve dans ces dossiers, vous parlez de saturation des effectifs des collègues.

Donc, on a un collègue qui perd 100 élèves en 7 ans, qui n'en gagne pas un sur un potentiel de 20 à 25 000 personnes, ce qui est énorme, et en plus concomitamment, on parle de saturation des effectifs des collègues. Donc, à un moment donné, il faut qu'on se dise les choses, il y a un réel problème lié à la démographie aujourd'hui en Corse.

Ça été dit précédemment, tout ne relève pas des seules compétences de la Collectivité de Corse, mais on ne peut pas aborder le problème du collège Fesch simplement en évoquant, même si c'est tout à fait pertinent de le faire, je ne suis pas là pour polémiquer, la réfection des installations sportives liées au Fesch ou sur la spécialisation des filières ou pas. Il y a un problème de fond qui est un problème fondamentalement politique lié à la démographie.

Et j'en viens sur un des seconds enseignements qui introduisait mon propos, c'est le problème des compétences qui a déjà été évoqué lors du premier dossier que vous avez présenté, Mme la conseillère, et le débat l'a mis en lumière de nouveau.

Le problème des compétences, c'est que là on a un bloc de compétences à l'article, si je ne me trompe pas, 4424-1 du Code général des collectivités territoriales. Ce bloc de compétences nous dit qu'on peut définir, et ça sera l'objet du troisième rapport, la localisation des établissements d'enseignement, leur capacité d'accueil, le mode d'hébergement des élèves, la définition de la structure pédagogique et la

sectorisation scolaire. Donc, on pourrait tout à fait se satisfaire de cela, mais permettez-moi la métaphore au sujet d'une voiture, là c'est comme si on avait le volant, c'est comme si on avait les roues, mais qu'on n'avait pas le moteur.

Le problème fondamental, et j'anticipe un peu sur la réponse liée à démographie, le fait que la Corse ait 300 000 habitants, 320 000 habitants, 340 000 ou 360 000, n'ait pas le problème fondamental en soi. Je ne dis pas que ça ne pose pas de problème, vu l'expansion et la rapidité de cette expansion, mais ce n'est pas un problème en soi, il y avait près de 300 000 personnes, si je ne me trompe pas, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, jusqu'à la première guerre mondiale. Le problème c'est que nous n'avons pas les moyens de définir un projet de société inclusif, commun pour tous. Et, je rebondis sur l'exemple de la langue corse, deux concours d'entrée dans la fonction publique pour la langue corse, par exemple, non généralisation du bilinguisme, non généralisation de l'immersion.

Donc, le problème en soi, je ne dis pas que je l'évacue totalement, mais j'essaye de le poser pour avancer un peu différemment, le problème en soi n'est pas qu'un problème démographique. On a pour habitude de dire dans la famille nationaliste et le Président notamment, que la Corse a toujours fabriqué des Corses. Oui mais le problème c'est que pour fabriquer des Corses aujourd'hui, il faut aussi avoir les moyens de les fabriquer, et l'un de ces moyens c'est l'éducation. C'est pour cela que je parle de compétences qui sont certes partagées, mais qui sont, au regard de la problématique générale, insuffisantes.

C'est pour cela que moi, je crois foncière que dans la problématique générale liée à l'éducation, il faudra demander un certain nombre de transferts, une redéfinition et de nouvelles contractualisations, parce qu'on ne peut pas se permettre de regarder le navire qui, à bien des égards, prend l'eau et pas de notre fait.

Je reviens deux secondes sur la problématique démographique. Paul-Félix BENEDETTI a parlé de la hausse très importante des loyers, du prix du logement et du vieillissement de la population. Là, on a une démonstration avec le troisième rapport qui vient totalement valider ces thèses et qui vient nous dire qu'à la périphérie d'Ajaccio, il est beaucoup plus facile de s'installer que dans le centre urbain. Là aussi, c'est un problème qui est fondamentalement politique, que ça soit au niveau de l'aménagement urbain, que ça soit au niveau de la démographie ou que ça soit au niveau du partage des compétences ou de la renégociation des compétences en matière éducative.

Donc nous, on vous appuie, et vous savez bien évidemment qu'on partage, bien sûr, l'ensemble des remarques qui sont proposées dans ces trois rapports, mais il faut absolument qu'on inscrive la question dans une dynamique politique qui pose les

problèmes dans leur ensemble et essayer de les traiter, même si sur tous les sujets que je viens d'évoquer, nous n'avons pas toutes les compétences pour le faire. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Merci, M. le conseiller.

M. MARCANGELI.

**M. Laurent MARCANGELI**

On est sur un débat qui pourrait être dans une autre instance où j'occupe votre place au moment où nous parlons, puisqu'on rentre vraiment dans un débat très ajaccien, ou du moins ayant attrait au pays ajaccien.

Je voudrais faire un parallèle avec une autre ville, la seule ville de taille comparable, c'est Bastia. Il y a également la même problématique à Bastia, c'est une question d'offre. Tout à l'heure je vous disais que les enfants de l'ouest de la ville ne vont plus au Fesch. Il y en a des enfants dans l'ouest de la ville, je m'occupe des écoles maternelles et primaires, il y a beaucoup d'enfants dont les parents veulent absolument qu'ils soient, dès le plus petit âge, à la crèche du Parc Berthault, bien que n'habitant pas des fois au Parc Berthault, mais majoritairement ce sont les enfants de l'ouest qui y vont, dans les écoles maternelles et primaire. Elles sont pleines.

Au Fesch, il y a un problème aujourd'hui, c'est que sur certaines filières, dès le collège, les parents veulent absolument que les enfants soient au Laetitia, ça n'a rien à voir avec ce qui a été dit. Je tiens vraiment à le dire. Pour parler, je pense être suffisamment bien placé pour pouvoir le faire, aujourd'hui vous avez tous les fils et filles, je vous le disais tout à l'heure, de familles plutôt bien nées, qui résident majoritairement dans le centre-ville et dans l'ouest de la ville, c'est-à-dire Route des Sanguinaires, Parc Berthault, etc., qui préemptent sur le Laetitia, dès le collègue. Ça c'est une réalité sociologique, ça n'a rien à voir avec le prétendu déport de population.

D'ailleurs, vous le faisiez remarquer tout à l'heure, le Laetitia n'est pas bien loin non plus, on est au centre-ville, par contre le Laetitia, il y a un internat. Il y en avait un au Fesch il y a très longtemps, il n'y en a plus. Le Laetitia, il y a des installations dont nous avons parlé tout à l'heure, le Laetitia a la spécialisation sur les matières scientifiques qu'il n'y a pas au Fesch. Je dirai même que sur la spécialisation des humanités qu'on aurait pu attendre sur les classes préparatoires en matière littéraire, qui étaient attendues, elles n'ont pas vu le jour, elles n'ont pas été développées. Ce qui fait qu'en réalité, vous avez beaucoup d'Ajacciens qui passent ensuite le cap de monter à Bastia, pour faire des préparations et non plus au Fesch comme c'était prévu au départ.

Donc, je crois qu'il faut reprendre les choses de manière très claire et sans nier le fait effectivement, qu'il y a une évolution démographique qu'il faut prendre en compte : vieillissement de la population, oui effectivement, vous avez une partie de la ville qui est plus âgée que l'autre, vous avez également le déplacement d'une activité avec un gain de population sur ce que l'on appelle le périurbain que nous allons évoquer tout à l'heure, mais qui n'est pas une surprise, tout en ayant quand même une ville centre qui continue de gagner des habitants. Et je vous le dis, une ville centre avec une partie ouest de la ville qui n'a rien à envier à d'autres endroits, avec de la jeunesse et avec des jeunes qui peuvent rentrer au lycée et au collège et qui sont aujourd'hui, si on avait encore une carte scolaire qui était rude fût un temps, où on ne pouvait pas avoir les dérogations que l'on a par ailleurs aujourd'hui, qui seraient inscrits d'office au Fesch.

Je mets au défi aujourd'hui les gens de venir nous démontrer le contraire, parce que nous sommes tous dans une microsociété où nous nous connaissons, beaucoup de gens qui devraient être normalement attachés au Fesch, mettent leurs enfants au Laetitia, il faut se poser la question : pourquoi ? La question vous avez commencé à y répondre, et ce n'est pas en venant faire un traité philosophique sur les changements de démographie à Ajaccio qu'on y parviendra.

Je tenais quand même à le dire parce que moi je sais d'où vient le problème, il vient de là, et je connais les effectifs des écoles, notamment maternelles et primaires, dans cette partie de la ville, ça se porte plutôt bien, les demandes sont plutôt fortes. Le problème, il est sur la cité Fesch, que ce soit le collège ou le lycée.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Y a-t-il d'autres interventions ?

Si je puis me permettre, il y a beaucoup d'interventions qui auraient pu être faites dans le cadre de la commission dédiée qui a été très succincte Je me permets de faire la remarque.

Mme la conseillère, vous avez la parole.

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci, Mme la Présidente.

On voit bien à travers ce rapport qui effectivement est un rapport qui vient également en complément d'un autre qui est prévu à la suite, sur la création de nouveaux établissements collèges et lycées pour le grand Aiacciu, donc on voit bien qu'en corolaire se jouent des phénomènes, avec des établissements qui perdent des



élèves et des zones où effectivement le boum démographique et urbanistique à l'œuvre, implique que forcément nous puissions doter ces zones des équipements nécessaires.

Pour revenir plus précisément aux questions qui ont été abordées, d'abord pour rassurer M. Laurent MARCANGELI, puisque moi aussi j'ai été élève, collègue et lycée, du Fesch et que donc, je suis comme vous à la fois attachée à cet établissement et quelque peu contrariée par le fait qu'aujourd'hui il ait perdu de sa grandeur, de sa stupeur et effectivement, que les questions de notoriété dont a parlé Mme NIVAGGIONI, jouent aussi dans le choix.

Il y a la question des infrastructures sur lesquelles on pourra travailler, donc je suis tout à fait disposée à ce que nous puissions nous rencontrer dans ce cadre-là, mais également pour aborder la question du rapport suivant qui est extrêmement lié sur la création des nouveaux EPLE, où nous aurons besoin de travailler en concertation. Et donc également, sur les équipements sportifs et la manière dont cet établissement peut retrouver de sa superbe, à la fois sur le volet pédagogique, mais aussi sur le volet infrastructures.

Le classement, pourquoi pas, sachant que nous avons déjà travaillé à améliorer l'établissement, notamment avec un accès PMR qui a été rendu possible dès cette année, la rénovation des fenêtres notamment qui est prévue. Il faut savoir que le classement aura des incidences peut-être aussi en termes de coût, mais effectivement le bâtiment en tant que tel, en tant que patrimoine historique de la ville, le mérite.

Mme PIETRI, vous avez évoqué la question notamment de l'orientation. Il faut savoir qu'au collège, c'est la sectorisation qui fait foi et qu'effectivement au lycée, à ce moment-là, ce sont des options, des filières, etc.

Donc, je rebondis aussi sur la question de Muriel, pourquoi pas, mais sachant que cette sectorisation serait dans tous les cas de faible incidence puisque c'est surtout les choix de sections, d'options, etc., qui jouent bien plus que la sectorisation. C'est pour cela qu'elle est importante au lycée.

Vous avez également évoqué, Mme PIETRI, la question des dérogations, effectivement ce n'est pas de notre ressort, c'est bien le service du rectorat qui gère les demandes de dérogations et effectivement, le fait de l'accorder et de les accorder en nombre, ça été aussi souligné par Mme COMBETTE, ça a une incidence de sureffectif sur le Laetitia et de sous-effectif sur le Fesch.

Donc, effectivement on aura forcément un dialogue aussi à avoir avec eux pour voir dans quelle mesure on peut limiter ces afflux, ces transferts dont parlait également M. le Maire, de jeunes qui sont plutôt dans l'ouest de la ville et qui malgré

cela, préfèrent des options qui sont présentes au Laetitia, des options de qualité, et qui au Fesch ne sont pas toujours présentes ou du tout moins, dont la notoriété n'est pas suffisamment affirmée.

M. Saveriu LUCIANI vous avez également abordé au même titre que M. BENEDETTI, au même titre que Romain COLONNA, donc je ferai une réponse d'ensemble, pour évoquer une problématique qui est plus large, qui est celle donc de la problématique aussi des centres-villes, avec leur déficit d'attractivité et la difficulté de proposer un environnement immédiat qui réponde à la totalité des besoins. Une question qui est également liée à la démographie et à l'urbanisme et que donc la sectorisation effectivement, elle ne va pas répondre à tous les enjeux et les problèmes, mais qu'il y a bien une vision globale à avoir aussi, et j'anticipe un petit peu sur le prochain rapport que je vais vous présenter.

La mixité sociale dont a parlé Nadine NIVAGGIONI, je pense qu'on peut la conserver, notamment en proposant des domaines et des filières d'excellence. C'est justement en insistant là-dessus que l'on pourra permettre de réorienter des élèves sur le Fesch, et donc de retrouver cette mixité sociale, et aussi cette notoriété qui aujourd'hui, effectivement, est plus importante sur le Laetitia.

Les propositions de Christelle COMBETTE, effectivement sur le fait de travailler les aspects pédagogiques, notamment sur la danse, le théâtre, ce sont des choses qui nous sont déjà remontées. Je pense que vraiment il faut travailler le projet d'établissement aussi avec eux, en amont, pour prendre cette problématique vraiment à bras le corps et ne pas se contenter de la sectorisation qui clairement, je pense, qu'on peut le partager, n'est pas une réponse suffisante, c'est vraiment pour palier à une problématique de menace de fermeture immédiate de certaines classes.

Donc, c'était vraiment une première approche, mais je pense qu'on partage tous la volonté de travailler et de collaborer pour faire en sorte que le centre-ville, et notamment cet établissement emblématique, puisse continuer à attirer des élèves.

À ringrazia vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Nous allons donc procéder au vote dans les conditions de cette session, comme tout à l'heure. Je demande aux groupes de se préparer, s'il-vous-plait, je demande à Hyacinthe VANNI pour « Fà populu », quelle est la position de « Fà populu » concernant ce rapport ?

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI, votent **POUR**.

### **M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

### **Mme Véronique PIETRI**

Pour les élus présents de « **Core in fronte** », M. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI votent **POUR**.

### **Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 010 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

---

<sup>2</sup> Délibération N° 22/002 AC

Paul-Félix BENEDETTI a toujours la mainlevée, mais pour autant, il n'aura pas la parole. Paul-Félix, il faut couper la mainlevée.

À ringrazià ti.

Mme la Conseillère, je vous prie de passer le dernier rapport.

\* **Raportu n° 007 : Prughjettu di criazioni di novi stabilimenti lucali d'insignamentu pa u rughjonu aiaccinu.**

\* **Rapport n° 007 : Projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu.**

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport a pour objet un projet de création de nouveaux EPLE pour le Grand Aiacciu.

Les études qui ont été menées au cours de l'année 2018 sur la nouvelle sectorisation du « Grand Aiacciu » et du « Grand Bastia », ont démontré que les évolutions démographiques dans la région ajaccienne engendreraient assez rapidement, à l'horizon 2030, une saturation des effectifs des collèges et ce malgré la livraison d'un nouvel établissement, le collège Stiletu qui, je le rappelle, est venu en remplacement du collège des Padule.

Il est important de rappeler que deux autres établissements vieillissants, dont l'état et la conception ne sont plus adaptés à un enseignement moderne, sont implantés sur la commune d'Aiacciu : le lycée professionnel du Finosellu et l'établissement régional d'enseignement adapté, plus communément appelé EREA.

Au vu de ces considérations, il est apparu nécessaire pour notre Collectivité d'initier la mise en place d'un groupe de travail technique avec les services de la Collectivité et du rectorat, relatif au projet d'évolution de la carte des EPLE du « Grand Aiacciu ». Ce groupe de travail, ayant vocation à éclairer les travaux de notre Assemblée, est également complémentaire de la réflexion lancée sur l'évolution et l'adaptation de la carte des formations professionnelles initiales dispensées sur notre territoire.

Pour la formation initiale, ce travail est actuellement mené avec les services du rectorat, de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction Interrégionale de la mer Méditerranée et de l'Université de Corse et fera

l'objet d'un rapport dédié présenté devant notre Assemblée. Il est important de coupler formation avec la programmation des établissements présents et futurs.

Si la création de nouveaux EPLE dans le « Grand Aiacciu » s'avère prioritaire, deux autres études devront également être menées dans l'avenir : celle de la création d'un nouveau lycée dans la partie sud de la région bastiaise qui connaît également une démographie importante ; celle d'une extension du lycée de Portivechju, lycée dans lequel j'ai prévu de me rendre très prochainement au même titre qu'il y a quelques jours, je visitais la cité scolaire de Sartè.

Après plusieurs mois de travail, il apparaît aujourd'hui nécessaire de vous présenter une synthèse de ces travaux réalisés mais également que nous définissions ensemble une méthode de travail et une stratégie afin de lancer rapidement des études concernant la création de nouveaux EPLE pour le « Grand Aiacciu ».

Ce groupe de travail suggère la création d'un nouveau lycée avec une section d'enseignement général mais aussi d'un enseignement professionnel adapté dite SECPA, sa capacité pouvant être estimée à 800 élèves.

Nous proposons également la création d'un lycée polyvalent, disposant à la fois d'un enseignement général, mais aussi d'un enseignement professionnel d'une capacité de 1200 élèves.

Le lycée d'enseignement général permettrait d'accueillir environ 600 élèves dans la perspective d'anticiper l'évolution de la démographie et de diminuer la forte pression qui existe aujourd'hui, en particulier sur le lycée Laetitia Bonaparte.

La section d'enseignement professionnelle pourra quant à elle accueillir également 600 élèves.

Elle sera, en tout cas a priori, c'est les domaines sur lesquels le groupe de travail a fait des propositions, des domaines de l'hôtellerie-restauration mais aussi du sanitaire et social avec la création d'infrastructures dédiées modernes et adaptées avec un restaurant, un hôtel d'application, etc.

Cette identité vise à poursuivre et à renforcer les enseignements déjà dispensés au lycée du Finosellu.

Cependant, des interrogations demeurent, si la création d'un collège au Sud d'Aiacciu apparaît totalement nécessaire, mais concernant le lycée, il faut rentrer plus précisément sur sa localisation.

Ne pourrait-on pas envisager la construction du nouveau lycée sur le site du lycée du Finosellu ?

Doit-on s'orienter immédiatement vers la construction de deux établissements distincts dont les lieux d'implantation pourraient être très différents ?

Doit-on au contraire privilégier une cité scolaire qui présenterait plusieurs avantages comme la mutualisation des moyens humains et des infrastructures ; la mise en place d'une dynamique collective de la 6<sup>ème</sup> à la terminale ; la possibilité d'envisager des places d'internat pour des collégiens sans problématiques de transport.

Au regard de ces considérations et des compétences de notre Assemblée, il vous est proposé la méthode de travail suivante en 3 étapes.

Dans un premier temps, il est urgent de vérifier la faisabilité d'une reconstruction ou réhabilitation du lycée du Finosellu sur son site actuel.

Il vous est donc proposé de lancer immédiatement une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui devra préciser les points suivants :

La reconstruction de l'établissement permettra-t-elle d'envisager la création d'un nouvel EPLE dont la structuration a été définie plus tôt, à savoir 1200 élèves ? C'est peut-être possible, mais cela doit être analysé par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Si nous nous orientons vers ce choix, quel serait le coût financier de cette reconstruction ou réhabilitation comparé à la construction d'un nouvel établissement sur un autre site ? Il est bien entendu évident que la reconstruction ou réhabilitation devra répondre en compte certaines exigences comme l'intégration architecturale dans l'environnement immédiat, la création de zone de stationnement adaptées, etc.

Les modalités de mise en œuvre de cette reconstruction ou réhabilitation seront-elle compatibles avec le maintien *in situ* des enseignements, notamment au regard de la présence de plateaux techniques, etc. puisqu'on sait qu'aujourd'hui, il est très difficile pour les entreprises qui travaillent, de travailler tout en maintenant l'activité et la présence des élèves ? Il est très difficile pour eux de travailler uniquement pendant les vacances scolaires ou les mercredis et week-ends. Il faut donc prendre en compte la problématique du maintien ou non de la possibilité des enseignements pendant la période de travaux.

Dans un deuxième temps, les travaux de l'AMO seront alors présentés devant notre Assemblée qui sera amenée à se prononcer sur deux stratégies.

La première stratégie pourra être celle de la validation d'une reconstruction ou réhabilitation sur site du Lycée du Finosellu avec le lancement, en parallèle, de 2 AMO programmistes : l'une pour la reconstruction/réhabilitation du lycée du Finosellu et l'autre relative à la construction d'un nouveau collège dans le « Grand Aiacciu ».

La deuxième stratégie pourra être celle, si la possibilité de réhabiliter le Finosello est invalidée, à ce moment-là, il faudrait choisir entre la construction d'un collège et d'un lycée séparés ou la construction d'une cité scolaire. Ça va aussi dépendre des opportunités foncières, de la capacité des communes à se positionner ou à proposer des projets.

Il sera donc possible de lancer 2 AMO programmistes : l'une pour le collège et l'autre pour un lycée ou de lancer une seule AMO pour la cité scolaire.

Il apparait essentiel dans l'avenir de bâtir et de rénover nos EPLE en créant de véritables établissements du XXI<sup>e</sup> siècle qui répondent à plusieurs axes de développement : ouvrir les jeunes Corses au monde qui les entoure ; inscrire les EPLE dans une démarche de développement durable ; renforcer l'accès à la culture, à l'art, à la musique et au sport ; préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures ; mettre le numérique au service de la pédagogie.

Il est également nécessaire de tenir compte de certaines erreurs du passé.

Les nouveaux EPLE devront être des établissements de référence en termes d'architecture, d'intégration paysagère, de développement durable mais pas que. Je pense que la thématique d'accès, la thématique de la mobilité et des transports est une des problématiques qui revient le plus régulièrement sur le fait que l'implantation des collèges ou lycées n'ait pas été faite en prenant en compte la circulation et le fait qu'aujourd'hui, il n'y ait pas de parking attendant. De nombreuses communes font des retours de cette nature, ce qui nous alerte. Ce sont des choses sur lesquelles nous essayerons de travailler le plus en amont pour éviter ce genre de problématique.

Les espaces devront être pensés de façon à répondre au mieux à la pédagogie et à la vie quotidienne de tous les acteurs.

Par ailleurs, concernant le lieu d'implantation, nous vous proposons que celui-ci puisse répondre positivement à plusieurs critères importants :

Une localisation permettant de limiter le trajet quotidien du plus grand nombre d'élèves et donc leur fatigue. C'est aussi un retour que l'on a. Les nombreux

embouteillages en entrée de villes, etc. ont un impact aussi sur le bien-être des élèves. Cet établissement permettra aussi de désengorger une partie de la ville.

Un deuxième critère concerne l'assise foncière. Il faut qu'elle soit suffisante pour permettre d'accueillir l'EPLÉ, les différentes installations et une zone de stationnement adaptée.

Une desserte favorisant les transports en commun, notamment ferroviaire. C'est un point sur lequel on insistera.

Une localisation permettant de faire de ce nouvel équipement public le moteur d'une dynamique vertueuse en termes d'aménagement du territoire, répondant à la volonté de créer et/ou renforcer une centralité et de s'intégrer au tissu urbain existant en apportant une fonctionnalité d'ensemble.

A travers ce critère-là, nous souhaitons que le ou les nouveaux établissements ne soient pas de nouvelles opportunités d'ouverture à l'urbanisation et surtout qu'elles ne soient pas faites en continuité de l'urbanisation, voire même parfois installées dans des zones qui ne soient pas appropriées (proches de zones commerciales), ou les accès piétons ne seraient pas possibles par les élèves.

Un document d'urbanisme en vigueur et compatible avec le PADDUC, prévoyant un plan d'aménagement de la ou des zones identifiées.

Le programmiste aura donc pour mission de proposer plusieurs lieux d'implantation possibles remplissant les différents critères considérés comme essentiels.

Afin de mener à bien cette mission, il faudra engager une large concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

Nous organiserons toutes les réunions nécessaires auprès des différents partenaires et intervenants : communes, communautés de communes, instances éducatives, associations, syndicats...

Enfin, à l'issue des études transmises par les AMO programmistes, l'Assemblée de Corse sera à même de se prononcer sur le projet définitif, en particulier le choix du lieu d'implantation du ou des EPLÉ à construire.

Au regard des informations, je vous demande :

D'approuver la stratégie et la méthode de concertation proposée pour la création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) pour le « Grand Aiacciu » ;



D'autoriser le Président du Conseil exécutif à lancer une première phase d'étude à travers la consultation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Nous avons 2 rapports : rapport de la commission éducation et un autre de la commission des finances.

Mme DENSARI, vous avez la parole.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente.

Mme Muriel FAGNI a souligné l'importance du rapport pour tous les habitants du bassin de vie d'Ajaccio et s'est félicitée de la procédure adoptée.

M. Don Joseph LUCCIONI a souligné l'aspect stratégique d'un rapport qui, selon lui, était également une invitation à réfléchir sur l'évolution démographique de la Corse. Sur un autre plan, concernant la mention dans le rapport, des établissements du 21<sup>ème</sup> siècle et de leur environnement, il a estimé opportun qu'une référence à la langue corse y soit présente.

Mme Marie-Claude BRANCA s'est félicitée de la création d'un nouvel établissement. Se référant également à l'évolution démographique, elle s'est dit également particulièrement sensible au projet d'extension du lycée de Porto-Vecchio, extension dont elle aurait aimé connaître la date, sachant que l'établissement est encore en attente d'un ALGECO.

M. Jean-François CUBELLS n'a pas souhaité s'engager sur les délais en termes de marchés publics. Cependant, il a indiqué que des réunions de travail seraient bientôt organisées au lycée Clémenceau à Sartène puis à Porto-Vecchio avec les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques. Il a rappelé que pour un lycée, avant son extension, il était indispensable qu'il y ait un accord sur sa nouvelle carte professionnelle et le projet d'établissement sur une dizaine d'années.

Mme Marie-Claude BRANCA a souligné que les personnels du lycée de Porto-Vecchio étaient très demandeurs, conscients de l'évolution des besoins de la population et par conséquent induisait la nécessité d'autres formations.

M. Jean-François CUBELLS a souligné que certaines nouvelles ouvertures de formations relevaient des initiatives des enseignants et d'autres de propositions dont la CdC était à l'origine, sur la base de la connaissance de l'ensemble de la carte en Corse.

Mme Muriel FAGNI, citant l'exemple du collège du Stiletto à Ajaccio, a souligné à quel point il était indispensable d'être attentifs à toutes les données démographiques, environnementales, d'urbanisme, et des besoins en formations, dès l'origine des projets.

La commission a émis un avis favorable

Avis favorable du groupe « Fa populu in seme »

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in fronte », « Un soffiu novu ».

Je vous remercie, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je demande au rapporteur de la commission des finances de nous faire part du rapport.

**M. Joseph SAVELLI**

Tout en remerciant le Directeur Général Adjoint pour sa présentation et notamment pour son état des lieux, M. Xavier LACOMBE s'est dit inquiet de la situation.

Il a fait observer que le projet de construction d'un nouvel établissement public d'enseignement (EPL) nécessitait à minima une dizaine d'années.

Aussi, au regard des différents éléments connus aujourd'hui et transmis par les différentes instances (services de la Collectivité, Rectorat, Inspection académique), il a indiqué qu'il s'agissait d'un dossier important sur lequel il était nécessaire de ne pas perdre de temps.

Il a également souligné l'évolution de la démographie sur la microrégion ajaccienne qui ne fera qu'accroître la problématique de surpopulation des établissements scolaires existants et a réitéré la nécessité de se prononcer sur ce dossier dans le courant de l'année.

A ce titre, il a fait part de sa disponibilité pour participer aux réflexions et travaux à mener sur ce dossier.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le rapporteur.

Je vais passer la parole aux différents groupes dans les conditions que vous connaissez. Mme BOZZI pour « Un soffiu novu ».

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Mme la Présidente.

Sur ce rapport, je suis très étonnée que nous en soyons uniquement à cette étape-là puisque, ça a été dit par mon collègue, il y a urgence. Le Grand Ajaccio est à saturation et on en est à nous présenter un rapport où on va désigner encore un programmiste.

Il me semblait que ce travail avait déjà été fait en amont et surtout, il me semblait qu'à ce stade, il s'agissait d'une décision politique, notamment les lieux d'implantation.

Ce n'est pas le programmiste qui doit définir la politique que l'on veut mener pour le Grand Ajaccio et que vous voulez mener en l'occurrence pour le Grand Ajaccio. C'est ce qui me dérange dans ce rapport-là, si évidemment, un programmiste doit intervenir pour donner la capacité des établissements d'accueil, bien sûr.

Mais les lieux d'implantation, vous en êtes encore à vous demander si on refait l'établissement du Finosello, alors qu'on sait très bien qu'il y a de l'amiante. Et vous avez répondu vous-même à votre question, vous n'avez pas besoin d'un programmiste pour nous dire que vous voulez éviter les déplacements, que vous voulez penser au rural parce que quand on habite Coti et qu'on doit se lever à 5 heures du matin pour aller dans un lycée à Ajaccio et qu'on ne rentre pas avant 20 heures, c'est une problématique à laquelle nous devons répondre de manière urgente.

Aujourd'hui, le lancement d'une étude me semble être une perte de temps. S'il faut des négociations et des discussions, c'est évidemment avec les élus du territoire qui connaissent le territoire et la problématique. Mais lancer un programmiste pour dire où sera le lycée, le collège et l'enseignement spécialisé, ça me semble être en retard. Mais, on avance à pas de fourmi, mais ça veut dire qu'on avance quand même. Donc, peut-être une lueur d'espoir !

D'ailleurs, je suis encore plus étonnée parce que lorsque j'avais posé une question sur un enseignement spécialisé dans l'hôtellerie, on m'avait répondu qu'une étude était en cours et qu'elle serait présentée au premier semestre 2020. Visiblement, elle n'a pas été faite et elle est à peine lancée aujourd'hui. Donc, je suis encore plus étonnée.

Si Laurent rappelait qu'il était au collège Fesch, pour ma part, je regardais le golfe d'Ajaccio du collège de Porticcio et ce collège, depuis le temps, n'a jamais connu une seule évolution. Certes, ça ne fait pas si longtemps, mais tout de même, ça remonte.

Entre-temps, l'école de Porticcio a doublé sa capacité, l'école de Pietrosella a ouvert, Albitreccia vient d'ouvrir une nouvelle école. Donc, les communes ont été très réactives dans l'évolution de sa population et dans le besoin de ses enfants. Le collège, lui, est resté tel qu'il est. Vous le savez, Mme la Conseillère exécutive, il est saturé. Si aujourd'hui une famille vient s'installer sur n'importe quelle commune de la rive sud en cours d'année, elle ne peut pas scolariser son enfant au collège. Il doit aller sur Ajaccio.

Donc, il y a un besoin, d'abord de le redimensionner, de le rendre aux normes puisque c'est une passoire énergétique également. Donc, il y a ce besoin-là.

Il y a un besoin pour un lycée évidemment, et je m'étonne qu'on soit encore à définir le lieu d'implantation puisque, si on veut aider le rural, si on veut aménager son territoire et notamment le Grand Ajaccio, le lieu d'implantation, il me semble évident.

Je rappelle aussi que les 28 communes de la communauté de communes de la Piève d'Ornano ont délibéré à l'unanimité pour dire que ce collège et lycée, puisque nous avons évoqué, comme vous le faites, vous, aujourd'hui, la nécessité d'une cité scolaire, devaient être implantés sur Porticcio, sur la rocade, où il y a un espace réservé pour cela, qu'il y ait une facilité d'accessibilité pour l'ensemble de l'intérieur, comme pour l'ensemble du littoral, qui permettra d'éviter les déplacements et qui permet aussi, je le rappelle, de mutualiser les infrastructures sportives. Laurent le rappelait tout à l'heure, c'est important de prévoir ces collèges-lycées avec des infrastructures sportives de qualité. Il sera donc, dans cet espace réservé, à proximité des espaces communaux qui permettraient de mutualiser les besoins sportifs.

En plus, si vous souhaitez développer l'enseignement professionnel spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration, le lieu est également tout indiqué puisque la commune a la capacité d'accueil hôtelière la plus importante, ce qui permettrait une cohésion et une insertion très faciles avec le milieu professionnel.

Voilà pour mes observations.

Je me tiens, en tant que présidente de la communauté de communes et maire surtout d'une commune concernée, à votre disposition pour en discuter. Je regrette qu'on perde encore du temps dans cette demande de programmation et de décision qui doit être prise et qui doit être une décision politique et non pas politicienne, je l'espère bien et je n'en doute pas d'ailleurs.

Nous serons là pour travailler avec vous, je l'espère rapidement, parce que ce genre d'infrastructures ne sortira pas demain et pendant toutes ces années, pendant ces 10 années, il y aura encore ces déplacements, il y aura encore ces enfants fatigués, il y aura encore ces établissements vieillissants qui accueillent des enfants dans de très mauvaises conditions. Essayons donc de gagner du temps.

Petite parenthèse, si on lance cette étude pour le Grand Ajaccio, on est très en retard. Essayons, sur Bastia, si la pression des besoins pour les enfants est un petit peu moins importante, lançons cette étude, si vous devez la faire aussi pour le Grand Bastia, lancez la aujourd'hui parce que si vous attendez aussi, vous serez dans la même situation, bien trop en retard, pour lancer une nouvelle étude et un nouveau programme.

Voilà pour mes observations.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite prendre la parole ? Mme BRANCA pour « Core in fronte ».

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Ci ralleghemu sempre di a criazione di un liceu, ch'ellu sia u rughjonu d'Aiacciu, di Bastia, di Purtivechju ò in tutt'altru rughjonu, si i nosci zitteddi poni studià di manera armuniosa, in boni cundizioni, semu d'accunsentu.

Mà, cume ani dittu altri cullegghi, pensu in fattu chì ci vudaria à rifletta sempre capu nanzi, mi pari chì sempri ci discitemu un pocu tardi parchì ci vò di studià a dimucrafia è si vidi chì in certi lochi, a pupulazione cresci monda. Ci vularia fà

cunfidenza dinò à i dirittori di stabilimenti chì, certi volti, a dicini d'anni è anni, attinzioni, attinzioni ! Dopu, ci ritruvemu simpri in urgenza.

D'isempiu, ni parlaraghju dinò, l'isempiu di l'urgenza in Purtivechju, semu sempri à aspittà SALGECO chì sò in Bastia avà. Sò ghjunti, anu à ghjunghja in Purtivechji da quì à qualchi ghjorni. Semu quasgi salvi.

Insistu à u livellu di tutta a Corsica parchì a noscia ghjuventù à bisognu di studià, di nuvelli strutturi pà u so sviluppu è u so avvena.

Dunque pugnemu di travaddà tutti inseme. Vo aveti dittu chè setti andati in certi licei è avete d'andà inaltrò. Spiremu chì avanzaremu tutti inseme.

Vi ringraziu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

Qui d'autres souhaite la parole ? Je demande à ce qu'on mette les masques. Merci. M. POLI avait demandé la parole. Votre groupe s'est déjà exprimé.

### **M. Pierre POLI**

Mme la Présidente, je serai bref.

Je partage les propos de Valérie BOZZI, bien entendu. Ça fait plus de 15 ans que les intercommunalités, que ce soit du Prunelli, de la Gravona, du Taravo, demandent la création d'un nouvel établissement, d'un collège et bien entendu, d'un lycée. Ça nous paraît évident.

Je n'ai rien contre le lycée du Finosello, mais il me paraîtrait un peu bizarre aujourd'hui de créer un nouveau lycée sur Ajaccio quand on connaît les problèmes d'accès que rencontre la Gravona, que rencontrent la rive sud et le Prunelli pour rentrer sur Ajaccio. Nous mettons souvent 1 heure pour faire 20 kilomètres. Pourquoi venir encore créer un nouveau lycée à Ajaccio pour engorger Ajaccio, quand on connaît les problèmes que rencontre la Rocade qui est quand même un accès direct sur le Finosello ?

Je pense qu'aujourd'hui, on doit s'axer sur la création d'un collège et d'un lycée dans le Grand Ajaccio. La proposition de Valérie sur Porticcio ne me dérange pas du tout, bien au contraire, mais c'est là-dessus qu'il faut travailler.

Cette demande date d'il y a 15 ans. J'espère qu'aujourd'hui, le processus va s'accélérer et que ces établissements vont pouvoir voir le jour assez rapidement. Après, je suis bien sûr conscient que ça ne se fait pas d'un coup de baguette magique.

Essayons d'aller plus vite surtout pour le bien de nos enfants et pour le bien de la Corse.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Gardez votre masque.

La parole est à Laurent MARCANGELI.

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme la Présidente.

Je viendrai en soutien de ce qui vient d'être dit, de manière assez brève.

Il n'y a pas que la communauté de communes de mon amie et présidente, Valérie, il y a celle dans laquelle siège également Pierre, avec notamment la 3<sup>ème</sup> commune la plus peuplée de Corse-du-Sud qui est Bastelicaccia que le Président de l'ODARC connaît bien.

Il y a quand même aujourd'hui un enjeu sur ce secteur puisque Bastelicaccia est non loin de la commune de Grosseto-Prugna, Porticcio. Je crois qu'il y a une réflexion à mener qui est attendue depuis des années par les élus de ces territoires qui est aussi dans l'intérêt de la ville centre.

Je m'explique. Vous avez fait tout à l'heure l'évocation, mon cher collègue, des problématiques en matière de circulation. C'est aussi parce que la centralisation d'un certain nombre de services crée cela. Je sais ce que j'évoque lorsque je parle des charges de centralité. Je le sais en tant que président d'agglomération et en tant que maire. Quand vous avez de trop grands regroupements d'équipements publics et une absence d'équipements publics sur le territoire, qu'est-ce que ça crée ? Ça crée l'effet entonnoir. Je pense qu'il va falloir, dans le cadre du programme d'étude qui sera réalisé, qu'on y prenne véritablement garde parce que des erreurs ont été commises dans le passé, bien avant que vous soyez aux responsabilités. Je crois qu'il faut se prémunir d'un certain nombre de choses.

Plus précisément, vous avez une part démographique avec des liens qui existent. Quand vous prenez la partie périurbaine de la communauté d'agglomérations du pays ajaccien, elle peut rejoindre la rive sud. Vous êtes en train de réaliser en plus des travaux au niveau de ce qu'on appelle « le rond-point de SOCORDIS ». Il y a d'autres sujets qui sont traités. Je pense qu'il y a donc cette réflexion à mener.

Sur le Finosello, je vais vous exprimer mon sentiment. Je suis maire d'Ajaccio, mais j'ai aussi organisé des travaux dans bien des domaines. La reconstruction, ça coûte trop cher. Vous êtes sur un site qui est vraiment dans un état, au niveau des matériaux, qui va occasionner des dépenses énormes. Il vaut mieux penser à construire du neuf puisque la question s'est posée dans des communes, y compris même dans cette institution à plusieurs reprises. Quand il s'est agi de fermer les Padule et d'aller au Stiletto, j'étais à l'époque conseiller municipal d'Ajaccio, ça fait quelques années, c'était en 2008/2009 que le sujet est arrivé sur la table et on a choisi le site du Stiletto et la fermeture future des Padule parce qu'ils n'étaient plus en capacité, si on avait dû faire des travaux là-bas, ça aurait coûté très cher à la Collectivité.

Donc, je pense que sur le Finosello, la reconstruction sur site, il faudra l'écarter, c'est mon point de vue, ce serait un contresens.

J'ai été très sensible à quelque chose que vous avez dit, nous, on va voter pour, on est là pour contribuer, on est là aussi juste pour dire nos expériences d'élus puisque nous exerçons aussi des responsabilités d'élus communaux ou intercommunaux, dire que le temps presse, c'est ce qu'a dit Xavier LACOMBE en commission. Il est bien placé pour le savoir puisque lui-même aussi est maire d'une commune périurbaine qui est sur la CAPA, certes, mais qui rencontre le même type de problèmes que les communes qui ont été citées.

Il faut se prémunir d'un certain nombre d'écueils et vous parlez du Stiletto. Je veux vraiment le point d'honneur là-dessus puisqu'avant même que j'ai mon mot à dire, on a décidé sur ma commune de mettre un hôpital, un palais des sports, une déchetterie aussi, un collège de 800 places, sans plan routier et on le subit. Nous verrons très bien comment se passeront les choses au niveau de l'ouverture du futur hôpital d'Ajaccio. Mais surtout, et là on revient sur un type d'équipements, sans équipements sportifs au Stiletto. Certes, il y a le Palatinu à côté, mais il ne peut pas remplir toutes les cases. Il y a des disciplines sportives qui ne peuvent pas être dispensées au Palatinu. Ça, je considère vraiment que c'est quelque chose à prendre en compte. Outre les arguments architecturaux que vous avez développés, effectivement, il y a des formes urbaines, je pense, qui ne doivent plus voir le jour. On doit réapprendre à construire beau et notamment lorsqu'on veut faire des équipements dédiés à nos plus jeunes concitoyens.



Je crois que dans la réflexion, il y a la réflexion sur la démographie, je crois qu'il y a des endroits qui peuvent faire l'objet d'une réflexion bien plus que d'autres. Je dirai que Valérie BOZZI a raison et de toute façon, nous l'avions déjà annoncé au préalable pendant la campagne, on avait plutôt une préférence pour la commune dont elle est la maire. C'est peut-être mieux que ce soit moi qui le dise qu'elle-même.

J'insiste aussi, effectivement, on avait aussi une vision sur le Grand Bastia qui a été évoquée par Mme la Conseillère exécutive et Porto-Vecchio, il ne faut pas oublier aussi comme Mme BRANCA l'a rappelé parce qu'on est à peu près aux prises sur plusieurs territoires avec ces difficultés et ces problématiques, comme je le disais tout à l'heure. Il faut donc une vision anticipatrice sachant qu'on a une dizaine d'années au minimum de la naissance du projet à l'ouverture des portes. Pendant ce temps-là, ça galope, si je puis me permettre l'expression.

Voilà sur ce quoi je veux insister, étant un témoin privilégié de quelques erreurs qui ont été commises sous d'autres mandatures, c'est de vraiment prévoir, comme vous l'avez dit, les accès, les équipements connexes au fait de dispenser des programmes éducatifs, sport et autres, pour faire en sorte que des cités scolaires de demain ne soient pas en prise aux mêmes difficultés que celles qui sont encore toute neuves aujourd'hui et qui accusent quelques problèmes parce qu'elles n'avaient pas été pensées au départ.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions ? Mme GIACOMETTI.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente.

On voit avec ce rapport et on l'a vu avec le précédent, c'est une réflexion qui s'inscrit dans une dimension bien plus large, ça a été rappelé. On est renvoyés à des questions d'aménagement, à des questions d'éducation qui se lient avec des logiques d'aménagement, avec des logiques de développement, bien souvent subies plus que choisies, des questions de problématiques, des centres-villes et des périphéries, des questions aussi du rural parce qu'il y a la périphérie mais il y a aussi une ruralité autour du Grand-Ajaccio.

Donc, toutes ces questions-là, la question démographique, elle a été rappelée tout à l'heure, on ne l'a pas découverte ce matin, ni au travers du précédent dossier, comme ça a été rappelé par plusieurs intervenants, on en est tous bien conscients. Il y a un problème démographique. Il est multiple, multiforme et on ne pourra pas faire l'économie d'en parler directement et non pas au détour de rapports même si ces rapports-là, je le disais moi-même à l'instant, intègrent une dimension bien plus large.

Le choix de ce nouvel établissement, plusieurs interventions y ont fait allusion, je vais le rappeler, la réflexion ne part pas aujourd'hui. Oui, effectivement, j'avais répondu à Mme Valérie BOZZI il y a 2 ans et à Pierre POLI aussi à l'époque, à l'occasion d'une question orale sur le nouvel établissement, oui il y avait eu un cahier des charges qui avait été établi, oui une étude devait déjà être lancée au premier semestre 2020, vous l'avez rappelé Mme BOZZI, effectivement toutes ces interrogations que je retrouve aujourd'hui dans le dossier, étaient déjà présentes. L'étude devait être lancée au mois de février 2020, elle a été différée pour des raisons dont vous vous doutez. En revanche, nous avons déjà entamé un certain nombre de travaux et de groupes de travail, notamment sur la question de la cité scolaire. Je crois qu'il faut aussi peut-être reprendre ce qui avait été entamé sur certains points. J'ai retrouvé dans le rapport, et c'est bien normal, les interrogations, mais aussi les questionnements qui devaient se poser.

A mon avis, la question de la réhabilitation du Finosello par exemple, elle est d'ordre différent. Il faut l'amener de manière concomitante, mais la question de la réhabilitation du Finosello et l'étude de la réhabilitation qui était déjà présente au PPI adopté par notre Assemblée sur la rénovation des établissements scolaires, elle n'est pas en parallèle. Il faut la penser aussi à côté de cette réflexion, mais elle n'est pas et ne peut pas être toute la réflexion et toute la réponse.

Il s'agira aussi de porter, et pour le coup, pour cet aspect-là, je rejoins la méthode effectivement, la question du lieu d'implantation. Mais là aussi, il y avait eu quand même un certain nombre d'éléments qui avaient été avancés, je le répète, pour ne pas nous subir un développement, mais pour le devancer parce que nous subissons déjà un certain nombre de choses dans le Grand-Ajaccio et pas seulement dans le Grand-Ajaccio.

Pour répondre aussi sur Bastia, un cahier des charges avait commencé à être préparé. Je crois que nous arrivions quasiment à boucler. Je ne sais pas où ça en est aujourd'hui, mais en tout cas, tout avait été entamé dès la fin des travaux de sectorisation en 2018.

Aussi, pour le rappeler également, il y avait une réflexion sur Purtivechju mais aussi sur le lycée de la Plaine, notamment d'extension. Mais je reviens pour le

coup au Grand-Ajaccio, je crois que nous avons également entamé avec le CAUE, et il faudrait aussi remettre à l'ouvrage parce qu'un établissement scolaire, et ça a été dit par un certain nombre d'intervenants, je l'avais à l'époque en son temps rappelé, ce ne sont pas seulement des murs, c'est un lieu de vie où l'on y apprend le lieu d'où l'on vient et où l'on est parce qu'un établissement scolaire, il est implanté quelque part et il faut aussi que dans l'architecture ça se lise. On ne peut plus construire aujourd'hui et aller sur des errements qui ont été ceux d'hier. Il était évoqué aussi la question des aménagements pour le Stiletto. Effectivement, j'ai vécu quelques épisodes dont on doit tirer les leçons parce que nous avons hérité d'un établissement qui n'avait pas été pensé dans une logique d'aménagement du territoire. L'établissement semblait posé là. Effectivement, ce sont des erreurs qu'il ne faudra plus reproduire.

Il y a, je le disais, un certain nombre de travaux en amont, je reviens sur ce que j'évoquais avec le CAUE, avaient été entrepris, des prospections avec des élèves architectes catalans et des architectes bien sûr corses qui travaillaient sur la question des établissements scolaires au 21<sup>ème</sup> siècle, en y faisant rentrer la dimension linguistique, la dimension culturelle, la dimension sportive et éducative, en essayant de penser des énergies propres, bien sûr une architecture harmonieuse et nous avons commencé à tirer des fils. Ça a été beaucoup freiné par l'année 2020 et par la crise du COVID, mais il y avait déjà beaucoup de pistes qui avaient été ouvertes et qui avaient été un peu défrichées.

Donc, il est important de reprendre un certain nombre de choses qui sont déjà sur l'ouvrage et penser évidemment qu'un projet éducatif, mais ça a été, on le voit bien dans nos interventions de ce matin, un projet éducatif qui profile un projet de société, je le répète, non pas subi mais maîtrisé. On court derrière déjà beaucoup de coup-partis, mais je crois qu'on peut encore rétablir, sur certains aspects en tout cas, la situation.

Mais pour aller un peu plus vite, il faudra aussi certainement reprendre ce qui avait été déjà entamé et mettre en œuvre la méthode que vous préconisez.

Pour finir, je crois qu'il faut vraiment dissocier, même si elles peuvent être menées en parallèle, la question de la réhabilitation du Finosello et la question d'un nouvel établissement scolaire.

Alors lycée et collège ou cité scolaire, là aussi quelques éléments de réponse avaient commencé à s'esquisser. Peut-être serait-il bien d'y revenir parce que beaucoup de travaux avaient été menés concomitamment aux travaux sur la sectorisation et juste après les travaux sur la sectorisation.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je crois que vous avez épuisé votre temps de parole pour « Un soffiu ». Non, pardon ! Une minute trente, il vous reste.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Très bien. Je vais essayer d'être aussi rigoureux que je l'ai été pour les questions orales.

Trois observations. Je pense que le bon sens doit commander. Un établissement, c'est évidemment un outil d'aménagement du territoire, mais ça doit être un outil qui répond à des logiques de territoire. Il faut implanter un lycée là où il y a des logiques démographiques qui l'imposent pour une raison simple, c'est une réponse au principe fondamental de l'égalité des chances. Entre un élève qui regarde le golfe par la fenêtre et qui rentre manger chez lui à midi et un élève qui se tape entre 45 minutes et 1 h 30 de transport, il y a rupture d'égalité des chances. Si vous faites des suivis sur ces populations-là, vous verrez le drame social qui se joue en termes de déterminisme social. Premièrement.

Deuxièmement, je pense qu'il faut raisonner de façon symétrique avec ce qui se passe sur Bastia. Ajaccio est plus urgent, certes, mais je peux témoigner du fait qu'il y a une pression qui se joue au sud de Bastia qui, à mon avis, par parallélisme des formes relève de la même logique, il faut rapidement se poser la question indépendamment, dans un premier temps peut-être, du lieu d'implantation parce qu'on sait que ça fait appel à des logiques qui ne sont pas forcément consensuelles, mais il faut se poser la question rapidement.

Troisièmement, j'en aurai fini, pour faire la synthèse avec la question précédente qui est celle de la structure pédagogique, si vous vous interrogez sur l'attractivité des lycées, ceux qui ne plongent pas, sont ceux qui disposent d'un internat, je peux en témoigner, avec une structure pédagogique originale et un internat, vous n'êtes plus seulement en termes de rayonnement, sur la chalandise de proximité mais vous pouvez rayonner sur toute la Corse. C'est comme ça que les deux lycées de Bastia cohabitent intelligemment, l'un avec un plateau technique attractif parce que ce sont des filières scientifiques, et l'autre avec un plateau des humanités, mais avec un internat qui permet d'accueillir des élèves de Porto-Vecchio, de Balagne et même des élèves d'Ajaccio.

Donc repenser au schéma régional des internats qui mettent en cohérence des structures pédagogiques qui ne sont pas forcément concurrentielles mais complémentaires.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Il y a un amendement déposé par « Fà populu in seme ». C'est Don Joseph LUCCIONI qui doit le présenter. Vous avez la parole.

**M. Don Joseph LUCCIONI**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Avemu vistu dipoi essa mani, a quistioni di a noscia lingua chì hè una primura pà l'insemi di a noscia Assemblea è di a maghjuria territoriali.

Simpliciamenti, di à su livellu quì, l'impurtanza pà l'Assemblea di Corsica è a noscia istituzioni, di rinfurzà l'accessu à a lingua corsa è à l'insignamentu bislingui à traversu dinò a creazioni, dumani, di essi dui stabilimenti publichi lucali d'insignamentu.

Donc, simplement un ajout, une mention explicite au niveau de la cinquième page du rapport. Lorsqu'on évoque la nécessité de renforcer l'accès à la culture, à l'art, à la musique et au sport dans des établissements, demain, dignes du 21<sup>ème</sup> siècle, nous considérons également que renforcer l'accès à la langue corse et à l'enseignement bilingue s'inscrit dans cette logique.

Dunque, di sicuru, l'accessu di a cultura si pò rifletta, on peut appréhender l'accès à la culture comme intégrant la question de la langue, mais nous considérons qu'il est important expressément d'évoquer cette thématique.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Est-ce que vous voulez répondre, Mme la Conseillère, mais rapidement parce qu'il est 13 h 45 ?

**Mme Antonia LUCIANI**

Oui, tout le monde a faim.

Mme BOZZI, oui, je comprends l'impatience, celle de M. POLI et celle de l'ensemble des élus et des citoyens de ces zones périphériques rurales qui ont aussi un accroissement démographique qui fait qu'on peut comprendre l'impatience.

En revanche, dire qu'il aura été souhaitable que nous venions devant cette Assemblée avec un rapport ficelé en vous présentant la commune, le site, le lieu d'implantation, ce n'est absolument pas notre manière de faire de la politique. Nous avons souhaité présenter ce rapport, effectivement l'AMO arrive avec le retard qu'elle a, j'en conviens.

En revanche, qu'on soit accompagnés pour étudier ensemble la totalité des communes ou des intercommunalités qui se présenteraient, qui nous montreraient des projets et qui répondraient également aux critères que nous avons listés, à mon sens, c'est une manière de travailler en concertation avec un programmiste qui ne sera pas là uniquement pour déterminer le nombre d'élèves que nous allons mettre dans chaque collège ou lycée, mais bien plus pour avoir une visibilité sur comment nous voulons cet établissement, la manière dont il sera intégré, les fameux plans routiers dont parlait le maire d'Ajaccio qui n'ont pas été prévus parfois dans l'implantation de certains équipements.

Au regard de l'ensemble de ces problématiques, il semblait nécessaire que nous soyons accompagnés dans les mois à venir. Il vaut mieux perdre quelques mois à avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage nous permettant d'avoir tous les éléments d'évaluation, et revenir devant votre Assemblée en disant « nous avons tant de communes qui se sont portées volontaires pour accueillir un établissement, voilà les possibilités que nous avons, voilà les considérations positives ou négatives » et à ce moment-là, nous aurons la possibilité de trancher, de faire un choix et de vous faire une proposition.

Mais il ne semblait pas opportun d'arriver à ce stade, même si Josepha GIACOMETTI l'a rappelé, un groupe de travail, d'ailleurs j'en ai parlé dans le rapport, avait été initié pour commencer à travailler là-dessus, il était important qu'on soit accompagnés, d'autant plus que la question du Finosello a été posée, au regard la communauté éducative qui est présente dans les lieux, au regard des 600 à 800 élèves qui sont présents aujourd'hui dans le lycée du Finosello, la fermeture de cet établissement aura forcément des conséquences aussi pour Aiacciu. Il faut se le dire. Si demain, on fait un lycée complètement à l'extérieur de la ville, certes, ça va permettre qu'il y ait moins de déplacements pour tous ceux qui habitent en périphérie, mais pour

ceux qui aujourd'hui peuvent être amenés à fréquenter le lycée du Finosello et vivant dans le centre-ville d'Aiacciu ou attenant, c'est à eux que nous allons demander de faire ces déplacements.

C'est pour cette raison-là que nous avons considéré qu'il était important de vérifier dans un premier temps, de s'assurer qu'il n'était matériellement, financièrement pas possible d'utiliser l'emprise foncière du Finosello pour le lycée. Je ne parle pas du collège dont lui, il est acté qu'il doit se situer en périphérie d'Aiacciu pour répondre à cet accroissement démographique.

Mais encore une fois, les critères que nous avons inscrits dans ce rapport sont faits pour limiter une urbanisation qui, on doit aussi le constater, se fait souvent de manière anarchique où on se retrouve à avoir des zones qui sont accolées les unes aux autres sans véritablement de centralité. Donc, évidemment, on parle d'un établissement, on le conçoit comme un établissement du 21<sup>ème</sup> siècle, mais on le conçoit aussi comme un établissement qui va répondre à un projet d'aménagement et à un projet de société. C'est pour cela qu'on demande aussi que les communes ou les intercommunalités soient complètement partie prenante et nous présentent aussi la manière dont elles voient l'implantation de ce futur collège et lycée dans leur territoire.

Concernant la remarque de Josepha GIACOMETTI, effectivement, sur le CAUE et l'intégration au groupe de travail d'urbanistes et d'architectes, c'est extrêmement important de continuer à travailler là-dessus. L'amendement, d'ailleurs, de Don Ghjaseppu LUCCIONI va dans ce sens, c'est-à-dire intégrer aussi la culture, la langue à une vision globale de la manière dont on conçoit notre éducation et la pédagogie que nous voulons en Corse pour nos futurs établissements. Un work shop devait être organisé, il me semble, donc on est complètement dans cette ligne. Si on peut avoir des réflexions qui se fassent notamment avec des écoles d'architecture, ça va complètement dans le sens de ce que nous voulons. Mais je pense que ça viendra dans un deuxième temps, lorsque nous aurons identifié la ou les parcelles ou les lieux d'implantation sur lesquels nous pourrions implanter l'établissement. C'est à ce moment-là que nous réfléchissons à la manière dont nous souhaitons qu'il prenne forme architecturalement parlant.

Quant à la question de Jean-Martin MONDOLONI, plus particulièrement sur les besoins de Bastia, j'en conviens tout à fait. Nous ne tarderons pas à lancer une étude similaire sur Bastia. Les structures pédagogiques et l'internat, j'en conviens également, c'est pour cette raison aussi que nous avons prévu un internat dans cette étude. Si nous allons vers une cité scolaire, il y aura aussi l'avantage de pouvoir mutualiser les hébergements pour le collège et le lycée. Nous en convenons tout à fait.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mme la Présidente, je vais demander 2 minutes, s'il vous plaît, je sais qu'il est temps d'aller déjeuner et que vous avez des horaires, je vous prie de nous excuser de les avoir dépassés. Mais c'est un sujet suffisamment stratégique, je pense, pour que vous puissiez m'autoriser à dire 2 choses en complément de ce qui a été évoqué par la conseillère exécutive.

Tout ce qui a été dit est très fondé. Je crois qu'on a tous la même volonté de réussir. Ça a été expliqué par chacune et chacun des intervenants, il y a en arrière-plan des problématiques qui sont, au premier rang, celle de l'éducation, la formation, l'enseignement, c'est central ; des politiques d'aménagement du territoire, des politiques de mobilité, des politiques d'attractivité, des politiques d'équilibre territorial aussi. Mettre demain un lycée dans une commune ou une intercommunalité A, ça veut dire aussi penser, anticiper les mesures d'équilibrer pour la communauté B qui aurait pu la demander, cette implantation, et qu'il ne l'aura pas. On en est d'accord. Premièrement.

Deuxièmement, donner un ordre d'idée, je vous rappelle qu'on parle d'un investissement de 100 millions d'euros, collège plus lycée, environ. 50 millions d'euros, c'est un collège ou un lycée avec l'infrastructure sportive qui fait défaut au Stiletto, (le Stiletto, ça a coûté environ 30, 35 millions d'euros), 50 millions d'euros donc. J'ouvre une parenthèse, je souris, mais la négociation avec l'Etat sur la Corsica Ferries, avec 50 millions d'euros, ça nous a fait gagner un lycée ou un collège avec les infrastructures sportives. Ce n'est pas rien, ça nous fait plaisir à toutes et à tous.

Troisièmement, vous l'avez dit, je crois que c'est toujours un choix qui est difficile pour beaucoup de raisons et on sait aussi qu'il est facile de se tromper. Je ne jette la pierre à personne, mais ça a été évoqué par le maire d'Aiacciu, de façon générale, l'établissement du Stiletto génère des problèmes énormes : pas d'infrastructures sportives, difficultés d'accès, l'hôpital, les logements, le collège, le Palatinu qui sert en même temps de lieu de spectacles et d'animations sportives. Donc, tout ça, on veut essayer de l'éviter.

Il est important de le rappeler, cette réflexion a été initiée sous la mandature précédente. Le retard de l'AMO est dû uniquement à la question du COVID et c'est vraiment indépendant de notre volonté. La question du Finosello, même si nous sommes tous persuadés que le meilleur choix, ça sera bien sûr à l'extérieur de la ville notamment, parce que c'est la logique. Mais il est important en temps masqué de



réfléchir au devenir du Finosello, ne serait-ce que premièrement, pour ne pas susciter d'interrogations, voire d'hostilités de la part de la communauté éducative et pour réfléchir en concertation avec la ville d'Ajaccio et la CAPA, au devenir de ce site qui est un site important en centre-ville ou en tout cas, à l'intérieur de la ville.

Une fois qu'on a dit tout ça, je pense qu'effectivement, il va y avoir une concurrence, on le sait, entre des sites potentiellement susceptibles de l'accueillir, il faut que cette concurrence se fasse dans la discussion, dans la clarté, avec des règles qui sont fixées, avec le maximum de garanties techniques. Après, il y aura une décision politique qui a vocation à se préparer, non pas dans le secret des travaux du Conseil exécutif, mais dans le cadre d'une méthode que nous voulons ouverte et intégrant l'ensemble des acteurs et notamment, les communes et intercommunalités qui sont concernées.

Un dernier mot pour dire, et je termine par où j'ai commencé, l'éducation du 21<sup>ème</sup> siècle n'est pas l'éducation du 20<sup>ème</sup> siècle, y compris dans les lieux qui ont vocation à accueillir les collégiens, les lycéens, celles et ceux qui y travaillent, la communauté éducative de façon générale. C'est une réflexion qu'on avait initiée lors de la mandature précédente, qui a vocation à se prolonger. On le fera à Ajaccio, on le fera à Bastia, on le fera dans les autres régions de Corse qui sont concernées par des attentes fortes et on veut le réussir ensemble parce qu'on partage tous la volonté d'être à la hauteur dans un secteur qui est essentiel, on l'a dit souvent, la jeunesse, c'est la prunelle de nos yeux. Il faut faire les meilleurs choix et on va les faire ensemble.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Concernant l'amendement qui a été déposé, on peut faire un vote groupé, mais il faut que tout le monde soit d'accord. Est-ce que tout le monde est d'accord ?

On fait un vote groupé amendement et rapport puisque tout le monde semble converger et j'en suis ravie.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour élus du groupe « **Fà populu in seme** » : **POUR.**

### **M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés : **FAVORABLE.**

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés : **POUR.**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Pour les élus du groupe « **Core in fronte** » : **FAVORABLE**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport avec l'amendement proposé est ADOPTE à l'unanimité<sup>3</sup>.**

Nous partons à nos occupations essentielles à cette heure-ci.

Nous nous retrouvons à 15 heures.

**La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 15 h 55.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vois M. Jean-Baptiste ARENA, pour « Core in fronte », il pourra réceptionner les informations.

Je dis cela parce que nous avons tenu une conférence des présidents et nous avons convenu, sur proposition du Président du Conseil exécutif et l'ensemble des groupes étaient d'accord, donc que demain, d'une part, nous sommes dans l'obligation de tenir l'élection visant à répartir les membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs, parce que le même collège va aussi être destinataire des formulaires de parrainage pour l'élection présidentielle prochaine et que, par conséquent, ce collège doit être constitué avant le 4 mars. Donc, nous n'aurons pas le temps matériel d'organiser les choses puisque, prochaine session fin février et donc, nous serons dans l'obligation de faire cela.

Comme nous l'avons inscrit à l'ordre du jour, c'est le rapport n°16, nous sommes obligés de faire cela au cours de la session présente. Pour des raisons matérielles donc et pour permettre aux groupes de stabiliser les membres qui seront proposés, l'élection aura lieu demain matin. C'est ce qui a été convenu.

Concomitamment, il a été également stabilisé, cela avait été dit en CPO, mais il vaut mieux le répéter, que le rapport d'information sur la DSP maritime du Président de l'Exécutif sera présenté demain matin pour permettre à tout le monde d'en prendre connaissance. Il s'agit d'un rapport d'information, je le rappelle.

Il y a également un rapport d'information relatif au transfert de la tutelle de la CCI et de la Chambre des métiers vers la Collectivité de Corse et il y a également inscrit

---

<sup>3</sup> Délibération N° 22/003 AC

demain, mais c'était déjà le cas, le rapport sur le SRDEII, qui a un lien quand même de cohérence avec la question de la CCI.

Voilà pour demain et on va essayer, je dis bien « on va essayer » car rien n'est moins sûr, de faire passer tous les autres rapports d'ici ce soir. Sachant quand même que nous avons une contrainte d'ordre sanitaire : nous ne pouvons pas prolonger les débats au-delà de quatre heures de suite. Cela signifie que si nous commençons les débats tout de suite, il est 16 heures, nous avons quatre heures devant nous. 16 h 00 - 20 h 00 ; c'est une bonne heure me semble-t-il.

On va essayer de faire cela et demain, nous aurons les rapports que j'ai indiqués et peut-être une ou deux choses qui repasseront à demain. Mais encore une fois, tout le monde avait été convoqué pour les deux journées. Mais cela méritait d'être précisé.

Donc, j'invite les groupes ce soir, et notamment c'était le groupe majoritaire qui, en CPO, avait demandé le rapport, il faut que ce soir vous vous caliez sur ces répartitions nord-sud et autres.

Ceci étant dit, je passe tout de suite la parole à la conseillère exécutive, Lauda GUIDICELLI, qui doit être en ligne.

Vous avez la parole pour nous présenter vos rapports relatifs à la jeunesse d'une part, « U pattu di a ghjuventù », et ensuite ambassadrices et ambassadeurs sportifs.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE /  
JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 002 : Novu rigulamentu di l'aiuti à prò di a ghjuventù : U Pattu di a ghjuventù**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 002 : Nouveau règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di à ghjuventù**

**Mme Lauda GUIDICELLI- SBRAGGIA**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mmes et MM. les Conseillers à l'Assemblée de Corse,

Tout d'abord, je n'ai pas pu le faire lors de ma réponse à la question car le temps étant compté, Mme la Présidente veillant au bon respect du règlement intérieur, je tiens à vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année : pace è salute à tutti !

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui est relatif au nouveau règlement des aides jeunesse de la Collectivité de Corse.

Pour appréhender l'esprit de ce règlement, sa logique et ses objectifs, il faut revenir un instant sur le Pattu per a Ghjuventù, sa feuille de route et son plan d'action.

L'enjeu de fond était simple : il s'agissait de construire une véritable politique de la jeunesse pensée pour tous les sujets et toutes les préoccupations des jeunes.

Il y a eu un premier temps fort avec le lancement officiel du Pattu pè a ghjuventù, le 27 avril 2018, avec l'adoption de la feuille de route par l'Assemblée de Corse.

Il instituait alors 5 objectifs stratégiques visant à une meilleure adaptation de l'action publique face aux besoins des jeunes de 11 à 30 ans. Je vais quand même les rappeler, mais je sais que pour certains, ils les connaissent maintenant par cœur :

1<sup>er</sup> objectif, il s'agissait de considérer chaque jeune comme acteur de son propre destin, comme de celui de notre île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse.

2<sup>ème</sup> objectif, construire un système éducatif performant et innovant reposant sur l'égalité réelle des chances.

3<sup>ème</sup> objectif, accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation.

4<sup>ème</sup> objectif, créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être dans tous les domaines.

Dernier objectif, favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'île.

Le Pattu repose évidemment sur la dialectique des droits et des devoirs visant à accompagner les jeunes corses dans l'affirmation de ce qu'ils sont, veulent devenir, tout en les incitant à se mobiliser et à assumer les responsabilités citoyennes.

Il est le fruit d'une co-construction menée avec tous les acteurs du territoire et surtout avec et pour les jeunes, dans le cadre d'une approche transversale et participative.

Le Pattu per a ghjuventù était orienté par un comité de pilotage composé évidemment des conseillers exécutifs, puisque la jeunesse émerge à plusieurs directions, d'un représentant de chaque groupe de l'Assemblée de Corse, des membres du CESEC, des représentants de l'Assemblea di a Ghjuventù, mais également de l'Association Parolla di a ghjuventù, et on comptait également les acteurs opérationnels, le Rectorat, DRAJES, Università, ainsi qu'évidemment les différentes DGA.

Quand nous avons entamé ce travail, nous avons souhaité dès le départ adopter, et je l'ai dit un peu plus haut, une démarche participative et transversale qui a permis de définir un diagnostic, puis un plan d'action pour la jeunesse.

Il y a donc eu un deuxième temps fort avec l'adoption du plan d'action du Pattu per a Ghjuventù, le 6 novembre 2020 par l'Assemblée de Corse. Ce plan d'action intégrait la majorité des préconisations proposées par les jeunes lors des différentes rencontres participatives, les caffè cittadini, les focus group, les webinaires et également, les assises de la jeunesse.

Il a été évidemment réalisé en collaboration avec les différentes directions de la Collectivité et les acteurs partenaires, il a associé les représentants de Parolla di a Ghjuventù, mais également de l'Assemblea, jusqu'à sa consolidation et il se déclinait en 34 fiches opérationnelles, ce qui représentait à peu près 200 actions portées par différentes directions.

Il précisait également l'accompagnement apporté par la Collectivité et ses différents partenaires sur les 5 prochaines années et, chose importante, élément important, il ne s'agissait pas d'un plan d'action figé, il se doit d'être en perpétuelle évolution pour répondre au mieux aux nouveaux besoins des jeunes.

Dans ce plan d'action, il y avait aussi un axe fort qui a été voulu par les jeunes et qui posait les actions de lutte contre la précarité comme une priorité d'intervention.

Les jeunes ont d'ailleurs identifié différents axes : la précarité sociale ; la précarité menstruelle et ma collègue, Antonia LUCIANI, a d'ailleurs présenté un rapport en ce sens lors d'une précédente session ; la précarité pour les publics en situation de handicap et ce rapport, ce règlement des aides vient aussi essayer d'apporter des pistes de réponse.

Donc, ce nouveau règlement des aides en faveur de la jeunesse : nous passons du Pattu per a Ghjuventù au Pattu di a Ghjuventù. Il se veut donc être l'un des outils de la mise en œuvre du Pattu per a Ghjuventù et de son plan d'action. Il est le règlement des aides jeunesse du Pattu di a Ghjuventù, c'est-à-dire qu'il présente et prévoit les conditions relatives aux aides de la direction jeunesse de la Collectivité de Corse.

Comme vous avez pu le constater, comme j'ai pu le dire, ce règlement marque le changement de nom du Pattu ; il ne s'agit plus désormais de parler du Pattu per a Ghjuventù, mais de parler du Pattu di a Ghjuventù. Par cette évolution, nous souhaitons symboliser notre volonté de faire que la jeunesse corse se saisisse pleinement de tous les sujets, et surtout qu'elle s'engage. En anglais, on parlerait de « youth empowerment » è in corsu, si dicerebbe « impatruniscia » ?

Ghjè què chè no vulemu per a nostra ghjuventù, ch'ella s'impatruniscia.

La présidente donc de la commission éducation, formation et jeunesse, Hélène DUBREUIL-VECCHI a d'ailleurs parlé d'un changement sémantique essentiel.

Effectivement, seul un mot change et pourtant, c'est l'essentiel pour pouvoir verbaliser ce que nous voulons.

Concernant le CESEC qui participe toujours très activement aux travaux que nous menons, et je l'en remercie, il a émis un avis favorable sur ce rapport et parmi ces remarques, il a apprécié la dynamique de ce règlement des aides et surtout le souhait d'impliquer les jeunes pour qu'ils soient acteurs de leur avenir et surtout au cœur de la démarche. Il a souligné l'originalité de cette démarche en rappelant que moins de la moitié des régions de France ont fait le choix de mener une telle politique publique en faveur des jeunes. Il a apprécié le fait que ce règlement ne soit pas seulement un panel d'aides, mais qu'il prévoit un engagement citoyen et bénévole tout en ayant une attention pour le rural et pour la question de la mobilité cruciale pour les jeunes corses.

Le CESEC s'est dit notamment satisfait de l'ouverture des aides aux EPCI et a fait quelques recommandations en matière de thématiques, de suivi et d'évaluation, ainsi qu'en matière de communication ; perspectives et surtout recommandations que nous ne manquerons pas d'étudier avec eux.

Avec le Pattu di a Ghjuventù et ce nouveau règlement des aides, la Collectivité souhaite favoriser l'émancipation des jeunes, accompagner et soutenir leurs projets et leur volonté d'agir. Pour ce faire, la direction adjointe en charge de la jeunesse peut agir directement ou accompagner les territoires dans leur volonté de mettre en œuvre une politique jeunesse, leur politique jeunesse ; c'était un souhait qu'avait émis la Chambre des territoires de voir les communes et intercommunalités accompagnées dans

la mise en place de politiques jeunes au plus près du terrain et notamment des différents besoins.

Concernant les nouvelles aides à destination des jeunes, en complément des aides individuelles déjà existantes et du soutien aux actions menées par les associations, de nouveaux dispositifs individuels sont proposés, ainsi que des dispositifs remaniés.

Par exemple, le dispositif Prima strada qui est une aide au permis de conduire, il est bien évidemment maintenu. Il s'agit d'accompagner le jeune à hauteur de 500 € dans sa formation au permis de conduire, mais en échange, le jeune doit fournir une attestation comme quoi il a effectué 20 heures d'engagement citoyen ou bénévole.

En revanche, ce dispositif est modifié pour les jeunes en situation de handicap. Nous proposons donc dans ce rapport de prendre entièrement en charge le coût du permis de conduire.

Le nouveau dispositif Ghjovani in mossa qui permet désormais aux 18 - 30 ans d'expérimenter ou de créer un projet entrepreneurial, avec une perspective de création d'emplois à moyen terme.

Nouveau dispositif également, les bourses Animazione, octroyées sous conditions, pour la prise en charge d'une partie du coût de la formation pour les brevets d'aptitude aux formations d'animateurs et de directeurs, les fameux BAFA et BAFAD, mais également pour le Brevet national de sécurité et de sauveteur aquatique (BNSSA). Il s'agit évidemment là-aussi d'encourager l'engagement et la prise d'autonomie chez les jeunes âgés de 16 à 30 ans.

Les bourses Mobighjovani, pour la mobilité internationale. C'est un nouveau dispositif qui vient en complément des conventions déjà existantes entre l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ), France-Volontaires, Eurodyssée et la Collectivité de Corse. Cette aide financière couvre une grande partie des frais de déplacements non pris en charge dans ces conventions. Il vise à réduire, voire supprimer l'obstacle financier pour un jeune désireux de tenter une expérience à l'étranger.

Par ailleurs, permettez-moi une petite digression, pour plus de cohérence, la compétence de mobilité des jeunes est désormais intégrée à la direction adjointe de la jeunesse, et non plus à la direction des affaires européennes et internationales. Ce travail avait d'ailleurs été initié sous la précédente mandature avec Mme la Présidente Nanette MAUPERTUIS.

Le prix « M'impegnu per l'avvene », qui existait mais qui a été remanié. Il s'agit aujourd'hui d'un concours organisé chaque année pour valoriser et reconnaître

l'engagement des jeunes dans différents domaines : culture et loisirs, sport, actions de solidarité de proximité, humanitaires, défense des droits, citoyenneté, etc.

Dorénavant également, pour les jeunes en situation de handicap, les bourses Animazione, couvriront l'intégralité des coûts des différentes formations que j'ai pu citer : BAFA, BAFAD, BAFD et BNSSA.

Et pour ce qui est du montant de la bourse Mobighjovani, elle sera également plus élevée pour ce public.

Concernant les nouvelles aides à destination des acteurs de jeunesse sur les territoires, pour chaque EPCI sera proposée la signature d'une ou plusieurs conventions soutenant financièrement les activités hors temps scolaire destinées aux enfants et aux jeunes de 6 à 30 ans.

Ces contrats seront signés avec l'EPCI directement ou avec une ou plusieurs communes, ou associations, qui porteront le programme d'activité sur un territoire défini. Notre objectif étant de couvrir l'ensemble de l'île d'ici à 2025.

La collaboration avec les territoires s'illustre également par le dispositif de nouveaux soutiens directs aux collectivités locales, qui mettent en œuvre des actions ou des projets à destination des jeunes jusqu'à présent seulement accessibles aux associations. Le dispositif d'accompagnement donc des communes et EPCI prévoit une bonification pour les projets développés dans le rural. C'est un point sur lequel nous avons notamment travaillé avec la conseillère Cathy COGNETTI-TURCHINI, que nous savons très investie sur ces questions.

Ce soutien pourra aussi concerner des projets d'investissement pour la réhabilitation ou l'équipement des lieux et des espaces dédiés aux jeunes, tel qu'un point information jeunesse, un point d'accueil écoute jeunes, une maison de jeunes multisites, et bien d'autres dispositifs.

Les services bien évidemment en appui pour la conception et le montage du dossier ; cet appui sera favorisé dans le cas où les jeunes du territoire seront associés au projet.

Par ailleurs et toujours en accord avec la volonté du Pattu di a Ghjuventù de renforcer la participation des jeunes dans la construction de politiques publiques locales et en accord avec les conclusions du copil, les modalités de création d'un budget participatif seront étudiées avec l'Assemblea di a Ghjuventù ; la jeunesse viendra alors directement gérer ces moyens et se retrouvera au cœur de la réflexion et de la mise en place de politiques publiques en concrétisant elle-même des projets.



Enfin, je souhaiterais aussi évoquer des pistes de valorisation de ce règlement des aides et plus largement de la mise en lumière de tous les dispositifs d'aide qui existent en faveur de notre jeunesse, au sein notamment de la Collectivité de Corse. Vous avez pu le consulter.

Avec ce rapport, figurait en annexe le guide des aides jeunesse. Ce document, je le rappelle, n'est pas figé. Il est réactualisé dès lors qu'une information change, qu'un nouveau dispositif émerge. Cela sera d'ailleurs le cas si votre assemblée adopte ce nouveau règlement.

Toutes les aides destinées aux jeunes sont accessibles sur le site Internet de la Collectivité et sur la page [ghjuventu.corsica](http://ghjuventu.corsica) qui est à jour.

S'y retrouve aussi toute l'information nécessaire qui figure dans ce guide. Cependant, nous travaillons à diversifier les différents canaux de diffusion. Nous allons miser sur des actions de proximité.

A titre d'exemple, j'ai proposé aux services de la direction jeunesse de venir présenter tous nos dispositifs lors de la commission exécutive de la MDPH. Cela sera l'occasion d'échanger avec plusieurs représentants associatifs, mais également des acteurs directement concernés et en lien au quotidien avec les différents publics ciblés.

Nous travaillons également sur de nouveaux supports pour davantage toucher le public jeune. Il s'agira de supports numériques, publications sur les réseaux sociaux, formats vidéo largement plébiscités par la jeunesse, mais également de revenir aussi au format papier. Nous réfléchissons à un format qui pourrait être distribué aux étudiants, mais également aux scolaires. Voir comment on peut le travailler, est-ce que ce serait un agenda ? Est-ce que ce serait un fascicule qui serait annexé au carnet de correspondance ? Tous ces supports-là sont en cours d'étude.

Nous pourrions également envisager de diffuser la formation sur l'espace numérique Leia, accessible à la fois aux jeunes mais également à leurs parents.

Au sein de la direction adjointe de la jeunesse, une personne est d'ailleurs dédiée à la communication pour valoriser tous ces dispositifs. Ce sont tous ces agents qui sont pleinement engagés à mes côtés pour mener ces communications et faire en sorte que les jeunes corses soient conscients des aides auxquelles ils ont droit et que notre collectivité est bien décidée à être un partenaire de vie et un partenaire de leur réussite.

L'avete capitu, passemu di u Pattu per a Ghjuventù à u Pattu di a Ghjuventù. Parlemu di diritti è d'impegni. Ci hè l'impegnu di a nostra cullettività, ci hè quellu di

l'attore di a ghjuventù, di quelli chì travaglianu ogni ghjorni à fiancu à i zitelli di Corsica

Ci hè l'impegnu di i ghjovani ; ci sarà avà incu noi, quellu di e cumune è di l'intercommunalità. I dispositivi sò varii è numerosi. Sò stati pensati è custruiti per risponde u megliu è accumpagnà i nostri ghjovani. A nostra vulintà hè forte. Oghje ci vole avè una pulitica attiva è dinamica, cume a nostra ghjuventù.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signora cunsigliere.

Nurmalamente, ci sò dui raporti : unu di a cummissione di l'educazione, di a cultura è di a cuezione suciale.

Frederique DENSARI hà da fà u raportu ; avete a parolla.

**Mme Frédérique DENSARI**

**Ce rapport a été présenté par Mme Lauda GIUDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale**

**Mme Frédérique DENSARI** a félicité la conseillère exécutive pour la qualité du travail accompli et la qualité des projets en faveur de la jeunesse.

**Mme Catherine COGNETTI TURCHINI** s'est félicitée de l'ensemble des mesures novatrices qui permettent d'associer les communes et les EPCI à la mise en œuvre du Pattu per a Ghjuventù.

**Mme Vanina LE BOMIN** a demandé des précisions sur le plan de communication accompagnant la mise en œuvre du Pattu per a Ghjuventù.

Revenant d'abord sur les propos de Mme COGNETTI TURCHINI, **Mme Lauda GUIDICELLI** a souligné que la mobilisation des communes et des EPCI allait permettre d'intégrer des publics différents et plus larges que ceux déjà ciblés par la CdC.

En réponse à Mme LE BOMIN, elle a précisé qu'un site dédié : ghjuventu.corsica répertoriait l'ensemble des aides à destination des jeunes, y compris celles concernant la culture, les transports ou le sport ; et que s'y ajoutait l'ensemble des

pages d'information publiées sur les réseaux sociaux. Elle a souligné qu'un travail mené avec la direction de la communication de la CdC visait à élaborer un document, destiné à être inséré dans les cahiers de correspondance des collégiens et lycéens, et présentant l'ensemble des aides.

**M. Don Joseph LUCCIONI** s'est félicité de la méthode de co-construction qui a présidé aux travaux pour établir le Pattu per a Ghjuventù et de la « philosophie générale » du document. Il a également souligné que la nouvelle appellation « Pattu di a Ghjuventù » était une invitation à son appropriation par la jeunesse. Il a approuvé le fait que les nouvelles aides fonctionnaient sur le mode d'une dialectique entre les droits et les devoirs, et qu'elles visaient aussi à territorialiser le dispositif.

**Mme Françoise CAMPANA** s'est félicitée du travail accompli. Par ailleurs, elle a demandé des précisions sur les modalités de mise en place des projets pour les 11/17 ans.

**Mme Lauda GUIDICELLI** a précisé que très souvent les enseignants accompagnaient les jeunes dans les projets, mais qu'en tout état de cause la direction de la jeunesse de la CdC pouvait participer au montage du dossier et était absolument disponible.

#### **La commission a émis un avis favorable**

**Avis favorable des groupes AVANZEMU, CORE IN FRONTE, FA POPULU INSEME**

**Non-participation du groupe UN SOFFIU NOVU.**

#### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Il y a un avis favorable de la commission des finances et de la fiscalité.

La parole est à qui veut la prendre.

Mme COGNETTI, pour « Un soffiu novu », je vous en prie.

#### **Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente, Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Être jeune de nos jours, une image en demi-teinte car il semble plus difficile d'être jeune aujourd'hui que pour la génération précédente.

Cette jeunesse nous offre une image ambivalente faite de nostalgie, de craintes, mais aussi d'espoir.

Universelle donc dans sa nature fondamentale, la jeunesse est bien sûr gérée différemment d'une société à une autre.

Comment la nôtre voit et vit cette jeunesse aujourd'hui ?

En quoi cela est-il original par rapport aux époques passées ?

Nous ne pouvons que reconnaître aujourd'hui le travail effectué par la conseillère exécutive avec le Pattu Pè a Ghjuventù et maintenant U Pattu di a Ghjuventù, car vous avez défini une méthodologie que nous avons tous partagée.

Il y a des mesures à souligner. Je pense notamment à la prise en charge totale du permis de conduire pour les jeunes en situation de handicap.

Cependant nous constatons, et vous le constatez aussi, que toutes les préoccupations de nos jeunes ne diffèrent pas énormément de celles de la jeunesse continentale, à savoir : emploi, logement, mobilité.

Mais après ce constat, nous devons essayer de leur proposer encore et encore d'autres choses ; ce que vous faites au quotidien.

L'offre de logement et le prix du foncier ne permettent plus à nos jeunes de pouvoir se loger. C'est là que ce règlement est à mettre en perspective avec un autre tout aussi crucial : celui du logement et de l'habitat, « Una casa per tutti », qui pour l'heure n'a pas produit les effets escomptés. Il est effectivement compliqué de porter des projets liés à l'habitat dans les communes rurales ou périurbaines lorsque l'on peine à définir la destination des sols.

Tout cela pour vous rappeler que tout se tient ! Et que la jeunesse présente l'avantage d'offrir une vision transversale des problèmes de la Corse.

Par ailleurs, nous nous pensions à l'abri des violences, nous pensions que le respect des femmes était ancré dans la culture corse, sans compter le nombre d'accidents de la route pour lesquels notre jeunesse n'est pas épargnée.

Ce processus de territorialisation que vous proposez relève à l'évidence de l'analyse du changement que notre collectivité souhaite mettre en place.

Cette territorialisation des politiques de la jeunesse consisterait à accompagner les collectivités désireuses de porter des projets pour la jeunesse et à faire connaître au plus près des territoires les aides existantes.

Nous vous remercions pour l'attention particulière que vous avez portée au monde rural, notamment avec la possibilité d'allouer des aides financières aux EPCI. Il est important de contractualiser avec les EPCI dans le cadre des contrats jeunesse territoriaux (ou avec communes ou associations de territoire) d'ici 2025 pour réhabiliter les équipements ou lieux dédiés aux jeunes.

Dans l'idée, le principe de la territorialisation marque la prise de conscience et une mutation dans les modalités de mise en œuvre de ce secteur d'action.

Pendant longtemps les dispositifs ont été conçus surtout au niveau national, sans tenir compte suffisamment des réalités locales.

Alors vous l'avez dit, ce projet doit être construit de façon à impliquer les jeunes afin qu'ils soient acteurs de leur devenir.

Je vous remercie pour votre engagement et votre travail car cette mise en place ne peut être que positive pour l'avenir de notre jeunesse et de notre île.

Allora, cum'elli anu fattu i nostri parenti, i nostri anziani, avà tocca à noi per l'avvene di a nostra ghjuventù.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Qui souhaite s'exprimer ? Allez-y.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste un mot pour, bien entendu, à mon tour féliciter la conseillère exécutive, collègue et amie, Lauda GUIDICELLI, pour ce rapport qui est vraiment un rapport très important, dans un contexte actuel où la jeunesse, j'ai envie de dire, se cherche un peu. Mais à nous aussi de leur tracer des perspectives et de leur donner vraiment confiance en l'avenir.

C'est vrai qu'il faut que jeunesse se passe et nous, on est peut-être un peu dépassé aujourd'hui. C'est à eux de prendre le relai et de continuer ce qu'on a fait jusqu'à aujourd'hui, chacun dans sa diversité et avec leurs idées nouvelles qui nous

paraissent quelquefois un peu étranges. Mais ce sont les leurs et qu'ils les portent jusqu'au bout. Et que vraiment cette jeunesse soit dynamique inventive et nous surprenne.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Don Jo LUCCIONI, andate puru.

**M. Don Joseph LUCCIONI**

A ringrazià vi, Signora Pridenti.

Prima sottulineà a qualità di u travagliu di a cunsigliera esecutiva, Lauda GUIDICELLI, di i so servizii, di i servizii di a direzione aghjunta à a giuventù.

Vuleria di quantunqua, par avè ci participatu à l'epica come giovanu cittadinu d'issu paesi è comu anzianu membre di l'Assemblea di a Giuventù, chè u Pattu per a Giuventù, chì hè diventatu u Pattu di a Giuventù, hà dighja marcatu una rompitura ind'è a manera di cuncipiscia i pulitichi publichi è i pulitichi à favore di a giuventù.

Une philosophie générale qui souligne la qualité du document et de l'approche puisqu'on se situe, nous l'avons dit, sur la dialectique des droits et devoirs. Donc, la nécessité de favoriser un engagement des jeunes de ce pays, en contrepartie de quoi ils bénéficient évidemment de droits collectifs et individuels.

Un document également, il faut le souligner, dans la philosophie générale, qui a le mérite d'être dynamique et évolutif au gré des besoins, des évolutions sociales. Et on l'a vu ces deux dernières années avec le COVID, puisque ce document, je parle sous le contrôle de Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive, a été adopté, pour ce qui est de la feuille de route, en avril 2018, bien avant le COVID. E vedimu bè chì 3 o 4 anni dopu, l'affari sò scambiati.

Donc, la qualité d'un document dynamique et évolutif. La qualité d'une méthode d'élaboration innovante, ancrée à la fois sur la démocratie consultative, puisque l'Assemblea di a Giuventù, en tant qu'instance consultative, a été largement consultée à l'époque et qu'elle siégeait dans le comité de pilotage.

Également, la démocratie participative : caffè cittadini, scontri di a giuventù, assise di a giuventù, unipochi di dispusitivi chì ùn esistivani micca in Corsica qualchì anni fà. Et je pense, y compris à l'heure où certains universitaires évoquent une crise de la représentativité, que c'est opportun.

J'ai en mémoire, par exemple, à la fin de l'année dernière, en décembre 2021 ou novembre dernier, les Assises de la Giuventù, à Biguglia notamment, qui illustrent le caractère évolutif et dynamique, toujours dans un souci d'adaptation de ce document, le Pattu pè a Giuventù, souligné à l'époque, et je crois que les propos de la collègue, Mme Cathy COGNETTI, illustrent cela, par l'unanimité de l'Assemblée de Corse à la fois en avril 2018, au moment de l'élaboration de la feuille de route di u Pattu pè a Giuventù, et au moment de son adoption en novembre 2020.

Donc, on voit bien que c'est un document qui, aujourd'hui, évolue dans sa philosophie, dans un sens encore plus en faveur de la jeunesse, puisqu'on passe du Pattu pè a Giuventù au Pattu di a Giuventù, il y a la logique d'appropriation, impatruniscesi et i dittu, Cara amica, Cara Lauda.

Et pour revenir directement sur le nouveau règlement des aides, il est une déclinaison opérationnelle finalement de ce plan d'action générale qui traduit un projet de société pour ce qui concerne directement la jeunesse. C'est un instrument de mise en œuvre du Pattu.

Nous voudrions souligner deux points essentiels.

Tout d'abord, la territorialisation des politiques de jeunesse, cela nous semble important, Mme Cathy COGNETTI, vous l'avez dit, notamment en votre qualité d'élue locale et essentiellement intercommunale. Je sais qu'il y a un certain nombre de maires, élus locaux, municipaux et intercommunaux dans l'hémicycle. Et à l'heure de la fusion, trois ans après la fusion des collectivités, c'est important, y compris pour les politiques de jeunesse, d'avoir cette politique de territorialisation au plus près des besoins du terrain, des communes, des intercommunalités, des associations qui sont porteuses de projets pour les jeunes et d'actions pour cette catégorie de la population qui, il est vrai, à l'heure du Covid, où on espère peut-être à l'approche de la fin de la pandémie de Covid, a souffert et souffre d'un certain nombre de contraintes.

Donc, une logique de territorialisation positive, une contractualisation avec les intercommunalités, les PETR, à la fois grâce à un volet financier et un volet en termes d'ingénierie, puisque c'est important aussi, y compris pour les petites communes peut-être sous-dotées en termes de moyens humains et matériels, d'avoir un accompagnement technique, notamment pour évaluer les besoins et opérer un recensement, ainsi que pour monter par ailleurs des projets, des actions en faveur des jeunes.

Deuxième point sur lequel il semble intéressant d'insister : les nouvelles aides individuelles et le pouvoir d'agir qui est donné aux jeunes dans une logique tout à fait vertueuse et cohérente.

Vous évoquiez, Mme GUIDICELLI, le dispositif *Giovani in mossa - scumessa d'avvena*, s'agissant du volet entrepreneurial ; les bourses *Animazioni et Mobigiovani*, à la fois dans un souci de justice sociale, de prise d'autonomie et d'ouverture à l'international, et le *Primu impegne pè l'avvena*, avec un encouragement à l'investissement, à l'inghjatura di i ghjovani d'issu paesi.

E vuleria riagiscia quantunqua à ciò chè statu ditta da a cullega, Mma Cathy COGNETTI, c'est vrai que la jeunesse corse, comme toutes les jeunes du monde, souffre d'un certain nombre de maux, un certain nombre de préoccupations communes avec un certain nombre de jeunes dans le monde : l'emploi, le logement, la propriété, la précarité.

En revanche tout de même, et pour notre partie de l'hémicycle, il y a des préoccupations qui dépassent les préoccupations de la jeunesse continentale. Par esempiu, pà una parta impurtante di a giuventù chì, una storia muderna d'issu paesi, di a Corsica, si 50 ultimi annati hà cuntribuitu à unipochi d'avanzati. On va fêter cette année, Mme la Présidente de l'Assemblée le rappelait ce matin, les 40 ans de l'Assemblée et du statut particulier. On a fêté l'an dernier l'Université de Corse... Je pourrais égrener un certain nombre d'avancées qui ont été obtenues notamment grâce aux jeunes, parchì a giuventù d'issu paesi t'hà dinò pà una parti impurtante primuri chì cuncerneni l'avvena d'issu paesi è d'issu populu, ind'è a so imancipazioni, ind'è a so ricunnuscenza, è in ciò chì par no, par no, una custruzziona naziunale, mà pà d'altri giovani dinò, podassi micca una custruzziona naziunali mà u sviluppu di u so territoriu, un territoriu di u quale sò innamorati.

Allora pà compia, Mma a Prisidenti di l'Assemblea è Mma a Cunsigliera, je voudrais évoquer un point s'agissant de la communication puisqu'il y a un certain nombre d'aides et de dispositifs qui existent, et on voit tout le travail qui est réalisé dans ce sens. En revanche, comme dans d'autres domaines de l'action publique, il y a parfois une méconnaissance ou un manque d'information. Donc, la nécessité d'insister sur la lutte contre le non-recours au droit et le non-recours au droit, en général, il commence par une méconnaissance.

Vous l'avez dit, Mme la Conseillère exécutive, il y a l'existant ; l'existant c'est un site web actualisé, [ghjuventu.corsica](http://ghjuventu.corsica) ; il y a les réseaux sociaux ; il y a le guide des aides qui figurent en annexe de ce rapport et qui sera mis en ligne sur l'espace numérique de travail, plus communément connu sous le nom d'ENT et de Leia pour ce qui concerne la Corse, et qui sera envoyé à tous les partenaires.

Et vous avez évoqué des perspectives, je sais que vous menez une réflexion sur le projet de lancement d'une application mobile, le *Pass giuventù*, je parle sous votre contrôle, qui serait un portail unique qui regrouperait l'ensemble des aides et ce serait



donc un recueil précieux en un document unique qui permettrait de faciliter la connaissance des dispositifs des aides existantes pour les jeunes.

Je sais également que vous menez une réflexion, et vous l'avez dit, sur un dispositif papier, parce qu'on voit aussi les limites du numérique et du dématérialisé, qui serait à remettre aux scolaires, aux apprentis, aux étudiants.

Pà compia, di chì a maggiurità territoriali hè à u travagliu, à u travagliu à prò di a giuventù, di l'inseme di i Corsi, è tandu ramintà chì « giuventù l'avvena sì tu ».

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signore cunsiglièru.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Donc, merci de vos interventions.

Je me permets de dire deux mots.

D'abord, toutes mes félicitations à Lauda GUIDICELLI pour le travail réalisé cette fois-ci, mais également l'an passé et les mois précédents pour la mobilisation avec et pour la jeunesse de la Corse.

Félicitations aux services, parce que c'est quand même une logique d'appréhension des dossiers qui est complètement différente, on est dans une logique bottom-up, qui part du terrain et on fait remonter les besoins, on échange beaucoup avec eux. Ce n'est pas du tout la même chose que de rester dans un bureau à envoyer des mails et à fonctionner sur des fichiers Excel. C'est passionnant aussi, je n'en doute pas et je vois que vous y mettez beaucoup de votre énergie, et merci beaucoup pour ce travail !

C'est aussi une logique participative, ça a été précisé.

Un point complémentaire. Si nous sommes une année d'anniversaires, cette année c'est l'année européenne de la jeunesse. Il y aura plusieurs manifestations, labellisations et il est tout à fait heureux que ce Pattu, très original, très innovant puisse aussi s'inscrire dans cette logique-là, mais je sais que Mme la Conseillère exécutive est parfaitement sensibilisée sur ce sujet.

Enfin, bien évidemment, vous avez travaillé avec l'Assemblea di a Ghjuventù, la précédente mandature, les membres antérieurs et beaucoup se retrouvent

encore dans l'Assemblée présente. Celle-ci n'était pas complètement constituée, notamment du point de vue de ses commissions. Les commissions ne sont pas encore prêtes pour que votre rapport puisse y être examiné, mais par contre, évidemment, nous vous attendons et nous vous y invitons pour que, à la prochaine session de l'Assemblea di a Ghjuventù, vous puissiez venir vous exprimer sur un sujet qui concerne au plus haut point cette instance et les jeunes qui la composent.

Merci beaucoup, Mme la Conseillère. Je vous repasse la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Merci à Don Jo LUCCIONI, à Hyacinthe VANNI et à Cathy COGNETTI pour leurs interventions.

Peut-être aussi pour répondre à Cathy, notamment sur les inquiétudes qu'elle a manifestées à l'égard de notre jeunesse. Je pense que ce qui est important, et elle l'a quand même relevé dans la présentation et dans le rapport, c'est que l'objectif phare de ce règlement des aides, c'est le pouvoir d'agir du jeune. On mise vraiment sur cette notion-clé, et aujourd'hui on voit bien qu'on peut vouloir agir, mais ne pas pouvoir parce qu'on est démoralisé, parce qu'on ne connaît pas, parce qu'on n'est pas encadré. Et aujourd'hui, je pense que l'approche, la philosophie du Pattu pè a ghjuventù qui est partagée et qui est co-construite avec l'ensemble des conseillers exécutifs, mais également des conseillers à l'Assemblée de Corse, mais aussi nos partenaires, c'est de pouvoir donner confiance à ces jeunes, de montrer qu'on leur fait confiance et qu'on les accompagne. Cathy COGNETTI le sait en tant qu'élue de proximité, élue du rural, on sait aujourd'hui et on compte vraiment sur l'implication et sur l'accompagnement des communes et intercommunalités parce qu'on sait que ce sont parfois les meilleurs relais pour les jeunes, notamment dans le rural.

Donc, évidemment, aujourd'hui, l'implication doit venir de tout le monde, je l'ai rappelé et ça a été rappelé aussi par les différents conseillers. Et vraiment, je pense qu'il faut aussi faire confiance à nos jeunes et leur donner le pouvoir d'agir et d'être finalement maître de leur destin.

Pour ce qui est du Pass ghjuventù, je confirme évidemment qu'aujourd'hui, le marché va être lancé pour cette application numérique. Et peut-être aussi, pour ce qui est de la jeunesse européenne, nous avons une action qui est déjà en cours de préparation. Nous allons solliciter des jeunes et notamment un jeune qui est en service civique volontaire en fait, Georges, qui travaille notamment à une action autour du pouvoir d'agir et du bénévolat, un marathon et de l'engagement associatif. Donc, je ne

manquerais pas de vous faire passer l'information pour que vous puissiez y participer parce que je pense aussi que c'est une très belle action d'engagement, de volonté et d'humanisme de la part de notre jeunesse.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions de l'Exécutif, je vais soumettre au vote ce rapport dans les conditions que vous connaissez.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour élus du groupe « **Fà populu in seme** », présents ou représentés dont les noms suivent : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'élue apparentée, votent **POUR**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

L'eletti di « **Core in fronte** », presentati o rapresentati, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, semu **A PRO**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

**U raportu hè VUTATU à l'unanimità.<sup>4</sup>**

Felicitazione, Signora Cunsigliera ! A ringrazià vi.

Avà avete un secondu raportu mi pare.

**\* Raportu n° 009 : Imbasciatrice è imbasciatori spurtivi di Corsica 2022/2024**

**\* Rapport n° 009 : Ambassadrices et ambassadeurs sportifs de Corse 2022/2024**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Presidente, Signore è Signori cunsiglieri,

U raportu chì vi hè presentatu oghje cuncerna, cum'è u preveda u regulamentu di l'aitu à u sport adupratu da l'Assemblea in settembre di u 2020, u sustegnu di a Cullettività à u dispositivu chjamatu « Imbasciatrici è Imbasciatori spurtivi » da quist'annu à u 2024.

Mi permettu di ramintà chè a Cullettività hà vultu à partesi di u 2019 valorizà è sustene ghjovani spurtivi corsi di prima trinca, creandu stu titulu d'imbasciatore spurtivu.

Stu dispositivu hè statu vutatu durante a sessione di lugliu di u 2019.

Oghje, vi prupunimu dunque d'adduttà a seguita di stu dispositivu pè e duie prossime annate.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 22/004 AC

Je vais revenir tout d'abord sur la création de ce dispositif, ses objectifs et sa logique.

En 2019, nous souhaitions mettre en place un partenariat avec les jeunes sportifs insulaires. Nous voulions enrichir notre dispositif d'action publique en faveur du sport et de la jeunesse, nous voulions alors mettre en avant les atouts qu'a notre jeunesse.

Je me souviens de l'adhésion de tous les élus pour cette initiative et c'est à l'unanimité que l'Assemblée de Corse s'était d'ailleurs prononcée.

Notre objectif alors, qui n'a pas changé depuis, était clair : mettre en lumière nos sportifs de haut niveau les plus talentueux et les plus prometteurs et valoriser les sportives et sportifs insulaires qui se surpassent en se lançant des défis et en réalisant des prouesses sportives.

A travers ce dispositif, le Conseil exécutif a souhaité créer un pont entre le Pattu pè a ghjuventù, maintenant Pattu di a ghjuventù, et la politique sportive avec pour corollaire la dialectique des droits et des devoirs, créer du lien entre les sportifs de haut niveau, les sportifs amateurs et les jeunes corses, et valoriser aussi les sportifs de haut niveau, les soutenir dans leur parcours, promouvoir la pratique et favoriser la diffusion et la transmission des valeurs du sport auprès d'un public jeune.

A la différence du système d'aide individuelle qui existe dans le règlement des aides au sport et qui permet d'accompagner les jeunes dans leur parcours sportif de haut niveau, être ambassadrice et ambassadeur demande un engagement de chaque sportif concerné. Cet engagement doit favoriser la diffusion et la transmission des valeurs du sport sur l'ensemble du territoire.

Être ambassadrice et ambassadeur du sport, c'est faire un choix de plus dans des carrières sportives déjà riches d'engagement, c'est choisir de devenir un porte-drapeaux, adhérer à une vision du sport et passer un contrat avec la Collectivité de Corse, c'est partager notre souhait de transmettre un idéal, mais de transmettre aussi des messages, des messages qui ont trait à l'abnégation, au fair-play, au courage à affronter l'adversaire, à le respecter comme on respecte son sport, ses règles et ses arbitres. C'est rester humble en étant vainqueur et trouver la force de continuer lorsqu'on connaît la défaite.

Le Conseil exécutif croit en ce dispositif et à son potentiel, à ses effets positifs auprès des jeunes ; c'est pour cela qu'il a été pensé pour créer les conditions de rencontres et d'échanges entre les sportifs de haut niveau labellisés ambassadeurs et les

publics scolaires, étudiants, apprentis et les jeunes qui sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation.

Cela ayant pour objectif de favoriser la découverte, la sensibilisation autour du sport et du handicap, de développer la pratique sportive et de lutter contre la sédentarité, de promouvoir les valeurs humanistes et renforcer la citoyenneté, de contribuer à l'information et à la formation des jeunes, de sensibiliser à des pratiques sportives respectueuses de l'environnement, de valoriser et de renforcer la politique sportive de notre institution, ainsi que l'image de l'île.

Pour désigner ces ambassadrices et ambassadeurs, une procédure de sélection a été arrêtée garantissant la diversité des catégories de représentants.

En juillet 2019, nous proposons la catégorie de 6 postes d'ambassadeur, pour une durée de deux ans renouvelables une fois dans les catégories suivantes : un homme et une femme dans la catégorie des 15/18 ans, idem pour les 18/30 ans et 2 athlètes distinction genrée non systématique mais favorisée en situation de handicap pratiquant une discipline sportive à haut niveau. Il n'y avait pas, pour cette catégorie, de conditions d'âge maximales.

Lors de la session de novembre 2019, une catégorie supplémentaire avait été ajoutée. Il s'agissait de la catégorie « juges et arbitres » qui augmentait à 8 le nombre total d'ambassadeurs.

Pour la période de 2019 à 2021, les ambassadeurs étaient :

Ceccè Camoin, en VTT Enduro pour les 15/18 ans  
 Bastien Caraccioli, pour le trail en catégorie handisport  
 Christophe Charlier, pour la moto en catégorie 18/30 ans  
 Thierry Corbalan, pour la natation en catégorie handysport  
 Florian Della Tomasina, pour le football en catégorie juges/arbitres  
 Laura Delogu, au kickboxing pour la catégorie 15/18 ans  
 Alexandra Feracci, pour le karaté dans la catégorie 18/30 ans.

Je tiens à profiter de notre présence ici pour saluer la participation des ambassadrices et ambassadeurs pendant leur mandat. Malgré la crise sanitaire qui a fortement impacté le dispositif, ainsi que les saisons sportives des ambassadeurs, ils ont assuré près de 80 interventions.

Je tiens à saluer le très fort engagement de Thierry CORBALAN et Bastien CARACCIOLI, dont la très forte mobilisation a marqué ce dispositif et cette première

mandature. Thierry et Bastien se sont investis bien au-delà de ce que prévoyait leur statut d'ambassadeur.

Ces interventions ont eu lieu dans des établissements scolaires. Je me tourne vers Véronique PIETRI, qui pourra peut-être en témoigner. Elles se sont déroulées également à l'Università di Corsica, au sein du CSJC, dans des centres aérés.

Des rencontres avec des associations ont également eu lieu ; je pense à l'association Adrien LIPPINI, « Un vélo, une vie », mais également avec la FALEP.

Les ambassadrices et ambassadeurs ont participé à des journées particulières, comme la journée internationale des droits des femmes, les journées autour de la génération 2024, la semaine olympique et paralympique, le challenge national des jeunes officiels UNSS et la journée pour l'emploi.

Ils ont mené des initiatives individuelles : organisation de stages, démonstrations, interventions diverses, communications sur leurs propres réseaux sociaux et dans la presse territoriale.

Enfin, ce sont 70 publications sur les réseaux sociaux de la direction des sports qui ont été réalisées relayant des informations sur le dispositif, ses représentants et leurs résultats.

D'ailleurs, on va parler un peu de résultats et je crois qu'il est notamment important de saluer la participation aux jeux olympiques de Tokyo d'Alexandra FERRACCI ; la traversée Calvi-Continent à la nage de Thierry CORBALAN ; le tour de Corse en courant de Bastien CARACCIOLI et les trails auxquels il a participé, il a largement fait le tour de Corse ; le titre de vice-champion du monde de VTT enduro de Ceccè CAMOIN ; les matches internationaux jeunes arbitrés par Florian DELLA TOMASINA et sa réalisation d'une enquête sur l'arbitrage en Corse mise en place avec le service des sports de la Collectivité ; la poursuite de l'engagement sportif de Laura DELOGU du kickboxing au rugby au sein de l'équipe référente féminine du territoire, les ponettes ; et enfin, Christophe CHARLIER, sélectionné en équipe de France de motocross et vice-champion de France.

Quand ces ambassadrices et ambassadeurs enregistrent de telles performances, c'est la Collectivité qui doit être fière et convaincue que ce dispositif valorise les modèles pour notre jeunesse, et plus largement pour tous les Corses.

La nomination des nouveaux ambassadeurs s'est faite, cette fois-ci encore, à l'issue d'un jury qui s'est réuni le 14 décembre dernier et qui était composé de 5 membres :

A mes côtés y siégeait la présidente du CSJC, qui ne pouvait pas être présente et donc remplacée par son vice-président, François SORBA ; un représentant de la direction des sports de la Collectivité de Corse ; un représentant du CSJC et un journaliste sportif, membre de l'union nationale des journalistes sportifs.

Dans le rapport qui vous est présenté aujourd'hui, vous constaterez que le nombre d'ambassadeurs a augmenté. Au vu de la qualité des candidatures et de la diversité des profils, il est proposé de passer de 8 à 13 ambassadeurs. Une équipe d'ambassadrices et d'ambassadeurs par ailleurs intégralement renouvelée.

Le jury a étudié avec attention les candidatures pour retenir les meilleurs profils parmi ceux éligibles. Il s'est attaché à garantir la mixité dans toutes les catégories et à sélectionner des sports individuels comme collectifs ; à noter quand même que pour les sports individuels, les candidatures étaient plus nombreuses que pour les sports collectifs.

Pour cette année, pour cette période 2022-2024, les ambassadrices et ambassadeurs retenus sont :

**Catégorie « 15-18 ans » :**

ARNEAUD Lisa (athlétisme)  
BERTINI Lisandru (cyclisme VTT)  
LANFRANCHI Paul-Antoine (kick boxing)  
PINNA Thomas (futsal)  
ROMIEU Antonin (squash)  
SAMPIERI Cassandra (karaté)

**Catégorie « 18-30 ans » :**

BINET Victoria (athlétisme)  
BOIGEOL-BAGGIONI Hugo (kick boxing)

**Catégorie « HandiSport » :**

LEPAGE Juliette (multisports, défis)  
ROUSTAND Kevin (sport automobile)  
SANTONI Mathieu (motocyclisme)

**Catégorie « juges et arbitres » :**

ARDILOUZE Elodie (rugby)  
DAU Jean-Baptiste (karaté)



Nous pouvons donc les féliciter et leur souhaiter la bienvenue dans notre équipe.

Pour être sélectionnés en tant qu'ambassadrices et ambassadeurs, il y avait quand même des conditions d'éligibilité : être sportif de haut niveau dans des disciplines olympiques, paralympiques, des disciplines non-olympiques délégataires en handisport et en sport adapté, être âgé de 15 à 30 ans, être licencié dans un club corse depuis deux ans, être domicilié en Corse, être inscrite sur les listes de sportifs de haut niveau du ministère des sports ou avoir réalisé des performances d'un niveau international ou national, respecter évidemment l'éthique sportive et l'usage de la langue corse était fortement apprécié.

Les ambassadeurs sont volontaires et postulent par eux-mêmes en répondant à un appel à candidatures.

Le jury a pour mission d'analyser les candidatures et de sélectionner les meilleurs profils au regard du respect des critères d'éligibilité et de la qualité évidemment des lettres de motivation.

Après leur sélection, une convention d'une durée de deux ans liant les athlètes à la Collectivité sera signée. Elle vient préciser les modalités de leur participation au dispositif.

Il est attendu de ces jeunes, dans le cadre de la contractualisation, des engagements, des missions et un mode d'évaluation. A savoir qu'ils devront intervenir et animer auprès des publics jeunes, c'est une participation d'au moins trois dates ; les publics peuvent être scolaires, étudiants, apprentis, sans emploi. Ils pourront également s'inscrire dans les projets pédagogiques avec pour objectifs principaux la sensibilisation aux valeurs humanistes, à l'éthique du sport, à l'olympisme et au paralympisme.

Et d'autre part, ils devront également s'associer aux actions de représentation de la Collectivité de Corse : idem, trois minimums par an et notamment, des actions qui sont organisées avec le concours du mouvement sportif insulaire.

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, nous continuerons d'organiser des rencontres avec les écoles primaires, tout en renforçant nos actions auprès des publics adolescents lors des périodes scolaires, mais également en dehors de ces temps.

Nous intégrerons des temps de démonstration et/ou d'animation, ou échanges/débats. La direction adjointe au sport de notre collectivité utilisera des moyens numériques pour valoriser les ambassadeurs et travaillent déjà à la mise en place d'interactions en live sur les réseaux sociaux et/ou avec des podcasts.

Un groupe Whatsapp a d'ailleurs été créé afin de partager les informations, échanger les expériences, proposer les idées, mais également fédérer, car il s'agit bien ici d'une équipe.

Par ailleurs, des photos à dédicacer seront réalisées, les enfants étant très heureux d'avoir des autographes des ambassadeurs qu'ils rencontraient.

Nous allons donc réaliser ce petit support de communication qui fera beaucoup d'heureux dans nos écoles.

A l'issue de la première année de fonction, les ambassadeurs présenteront un bilan de leur activité personnelle. Il sera alors question du respect des engagements au sein du dispositif, de la participation aux événements sportifs et non sportifs organisés par notre institution, de l'animation auprès d'un public jeune, de leur intervention en milieu scolaire et auprès des partenaires œuvrant en faveur de la jeunesse, de leur participation à des campagnes de prévention et de sensibilisation, harcèlement scolaire, comportement à risque, don du sang ainsi que leurs résultats sportifs.

Ghjè impurtente dinò di pricisà chì una furmazione in lingua corsa hè prevista per l'imbasciadrice è l'imbasciadori è sarà assicurata da a nostra cullettività, permettera per certi forse d'amparà u corsu, per d'altri di perfizziunà si, puderanu dopu parlà corsu in u so cuttidianu, ma ancu quand'elli incuntreranu i nostri ghjovani, sparteranu a so passione di u sport è in seme puderanu sparte l'usu di a nostra lingua.

In qu'elli noi imbasciadori, ci so dighjà spurtivi chì parlanu corsu propiu bè, per elli, a nostra lingua face parti di u so cuttidianu di spurtivu è ancu di l'educatori spurtivi.

Spergu dunque chì, indè a squadra di l'imbasciadori ci sera dinò sta vulintà di trasmetti a nostra lingua, cume l'aghju dettu à l'inizia di a mo presentazione, a ghjalettica di i diritti è di l'impegnu chì si ritrove à u core di in nostri pulitiche di ghjuventù è di sport hè essenziale in stu dispusitivu. L'aiutu è u titulu d'imbasciadrice è imbasciadori puderanu esse smessi si l'ingaghjamenti venianu à micca esse rispettatu, si l'atleta lascia u so club in Corsica, ò si una decisione disciplinaria hè pigliata di a so federazione.

Enfin, concernant l'aspect financier, chaque ambassadeur percevra une aide individuelle d'un montant de 4 000 euros annuels, laquelle est bien évidemment complémentaire avec l'aide obtenue dans le cadre du dispositif sportif de haut niveau prévu par notre règlement des aides.

Le coût annuel est donc de 52 000 €, soit 104 000 € pour les deux années de mandature.

Prima di compie, vuleria dinò riparlà di l'effetti abbastanza pusitivu per a ghjuventù corsa, chì si pò identificà à essi ghjuvani spurtivi.

Je ne vais pas vous apprendre qu'aujourd'hui, à l'ère du numérique et des réseaux sociaux on parle beaucoup des « influenceurs ». Je ne suis pas de ceux qui diront que les influenceurs n'influencent que les influençables. Qui d'entre nous n'a pas eu un jour un modèle, une sportive, un sportif dont on suivait la carrière et à qui on rêvait de ressembler ?

Ces ambassadrices et ambassadeurs qui iront à la rencontre de notre jeunesse, dans les classes de nos écoles, sur le campus di a nostra Università, là où notre Collectivité organisera des évènements, pourront inspirer, je l'espère, nos jeunes et leur prouver que l'on peut réussir chez nous aussi, à l'école du sport et à l'école de la vie. À ringrazià vi.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora cunsigliera. Duie siconde, pè piacè, perchè mi pare ch'ellu ci sia un picculu prublemu tecnicu.

Alors, on me signale qu'il y a problème de diffusion sur Internet, et comme la séance est publique, et en particulier en période de Covid, il faut que cette diffusion soit impérativement réalisée. Le système va être relancé, donc il faut une ou deux minutes pour relancer le système.

Donc, ne quittez pas la salle, ùn scappate micca. On interrompt deux minutes la séance, le temps de relancer le système.

**La séance suspendue à 16 h 57 est reprise à 17 h 03.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On m'indique que la connexion est rétablie, veuillez rejoindre vos places, s'il-vous-plaît.

Mme la conseillère, Lauda GUIDICELLI avait fini sa présentation. Il y a deux rapports...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je ne suis pas sûr qu'elle ait terminé...

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Oui, j'ai terminé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

1 à 0 !

La commission de l'éducation a émis un rapport, et c'est Mme DENSARI qui va rapporter.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente.

Mme Danielle ANTONINI a précisé, qu'en devenant Ambassadeurs du sport, les athlètes reçoivent un soutien financier de la Collectivité pour leur implication au sein du dispositif. Leur mission va leur permettre de représenter la CdC lors d'évènements sportifs sur les territoires insulaires afin de faire valoir leur engagement d'athlètes par des interventions et des animations auprès des différents publics et notamment auprès des jeunes. Leur engagement est aussi de promouvoir la pratique sportive et de transmettre les valeurs sportives, humanistes et citoyennes.

Elle a estimé que ce dispositif aidait aussi les athlètes dans leur parcours sportif, voire dans leur démarche future de reconversion ou d'insertion professionnelle.

Elle a ajouté qu'à la différence du système d'aide individuelle qui accompagne les bénéficiaires sans contrepartie, ce dispositif imposait cet engagement.

Il était à souhaiter que la situation sanitaire s'améliore afin de leur permettre d'accomplir complètement leur rôle et leur mission qui ont été impactés par la pandémie.

Mme Cathy COGNETTI TURCHINI s'est félicitée une fois de plus de ce rapport. Elle a estimé que les ambassadeurs étaient les portes drapeaux de l'île, des exemples pour la jeunesse. Leur activité sportive était le creuset d'une socialisation et un lieu de construction et de valeurs.

M. Don-Joseph LUCCIONI a souligné le caractère positif de l'engagement de la langue corse dans ce dispositif, ainsi que la dimension transversale qu'elle revêt à travers toutes les politiques publiques au-delà de sa seule politique.

Mme Véronique PIETRI a partagé une expérience professionnelle lors de la venue d'ambassadeurs dans sa classe et a indiqué que ce moment de partage avait été pour les enfants, très important émotionnellement, tant par la représentation charismatique que par les valeurs de réussite et d'exemple que ces athlètes incarnaient.

Mme PIETRI a estimé qu'il était fort approprié de souligner que les enfants avaient intégré qu'il était possible de réussir en Corse.

Mme Vanina LE BOMIN a souhaité revenir sur la question de la langue, plus précisément sur la formation proposée dans ce dispositif, à savoir dans quelle mesure la langue corse sera utilisée lors des interventions des ambassadeurs et si cet aspect est acté dans leur engagement.

Mme Lauda GIUDICELLI a souligné que rien n'était acté. Pour autant, déjà certains ambassadeurs dispensaient des cours en langue corse, d'autres ne possédaient pas encore la pratique mais leur envie d'apprendre et leur engagement étaient de bon augure et qu'il fallait déjà s'en féliciter.

Revenant sur les propos de Mme PIETRI concernant la réussite en Corse, Mme GUIDICELLI a précisé que les ambassadeurs seront pris en charge au CSJC sur la mission des préparations « haut niveau ».

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Concernant l'autre commission, c'est un avis simple qui a été donné, je vois que le rapporteur acquiesce, et c'est un avis favorable.

Donc, je donne la parole à qui la veut. Mme COGNETTI, pour « Un soffiu novu ».

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, une action positive en faveur de notre jeunesse, avec intégration, pendant cette formation, de la langue corse. L'activité sportive, je vérifierai les propos que j'ai tenus en commission, loin d'être seulement une pratique est bien, en effet, le creuset d'une socialisation, l'expression d'une manière d'être au monde et un lieu de construction et de valeurs.

Ces ambassadeurs sportifs font et assurent la promotion et le développement de notre île. Ils sont un exemple pour nos jeunes et seront en effet nos porte-drapeaux.

Cependant, je voudrais revenir sur le budget qui est alloué au sport. Effectivement, ce que j'ai pu remarquer, c'est qu'apparemment ce budget n'a pas augmenté depuis la fusion des deux départements, et c'est regrettable. Peut-être que le Président va pouvoir nous aider pour les actions à venir. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Qui d'autre souhaite intervenir ? M. SORBA pour « Fà populu ».

**M. François SORBA**

Mme la Présidente, merci.

Tout d'abord permettez-moi de féliciter Mme la conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI pour le travail qui a été fourni ainsi que l'ensemble du jury, mais aussi les services ici présents qui ont fait un travail considérable afin de mettre en œuvre ce dispositif assez formidable.

J'ai eu l'honneur et la chance de participer au jury de ce dispositif et de rencontrer des personnalités du monde sportif et je peux vous dire que cette journée a été pour moi plus qu'enrichissante, elle a été inspirante.

Des jeunes, issus d'univers bien différents, avaient tous quelque chose en commun : ils ont su faire preuve de grande détermination et ont accompli des exploits sportifs, voire des exploits de vie en générale.

Alors oui c'est vrai, il a fallu faire des choix parfois difficiles, pourtant nul doute que ces jeunes méritaient tous, je dis bien tous, leur place d'ambassadeurs du sport.

Bien que certains n'aient pas été retenus, ils sont déjà les dignes représentants de notre jeunesse puisqu'ils portent et transmettent déjà ces valeurs de respect, d'intégrité, d'abnégation, tout simplement ces valeurs d'humanisme qui font parfois défaut à notre époque qui est, en ce moment, un peu compliquée avec tout ce que l'on vit.

Je souhaiterais m'adresser à ces ambassadeurs et leur dire que leur rôle aujourd'hui est d'une grande responsabilité, qu'être sportif ce n'est pas un titre, c'est un état d'esprit, une manière d'être.

Alors, lorsqu'ils iront à la rencontre des écoliers, des associations et d'autres structures, les valeurs qu'ils véhiculeront auront souvent une oreille très attentive.

Ils devront transmettre à leur jeune public qu'il faut, comme eux, continuer malgré les difficultés, trouver la force et l'attitude pour dépasser leurs limites sportives, intellectuelles et spirituelles et souvent atteindre leur objectif.

Enfin je souhaiterais leur dire que, quoiqu'il arrive dans leur parcours, tout au long de leur existence, ils doivent faire de cette citation de Pierre de Coubertin leur devise « le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a t-il y d'autres interventions ? Saveriu.

**M. Saveriu LUCIANI**

Ghjustu un' affare cusì, aghju intesu à pena i raporti di e cummissione, un puntu cusì, u postu chì po occupa, l'insignamentu ò in tutti casi a furmazione di a lingua corsa, cù s'imbasciatori, quand on est ambassadeurs, mi face piacè di sente a parolla « imbasciatori » perchè ... simu un paese supranu, ancu a so supranità.

Dunque l'idea sarebbe forse di dumandà à a cunsigliera esecutiva s'ellu c'hè un pianu, s'ellu c'hè una strada, ghjustu à puntu, per sviluppà l'usi di u corsu, ùn parlu micca per a pratica spurtiva, perchè quessa hè dighjà in anda cù e Case di a lingua, forse cù uni pochi d'associi spurtivi, ma sarebbe interessante d'avè forse un' idea di ciò chì si pò fà cù sta ghjuventù. Mi pare ch'ùn sia micca, sopru à tuttu, cume si dice in Bastia, « una barceletta », ma qualcosa di forte, è arrica, d'apressu à mè, u nostra dinamicà strategia, ghjustu à puntu, d'allgera, di sparghjera di l'usi spurtivi cù sta ghjuventù.

Ben intesu, vuteremu u raportu, ma sarebbe interessante, quantunque, di truvà un soculu, perchè ùn lu vecu micca. Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je repasse la parole à la conseillère.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Juste pour me vous dire aussi qu'on souhaitait vous présenter la nouvelle équipe d'ambadrices et d'ambassadeurs, mais qu'au vu de la situation sanitaire, ce n'était évidemment pas possible. Donc, on organisera un évènement très prochainement pour qu'ils puissent vous être présentés physiquement.

Pour répondre à Saveriu LUCIANI, notamment sur le développement de l'utilisation de la langue Corse entre autres dans le sport, c'est une dimension qui fait partie intégrante de notre règlement des aides au sport, puisque justement on essaye d'accompagner les clubs sportifs et de bonifier l'accompagnement lorsqu'il y a une pratique de la langue dans le développement de leur activité sportive. Evidemment, nous travaillons avec les services de la langue corse sur le développement de cette pratique auprès des publics jeunes.

Je remercie à nouveau Cathy pour son soutien, son accompagnement et son engagement auprès de notre jeunesse.

Remercier aussi François pour sa première participation en tant que membre du jury, et je le sais oh combien passionné de sport.

Et aussi surtout saluer l'investissement de mes équipes qui sont assez engagées pour promouvoir les valeurs du sport et surtout pour accompagner les ambadrices et ambassadeurs tout au long de leur mandat. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. M. le Président, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Un mot là aussi à l'instar de ce que j'ai pu dire tout à l'heure sur les établissements d'éducation, collèges et lycées, sur un dossier qui est stratégique et qui



s'inscrit dans la durée. Donc, je veux joindre, bien sûr, mes remerciements et mes félicitations à ceux qui ont déjà été exprimés à Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de ce dossier, aux services, bien sûr, Mme FERACCI et toutes celles et tous ceux qui travaillent à vos côtés.

Rappeler sur le premier dossier, quand même, que nous avons acté, lors de la mandature précédente, le fait d'ériger les politiques publiques en faveur de la jeunesse en priorité absolue, que nous avons souhaité que ce mandat soit véritablement celui de la transmission et de la création de conditions optimales dans tous les domaines pour que les générations à venir, qui sont d'ores et déjà des acteurs, des actrices, des citoyennes et des citoyens et le seront de plus en plus ou le deviendront pour celles et ceux qui sont trop jeunes, que ces générations soient véritablement en situation de vivre et de vivre de la façon la plus heureuse et apaisée possible.

Ces rapports viennent en quelque sorte, décliner de façon opérationnelle ces orientations stratégiques. Je crois qu'ils viennent à leur heure, parce que cet objectif est rendu sans doute encore plus indispensable dans le climat d'anxiété profonde qui est générée par le COVID. Il y avait hier un article dans Le Monde, je crois, qui rappelait combien la génération des 15 - 25 ans, est aujourd'hui une génération désorientée, voire sacrifiée du fait de tout ce qui a été induit par ce que nous vivons depuis deux ans et ce que nous continuons à vivre

Donc, face à une jeunesse qui est, et c'est légitime et normal, souvent angoissée, inquiète, qui s'interroge, mais en même temps une jeunesse qui fait preuve de dynamisme, d'inventivité, d'ouverture sur le monde, je pense que notre devoir ? Il est vraiment d'essayer d'aller chercher le plus possible des mesures et des décisions qui vont les aider à se réaliser parfaitement en tant qu'adultes.

La méthode est importante, ça été souligné par la Présidente de l'Assemblée de Corse, une méthode qui n'est pas évidente pour les services de la Collectivité de Corse, qui est assez disruptive, aller véritablement au contact de celles et ceux qui sont les premiers concernés, leur donner la parole, créer les espaces, animer, synthétiser. C'est une révolution culturelle aussi, qui est en train de s'accomplir, et ce qui se fait dans ce domaine, a vocation à être prolongé dans d'autres secteurs qui ne concernent pas seulement la jeunesse.

Sur le fond, dire aussi, vous l'avez dit Mme la conseillère exécutive, mais peut-être que cela mérite d'être souligné, c'est qu'on avait recensé dans le « Pattu per a ghjuventù », 200 actions à mettre en œuvre, et on avait distingué entre celles qui étaient à créer, en cours ou qui existaient déjà. En 2020, il y en avait 69 à créer, 106 qui étaient en cours et 35 qui existaient déjà. Un peu plus d'un an et demi après, il n'y a plus que

26 actions à créer et toutes les autres sont soit opérationnelles, soit en cours de mise en place.

Donc là aussi, c'est véritablement en termes de déclinaison opérationnelle une vraie réussite qui doit beaucoup à l'engagement de la conseillère exécutive dans ce dossier.

Deuxième rapport qui est le complément du premier, qu'elle nant à l'imbastiatori di a Corsica. Je pense que d'abord il faut souligner le caractère innovant de ce dispositif, il faut dire, et ça été dit mieux que je ne saurais le faire, par les intervenantes et intervenants précédents, combien il est transversal aussi, parce qu'il y a un facteur de socialisation, d'émulation, de fierté de représenter la Corse, de dépassement de valeurs, ça fait écho aussi, par exemple, auprès de 400 formations pour accéder au permis de conduire qui ont été financées en tout ou en partie en contrepartie d'un engagement citoyen, plus de 4000 heures au service des associations.

Cette thématique des droits et des devoirs, je crois qu'elle est aussi essentielle, qu'elle irrigue l'ensemble de la politique, hier pacte pour la jeunesse et aujourd'hui pacte de la jeunesse et politique de la jeunesse par la jeunesse. Et ça, c'est très important.

Alors, remercier les ambassadrices et les ambassadeurs qui ont été désignés lors de la première génération. Ils ont vraiment tous été à la hauteur, je ne les recite pas, vous savez ce qu'ils ont fait.

Dire aussi que le jury à un fait un choix qui a été de ne pas reconduire les ambassadrices et ambassadeurs de la première génération, pour laisser la place le plus possible à un renouvellement. Ça n'est jamais facile de choisir. En plus, on a porté le nombre de 8 à 13 pour des raisons qui sont objectivées dans le rapport. Moi, ce qui m'a frappé, un peu comme disait notre collègue François SORBA, j'ai lu les candidatures, encore une fois sans participer au jury, je remercie les membres de l'avoir fait, ce qui est frappant c'est la qualité des candidatures et la volonté vraiment de s'impliquer, de s'investir.

La dimension de représentation de la Corse, elle tient à cœur toutes celles et tous ceux qui s'étaient positionnés, et notamment celles et ceux qui ont été retenus.

A dimensione di a lingua corsa hè stata aghjustata è rinfurzata per sa seconde generazione. Dunque, ghjè veramente qualcosa, d'appressu à mè, pusitivu assai, è da tandu chè a situazione sanitariu ci permetaria d'accoglie l'imbastiatori è imbastiatrice passati è quelli chì sò stati designati oghje, a feremi vulintieri indè u cadru un pocu sulenne.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Après l'intervention du Président, nous allons pouvoir passer au vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

**M. Saveriu LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 009 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

Félicitations, Mme la Conseillère, nous vous remercions pour ces présentations qui sont une véritable cure de jouvence.

Nous avons besoins d'une suspension de deux minutes pour relancer le système à nouveau.

**La séance suspendue à 17 h 25 est reprise à 17 h 49.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Veillez regagner vos places, s'il-vous-plaît.

Donc, nous reprenons nos débats avec la présentation du rapport relatif aux prochaines assises de la santé.

**SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

\* **Raportu n° 005** : **Organizzazione di a 2<sup>nda</sup> edizione di l'Assise di a salute.**

\* **Rapport n° 005** : **Organisation de la 2<sup>ème</sup> édition des Assises de la santé.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie, Mme la conseillère, vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Primu à tuttu, vogliu di pace è salute à tutti è speranza per s'annu 2022.

La première édition des assises de la santé s'est tenue les 5 et 6 juillet 2019 à Corti et a permis de créer un lieu stratégique de débats et de propositions avec

<sup>5</sup> Délibération N° 22/005 AC

l'ensemble des acteurs concernés : les professionnels du soin, experts, élus, institutionnels et plus largement avec les usagers.

Evènement unique et original, il a suscité un réel engouement notamment chez les professionnels de santé. A l'issue de ces 2 jours, les groupes de travail ont poursuivi leurs travaux, leurs échanges et proposé un véritable plan d'actions et des solutions correspondant aux besoins de santé de la population et adaptées aux réalités de la Corse.

Suite à cette première édition, votre Assemblée a approuvé le 25 septembre 2020, l'organisation des deuxièmes assises territoriales de la santé dans un contexte nouveau engendré par la crise sanitaire qui met sous tension le secteur médical libéral et hospitalier et les soignants, fragilise l'économie, et altère le lien social.

La crise COVID a été le révélateur de décennies de retard accumulées et de la fragilité de notre système de santé.

Cette deuxième édition se déroulera donc le 11 mars 2022 à Aiacciu au Palais des Congrès et constituera le deuxième cycle de travail sur les attentes des acteurs de santé en Corse.

Ces assises permettront ainsi de conclure les concertations menées dans le cadre du comité de suivi de la crise Covid.

Elles seront articulées autour de trois tables rondes successives qui permettront des échanges sur trois thèmes principaux : un retour d'expérience sur la médecine hospitalière et la médecine libérale durant la crise sanitaire actuelle ; les menaces sanitaires en Méditerranée ; les compétences des collectivités en matière de santé.

Je veux m'attarder sur cette dernière table ronde qui me semble d'importance. Nous avons montré notre capacité durant cette crise à réagir, à compter également sur nous-mêmes, à être force de propositions, d'innovations, notre solidarité. Et, je voudrais que nous en profitions pour lancer de nouveaux travaux concernant des propositions sur les systèmes de santé concernant notre île.

Le programme prévisionnel et les intervenants pressentis de chaque table ronde sont annexés au présent rapport. Ce programme indicatif est susceptible d'être modifié selon les confirmations de présence des différents intervenants.

Le coût de cet évènement, évalué à 60 000 € maximum pour environ 200 invités et participants, comprend la prise en charge des frais d'hébergement des

intervenants extérieurs, les frais de transport associés, la restauration, la location de la salle du Palais des Congrès, la publicité, etc.

Cari cullegghi, care culleghe, hè ora di impienià ci ancu di più indè a pulitica di a saluta, u nostru bè cumunu.

Vi ringraziu pà a vostra ascolta.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

On a deux rapports, évidemment la commission de l'éducation et de la cohésion sociale. C'est Mme DENSARI qui rapporte, je vous en prie.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport a été présenté par M. Dominique ARRIGHI, Chargé de mission de stratégie de la santé

Mme Muriel FAGNI a souligné que la crise sanitaire a été un révélateur du retard en matière de santé et a estimé qu'il serait opportun que ce sujet puisse être abordé au cours des travaux de la première table ronde. Elle s'est interrogée sur l'ouverture au public de cette journée.

M. Dominique ARRIGHI a indiqué que cet événement a été soumis aux règles sanitaires en vigueur avec le respect des mesures de distanciation. Il se déroulera dans une salle permettant d'accueillir 200 personnes et principalement réservé aux acteurs de santé et ouvert aux élus.

Estimant que la liste des invités n'était pas encore actée, Mme Danielle ANTONINI a indiqué qu'il serait judicieux d'y ajouter les médecins spécialistes qui n'étaient pas prévus à ce colloque. Elle a souligné que cette corporation avait souffert lors de la crise sanitaire et s'était surtout très investie dans la lutte contre ce fléau. Il suffisait de prendre en compte leur implication dans les centres de vaccination.

Mme ANTONINI a signifié que leur absence était dommageable et que cette erreur pourrait être rectifiée.

M. Dominique ARRIGHI a précisé que le programme de la journée était toujours en construction et qu'il soumettra au groupe les doléances de Mme ANTONINI.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes, « Corse in fronte » et « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Nous passons maintenant au rapport de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Mme Serena BATTESTINI a souhaité connaître le nombre de participants aux assises de la santé, concernés par la prise en charge des frais de déplacement.

M. Dominique ARRIGHI, chargé de mission « Stratégie de la santé », a précisé que, pour l'instant, trois délégués en provenance de Polynésie ont souhaité participer aux assises et que le prix d'un billet aller-retour, en classe affaires était de 5 000 €.

Le budget total de la manifestation s'élève à 60 000 €, comprenant notamment la location du Palais des Congrès d'Aiacciu, de l'ordre de 4 000 €, ainsi que les frais d'hébergement, non encore évalués à ce jour.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je donne la parole à qui veut la prendre. Mme COGNETTI pour « Un soffiu novu ».

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

Les assises de la santé, c'est très bien. 60 000 €, je trouvais que c'était quand même exagéré, on nous a expliqué qu'il y avait le transport qui devait pris en compte à hauteur de 5 000 €, vous venez de l'évoquer.

Mais vous avez aussi évoqué dans votre rapport, les centres de vaccination. Alors, moi je vais être le porte-parole de ces petites communes qui ont mis en place des centres de vaccination au sein notamment des communes de Bisinchi ou même de Canavaggio ou même de Morosaglia, et bien d'autres, il y a eu Luri, etc., sans aucune indemnisation financière. Elles se sont rapprochées, pour ma part, auprès de la communauté des communes, et le contrôle de légalité nous avons rétorqué qu'en fait, nous n'avions pas la compétence et nous ne pouvions pas participer au défraiement de ces communes.

Donc, peut-être que ça relève des services de l'ARS, comme je l'ai évoqué, et que vous pourriez vous faire le porte-parole, au même moment où nous mettons en place des assises, de ces communes qui s'investissent au quotidien pour leur population.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Serena BATTESTINI pour « Core in fronte ».

**Mme Serena BATTESTINI**

Moi, je voudrais souligner le budget. 60 000 € quand on nous dit que l'on connaît que trois participants, je trouve que ce n'est pas abouti, que c'est dommage de présenter des dossiers comme ça. Il faudrait que ça soit un peu plus travaillé, un peu plus abouti. Quand on nous parle des tarifs en classe affaires, quand on pose une question, là c'est un peu lamentable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je redonne la parole à la conseillère exécutive, qui va nous expliquer.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Je vais répondre à Cathy, on a échangé la semaine dernière. Effectivement, sur les centres de vaccination, c'est l'ARS qui est responsable, qui aurait dû participer aux centres qui ont été montés à Bisinchi, dans les petites communes. Je vais me



rapprocher d'eux et je vous ferai un retour. Nous on n'a pas prévus dans les budgets, puisqu'on n'a pas été consulté sur la vaccination, de participer à ces centres. Mais, on va déjà voir avec eux comment on peut s'organiser sur la question.

Pour répondre à Mme BATTISTINI, je pense que quand des gens viennent de Polynésie, on vous a présenté le billet au plus cher, bien sûr, puisque c'est 24 heures d'avion, et qu'eux-mêmes nous ont demandé s'ils pouvaient être en classe affaire, ce n'est pas nous qui l'avons proposé. 60 000 euros, ça ne me paraît pas excessif, je ne sais pas si vous avez organisé des assises, mais souvent ce prix-là, parce qu'il n'y a pas que les personnes de Polynésie, il a d'autres intervenants, notamment du continent et de Suisse qui sont prévus. Donc, on verra, si on peut avoir un budget qui soit moins élevé, bien entendu, parce qu'en général nous faisons très attention.

Peut-être que ça été mal présenté, et je m'en excuse, mais en attendant, ce n'est pas quelque chose d'excessif, parce que vous avez quand même une location de salle, des hébergements en ville. Je pense que ça fait travailler aussi l'économie locale, et qu'il ne faut pas voir que le côté prix. Il faut voir aussi les retombées que ça peut avoir, parce qu'il est intéressant, notamment d'échanger avec ces gens de Polynésie qui, eux, ont une compétence santé particulière. Pour tout vous dire, on a invité même la Nouvelle-Calédonie, pour l'instant ils ne peuvent pas participer, ils essayeront de libérer. Mais, je trouve que c'est quand même quelque chose de très intéressant.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Je me permets de faire remarquer qu'il y a eu des colloques, des séries de conférences et un certain nombre d'opérations qui ont coûté tout autant et qui n'avaient pas forcément les mêmes visées en l'occurrence, si je puis me permettre.

Puisqu'il n'y pas d'autre intervention de l'exécutif, on va passer au vote. Donc, je m'adresse chaque groupe.

### **Mme Paola MOSCA**

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph

LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

**M. Saveriu LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 005 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

Bravo, Mme la conseillère.

Maintenant je me tourne vers l'Exécutif, la suite de ce qui a été dit en conférence des Présidents et au regard de ce qui m'avait été communiqué ce matin, ce sont les rapports de Mme Flora MATTEI qui vont passer.

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

<sup>6</sup> Délibération N° 22/006 AC

\* **Raportu n° 025** : Aghjusti à e sei cuncessione di i porti di pesca di Cismonte.

\* **Rapport n° 025** : Avenants aux six concessions des ports de pêche du Cismonte.

**Mme Flora MATTEI**

Est-ce que l'on doit voter l'urgence ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je crois qu'il vaut mieux que nous votions l'urgence, ne prenons pas de risque. Donc, je soumetts à l'approbation des groupes le vote sur l'urgence.

« Fà populu » ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Contre.

**M. Saveriu LUCIANI**

Pour.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

L'urgence est adoptée, vous pouvez présenter votre rapport.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

Donc, pour résumer, les huit ports de pêche du Cismonte sont la propriété de la Collectivité de Corse et relèvent de sa compétence depuis leur transfert intervenu dans le cadre de la loi NOTRe.

Les ports de pêche suivants sont concernés par la fin des contrats de concession en février 2022, raison pour laquelle nous le passons, il s'agit donc : des ports d'Erbalunga, de Santa Severa, Barcaghju, Giottani, San Damianu et Galeria.

Les différents contrats de concession arrivent à leur échéance et une prolongation de contrat est nécessaire pour une année, au regard des difficultés qui ont été celles que nous avons connues les dernières années, rencontrées par la Collectivité de Corse, pour renouveler les concessions dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons d'ailleurs encore toujours, l'établissement et la finalisation des diagnostics techniques et du bilan concessif pour ces six contrats afférents à ces six ports de pêche. Des discussions aussi sont à venir sur le choix du futur mode de gestion avec les différents acteurs et avec des procédures associées qui en découleront.

Dans ce contexte, et conformément aux dispositions de l'article L. 3135-6 du CCP, il a été convenu avec les différentes structures gestionnaires de ces équipements portuaires, de contractualiser par voie d'avenant la prolongation de chacun des contrats jusqu'en février 2023, afin d'assurer la continuité du service de ces installations portuaires.

Un petit point sur le calendrier justement. A partir du moment où nous lançons cet avenant, nous le signons en février, ensuite attribution et passage en Assemblée de Corse. En mars, nous allons mener une analyse économique et un diagnostic des ouvrages relatifs à chaque port, la candidature, plus l'offre. La signature des contrats interviendra entre le mois de mars et le mois d'avril. Il y aura ensuite une CCSPL qui sera convoquée pour pouvoir faire passer ces différents points à l'Assemblée de Corse pour la session de juin. Ensuite, l'élaboration du dossier de consultation d'entreprise pour une consultation en octobre.

Donc, je vous demande d'approuver les 6 avenants, n° 2 au cahier des charges de chacune des concessions.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Il n'y a pas de rapport, il n'y a qu'un avis favorable de la commission des finances.

(Brouhaha).

**Mme Flora MATTEI**

Il s'agit de l'avis de la CDSP qui s'est tenue hier soir à 18 heures.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, pour que nous soyons dans la transparence la plus totale, il y a bien eu une commission des finances qui a reçu le dossier, qui a statué dessus et qui a donné un avis favorable, bien que ce dossier n'ayant pas une dimension financière, en tout cas immédiate et explicite. Donc, il y a un avis favorable de la commission des finances.

Hier soir, il y a eu la CDSP, nous en avons parlé d'ailleurs en début d'après-midi en commission permanente organisationnelle, qui s'est exprimée là-dessus, mais je n'ai pas de rapport. Donc, l'avis a été hier soir favorable...

**M. Pierre GHIONGA**

Je veux voir le vote écrit.

(Brouhaha).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien, nous reportons le vote sur ce rapport, nous attendons l'avis écrit. Merci.

Par contre, puisqu'il n'y a pas l'avis, moi je reporte le débat, et ensuite, nous voterons une fois que nous aurons l'avis écrit de la commission, que vous vous serez exprimés, nous pourrons passer au vote.

Nous passons au rapport suivant et nous y reviendrons tout à l'heure. Merci pour vos interventions, M. GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Je fais mon possible.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

« Pour me distinguer », c'est fait ! On continue.

**RAPORTI D'INFURMAZIONE / RAPPORTS D'INFORMATION**

\* **Raportu n° 022 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'operadi rinnovu di u tunellu di Bastia.**

**Rapport n° 022** : Rapport d'information relatif aux travaux de de rénovation du tunnel de Bastia

**Mme Flora MATTEI**

Ce rapport vise à présenter dans le détail les importants travaux de mise en sécurité qui seront réalisés sur l'ouvrage du tunnel de Bastia, la méthode de concertation de l'ensemble des acteurs déployés localement dans la région Bastiaise depuis la fin des années 2020 pour préparer, justement, cette fermeture du tunnel ainsi que les plans d'actions opérationnels co-construits avec les différents partenaires qui visent à limiter les impacts de la fermeture sur la circulation et la vie quotidienne des Bastiais.

La Collectivité de Corse, comme vous le savez, s'est engagée depuis plus de 10 ans maintenant, dans un programme de rénovation du tunnel de Bastia, qui est un axe particulièrement fréquenté. On parle de 33 000 voitures qui l'empruntent de manière journalière, ouvrage donc vital pour le territoire, et qui doit faire l'objet d'importants travaux de mise en conformité, notamment au niveau de l'évacuation et de la ventilation qui conditionnent la sécurité de ses usagers.

Donc, cette mise aux normes est indispensable et c'est pour cela que ces travaux sont obligatoires, on parle de mise en conformité relative à la sécurité des ouvrages routiers, des points de non-conformité, notamment en matière d'évacuation et de ventilation.

La Collectivité doit engager sur plusieurs années les travaux de rénovation pour sa sécurisation.

Des travaux de rénovation qui sont prévus à compter de l'année 2022, avec une ouverture sur la fameuse période de désamiantage de notre tunnel, car en 2018, nous avons réalisé au sein de la Collectivité, un diagnostic global obligatoire qui a été fait. Les investigations réalisées ont révélé la présence d'amiante dans les enrobés bitumineux.

Une opération de désamiantage s'avère donc obligatoire. C'est pourquoi du 18 février à 22 heures au 11 mars 2022, en période de vacances d'hiver justement pour profiter du fait que la ville est un petit peu en situation d'accalmie, les deux premières semaines représentent les semaines de vacances scolaires, avec la troisième semaine qui représente la reprise de la rentrée scolaire.

Le cadre réglementaire, comme vous le savez, en présence d'amiante, est très strict. Ces travaux s'inscrivent avec une fermeture complète du tunnel aux usagers afin de les protéger de toute exposition aux particules d'amiante.

Alors, en tout et pour tout, on va avoir à traiter 5 000 tonnes d'enrobés routiers à extraire et évacuer, avec 3 semaines de fermeture du tunnel et pour un linéaire de 900 mètres d'enrobé, de chaussée, à considérer pour ces travaux-là.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, puisque c'est un rapport d'intervention qui se veut quand même précis pour vraiment vous montrer l'importance des travaux qui vont être réalisés ces trois semaines.

La réduction du temps de chargement pour l'enlèvement des matériaux amiantés par rabotage, donc on parle des 5 000 tonnes.

On parle également de réduction du volume de matériaux évacués, donc les matériaux extraits par rabotage, cette technique, optimise le nombre de contenants à mobiliser pour le stockage, toujours dans un souci de limiter le plus possible le temps de ces travaux.

La restriction stricte de l'accès au chantier sera scrupuleusement vérifiée et contrôlée aux opérateurs habilités et formés pour intervenir en zone amiantée. C'est-à-dire qu'on va intervenir complètement zone confinée, le tunnel sera fermé à ses deux extrémités.

L'étape numéro 2, c'est le conditionnement et le transport par voie maritime en flux tendus, donc on parle de conditionnement en « body-benne », sur des semi-remorques.

Ensuite, on parlera de décontamination et de nettoyage des semi-remorques en sortie de zone amiantée, sur l'aire de Bastia Nord justement à la sortie nord du tunnel de Bastia.

Enfin, les stockages en semi-remorques hors zone amiantée. Enfin, évacuation pour les lignes de fret régulières.

Il faut savoir que les déchets seront en enveloppes doublement zippées, c'est-à-dire qu'on va avoir une double enveloppe autour de ces matériaux qui contiennent de l'amiante, et donc avec des bennes seront fermées.

Pour ce processus, une fois l'opération de désamiantage terminée, ces travaux de mise en conformité du tunnel de Bastia se poursuivront sans impact, sans incidence directe vu qu'il y aura, par exemple, les travaux qui pourront se dérouler par suite de nuit comme ça été fait ces dernières années pour les travaux classiques, relatifs au tunnel de Bastia.

Première chose qui a été faite, c'est justement pour essayer de comprendre l'incidence de ces travaux et de la fermeture, comme vous le savez, à chaque fois qu'il y a un problème dans le tunnel, il y a une congestion du trafic, il y a énormément de problèmes sur la fluidification du trafic, il a fallu donc lancer une phase d'écoute et une consultation pour connaître vraiment le besoin vis-à-vis de la fermeture de ce tunnel.

Pour cela la collectivité a rencontré différents responsables et acteurs du territoire afin de comprendre leurs perceptions, les enjeux liés à la fermeture, leurs besoins en termes d'accompagnement : élus, responsables d'activités économiques, sanitaires, de secours.

Une enquête digitale a été lancée à partir du 9 juillet et jusqu'au 10 septembre pour recueillir le plus possible de témoignages. En quelque sorte, il y a eu énormément d'acteurs qui ont été rencontrés, qui ont pu faire remonter les informations, on parle de 28, donc il y a eu 761 participations à l'enquête digitale, avec 46 % des répondants qui résident sur Bastia.

Quelles sont les conclusions de cette phase de consultations qui a vraiment permis de faire remonter les besoins ? Le gros du problème était d'identifier les problématiques à traiter dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions. Ça c'était la première chose.

Ensuite, il fallait définir les orientations et les pistes d'actions que l'on pouvait justement mettre en place pour accompagner la fermeture du tunnel et réduire le plus possible les impacts sur le fonctionnement du territoire et le quotidien des Bastiais.

Et enfin, le temps numéro 3, c'est vraiment la définition du plan des actions opérationnelles.

Donc, il y a eu un total de 18 réunions, avec des groupes de travail qui ont été particulièrement suivis et des comptes rendus particulièrement renseignés avec des idées qui ont été très innovantes, pour le coup. Elles n'ont pas été toutes retenues faute de moyens ou faute de réalisations techniques.

Donc, il y avait quatre groupes de travail. Le premier aux services de secours et d'urgence, ça fait partie évidemment de nos priorités, la circulation routière, les mobilités alternatives et la logistique urbaine avec la prise en compte du maintien d'une attractivité commerciale dans la ville pendant cette période.

Avec les trois objectifs que l'on a identifié de manière très claire pour limiter la circulation routière, notamment des véhicules particuliers dans Bastia, ça c'est le



premier point ; fluidifier le trafic de transit et de desserte ; soutenir l'activité commerciale.

Vous avez dans le dépliant, c'est vrai que c'est un dossier qui est particulièrement riche, vous avez une partie technique, une partie solutionnaire, vous pouvez aller voir les différentes fiches du projet, les 36 actions qui ont été élaborées par les groupes de travail, par la DGA de M. LABORDE en infrastructures et qui a été particulièrement bien suivie, pour augmenter l'offre de transports en commun, augmenter l'offre en modes doux et équipements favorisant leur pratique, réduire et mutualiser les déplacements de chacun, revoir le plan de circulation, éviter tout événement pouvant représenter une gêne pour la circulation, étaler les heures de pointe, on verra tout à l'heure à quel niveau ça rentre en jeu, et enfin soutenir l'activité commerciale.

Tout passe par la communication. Donc s'il y a des Bastiais dans l'hémicycle, j'image que vous avez pu recevoir les différents dépliants et les différents volets communications qui étaient très importants, pour vraiment essayer le plus possible d'aller, en fait, chez leurs gens pour leur expliquer comment et pourquoi, et pour vraiment sensibiliser tous les administrés bastiais à la difficulté qu'il va y avoir lors de cette fermeture du tunnel de Bastia.

Donc, des dépliants, des cycles de réunions publiques, des campagnes d'affichage et je vous passe les détails.

Pour ce qui est de limiter la circulation routière. Grâce au travail qui a été mené conjointement avec les services de la CFC, on a pu augmenter l'offre de trains entre Bastia et Casamozza avec une fréquence beaucoup plus soutenue des trains qui arrivent, et une gratuité pendant les trois semaines.

Donc pour la fréquence, c'est vraiment pendant la période des vacances, on est à-peu-près à un train par demi-heure, ce qui est quand même une prouesse. On offre en fait 8 800 places assises par jour contre 5 200 places habituellement.

Ensuite, il y a un service de transports en commun renforcés, une navette gratuite depuis l'Arinella pour se rendre au centre-ville, jusqu'à la halte Bassanese, et donc la gare de Lupino.

Beaucoup de parkings relais qui sont aménagés au niveau de Borgo, du stade Armand Cesari, de Tragone et de l'hippodrome de Biguglia, pour faciliter le report de personnes qui souhaitent venir en centre-ville par le mode ferroviaire, mode de transport en tout cas alternatif à la voiture. Ça c'était pour l'augmentation de l'offre en transport en commun.

Il y a ensuite eu une augmentation de l'offre en mode actif et équipement favorisant leur pratique. On a donc un service de trottinettes en libre-service, des vélos à assistance électrique qui sont proposés en location, un plan mode doux présentant l'ensemble des itinéraires de contournement pour la ville de Bastia, qui sont dédiés au mode alternatif, donc mode doux.

Ensuite, la réduction et la mutualisation des déplacements de chacun, c'est-à-dire incitation à un comportement un petit peu différent par le télétravail, les principaux employeurs du territoire bastiais, la Collectivité de Corse, la ville de Bastia, la Préfecture généraliseront le télétravail pendant toute la période de fermeture afin de réduire le plus possible les déplacements domicile/travail vers le centre-ville.

De même des incitations au co-voiturage. Ce n'est pas forcément dans nos mentalités, mais il va falloir aussi pendant 3 semaines que les administrés se prêtent un petit peu au jeu, moi la première, on est très tributaires de la voiture. Je pense qu'il va vraiment falloir pendant les 3 semaines que tout le monde puisse jouer le jeu pour qu'on puisse optimiser le nombre de véhicules entrant en centre-ville, aussi bien venant du Cap que venant de Bastia sud.

Les actions pour fluidifier le trafic routier.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, vous avez le plan de circulation qui vous est fourni. En gros, il y a un plan de circulation effectif pendant toute la période de la fermeture du tunnel ; la réduction, voire la suppression de tout événement pouvant présenter une gêne sur la circulation. On parle de travaux qui, par exemple, pourraient être réalisés sur la voie publique, ça ne sera pas le moment de réaliser ce genre de travaux ; l'étalement des heures de pointe : les bateaux arriveront à Bastia non pas à 6 h 30 comme d'habitude, mais à 5 h 30 de manière à fluidifier le plus possible les arrivées pour ne pas avoir un trafic particulièrement important qui émane du port aux heures de pointe, après pour ensuite, impacter au niveau des livraisons et au niveau des chaînes logistiques pour l'acheminement des marchandises et du fret.

Les plages horaires de livraison seront réorganisées avec les livraisons alimentaires avant 9 heures. Les autres livraisons en continu au-delà, donc entre 10 heures et 18 heures grâce à une ouverture non-stop des commerces.

Enfin, pour ne pas les oublier parce qu'ils sont très importants à l'activité économique et commerciale de Bastia, nous avons proposé l'organisation d'un salon des affaires pour aider les commerçants à écouler leur stock en amont de la période de fermeture. Donc, il sera organisé avant la date de fermeture des travaux du tunnel de Bastia.

Il y aura aussi des chèques cadeaux, près de 6 000 euros à dépenser dans les commerces bastiais, pour inciter à une consommation après la période de fermeture du tunnel, qui seront offerts notamment sur les réseaux sociaux avec une grande partie des animations sur Bastia pour essayer le plus possible de rendre l'attractivité de la vie bastiaise telle que nous la connaissons.

Voilà pour les pistes d'action.

Je pourrais entrer encore dans les détails notamment sur les actions pour traverser la période de fermeture du tunnel qui sont particulièrement importantes.

Il faut aussi penser à reporter et à avancer les déplacements non impératifs avant ou après la fermeture du tunnel de Bastia ; solliciter de la part des parents, l'inscription de leurs enfants à la cantine, en anticipant ou en reportant ses commandes en ligne sur cette période afin de réduire le plus possible les déplacements liés aux livraisons.

Pour la présentation globale, c'est un rapport d'information. Il y a beaucoup d'informations, c'est dense. J'ai essayé le plus possible d'être la plus synthétique possible.

Je suis à votre disposition si vous avez des remarques ou des observations et je pense qu'il peut y en avoir.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, pour cette présentation très complète, Mme la Conseillère.

Il n'y a pas de rapport. Je passe la parole à qui veut la prendre. On peut avoir un débat, des questions et c'est important aussi pour les Corses qui nous écoutent. Il y a beaucoup de gens qui s'inquiètent, sur les modalités, vous l'avez évoqué, je pense qu'il y a une action d'information très grande qui sera effectuée. Bien évidemment, à un moment donné, il faut faire les travaux surtout pour des infrastructures de ce type dans tous les cas, mais en particulier pour des infrastructures complexes de ce type.

La parole est à qui veut la prendre. M. VANNI pour « Fà populu ».

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Mme la Présidente.

Même si la conseillère exécutive a été très complète et si on a eu le temps d'échanger dans des réunions publiques à Bastia, avec les services de la Collectivité,

M. JOQUE, que je tiens quand même à féliciter pour sa patience, son organisation et son calme et tous les services, la mairie de Bastia, la CAB. Bien entendu, en tant que président des chemins de fer, je veux féliciter les personnels du chemin de fer qui se sont mobilisés, vous l'avez vu, très tôt.

Ça fait 6 mois qu'on travaille sur la fermeture du tunnel dans les réunions, les commissions, en interne puisqu'il a fallu se réorganiser, presque réinventer les plans de transport, rapatrier du matériel roulant sur le périurbain bastiais, mettre des moyens de substitution sur les grandes lignes, s'excuser du désagrément pour nos clients. Les premiers 15 jours, il n'y aura pas trop de problèmes pour nous puisqu'il n'y aura pas de collégiens, pas de lycéens. La dernière semaine, ça sera peut-être un peu plus compliqué.

Je voulais dire par là que tous les moyens disponibles sont mis en oeuvre du côté des chemins de fer de la Corse et de la Collectivité qui a pris en charge les moyens de substitution qui nous permettent de faire la gratuité.

Même si on sait qu'il va y avoir des désagréments, des problèmes, qu'il peut toujours y avoir des pannes, des imprévus, le COVID peut nous perturber, on ne s'est jamais préparés à tout, mais on a quand même, sur ce dossier, une anticipation et une communication qu'on n'a jamais eue. Les gens adhèrent. Les services du chemin de fer sont très souvent sollicités pour prendre des titres de transport. Même si c'est gratuit, en prenant les titres de transport sur le site, ça nous permet de quantifier et de s'organiser et d'adapter nos rotations, notre montée en puissance en termes de capacité. C'est toute une organisation.

Dans la vie d'une entreprise, d'avoir des défis de ce genre, ça motive les équipes, ça motive les agents. Je suis persuadé qu'on va y arriver.

En tout cas, Mme la Conseillère exécutive, on sera à vos côtés, aux côtés de la Collectivité, aux côtés des Bastiais mais pas que, puisqu'il y a beaucoup de gens qui viennent travailler à Bastia. On parle vraiment du côté sud puisque côté nord, je pense que c'est plus la CAB avec les bus. On a beaucoup travaillé avec la CAB aussi pour s'organiser et cette complémentarité du train avec les bus, cette intermodalité, les communes aussi du sud qui ont mis à disposition des parkings relais.

Je pense que c'est un travail considérable qui peut aussi changer les habitudes des gens et dire « on va prendre le train parce qu'on peut avoir le bus derrière et aller sur le lieu de travail ». Je pense que c'est quelque chose d'important. Ce désagrément, finalement, il peut aussi nous amener à changer nos habitudes.

Madame la conseillère exécutive prendra le train, moi aussi même si je prends un peu plus souvent ces quelques temps. Les chemins de fer ont mis tout en œuvre, le matériel roulant et tout le matériel humain à disposition pour faire face du mieux que l'on peut à cette fermeture du tunnel. On verra bien, en tout cas, on s'adaptera, on se réadaptera. C'est aussi un défi qu'on tient à relever. Ça, c'était pour la partie chemin de fer.

Il y a une partie très importante qui est aussi de ma responsabilité du service d'incendie et secours. Là aussi, il faut que les secours, je pense que c'est la priorité numéro une, puissent accéder dans des délais d'intervention très courts. C'est pour ça qu'on a aussi pris la décision de mettre un poste avancé sur le port de commerce, en remerciant le président de la chambre de commerce et d'industrie de Corse, la Méridionale qui nous a mis ses locaux à disposition, avec un centre de secours, un cheminement de secours, un travail considérable avec la mairie pour que la réponse opérationnelle ne soit pas dégradée.

C'est un travail considérable de tous les acteurs. Quand tout le monde se met autour de la table et qu'on échange pendant des mois et des mois, on arrive vraiment à être opérationnels. Il y aura quelques désagréments, mais je pense qu'on est prêts, on verra ce que ça donne. Le changement de mentalité des gens de prendre les transports en commun, ça peut apporter une respiration supplémentaire à la ville.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».  
Pierre GHIONGA, ensuite.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais intervenir sur 2 aspects qui sont différents : un, c'est l'aspect routier et l'autre, c'est l'aspect des travaux d'enlèvement des enrobés.

Sur l'aspect routier et sur la problématique d'enclavement, on parle aujourd'hui de Bastia, on pourrait parler demain d'Ajaccio, nos agglomérations importantes ont des problèmes de circulation récurrents, que ce soit Ajaccio ou Bastia, et entre autres Bastia malgré l'existence du tunnel qui a été achevé en 1982.

Je m'en rappelle, j'ai commencé le lycée avant le tunnel, on mettait une heure et demie pour rentrer en ville. En partant de Lucciana, j'étais obligé de prendre le car

à 6 heures pour faire seulement 20 kilomètres, pour être sûr d'arriver à 8 heures au Fango.

Aujourd'hui, malgré le tunnel, 40 ans après, on est encore sur des délais de routes importants parce que les conditions de transports et l'augmentation du parc véhicules ont fait qu'il y a eu des évolutions.

Je voudrais que la Collectivité, son service des routes, le Président du Conseil exécutif qui a gardé la charge des aménagements structurants routiers, prospectent de manière efficiente l'idée qu'à Bastia, il faut une seconde voie de désenclavement et qu'on étudie de manière formelle et qu'on ait une quantification financière et technique de la faisabilité d'un second tunnel sous le Palais de justice, entre Lupino et la gare, en prenant le postulat que ce qui a été fait à la pioche, à la pelle et à la poudre noire en 1900, peut être largement refait en 2022 ou en 2040. Je pense que c'est une solution à étudier, qu'on soit prêts avec des dossiers pour que, s'il advenait qu'il y ait un PTIC efficient et pragmatique, ces dossiers puissent être retenus et avoir une validité technique.

On parle là de dossiers lourds, de plusieurs dizaines de millions d'euros et on parle aussi d'une problématique, celle de l'amiante. Très probablement, dans ce socle bastiais d'une Corse quaternaire, on a une amiante naturelle dans ce socle.

Ça pose aussi ce problème de l'évacuation des déchets amiantifères entre autres de ces enrobés du tunnel. Sur ces 5000 tonnes, on a très probablement 1 % d'amiante parce que c'était la teneur en liant amiantifère fibrée, je crois qu'on mettait jusqu'à la fin des années 90 dans les enrobées, pour renforcer les structures lourdes des voiries à fort trafic, entre autres, les anciennes routes nationales et souvent les pistes des ports et aéroports. Ce qu'il faudrait, c'est qu'on fasse un inventaire de ces zones amiantifères pour qu'on puisse anticiper.

Ce marché a une enveloppe financière réaliste parce que dans le même laps de temps, les intervenants en charge des travaux possèdent un site naturel lacustre fait par les excavations de matériaux alluvionnaires derrière l'aéroport qui pourra être retenu comme réceptacle.

S'il advenait qu'on soit obligés comme dans de nombreux travaux courants, entre autres que dans mon métier d'ingénieur je suis amené à gérer et à planifier et qu'on doit leur faire traverser la mer, on est sur du 1 000 euros la tonne, simplement pour de l'amiante environnementale.

Là, dans le cadre de l'enrobé, on est peut-être dans la classification d'amiante dangereux industriel. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on doit avoir une réunion

spécifique du Prédice pour traiter de l'amiante en Corse, pour qu'on ait la planification de zones de réception habilitées, faute de quoi, de très nombreux chantiers seront infaisables.

En Corse, on a plus d'une centaine de communes qui sont classées en amiante en aléa très fort. Ce n'est pas parce qu'il y a eu la chance, cette fois, où ces 5 000 tonnes pourront aller au bon endroit, à un coût raisonnable, que ça pourrait se faire autrement.

Pourquoi je dis ça ? Parce que je connais un chantier qui est dans la zone à proximité de ce chantier du tunnel où il y aurait 500 tonnes à enlever. Là, c'est de l'amiante naturelle, c'est de la roche serpentine. J'ai fait demander par le maître d'ouvrage qui est public, d'ailleurs très proche de la majorité territoriale, si on pouvait utiliser cette autorisation temporaire. C'est non, parce que chaque cas est spécifique.

Donc, je vous interpelle sur cette problématique de l'amiante. Il est très probable que si sur les raboutages des aéroports d'Ajaccio, de Bastia et de Figari qui ont été faits récemment, on avait fait un protocole de recherche d'amiante comme on l'a fait dans le tunnel, les travaux auraient triplé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Pierre GHIONGA a demandé la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Merci, Mme la Présidente.

Simplement pour féliciter, une fois n'est pas coutume, la conseillère exécutive pour la stratégie mise en place afin de diminuer les désagréments qui sont obligatoires dans ce type de travaux.

Je vais vous poser une question pratique : je pars de Corte avec ma femme pour aller au cinéma. Je laisse la voiture à Casamozza à 5 heures, je remonte à 11 heures ou minuit, est-ce qu'il y a un train ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous allez au cinéma à Corte pour la durée des travaux. Passete dui ponte è sottu à u pontu, c'hè u cinema. Eccu !

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. MONDOLONI, je vous en prie.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Sur un registre presque aussi léger que Pierre, on ne peut pas nier qu'il y a un effort de communication évident sur ce sujet. C'est à mettre au crédit de la majorité. Donc, pas de discussions possibles.

De notre part, sur ce qui relève du métier très professionnel des hommes de l'art, sur la partie dissolution, si j'ai bien compris, le train est gratuit, la trottinette est gratuite, mais le vélo est en location. Ça, c'est pour le clin-d'œil.

Après, toujours sur le vélo, mais de façon beaucoup plus sérieuse, je souhaite vous mettre en garde au regard d'une statistique simple : lorsque, je crois que la CAB va mettre en location une cinquantaine de vélos, vous avez 4 fois plus de chances d'avoir un accident fatal lorsque vous n'avez pas de casque et 5 fois plus de chance d'avoir un accident fatal lorsque vous ne circulez pas sur une voie dédiée, c'est-à-dire sur une piste cyclable.

En mettant à disposition ne serait-ce qu'une cinquantaine de vélos aux Bastiais, on multiplie par 20 le nombre de chances d'avoir un accident fatal si vous ne leur mettez pas à disposition des casques et s'ils ne roulent pas sur des pistes cyclables, il y a de l'Arinella au vieux port, à peu près 3 kilomètres de piste cyclable sur Bastia.

Je pense que dans l'effort majeur de communication que vous avez faite sur ce sujet, ça ne serait pas de trop que de sensibiliser ceux qui pourraient se prêter à ce nouveau mode de mobilité et évidemment qu'il va y avoir une tentation de prendre un vélo, et de mettre à disposition, ou peut-être gratuitement pour le coup, sans surcoût, un casque en plus de la location du vélo.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres questions très pratico-pratiques, beaucoup plus politiques ?  
Non.

Mme la Conseillère, vous avez la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Merci pour toutes ces remarques et ces questions. Je pense que ça nous invite encore plus à aller au bout de la réflexion sur les petits dispositifs qui s'adapteront en temps et en heure puisqu'on est bien conscients que dès les premiers jours, on va être fixés aussi sur comment ça fonctionne, si les administrés se prêtent au jeu, si on va pouvoir mettre plus de bus à disposition des Bastiais.



Je voulais remercier pour la mise en place, parce que c'est très important de les nommer, la ville de Bastia, les chemins de fer, la communauté d'agglomérations bastiaise, le syndicat professionnel des transports « Strada corsa », Engie EDF, Acqua publica, la poste, Chronopost, la préfecture qui a également participé à toutes les réunions, l'inspection académique de Haute-Corse car nous savons aussi qu'il y a des enjeux au niveau de la rentrée et au niveau du BAC pour la semaine qui suit la fermeture du tunnel de Bastia. Nous avons des éléments qui sont encore en tête pour pouvoir nous montrer les plus adaptables possibles lors de cette fermeture du tunnel de Bastia.

Pour rebondir premièrement, à la remarque de Paul-Félix BENEDETTI sur l'aspect routier, imaginez 40 ans plus tard avec le trafic que l'on a de nos jours, une heure et demie c'était pour aller de votre logement jusqu'à votre établissement, vous vous rendez compte si nous n'avions pas cet axe fondateur de la ville de Bastia, le temps que vous mettriez avec les 33000 passages qu'il totalise par jour.

Pour le projet de désenclavement de seconde voie, de déviation bis, il a été quantifié par les services de la Collectivité de Corse à peu près à plus de 1 milliard d'euros et je ne crois pas que le PTIC, dans ces proportions-là en tout cas pour un financement, il faut voir que la faisabilité de certains travaux de génie civil est particulièrement limitée surtout quand c'est en milieu urbain particulièrement dense pour ce genre de projet.

Ensuite, pour les réunions spécifiques liées à l'amiante, l'amiante industrielle, l'amiante naturelle, nous sommes tout à fait favorables à l'organisation d'un inventaire avec une planification et une cartographie des différentes dispositions.

Ensuite pour répondre à M. GHIONGA, je crois que l'impact environnemental, que vous preniez la voiture, que vous preniez le train, quand vous allez de Corte pour arriver au cinéma sur Bastia, je ne pense pas que vous êtes dans les clous. Il vaut mieux, comme disait la Présidente, comme elle le suggérait, que vous alliez au cinéma sur Corte.

Enfin, pour répondre à la remarque de M. MONDOLONI qui est très juste, parce que du coup, on va sensibiliser à la sécurité parce que nous n'avons pas encore des pistes cyclables parfaitement adaptées pour accueillir un tel trafic de vélos, nous ferons remonter aux services de la Collectivité pour les casques. Pour la trottinette aussi, j'ai senti qu'il y avait quelques hilarités. Ça existe aussi et il y a mieux, il y a aussi le fait de marcher, tout simplement, en ville et de se déplacer. La mobilité douce par excellence.

Il faut aussi noter ce qu'on n'a pas noté dans le rapport, c'est très important, c'est qu'il y aura une offre de privés qui mettront à disposition des vélos à assistance électrique supplémentaires, parce que c'est vrai que 50 vélos, c'est très limité. Si vous allez sur le site de la Collectivité, vous allez pouvoir avoir les différents logos et les différents distributeurs pour les vélos. Nous pensons bien entendu aussi aux cyclistes également.

En conclusion générale, c'est vraiment aussi pour essayer de vous projeter dans un monde d'après. Essayons de prendre notre mal en patience pendant ces 3 semaines pour essayer de comprendre les choses différemment, de voir que les mobilités d'aujourd'hui ne peuvent se poursuivre sans fin. Nous sommes aussi conscients de la raréfaction des ressources pétrolières.

Il ne faut pas que l'on parte de manière défaitiste, mais au contraire que dès maintenant, nous puissions voir les choses différemment pour intégrer les nouvelles mobilités et comprendre incitativement qu'il y a de nouveaux déplacements possibles avec de l'intermodalité. Prenons le train, prenons les transports en commun, articulons plus facilement entre des parkings pour stocker les véhicules pour les gros trajets par exemple, essayons d'inciter le plus possible au covoiturage le taux de remplissage. On parle du taux de remplissage pour les avions, pour les bateaux et pourquoi pas pour la voiture de la même façon.

C'était les quelques mots qui nous permettront de mettre le pied à l'étrier de tous les Bastiais, de tous les usagers du tunnel de Bastia pour essayer de faire comprendre que des moyens nouveaux existent et que nous essayons d'expérimenter, pendant ces 3 semaines, ces nouvelles mobilités.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Je vous félicite pour le caractère très pratique, technique, mais aussi visionnaire sur la mobilité durable de votre travail et sur tout le système d'incitation que vous avez mis en place pour faire en sorte que cette période soit la moins difficile possible, mais en même temps qu'elle nous ouvre des perspectives nouvelles en matière de circulation des flux, notamment des flux alternants entre le cœur de Bastia et sa périphérie. Je ne saurais vous conseiller que de mettre un casque durant toute la durée des travaux parce que, quelquefois, vous allez entendre un certain nombre de choses.

Vous prenez acte. Merci.

Nous revenons sur le rapport antérieur, sur les ports de pêche. Vous avez dû recevoir, je m'adresse en particulier à Pierre GHIONGA, le procès-verbal de la commission de délégation de service public. Je n'en donne pas lecture, tout le monde l'a. A moins que M. le président de la commission veuille s'exprimer ?

**M. Alex VINCIGUERRA**

Simplement pour signaler un ajout à ce rapport à la demande de la conseillère, Mme COMBETTE, signaler donc qu'elle était présente à 17 heures, de 17 heures à 17 h 45, la commission ayant débuté à 17 h 50.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je pense qu'il faut effectivement amender le PV de la commission. Il faut être attentif actuellement parce qu'avec l'ensemble des difficultés que nous connaissons en matière sanitaire, il faut qu'on fasse très attention au quorum et aux présences alternées des uns et des autres.

Ceci étant dit je donne la parole à la salle puisque je ne l'avais pas fait. Qui veut prendre la parole sur ce dossier ? Anne-Laure SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Juste un petit mot qui découle un petit peu de ce rapport, nous savons tous que la situation sanitaire... au bon déroulement de notre institution, je voulais quand même solennellement à travers l'hémicycle, alerter Mme la Conseillère en charge de l'office des transports et l'exécutif, de l'urgence de la réunion du conseil portuaire de la Collectivité de Corse, parce que sauf erreur de ma part, toutes les décisions qui sont prises en régie dans les conseils municipaux des communes, ne sont pas validées par le conseil portuaire. C'est important de le réunir assez vite. C'est tout ce que j'avais à dire.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour cette remarque et cette information.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est un sujet qui a été évoqué hier aussi en commission de délégation de service public, qui a été d'ailleurs relayée par son président. Ces ports sont aujourd'hui

dans le giron administratif et technique de la Collectivité de Corse parce que ce sont avant tout des ports de pêche. Si ce n'était que des ports de plaisance, on serait retoqués par la Cour des comptes et on n'aurait pas la possibilité de faire des investissements lourds pour compte de tiers.

On a eu, il y a une vingtaine d'années, le conseil général de Haute-Corse qui en avait repris la maîtrise d'ouvrage pour assurer des charges d'investissement que les petites communes du Cap Corse ne pouvaient pas assumer. Je mets un bémol parce que la commune de Brando n'est pas une petite commune et elle aurait peut-être pu à l'époque assumer la charge. Encore que les dernières tempêtes montrent que, même dans ces petits ports, il y a des investissements très lourds à faire et qu'il est peut-être opportun aujourd'hui de constater que la Collectivité de Corse est là pour se substituer à ces communes du rural qui ont une activité pêche.

Le retour d'information que j'ai donné, c'est qu'il y a un problème sur le port d'Erbalonga où un pêcheur s'est vu, pour la saison de pêche 2021, sans place de quai. On lui a presque fait comprendre qu'on verrait et qu'il était là par bienveillance.

Je tiens à rappeler, je voudrais que la Collectivité de Corse, tous les conseils portuaires qui se réunissent, informent les dépositaires des concessions, que ce soit les communes ou entre autres, sur la commune de Brando, une association de plaisanciers, que les pêcheurs sont prioritaires. Ils sont la priorité. S'il n'y a pas les pêcheurs, il n'y a pas la Collectivité de Corse. Si on fait un renouvellement, puisque je n'ai pas la possibilité de faire un amendement très spécifique sur le droit des pêcheurs et leurs priorités, que l'on fasse au moment de la signature, un avenant spécifique pour vérifier que tous les pêcheurs sont à leur place et que tous leurs droits sont honorés.

Ce qui s'est passé à Erbalonga, ce n'est pas que la place a disparu, c'est que les plaisanciers ont grossi la taille de leurs embarcations, que sur un même quai, quand on augmente des largeurs, il y a à un moment donné où il manque quelque chose. Comme du fait du COVID, le pêcheur avait tardé à remettre sa barque à l'eau, il s'est retrouvé au mois de juin hors du quai. Je trouve que c'est quelque chose qui n'est pas naturel.

Je sais que la Collectivité de Corse a affirmé par la voix du président de la commission que sa volonté était d'exiger un inventaire des besoins des pêcheurs sur ces ports, que ce soit fait et que pour la saison qui s'annonce, entre autres à Erbalonga, il n'y est plus ce problème.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous redonne la parole, Mme la Conseillère ?

**Mme Flora MATTEI**

C'est bien noté, Anne-Laure SANTUCCI, pour l'urgence de la réunion au conseil portuaire, je ne manquerai pas de suivre cette affaire de près.

Pour répondre à M. BENEDETTI, je garde également ceci en mémoire, sachant que bien entendu, ce n'est pas normal d'avoir ce genre de situation qui se passe sur les ports de pêche.

Rien d'autre à rajouter.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous allons procéder au vote.

**Mme Paola MOSCA**

L'elette di u grupp « **Fà populu insemi** », presente ò ripresentate : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, vutemu **à prò**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Anne-Laure SANTUCCI ne peut pas voter, on est d'accord, on a échangé. Je pensais que le groupe était au courant. Elle ne peut pas voter. Donc, elle ne participe pas au vote parce que Luri a signé la convention. Donc, ce n'est pas possible.

Donc, tous ceux que vous avez nommés sauf Anne-Laure SANTUCCI.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI, votons **POUR**.

**M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », « Partitu di a nazione corsa », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, votons **POUR**.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les élus présents de « **Core in fronte** », M. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, vote **FAVORABLE**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 025 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Merci et bravo, Mme la Conseillère.

Il est 19 heures. Normalement, je dois faire voter la dérogation à la continuité du temps de travail. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Tout le monde est pour.

On doit aller normalement jusqu'à 20 heures.

Mme la Conseillère, est-ce que vous voulez continuer ou vous voulez passer le relais à un de vos collègues?

**Mme Flora MATTEI**

Ça m'est égal. Ça peut être thématique aussi, CCIC, les 2 rapports sont relatifs aux infrastructures aéroportuaires. Comme demain nous passons un rapport d'information sur la chambre de commerce et d'industrie.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 22/008 AC

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, mais la chambre de commerce et d'industrie, ça n'est pas la même chose. Là, c'est la convention de financement avec la CCIC relative à l'opération de travaux de rénovation et sécurisation de l'aéroport de Figari. Ensuite, vous avez 4 opérations d'investissement sur Bastia-Poretta. Donc, vous pouvez les passer. Ça vous prend moins d'une heure ?

Je voudrais passer, ça ne va pas être très long également, j'en ai pour un quart-d'heure, deux rapports.

Allez-y, je vous en prie.

**\* Raportu n° 011 : Approvu di a cunvinzioni di finanziamentu cù a CCIC in quantu à l'uparazioni di travaddi di rinnovu è di sicurizzazioni di l'aeruportu di Figari.**

**\* Rapport n° 011 : Approbation de la convention de financement avec la CCIC relative à l'opération de travaux de rénovation et sécurisation de l'aéroport de Figari - Sud Corse.**

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

J'enchaîne sur un autre rapport concernant l'approbation de la convention de financement avec la CCIC relative à l'opération de travaux de rénovation de sécurisation de l'aéroport de Figari, Corse-du-Sud.

Quelques mots d'introduction pour pouvoir présenter le contexte.

La Collectivité de Corse est propriétaire de l'aéroport et maître d'ouvrage des travaux d'investissement sur les infrastructures structurantes, à savoir pistes, parkings, avions, etc.

La chambre de commerce et d'industrie de Corse (CCIC) est l'exploitant dans le cadre d'un contrat de concession initial de 15 ans qui a été prolongé par un avenant de 4 ans jusqu'à 2024.

Elle réalise des travaux d'entretien, infrastructures structurantes et les travaux d'investissement sur les équipements commerciaux.

Ce rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la convention de financement pour certains travaux afin de remédier au contexte particulier de l'aéroport de Figari. Figari, vous le savez, dans cet aéroport-là, est exposé à une forte saisonnalité du trafic d'une part et à la concentration du trafic sur les week-ends d'autre part.

Une expertise de la capacité de l'aéroport de Figari Sud Corse a été diligentée. L'analyse de la performance du système actuel a permis de dégager un programme général de modernisation de son infrastructure.

De plus, des mesures de réduction de risques côté piste doivent être mises en place pour pallier certaines non-conformités par rapport à la réglementation en vigueur.

On a donc un programme de travaux qui va prévoir la réfection dans un premier temps en béton hydraulique de l'ensemble des postes commerciaux, la réalisation d'un taxiway pour l'aviation d'affaires qui sera limité à 17 mètres et à la mise en conformité des voies de circulation et des darses de stationnement de jets d'affaires et de loisirs.

Il y a une notification de travaux qui a été faite en décembre 2021 avec un délai global de travaux qui est fixé prévisionnellement à 20 semaines.

Le coût en termes de chiffres, si l'on reprend l'ensemble des travaux, est évalué à 3,9 millions d'euros TTC. La chambre de commerce et d'industrie de Corse, au titre de la concession, apporte un fonds de concours de 5 %, 162 500 euros du montant des coûts de l'opération admissible et éligible au titre du RGEC.

Le plan de financement est le suivant :

La Collectivité de Corse porte le montant hors taxes à 3 387 500 €.

La chambre de commerce et d'industrie de Corse à 162 500 € hors taxes.

Je ne rentrerai pas dans les détails techniques en sachant qu'il y a également un panel de travaux qui vont être réalisés pour montrer que l'aéroport de Figari qui connaît une croissance très importante de son trafic, (on parle de 16,7 % de taux de croissance annuelle entre 2005 et 2019). Je ne reviens pas vraiment dans les détails, mais en termes de phasage, il y a aussi d'autres éléments qui reviendront pour renforcer ces travaux pour montrer que nous sommes, nous, Collectivité, présents dans tous les aéroports de Corse.

Je vous remercie.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Nous avons des avis favorables de la CDENATE et des finances. Il n'y a pas de rapport. Il y a deux avis favorables.

Je sou mets au débat ce rapport. Qui veut intervenir ? Personne.

Je sou mets au vote.

**Mme Paola MOSCA**

L'elette di u gruppu « **Fà populu in seme** », presente ò ripresentate : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, vutemu à prò.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI, votons **POUR**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pour le groupe « **Avanzemu** », je crois qu'il y a quelqu'un qui ne peut pas voter chez vous, Antoine POLI, il l'a dit en commission.

**M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », « **Partitu di a nazione corsa** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu

LUCIANI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, votons **POUR**.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **Core in fronte** » : M. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, vote **FAVORABLE**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 011 est ADOPTE à l'unanimité.**<sup>8</sup>

Rapport suivant. On va même pouvoir passer autre chose, c'est parfait.

Allez-y, Mme la Conseillère.

\* **Raportu n° 014 : Participazione di a Cullettività di Corsica à quattru operazione d'investimentu nantu à u l'aeruportu di Bastia-Puretta.**

\* **Rapport n° 014 : Participation de la Collectivité de Corse à 4 opérations d'investissement sur l'aéroport de Bastia-Puretta.**

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

Le dernier rapport pour le bloc infrastructures de cet après-midi traite de la participation de la Collectivité de Corse à 4 opérations d'investissement sur l'aéroport de Bastia-Puretta.

Prévu au plan quinquennal d'investissement 2017/2020, ces 4 opérations d'investissement menées par la chambre de commerce et d'industrie de Corse sur l'aéroport de Bastia nécessitent des travaux :

- La création de deux postes avions pour un montant de 2,25 M€, avec une participation de la Collectivité à hauteur de 60 %, c'est-à-dire le montant de la subvention de 1,35 million d'euros.

- La seconde opération est une opération plus énergétique de l'aérogare. Il s'agit de 2,1 millions d'euros. La participation de la Collectivité pour chacune de ces

---

<sup>8</sup> Délibération N° 22/009 AC

opérations est de 60 %. Nous sommes donc sur un montant de subventions de 1,26 million d'euros.

- Pour la troisième, il s'agira donc de faire une réfection pour les taxiways pour un montant euro hors taxe de 1,8 M€, 60 % de participation Collectivité, ce qui porte le montant de la subvention à 1 million d'euros.

Enfin, la création d'un giratoire pour 910 000 euros, 60 % pour la participation de la Collectivité, 546 000 euros, pour un total à 4,2 millions d'euros pour ce montant de subventions accordées dans le cadre de ces différents travaux.

Ces participations financières sont soumises à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et relèvent du régime d'exemption de notifications relatif aux investissements en faveur des aéroports sous la référence SA 55029.

La Collectivité de Corse a analysé la demande de la chambre de commerce et d'industrie de Corse conformément à la réglementation susvisée et a sollicité la délégation générale de l'aviation civile, autorité de contrôle, pour un avis de conformité.

Ces subventions seront donc financées sur l'autorisation du programme existante, aéroport de Bastia, plan quinquennale, participation Collectivité de Corse.

Je vous demande d'en délibérer.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Comme tout à l'heure, on a deux avis favorables de la CDENATE et de la commission des finances.

Je passe la parole à qui veut la prendre.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je me pose la question sur ces opérations d'investissements lourds de la délégation de maîtrise d'ouvrage aux chambres de commerce. C'est simplement une question que je me pose, c'est sur le régime de TVA, c'est-à-dire, savoir si l'établissement public administratif chambre de commerce a les mêmes aptitudes que la Collectivité de Corse à engranger sur des travaux, le fonds de récupération de TVA et si tel n'était pas le cas, est-ce qu'il n'est pas opportun de revoir les conventions car à ce moment-là, il y a des pertes financières qui sont importantes ?

C'est une simple interrogation, je ne sais pas si vous me donnerez la réponse tout de suite, mais qu'on le regarde parce que je sais que par le passé, il y a eu des erreurs d'appréciation importantes sur l'éligibilité ou la non-éligibilité au fonds de compensation de TVA qui donne des droits importants en termes de cofinancement de substitution, sachant que là, c'est un ouvrage propriété CdC, financé à 60 %. Derrière, par contre, il peut y avoir une maîtrise d'ouvrage déléguée pour que l'opérationnalité de l'opération ne soit pas remise en question.

C'est simplement un phasage économique pour qu'il n'y ait pas de pertes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Mme la Conseillère, je vous redonne la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Je vous remercie, M. BENEDETTI pour cette remarque qui nous fait nous interroger et comme vous le disiez, je n'ai pas la réponse immédiate. Par contre, je me tournerai vers mes services et vers la chambre de commerce et d'industrie de la Corse pour essayer de recouper les informations et voir ce qu'il est possible de faire pour cette question-là.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vais soumettre au vote le rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », pour les élus présents et représentés dont les noms suivent : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votons **POUR**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** », présents et représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI, votons **POUR**.

**M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », « Partitu di a nazione corsa », présents et représentés, dont les noms suivent, hormis Toni POLI qui ne participe pas au vote : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, votons **POUR**.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Core in fronte** » : M. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, vote **FAVORABLE**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 014 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>9</sup>**

Merci, Mme la Conseillère pour cette série de rapports qui ont tous été votés à l'unanimité.

Dans l'attente que le Président revienne dans l'hémicycle, je vais en profiter pour passer mes propres rapports.

Je vous rappelle qu'il y a un rapport, demain, qui est celui sur le collège des membres pour la désignation des sénateurs, les parrainages, etc. C'est demain matin, je le répète parce que tout le monde n'était pas dans l'hémicycle.

Je vais passer un rapport, ça va aller vite, sur les annexes au règlement intérieur. Il s'agit du rapport n° 17.

---

<sup>9</sup> Délibération N° 22/010 AC

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

\* **Raportu n° 017** : Adopru di parechji appicci à u regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica.

\* **Rapport n° 017** : Adoption de plusieurs annexes au règlement intérieur de l'Assemblée de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous rappelle qu'au moment du vote du règlement intérieur, je vous avais dit que le corps du texte qui comporte une centaine d'articles, était essentiellement les dispositions théoriques, normatives qui régissent nos débats et notre production et que les aspects plus techniques étaient basculés en annexe.

Donc, il y a une série d'annexes qui nécessitent votre approbation. Nous avons procédé ainsi.

D'abord, les annexes relatives aux moyens des groupes ou à leur droit d'expression qui doivent être traitées par la questure, la questure ayant été elle-même modifiée dans sa composition puisque maintenant, il y a un représentant par groupe, lors du vote du règlement intérieur. Cette questure va être réunie incessamment sous peu et ladite annexe sera produite à la suite de cette réunion.

Il y aura ensuite une annexe qui concerne le code de déontologie des conseillers. Il faut réunir la commission de déontologie qui nécessitait la désignation du nouveau bâtonnier, ce qui a été fait d'ailleurs. Elle se réunira bientôt.

Par ailleurs, il y a également une annexe qui concerne les conditions d'exercice de la presse pendant nos sessions. J'envisage une réunion avec la presse pour qu'elle nous fasse part, et si elle nous entend, c'est bien qu'elle commence à y réfléchir, qu'elle nous fasse part de leurs besoins, de leurs attentes. Souvent, il manque des informations, on ne comprend pas qui parle, etc.

Ensuite, nous rédigerons une annexe dans cette perspective.

En revanche, concernant les annexes sur le régime des retenues pour absentéisme, qui est cadré par la loi, c'est-à-dire qu'on n'a pas de marges de manœuvre.

Les règles de vote par scrutin électronique, les modalités d'accès à l'hémicycle d'accueil du public, elles retracent évidemment les pratiques existantes, avec quelques points et quelques mises à jour. C'est ce qui a été proposé en fait, dans le rapport en annexe justement du rapport qui vous a été transmis.

Donc, pour les indemnités, on est calé sur le régime juridique en vigueur.

Pour le vote électronique, je pense qu'il n'y a pas de difficulté.

Pour les conditions d'accès à l'hémicycle et d'accueil au public, j'ai évoqué hier en commission permanente la nécessité de voir le Conseil exécutif s'exprimer sur cette question-là. Cela a été fait dans l'intervalle, entre hier et aujourd'hui.

Le Conseil exécutif nous a transmis les éléments relatifs à l'accès à la tribune qui lui est dédiée.

Je peux vous lire l'amendement de l'Exécutif : l'accès à la tribune du Conseil exécutif est réservé prioritairement aux agents qui accompagnent le Président du Conseil exécutif de Corse et les conseillers exécutifs de Corse dans l'exercice de leurs fonctions, à savoir : les collaborateurs de cabinet, les agents de la direction générale des services et ceux du secrétariat général du Conseil exécutif.

Il en est de même concernant la petite salle adjacente accessible par le déambulatoire, pour les réunions du Conseil exécutif en marge de la session et la tenue d'une permanence en appui au Conseil exécutif.

Ca permet au Conseil exécutif d'avoir dans la petite salle qui est juste ici à ma droite une zone de repli, si j'ose dire, et surtout un backstage en bon français où le secrétariat technique et la logistique sont présents.

Voilà pour l'amendement de l'Exécutif.

Avant de vous faire voter l'amendement, je vais quand même vous signaler qu'hier la commission permanente a voté à l'unanimité ce rapport.

Je vous passe la parole si vous voulez intervenir, ensuite je vous ferai voter l'amendement puis les différentes annexes, ou les deux ensembles bien sûr, on peut faire cela aussi.

Qui veut s'exprimer ? Pierre GHIONGA, je vous en prie.

**M. Pierre GHIONGA**

Mme la Présidente, merci.

Une précision : est-ce que nous pouvons toujours emprunter l'arrière de la tribune du Conseil exécutif quand nous sortons de l'hémicycle ? Je l'interprète comme cela, je suis un peu parano...

Est-ce qu'on peut passer par là encore, puisque c'est réservé ?...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, hors COVID, on peut passer par là quand même.

Mais normalement, ça va être quand même relativement sanctuarisé.

**M. Pierre GHIONGA**

Il faut dire non, alors.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalement, vous circulez par les espaces qui sont là.

**M. Pierre GHIONGA**

Donc, on ne sort plus par là-bas. C'est à préciser, il vaut mieux.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il n'y aura pas un sens interdit, je vous rassure.

**Brouhaha.**

J'ai appris que j'avais cette responsabilité.

Il n'y aura pas de verbalisation, si vous voulez savoir. Mais il faut quand même essayer de sanctuariser les choses, comme dans tous les hémicycles parlementaires, quel que soit l'échelon territorial d'ailleurs.

Mme COMBETTE, je vous en prie.



**Mme Christelle COMBETTE**

Mme la Présidente, merci.

Nous ne pouvons donc que prendre acte de cette partie des annexes que bien sûr nous validerons dans la continuité des travaux et des accords que nous avons eus.

Bien sûr, l'application de la modulation des absences à compter de février, y compris pour les réunions en distanciel s'explique par le fait que depuis deux années, notre institution et ses satellites sont parvenus à fonctionner presque normalement malgré la crise que nous connaissons.

C'est donc un devoir pour nous d'être présents et actifs, et nous le sommes.

Je souhaiterais en revanche profiter de ce rapport pour faire remarquer qu'il reste à statuer sur la moitié des annexes. Là, nous votons sur les annexes 4 à 7, il manque 1, 2, 3 et 8. Et parmi cette moitié manquante, je voudrais vraiment insister, je l'avais déjà fait en commission permanente à deux ou trois reprises, sur le fonctionnement des groupes.

Tous les groupes, majorité comme opposition, sont impactés par le vide juridique autour de la question des dépenses éligibles. Une différence tout de même : la majorité peut bien sûr s'appuyer de façon informelle sur deux cabinets qui eux ont des moyens très conséquents. Nous, nous bornons à faire imprimer des cartes de vœux. Nous ne savons pas si notre budget permet de missionner un expert dans un domaine précis, ou d'avoir recours à des prestations occasionnelles.

Le conseil de la questure s'est réuni une seule fois depuis le début de la mandature, le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Quatre mois après, nous souhaiterions savoir ce qu'il en est et si oui ou non, nous parviendrons à disposer d'une gestion autonome de nos enveloppes. Dans d'autres régions, c'est en grande partie le cas. Nous avons fait un petit peu le tour.

Et vraiment, il est important de régler cette question dans les meilleurs délais, sachant que ça ne coûte rien à la CdC. Il n'est pas question d'augmenter les enveloppes des groupes, mais de pouvoir optimiser leurs dépenses. Sur ce point-là, la fusion n'a absolument pas avancé. Depuis, le payeur s'en tient à une interprétation très restrictive des textes et nous n'avons aucune marge de manœuvre.

Pour une institution qui se veut parlementaire, le compte est très loin en termes logistiques.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Hyacinthe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste pour compléter.

Bien entendu, je peux partager ce que vient de dire ma collègue, Christelle COMBETTE, mais il n'y a aucun traitement de faveur pour le groupe de la majorité qui est confronté aux mêmes problématiques que tous les autres groupes.

Ça fait des années que ça dure, ça va peut-être un petit peu mieux, il faut le reconnaître aussi, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Surtout qu'on ait des réponses, mais je crois que Serge et toute l'équipe du Secrétariat général travaillent pour nous donner un certain nombre de réponses très prochainement. Il faudrait qu'on puisse utiliser l'enveloppe du groupe à bon escient, avec, on en avait parlé, des prestataires, en restant dans l'enveloppe bien sûr, mais il n'y a personne qui aujourd'hui dit le contraire. Mais il faudrait que cette enveloppe soit un peu fongible, avec des opérations qui sont nécessaires et indispensables au fonctionnement des groupes, surtout des groupes qui sont un peu moins importants que le nôtre. Mais, même le nôtre souffre aujourd'hui de ces mêmes problématiques, puisqu'on est sur le même règlement que tous les groupes de l'Assemblée, avec une enveloppe beaucoup plus conséquente certes, mais dont on n'a pas l'utilité parce que c'est très, très encadré.

Bien entendu, on travaille avec le secrétariat général et la questure, mais pour réunir la questure, il faut avoir des éléments nouveaux et à l'heure où on parle, on n'a pas trop d'éléments nouveaux.

Dans les prochaines semaines, on fera une réunion et je suis entièrement d'accord avec vous pour qu'on puisse utiliser les enveloppes du groupe pour payer les prestataires, pour pouvoir vraiment fonctionner comme des groupes parlementaires autonomes ; j'ai bien aimé le mot « autonome » chez Christelle COMBETTE... Et je pense qu'on se doit d'être autonomes et pouvoir consommer notre enveloppe avec, bien entendu, des règles, des critères qu'on établira ensemble.

Le travail est en cours et on attend des retours et des analyses juridiques.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix, pour « Core in fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur les moyens alloués aux groupes, je souscris à tout ce qui a été dit et j'attends des réponses et du concret, en précisant que « Core in fronte » n'a même pas édité de cartes de vœux, on a 0 dépensé en 2021 et j'espère qu'il y aura fongibilité du reliquat en 2022...

Sur l'annexe 7, sur l'accueil du public, moi, je constate qu'on écrit noir sur blanc, qu'il n'y a que 43 places publiques autour de l'hémicycle. Cela veut dire que pour un événement important, il n'y a même pas la possibilité de donner à chaque conseiller d'inviter quelqu'un et on l'écrit noir sur blanc. Je trouve que c'est...

Ne serait-ce que, par exemple, sur la séance première d'une élection, on a tous pu inviter quelqu'un, c'est ce qu'on nous a dit : 1 par élu. 1 par élu, ça fait 63 + les 11 conseillers.

Là, ça mérite que vous regardiez, parce que ça dépend de la validation de la commission d'accès en lieux publics, savoir dans quelle catégorie on est. Mais à partir du moment où on a dépassé 50, puisqu'il y a aussi la presse, on est au-dessus, on est dans la catégorie supérieure. Et je crois que cette catégorie, c'est jusqu'à 200.

Donc, que vous regardiez parce que là, c'est très restrictif et c'est la première fois où c'est écrit noir sur blanc. Et c'est contraire à du moins ce que j'ai connu moi, ne serait-ce que sur la première. C'est la remarque simple que je voulais faire, parce que ça va poser problème.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La première, c'était quand ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

La première séance ! On était 63 + 11 officiellement. Non ! On était que 63, puisque les autres sont arrivés après !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je dois noter parce qu'il y a des questions précises.

Pierre GHIONGA, vous voulez reprendre la parole ?

**M. Pierre GHIONGA**

On s'est exprimé sur l'amendement ou sur toutes les annexes ? Parce que je voulais vous faire une...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce sont des remarques sur toutes les annexes.

**M. Pierre GHIONGA**

Je voudrais faire une contrition publique : j'ai voté le règlement intérieur en l'ayant lu de travers et je l'ai relu plus précisément. Et j'ai été un peu choqué par l'article 47, l'alinéa 2. Mme la Présidente, si vous pouvez le prendre.

Pourquoi ? C'est un bel article, il dit : « Les commissions peuvent, dans le cadre de leurs attributions définies aux articles 43 et suivants, être saisies par la Présidente de l'Assemblée en vue de produire des rapports pouvant, le cas échéant, être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée. ».

Or, l'alinéa 2, je ne le lis pas, mais c'est lié au bon vouloir du Président du Conseil exécutif. Et ça, ça n'existait pas avant.

Donc, je prends l'exemple de la commission CHAUBON, elle n'aurait pas pu se tenir, si le Président du Conseil exécutif n'avait pas voulu. Ca m'a un peu choqué.

Je voterai quand même les annexes, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'ai noté, je vais vous donner des éléments de réponse.

D'autres questions ou remarques ?

**Mme Christelle COMBETTE**

Juste une précision pour répondre à Hyacinthe VANNI, au sujet de l'autonomie des groupes : j'ai bien dit « autonomie » et pas « indépendance »...

Juste que, avant la collectivité unique, les groupes étaient autonomes. Voilà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour vos remarques, qui sont tout à fait pertinentes pour la plupart d'entre elles.

Sur les moyens des groupes puisque, ce qui est bien logique, la discussion est allée là-dessus, vous savez très bien, Mme COMBETTE et les uns et les autres, que je déploie des efforts pour que, effectivement, nous puissions avoir des réponses précises de l'administration sur ce qui est faisable ou pas, et essayer de faire bouger les lignes, tout en restant dans les cadres juridiques d'ailleurs qui nous sont imposés. C'est la première chose.

Si vous avez fonctionné dans d'autres organismes publics, vous savez très bien qu'il y a des règles et qu'il faut les suivre. Elles sont contraignantes et parfois elles conduisent à des situations assez paradoxales. En l'occurrence, et je rejoins ce qu'a dit Hyacinthe VANNI, un groupe fortement doté parce qu'ayant un périmètre large, va se retrouver dans une situation où il va avoir des excédents. Et, malheureusement, on ne pourra pas souscrire aux souhaits de Paul-Félix BENEDETTI, il n'y aura pas d'épargne ou de capitalisation du reliquat en question.

J'ai déjà eu une réunion. Les choses ont avancé, pas moins vite que prévu. D'abord, il a fallu stabiliser l'ensemble des articles normatifs de notre règlement. Il a fallu caler tout cela. Faire évoluer, sur la base d'ailleurs d'un amendement de « Core in fronte », le périmètre de la questure et la questure maintenant pourra se réunir. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui, il n'y a pas le règlement sur les moyens.

Ce qui suppose donc une réunion de la questure très rapidement, je l'ai dit dès le début de mon intervention concernant la présentation de ce rapport, c'est un premier point et d'autre part, un certain nombre de questions qui ont été posées à l'administration. Parce qu'en plus, et je parle sous le contrôle du Président du Conseil exécutif et de l'administration aussi qui nous écoute, ça ne relève pas forcément, selon le type de dépenses que vous voulez réaliser, des mêmes directions. Donc, c'est un peu plus compliqué aussi en termes de mobilisation de toute l'information.

J'ai déjà eu un premier échange avec trois services en particulier, fin novembre. Nous allons nous réunir bientôt au sein de la questure. Nous solliciterons évidemment les services administratifs pour avoir toutes les réponses possibles et l'idée, c'est de pousser le plus loin les lignes pour pouvoir utiliser au maximum les moyens qui vous sont dévolus.

Je sais qu'il y a une attente très forte et j'y suis très sensible, je l'ai déjà dit puisque j'ai été amenée en tant que fonctionnaire, directeur de laboratoire CNRS

notamment, à faire bouger les lignes en matière d'équipements informatiques, de webmaster, de software, etc. Je le sais bien. Parfois la technologie avance vite et la réglementation ne suit pas. Et donc, on a une difficulté à pouvoir dépenser les sommes que l'on a pour ce genre de technologies et de prestations.

Je sais que cela vous tient à cœur ; à moi aussi d'ailleurs. Et donc, on va avancer sur ce sujet-là. Donc, dans le mois on va avoir une réunion de la questure et des réponses, très certainement. En tout cas, comptez sur moi pour avancer sur le sujet.

J'ai lu le benchmarking que vous avez réalisé sur les autres régions. Je n'y ai pas vu de choses miraculeuses. Je n'ai pas trouvé que dans les autres régions, parce qu'ils sont soumis à la réglementation comme nous, on pouvait faire des choses absolument hors cadre ou extraordinaires avec les moyens financiers dont disposent les groupes.

Donc, je pense qu'en la matière, il faut encore que l'on travaille.

Concernant l'accueil du public, M. BENEDETTI, effectivement, ce sont des données techniques, purement techniques, on a une capacité de 43 places pour le public. Lorsqu'il y a des événements exceptionnels ou des conditions d'exercice de nos mandats exceptionnels, comme aujourd'hui par exemple, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a peu de monde et beaucoup de distance. Lorsqu'il y a un événement, effectivement, suite aux élections, le soutien aux prisonniers, c'était fin octobre me semble-t-il, là que faisons-nous ? Le public est « redispaché » dans les autres tribunes (tribune presse, tribune invités...). Il y a plusieurs tribunes et on arrive comme-ça à tenir les choses.

Alors, c'est écrit noir sur blanc parce que techniquement, il faut que ça le soit et comme-ça aussi tout le monde se rend compte. Et ce n'est pas parce que antérieurement, on n'a pas fait les choses de manière complètement carrées, qu'il faut continuer de ce point de vue-là.

Ensuite, il y a une souplesse à avoir, ce que je m'évertuerai, en collaboration évidemment avec les services administratifs, en accord avec le Président de l'Exécutif, pour faire en sorte que ce type d'événement puisse se dérouler de la meilleure façon possible. Et je crois que ça a été le cas, et en particulier que ce soit au moment de l'installation de l'Assemblée, que ce soit au moment du vote pour les prisonniers ou en situation Covid. On a installé récemment l'Assemblea di a Ghjuventù, ça n'a pas été facile non plus. Pour les services aussi, c'est quand même très compliqué, il y a quand même un risque. Vous installez une Assemblea di a Ghjuventù, 8 jours plus tard vous avez un gros cluster avec 4 jeunes en réa, è tucchemu u legnu, je vous prie de croire, que ce n'est pas facile.

Donc, il faut à la fois se donner des cadres, à mon avis, d'une part, respecter les cadres et les règles, et d'autre part, avoir une souplesse, un degré d'appréciation qui nous permet d'avoir des solutions adaptées aux cas d'espèce.

Maintenant, on ne va pas refaire le règlement intérieur, Pierre GHIONGA.

Concernant, effectivement, les rapports d'initiative que nous pouvons avoir, nous en avons discuté dans la commission de travail, avec le Président de l'Exécutif, nous avons décidé de travailler sur la base d'une coordination des travaux de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif. Il existe d'ailleurs une instance de coordination. Donc, comme vous avez bien lu le règlement, il y a une conférence de coordination qui va nous permettre de bien caler la programmation des rapports tout au long de l'année ; nous allons nous réunir bientôt.

Nous avons également la possibilité de réunir autant que de besoin, la conférence des présidents et d'ailleurs, je remercie les présidents ou leurs représentants qui sont toujours très mobilisés pour ce faire et qui se sont fortement investis d'ailleurs dans la rédaction de ce règlement intérieur, et je l'espère aussi des annexes. Et donc, nous aurons, bien évidemment, une logique... Je dirais qu'on est dans une logique de coopération, de coordination entre l'organe délibérant que nous sommes et représentants du peuple que nous sommes ici, et puis le Conseil exécutif qui lui a des fonctions par définition exécutives.

Et ne vous méprenez pas, il n'y a aucunement la volonté, ni de ma part, ni d'ailleurs du Président de l'Exécutif, mais je ne veux pas parler pour lui, de vouloir amoindrir les compétences de l'Assemblée, encore moins de la Présidente.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Si tout le monde s'est exprimé, moi je vous ai répondu du mieux possible. En tout cas, merci pour vos remarques. On se revoit bientôt pour toutes ces réunions pour peaufiner nos annexes et trouver des solutions sur la question des moyens.

Donc, je sou mets au vote ces annexes, par groupe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour élus du groupe « **Fà populu in seme** » : **POUR.**

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** » : **POUR**

**M. Xavier LUCIANI**

Pour élus du groupe « Avanzemu » : **A PRO.**

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les élus du groupe « Core in fronte » : **IN FAVORE.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS****RAPPORT N° 017 ESTADOPTÉ à l'unanimité.<sup>10</sup>**

Je vous remercie de votre confiance et surtout de ce processus de co-construction.

Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à un deuxième rapport qui nous concerne tous et où là-aussi, nous allons œuvrer de manière collective et coordonnée : il s'agit du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'Assemblée de Corse et donc du statut particulier de la Corse.

**\* Raportu n° 018 : Preparazione di u quarantesimu anniversariu di a creazione di l'Assemblea di Corsica**

**\* Rapport n° 018 : Préparation du quarantième anniversaire de l'Assemblée de Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je l'ai rappelé ce matin, en 1982 est créé le 2 mars l'Assemblée de Corse par la première loi portant statut particulier de la Corse.

Le 8 août, il y a les élections, l'Assemblée donc est élue au scrutin proportionnel à un tour. Elle est installée le 20 août par le Ministre Gaston DEFFERRE.

Je l'ai dit ce matin, le peuple corse s'est fortement impliqué, en tout cas dans les votes, avec à l'époque des débats vifs, y compris au sein de la famille nationaliste d'ailleurs. Ceux qui étaient pour, ceux qui étaient contre. En tout cas, il y a eu un vote important.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 22/011 AC



Je me permets de rappeler que, lors de la précédente mandature, sous la présidence de Jean-Guy TALAMONI, un comité de pilotage a été voté, c'était le 29 avril dernier, pour la préparation de cet anniversaire et d'un certain nombre de célébrations, de commémorations.

Le comité est composé de la manière suivante, c'est ce qui a été voté l'an passé (2021) :

La Présidente de l'Assemblée,  
 Le Président du Conseil exécutif,  
 La Présidente du CESEC de Corse,  
 Un vice-président de l'Assemblea di a Ghjuventù,  
 Un vice-président de la Chambre des Territoires,  
 Les présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

Donc, la délibération existe, le comité existe ; charge à moi évidemment et au Président de l'Exécutif de l'activer.

Donc, il sera réuni avant la mi-février, donc ça va aller très vite parce qu'il va falloir qu'on donne les orientations générales. Je ne vais pas vous parler de programme aujourd'hui, pas du tout. Tout cela, on en discutera dans le comité de pilotage.

Il nous semblait que pour conférer à cette célébration une dimension collective, comme je l'ai dit ce matin, quelles que soient nos spécificités politiques, quels qu'aient été les positionnements partisans à l'époque, quelles que soient aussi les positions contenues les uns et les autres dans ces hémicycles, il me semblait important pour impliquer les acteurs politiques de cette période de mettre en place un comité d'honneur, ça se fait aussi dans ce genre de grande célébration, un comité d'honneur au regard de l'importance, comme je l'ai dit ce matin, qu'a représenté le statut particulier de la Corse de 1982, la mise en place de cette première assemblée qui était véritablement une innovation institutionnelle dans le paysage politique de l'époque, en tout cas pour ce qui est de la France (ailleurs il y avait des choses qui existaient, bien sûr) et ce que ça a pu représenter aussi dans le combat pour le statut particulier qui a été obtenu à cette époque, en tout cas pour une grande partie de la famille nationaliste.

Donc, je vous suggère de créer un comité d'honneur avec les anciens présidents de l'Assemblée, mais comme concomitamment, il y a aussi les 30 ans du Conseil exécutif, il me semblait élégant de solliciter les anciens présidents de l'Exécutif. Il va de soi qu'on ne peut solliciter que ceux qui sont encore de ce monde, bien évidemment.

Et je souhaite aussi, ça n'est pas dans le texte que je vous ai proposé, qu'on puisse aussi y associer des membres de la première assemblée, s'ils acceptent d'être là. J'en connais au moins un, Michel CASTELLANI, qui était le plus jeune de l'Assemblée à l'époque, mais il y en a d'autres qu'on pourra solliciter.

Et puis qui ne figure pas dans le texte que je vous ai proposé, c'est le premier président, M. le Président, je pense que vous en serez d'accord, du premier CESEC aussi, qui à l'époque était Tony CASALONGA.

Je me permets aussi de vous dire qu'un comité technique a été mis en place. Nous avons commencé à réfléchir à un certain nombre de choses, notamment à un cycle de conférences avec des scientifiques, une exposition qui sera mise en place dans les locaux de notre collectivité, mais qui aura vocation aussi à circuler en Corse, bien évidemment. Et puis d'autres manifestations que nous pourrions définir ensemble.

Et puis aussi un calendrier, car il me paraît difficile de faire une manifestation le 20 août, ça paraît compliqué. Donc, il faudra qu'on ait, comme je l'ai dit ce matin, une réflexion collective sur ce sujet-là, rétrospective. Mais je veux véritablement l'associer. Donc, il y a un devoir de commémoration, à défaut pour certains de célébration. Moi je peux célébrer, peut-être que d'autres ne veulent pas célébrer, mais uniquement commémorer, il n'y a pas de souci là-dessus, on a déjà eu des débats sur la différence entre « commémorer » et « célébrer » pour la question de Napoléon.

Donc, il y a la question de la commémoration et de la célébration, et il y a la question de l'information et de la transmission, notamment à la jeune génération. Il y a des gens qui ne savent plus, il y a des gens qui ne savent pas comment les choses se sont passées. Donc, c'est important, c'est quand même un acquis démocratique très, très important.

Et puis, il y aussi une volonté d'innover. Je pense qu'il faut innover. C'est-à-dire qu'il ne faut pas rester dans le passé. Il y a 40 ans qui se sont écoulés, il y a 30 ans depuis le premier conseil exécutif, et je crois qu'il faut qu'on réfléchisse, déjà nous le faisons au sein de la commission des compétences législatives et réglementaires. On n'est pas tous d'accord. On auditionne actuellement, sous la présidence de Romain COLONNA, un certain nombre d'universitaires.

On a encore voté un rapport en commission permanente hier qui, sur les évolutions institutionnelles possibles en matière notamment d'autonomie, et on travaille et on échange avec les uns et les autres, Jean-Martin en particulier, Paul-Félix, sur que veut dire le terme « autonomie », et je crois que c'est important. Plutôt que d'envoyer des slogans, que l'on réfléchisse bien au contenu. Nous n'y mettons pas tous la même chose, mais je pense qu'on peut aussi trouver un dénominateur commun.

Je ne m'étendrai pas plus pour vous dire que cela peut permettre également, sur le plan de l'innovation, de réfléchir à l'organisation de nos travaux et puis aussi à peut-être des opérations dont on discutera avec M. le Président de l'Exécutif et son administration, à des travaux innovants concernant le patrimoine bâti de la Collectivité et l'utilisation peut-être du numérique, dans une ère du numérique, de manière plus intensive.

Je ne vais pas déflorer, je ne veux pas influencer évidemment les travaux qui seront les nôtres, commémorer et célébrer, informer et transmettre, et innover pour faire perdurer l'esprit démocratique de cette assemblée.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je vous passe la parole pour ceux qui veulent intervenir.

Pas d'interventions en ligne, pas d'interventions dans l'hémicycle.

On reviendra vers vous après les travaux du comité de pilotage.

Je me tourne vers l'Exécutif, M. le Président ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Je pense, effectivement, je l'ai dit ce matin et je le répète, c'est un moment important. 40 ans de l'institution Assemblée de Corse et 40 ans du statut particulier. Donc il y a un aspect à la fois mémoriel, bien sûr, politique et institutionnel.

Également un aspect humain, parce qu'une institution ne vaut également que par les femmes et les hommes qui la font vivre, qu'il s'agisse, lorsqu'il s'agit d'une institution publique, des élus ou des fonctionnaires.

Donc, je pense qu'effectivement, il faut que nous nous donnions les moyens de réussir cet anniversaire à la fois en hommage à toutes celles et tous ceux qui nous ont précédés, et puis aussi pour essayer de réfléchir au mieux à la façon de continuer à faire vivre et évoluer notre institution.

Donc, je suis heureux que cette initiative, qui avait été engagée lors de la précédente mandature, prenne aujourd'hui une dimension nouvelle encore plus opérationnelle.

Et à titre plus personnel, je me réjouis, bien évidemment, notamment que les pionnières et pionniers, il y avait beaucoup plus de pionniers que de pionnières parce que la loi sur la parité n'avait pas encore été votée à l'époque, mais que les pionniers puissent être présents. Et je crois que ça va nous faire à toutes et à tous plaisir que de pouvoir et les revoir, et bénéficier de leur regard, de leurs conseils et de leur expérience.

J'ai été frappé l'autre jour, et même il y a une quinzaine d'années, c'était Nicolas SARKOZY qui était en visite, il y avait une photo à l'Assemblée de Corse, et je crois qu'il y a une trentaine de personnes et une femme, Joselyne FAZI. On salue Joselyne. Mais moi, comme vous, nous sommes très heureux que désormais, sur toutes les photos, il y ait au minimum une moitié de femmes et c'est bien comme ça, en Corse comme ailleurs.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Si je peux me permettre, à l'aune de ce que vous venez de dire, le point d'étape que nous faisons, puisque finalement c'est un point d'étape, de la commémoration, va permettre aussi aux services de réaliser un véritable travail d'archivistique, de classement, de valorisation d'inventaire et de valorisation d'un certain nombre de documents. Nous passerons également des conventions avec l'INA, très certainement avec ViaStella et avec d'autres, pour mettre en valeur et l'institution, ses travaux et les figures de cette période-là.

Je soumetts à votre approbation la création du comité d'honneur et les grands principes généraux que je vous ai présentés.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour élus du groupe « **Fà populu in seme** » : **POUR.**

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** » : **POUR**

**M. Xavier LUCIANI**

Pour élus du groupe « **Avanzemu** » : **POUR.**

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les élus du groupe « **Core in fronte** » : **IN FAVORE.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**RAPPORT N° 018 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

A ringrazià vi à tutti.

Il est 19 h 55, je me tourne vers l'Exécutif : souhaitez-vous passer un dossier ?

(Brouhaha)

On va suspendre, cela fait 4 heures que nous sommes enfermés dans la salle.

Demain matin, 9 h 30, nous commençons, pourquoi ? Parce qu'il y a les élections pour le collège, que vous connaissez, dont on a déjà parlé et il y a les rapports d'information du Conseil exécutif, mais il y a aussi le rapport sur la DCT.

Donc il faudrait que tout le monde soit là vers 9 h 20, ce serait bien, pour qu'on commence à 9 h 30. Merci.

Faites attention pour les modalités de vote. J'alerte les groupes, les présidents de groupes, les modalités de vote et les procurations, les assistants nous entendent, ils font un fabuleux travail, merci beaucoup.

**La séance est suspendue à 20 heures.**

---

<sup>11</sup> Délibération N° 22/012 AC

# ANNEXES

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE****1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
27 ET 28 JANVIER 2022****RAPPORT SUR LE PROJET DE CRÉATION DE  
NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
LOCAUX D'ENSEIGNEMENT POUR LE GRAND  
AIACCIU***Rapport CE N° 2022/E1/007***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :****Objet : Ajout d'une référence expresse à la langue corse**

L'article L.4424-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'Assemblée adopte (...) un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'État ».

« Cette convention prévoit les mesures d'accompagnement nécessaires, et notamment celles relatives à la formation initiale et à la formation continue des enseignants ».

Par délibération n° 15/083 AC du 16 avril 2015, l'Assemblée de Corse a adopté le Pianu Lingua 2020, plan de normalisation de la langue, incluant le développement de son enseignement et de son apprentissage tout au long de la vie.

Par délibération n° 15/253 AC du 29 octobre 2015, l'Assemblée de Corse a adopté le contrat de plan État - Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020, signé le 13 novembre 2015.

La thématique « langue corse » a été ajoutée aux thématiques stratégiques pour la Corse et la formation des enseignants constitue une action prioritaire.

Ensuite, par délibération n° 16/140 AC du 23 juin 2016, l'Assemblée de Corse a adopté la convention de mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses. Cette convention présente notamment les mesures propres à soutenir une progression constante aussi bien de l'enseignement de la langue que de l'enseignement bilingue.

En outre, par délibération n° 17/240 AC du 28 juillet 2017, l'Assemblée de Corse a approuvé le plan « media è lingua corsa » pour le développement de la langue corse dans les médias insulaires. Ce plan prévoit notamment la mise en œuvre d'opérations comme le DU journalisme et vise ainsi à la formation d'une ressource humaine diplômée, ce qui implique un continuum pédagogique dans l'enseignement de la langue corse (du premier degré à l'enseignement supérieur en passant par le second degré).

Eu égard à la politique de normalisation de la langue, au soutien à son enseignement, notamment bilingue, il s'agit d'affirmer expressément dans ledit rapport - auquel renvoie le projet de délibération - cette politique ambitieuse de notre institution en faveur de la langue corse.

### **PROPOSITION DAMENDEMENT :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir modifier, à la page 5 du rapport mentionné dans le projet de délibération, le paragraphe relatif aux « établissements du XXI ème siècle » comme suit :

*En lieu et place de :*

« [...] - renforcer l'accès à la culture, à l'art, à la musique et au sport ; »

*Il faudrait lire :*

« [...] - renforcer l'accès **à la langue corse et à l'enseignement bilingue**, à la culture, à l'art, à la musique et au sport ; »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

--

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTE
--------



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
27 ET 28 JANVIER 2022**

**ADOPTION DE PLUSIEURS ANNEXES  
AU RÈGLEMENT INTERIEUR  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

*Rapport CE N° 2022/E1/017*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

Article III de l'annexe VI au RI de l'AC consacré à « **l'accès à la tribune du Conseil exécutif** » :

L'accès à la tribune du Conseil exécutif est réservé prioritairement aux agents qui accompagnent le Président du Conseil exécutif de Corse et les Conseillers exécutifs de Corse dans l'exercice de leurs fonctions, à savoir les collaborateurs de cabinet, les agents la direction générale des services et ceux du secrétariat général du Conseil exécutif. Il en est de même concernant la petite salle adjacente accessible par le déambulatoire, pour les réunions du Conseil exécutif en marge de la session et la tenue d'une permanence en appui au Conseil (secrétariat/logistique) ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI I**

**27 È 28 DI GHJENNAGHJU DI U 2022**

**1<sup>ÈRE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022**

VISIO/PRESENTIEL

(2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE)





**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022  
27 è 28 DI GHJENNAGHJU  
1<sup>ère</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2022  
27 et 28 JANVIER**

**SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022**

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 10 H 10**

**Intervention de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS Présidente de l'Assemblée de Corse** 8

**Intervention de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 8

*Prises de paroles :* 12  
Mme Marie-Anne PIERI

**En réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif,** 13

*Prises de paroles :* 13  
M. Jean-Jacques LUCCHINI  
Mme Josepha GIACOMETTI PIRREDA  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**INNUVAZIONE - CUNTROLLU - VALUTAZIONE / INNOVATION -  
CONTRÔLE – ÉVALUATION**

**Raportu n<sup>u</sup> 006 : Raportu d'osservazione definitive di a camera Regionale di i Conti in quantu à u cuntrollu di i conti è di a gisione di a Cullettività di Corsica nantu à e cundizione d'impieggu di i resti di a dutazione di cuntinuità territoriale (DCT)**

**Rapport n° 006** : Rapport relatif aux suites réservées au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse sur les conditions d'utilisation des reliquats de la dotation de continuité territoriale (DCT) pour les exercices 2016 et suivants

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 18

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E1/002) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 26

***Prises de paroles :*** 27

M. Jean-Michel SAVELLI

Mme Vannina CHIARELLI LUZI

M. Paul Félix BENEDETTI

M. Jean Christophe ANGELINI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Paul QUASTANA

M. Hyacinthe VANNI

M. Jean BIANCUCCI

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, en réponse 47

**L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.** 53

**Suspension à 12h16 et reprise à 12h29**

## RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

**Raportu n° 024** : Raportu d'infurmazione in quantu à u serviziu marittimu Cuntinente / Corsica

**Rapport n° 024** : Rapport d'information relatif à la desserte maritime Continent / Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 53

***Prises de paroles :*** 63

M. Jean-Michel SAVELLI

Mme Catherine COGNETTI  
 Mme Vannina BORROMEI  
 M. Paul-Felix BENEDETTI

En réponse aux intervenants : Mme Flora MATTEI	74
M. Gilles SIMEONI Président du Conseil exécutif	80
Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS	88
<b>L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.</b>	88
<b>Suspension à 14H et reprise à 15H30</b>	

## RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

**Raportu n° 023 : Raportu d'infurmazione nantu à u studiu di u transferimentu di a tutela di a Camera di Cummerciu è d'Industria di Corsica è di a Camera Regionale di i Mistieri è di l'Artisgianatu di Corsica versu a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 023 : Rapport d'information sur l'étude du transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 89

***Prises de paroles :*** 97

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS  
 Mme Christelle COMBETTE  
 M. Antoine POLI  
 M. Jean-Christophe ANGELINI  
 M. Jean-Martin MONDOLONI  
 Mme Catherine COGNETTI TURCHINI  
 M. Paul-Joseph CAITUCOLI  
 M. Paul Félix BENEDETTI  
 M. Jean BIANCUCCI

En réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 119

<b>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>
--

**Raportu n° 008 : Mudalità di rivisioni di u Schema Righjunali di sviluppu icunomicu, d'innuvazioni è d'intirnaziunalizzazioni**

**Rapport n° 008 : Modalités de révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 124

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/E1/001) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 130

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E1/004) par Mme Sandra MARCHETTI 133

**Prises de paroles :** 137  
 Paul QUASTANA  
 Pierre GHIONGA

En réponse M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif 139

Examen des 2 amendements

Présentation de l'amendement n° 1 par M. Alex VINCINGUERRA 141

Présentation de l'amendement n° 2 CORE IN FRONTE présenté par M. Hyacinthe VANNI 142

**Avis favorable du Conseiller exécutif pour les 2 amendements** 142

**Vote du 1<sup>er</sup> amendement** 143

FÀ POPULU INSEME : **FAVORABLE**

UN SOFFIU NOVU : **NP**

AVANZEMU : **NP**

CORE IN FRONTE : **FAVORABLE**

**Amendement adopté à l'unanimité des votants** 143

**Vote 2<sup>ème</sup> amendement** 143

FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE

UN SOFFIU NOVU : NP

AVANZEMU : NP

CORE IN FRONTE : FAVORABLE

**Amendement adopté à l'unanimité des votants** 143

**Vote sur le rapport amendé**

FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE

UN SOFFIU NOVU : NP

AVANZEMU : NP

CORE IN FRONTE : FAVORABLE

**VOTE : Rapport amendé adopté à l'unanimité des votants** 144

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n°016: Ripartizioni di i membri di l'Assemblea di Corsica in i culleghjì incaricati di l'allizioni di i sinatori**

**Rapport n° 016** : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

**VOTE : la liste de Corse-du-Sud a été élue à l'unanimité des votants** 146

**Inscrits : 63**

**Votants : 58**

<b>MUZIONE / MOTIONS</b>
--------------------------

**Motion n° 2022/E1/001** déposée par le groupe « Avanzemu » : **Soutien à Radio Calvi Citadelle (RCC)**

**Motion n° 2022/E1/002** déposée par le groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » : **Renouvellement du droit d'émettre de Radio Calvi Citadelle à laquelle s'associe l'ensemble des groupes**

Présentation de la motion par M. Didier BICCHIERAY 147

*Prises de paroles :* 148

Jean Marc BORRI

Vannina BORROMEI

**VOTE de la motion : adoptée à l'unanimité** 152

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**DESIGNATION COMITE DE PILOTAGE SRDEII** 152

**FÀ POPULU INSEME :** Mmes Véronique ARRIGHI et Sandra MARCHETTI

**UN SOFFIU NOVU :** M. Jean-Michel SAVELLI et Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

**AVANZEMU :** M. Jean-Christophe ANGELINI et Mme Julia TIBERI

**CORE IN FRONTE :** Mme Serena BATTESTINI et M. Paul QUASTANA

**La séance est levée à 18 h 30**



**La séance est reprise à 10 h 10.**

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Point d'information. Il y a un peu de retard parce que la constitution de la liste unique, après échanges entre les groupes et l'administration, est en train d'être produite. Nous sommes arrivés à un accord pour ce qui est du collège des grands électeurs. Les choses sont en train d'être bouclées et nous passerons à l'élection dans un instant.

Je vois que les gens sont connectés.

Bonjour à tous ! Merci de votre patience. Nous sommes dans les conditions de réunion exactement de la même façon qu'hier, donc je vous invite à garder vos masques et à respecter les distanciations sociales.

M. le Président, je me permets juste de faire un point sur les dossiers de ce matin, comme ça tout le monde reprend le fil de notre ordre du jour, et comme ça aussi les acteurs qui nous écoutent, les journalistes, les invités peuvent s'organiser en conséquence.

Donc, il y aura dans un premier temps cette élection. Il y a également ensuite le rapport sur la desserte maritime, ou plutôt peut-être d'abord la DCT. La DCT, la desserte maritime, ça me paraît cohérent. Le rapport sur le SRDEII et enfin le rapport relatif au transfert de la tutelle de la Chambre de commerce et d'industrie et celle des métiers vers la Collectivité de Corse.

Donc, on aurait un bloc « maritime » après les élections et ensuite, « économie » avec SRDEII, CCI et Chambre des métiers.

Est-ce que vous voulez intervenir, M. le Président ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, simplement, avec votre autorisation, je souhaitais faire une communication informelle, pour information de l'Assemblée de Corse, sur une situation patrimoniale et foncière sur un site d'utilité publique.

Donc, si vous m'y autorisez, je voudrais avoir quelques minutes pour informer l'Assemblée de Corse sur des éléments qui sont très récents, qui viennent

d'être portés à ma connaissance et dont je souhaitais que votre assemblée fût informée dès ce matin.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous suggère, puisque c'est un point d'information, que vous puissiez le faire tout de suite, dans l'attente de toute manière de l'arrivée du matériel de vote.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement.

J'ai été saisi, notamment par plusieurs élus du groupe « Fà populu in seme » de demandes d'information, puisqu'il est aujourd'hui acquis qu'une procédure de vente entre personnes privées du site de Palaghju a été engagée. Et donc, je souhaitais que votre assemblée soit informée exactement de la situation, en tout cas des éléments qui sont à ce jour en ma possession, parce qu'il s'agit bien sûr d'un dossier stratégique concernant le patrimoine de la Corse et du peuple corse, même si aujourd'hui ce patrimoine est propriété privée de familles corses, puisqu'il s'agit d'un patrimoine dans l'indivision, et donc je voulais vous en parler pour que l'Assemblée de Corse soit en fait la première destinataire d'informations qui ne tarderont pas à venir dans le domaine public.

Simplement, je ne sais pas si, notamment Josépha GIACOMETTI est à l'écoute, elle était lors des deux premières mandatures nationalistes, conseillère exécutive en charge du patrimoine, ce dossier de Palaghju, nous l'avons suivi et traité depuis 2016.

En quelques mots, pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, le site archéologique de Palaghju est reconnu par les scientifiques comme le plus grand alignement de menhirs du monde méditerranéen. C'est un ensemble mégalithique exceptionnel sans équivalent et il est à proximité immédiate du site de Cauria ; le site de Cauria qui lui est propriété de la Collectivité de Corse. Etant précisé, comme vous le savez, que la Corse en général et notamment le sud, et l'extrême-sud en particulier n'ont certainement pas encore livré toutes leurs richesses d'un point de vue archéologique.

Il s'agit donc pour la Collectivité de Corse, garante et dépositaire des intérêts matériels et moraux du peuple corse, comme nous l'avons écrit notamment dans notre règlement intérieur, d'avoir un rôle très actif dans ce domaine-là, notamment en ce qui concerne le maintien de ce patrimoine ou l'intégration de ce patrimoine dans le domaine public aux fins de transmission, protection et valorisation.

Sur ce site de Palaghju, il y avait eu des discussions qui avaient été initiées, du temps du Conseil départemental de Corse-du-Sud, entre les familles propriétaires et le Conseil départemental, et ces discussions n'avaient pas pu aboutir.

Lorsque nous avons été élus à la Collectivité territoriale de Corse, nous nous sommes rapprochés, à l'époque notamment Jean GIUSEPPI, par sa proximité géographique et du fait qu'il connaissait bien la situation, nous avait signalé l'importance de ce dossier, de la famille qui vendait et qui se proposait de vendre l'ensemble des parcelles en indivision. Donc ce sont des parcelles agricoles. Il y a plusieurs parcelles ; 127 ha pour un prix qui était à l'époque très important puisque l'offre de départ était de 6 M€.

Nous avons discuté, et il y a en fait une difficulté. J'avais bien sûr demandé l'avis des Domaines et l'avis des Domaines était basé uniquement sur l'estimation foncière des parcelles agricoles. Et donc, on était à un prix qui était d'environ, si ma mémoire est bonne de 350 000 €. Donc, il y avait une distorsion très importante entre l'offre des propriétaires, en tout cas le prix des propriétaires et ce que disait l'avis des Domaines, avec quand même un bémol important : c'est que les Domaines indiquaient ne pas être compétents pour évaluer, d'un point de vue pécuniaire, le prix possible de la partie archéologique.

Donc, j'ai interrogé à plusieurs reprises les services de l'Etat, notamment les préfets successifs et la Direction régionale des affaires culturelles de la Corse pour dire : est-ce que vous pouvez nous donner une estimation, afin que nous puissions faire une offre conforme à ce que le contrôle de légalité considérera comme acceptable, dans la mesure où un prix excessif pourrait être considéré comme une libéralité consentie à un particulier et serait susceptible donc d'encourir une censure administrative, voire une action pénale.

De ce côté-là, l'Etat ne m'a jamais répondu malheureusement, ne m'a jamais donné aucune indication et donc, nous avons travaillé, notamment avec les services du patrimoine à essayer de faire un benchmarking, un parangonnage des prix pour des sites exceptionnels, ce qu'avaient pu payer des collectivités publiques, mais nous restions très en-deçà des prix proposés.

Par exemple, pour le site de Cauria, 62 ha de foncier, un site exceptionnel, un peu moins quand même que celui de Palaghju d'après les spécialistes, en tout, c'est une opération qui s'est échelonnée sur 3 phases distinctes, mais la totalité du prix payé représentait environ 600 000 €. Donc, on était encore très loin de ce que pouvait accepter les vendeurs. Ils nous avaient donc dit : écoutez, on va essayer de chercher des acheteurs privés. Je leur ai dit : je comprends votre démarche, mais moi, je maintiens

l'intérêt de la Collectivité de Corse et je souhaite que ce patrimoine intègre le patrimoine public.

Etant précisé, je l'avais dit également aux vendeurs, que nous avons deux moyens de contrainte, éventuellement, en cas de désaccord :

D'une part, sur le foncier non bâti, la possibilité de demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption, avec révision du prix.

Et en ce qui concerne les 5 000 m<sup>2</sup> identifiés d'emprise archéologique, la Collectivité de Corse, dispose de la possibilité d'exproprier.

Mais j'avais dit aux propriétaires que ce n'était pas notre état d'esprit, d'ailleurs ça ne l'est toujours pas et que nous, nous souhaitons trouver une solution amiable, plutôt que d'aller dans des procédures qui sont des procédures, sinon de contrainte, en tout cas de constat d'un désaccord.

L'élément nouveau dont je vous parle, c'est qu'effectivement, il y a aujourd'hui une promesse de vente qui est engagée pour le site, pour un prix de 4 M€, qui est un prix très largement supérieur à ce que les autorités compétentes ont pu estimer, y compris sur le patrimoine archéologique. Et puisqu'il y a plusieurs lots, notamment des lots agricoles, il y a également à l'évidence un problème sur le prix de vente du terrain agricole.

Donc, cette opération existe aujourd'hui. Dont acte.

J'ai fait appeler ce matin les propriétaires, je leur ai redit ce qu'était notre état d'esprit. Je les ai prévenus que je ferai le point public d'aujourd'hui. Et je voulais simplement vous dire, parce que ces éléments vont venir dans le domaine public, que vous ayez l'ensemble des éléments techniques, en tout cas les éléments essentiels. Nous produirons, bien sûr, une note complète, nous n'avons pas eu le temps de la réaliser.

Ce que je voulais vous dire aujourd'hui, et je le dis aussi publiquement, à travers cette prise de parole, c'est que le Conseil exécutif de Corse continue de penser que ce patrimoine doit intégrer le patrimoine de la Collectivité de Corse, que nous allons continuer à essayer de trouver un point d'équilibre avec un prix qui soit un prix acceptable et par les vendeurs et par l'acquéreur, Collectivité de Corse, dans le respect des règles de droit. On ne peut pas payer un prix qui serait considéré comme excessif ou d'une libéralité déguisée.

Pour évaluer ce prix, nous avons un besoin impératif de l'avis explicite de la Direction régionale des affaires culturelles et de l'Etat. Donc, moi, je le dis, nous irons aussi loin que nécessaire dans le prix à payer, dans le respect des règles et dans le respect de ce que cette assemblée considérera logique de payer pour un patrimoine qui est un patrimoine exceptionnel.

Ceci étant, si nous ne devons pas réussir à trouver un accord, ce que je n'espère pas, je confirme également qu'à ce moment-là, nous nous réservons le droit, d'une part, et j'ai eu la SAFER qui saura engagée de toute façon à titre conservatoire une mesure de préemption sur la partie non-bâtie avec demande de révision du prix. Et en ce qui concerne la partie archéologique, nous avons la possibilité d'engager une procédure d'expropriation, nous le ferons également à titre conservatoire parce que pour nous, il ne peut pas être question que ce patrimoine foncier et archéologique soit soumis à la loi du marché. Nous engagerons donc, si nécessaire, les procédures permettant de fixer un prix à dire judiciaire et nous ne laisserons pas échapper au patrimoine public ce bien et ce patrimoine qui sont véritablement exceptionnels.

C'est ce que je tenais à vous dire à ce stade des éléments qui sont en ma possession.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président de cette information, qui n'est pas rassurante et j'espère qu'on trouvera une solution adaptée pour trouver un équilibre entre les mécanismes purs de marchés et la nécessité de préservation de notre capital à la fois patrimonial et naturel, pour le coup.

Est-ce quelqu'un veut intervenir ? Annette, je vous en prie.

**Mme Marie-Anne PIERI**

M. le Président, juste une petite précision.

Vous avez parlé de l'éventuelle intervention de la SAFER. Donc, la SAFER ne pourra intervenir que sur un droit de préemption partiel, puisqu'il y aurait une dichotomie entre le foncier agricole et le patrimoine archéologique. Et malheureusement, le vendeur peut refuser cette préemption partielle de la SAFER. Le problème, il est là. C'est ou la totalité ou la SAFER ne peut pas agir.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci de cette précision.

Encore une fois, nous ferons le choix juridique qui est le plus protecteur de l'intérêt public.

Ce que je peux dire aujourd'hui à nouveau, c'est que je comprends tout à fait que les familles propriétaires cherchent à vendre et à vendre au meilleur prix. Je ne leur conteste absolument pas ce droit et tout ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui, c'était précisément pour qu'on trouve un point d'équilibre leur permettant de vendre, ce qui était leur intention initiale, à la Collectivité de Corse.

Les difficultés techniques et juridiques de la procédure, le temps qui s'est écoulé font qu'aujourd'hui, ils s'orientent vers un autre choix. Je redis que je souhaite que nous trouvions un terrain d'entente. Après, si nous devons, à titre conservatoire, engager des procédures, on fera celle qui est la plus protectrice.

Moi, je rappelais simplement que nous n'avons pas la possibilité de préempter sur la totalité, nous avons la possibilité d'exproprier sur la parcelle, en tout cas sur la partie de parcelle d'environ 5 000 m<sup>2</sup> qui supporte les vestiges archéologiques. Et la SAFER, en toute hypothèse, a la possibilité de mettre en place une procédure de préemption avec révision de prix qui laisse la possibilité, sous votre contrôle aussi, aux vendeurs de choisir de ne pas vendre et de retirer le bien de la vente.

Donc, l'intérêt à mon avis, c'est que nous trouvions un terrain d'entente qui permette d'avoir une vente de gré à gré, à un prix qui convienne à l'ensemble des parties, dans le respect des règles de droit et une opération de vente, ou d'acquisition pour la Collectivité, qui nous permette d'intégrer ce patrimoine exceptionnel dans celui de la Collectivité de Corse et donc, dans celui des Corses.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour ces informations.

Il y a une demande de parole de Jean-Jacques LUCCHINI pour « Fà populu in seme ».

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

Pour préciser qu'au niveau de la vente, il y a deux lots : il y a un lot qui comprend les menhirs et un lot agricole. Donc, il faut quand même que l'ensemble de l'Assemblée sache que, sur le lot agricole, on est à 33 000 ha.

Donc, ce n'est pas acceptable pour les agriculteurs car cela peut créer un précédent. Si demain, les terrains qui normalement pourraient être évalués entre 2 000 et 4 000 € l'hectare sont vendus à 33 000 € l'hectare, ça pose un problème pour le monde agricole aussi.

Donc, ce qu'on demande et ce qui a été dit par le Président, c'est que la SAFER fasse jouer son droit de préemption sur le lot agricole. Ensuite la discussion sur le lot patrimonial, les menhirs, bien entendu.

Mais je voulais bien préciser cela. Que tout le monde ait bien en tête qu'on est aussi sur des terrains agricoles et qu'on ne peut pas se permettre de pratiquer certains prix, parce que cela ferait un précédent aussi sur d'autres ventes qui peuvent se faire dans la région et ça posera un problème pour les agriculteurs.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Josépha, Mme la Conseillère, vous avez la parole, je vous en prie.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente.

Quelques mots, parce qu'effectivement, c'est une information très inquiétante.

C'est un dossier, le Président du Conseil exécutif l'a rappelé, sur lequel, lorsque j'étais sur les bancs du Conseil exécutif, nous avons beaucoup, beaucoup travaillé.

Nous avons rencontré le propriétaire, nous lui avons effectivement fait un certain nombre de propositions, celles-ci n'avaient pas abouti. Nous lui avons fait valoir aussi les possibilités qui étaient les nôtres en cas de non-accord, celui de l'expropriation pour la partie patrimoniale, celui de la préemption avec la SAFER, Annette PIERI émet quelques réserves et il faudra effectivement juridiquement les vérifier.

Mais ce qui était clair pour nous et ce qui doit, je crois, rester clair aujourd'hui, c'est qu'il y a un risque d'une activité spéculative, effectivement, sur du foncier agricole à des prix qui dépassent l'entendement ; deuxièmement, un intérêt patrimonial exceptionnel. Et c'est bien pour cela aussi que nous nous étions positionnés, puisque nous avons aussi envisagé à l'époque un projet d'ensemble qui comprenne des activités à la fois agricoles et à la fois de valorisation de ce site exceptionnel de Palaghju, sur le plan paysager mais aussi sur le plan du patrimoine archéologique que celui-ci comprend.

L'ensemble de Palaghju, c'est un site pour la Corse et pour l'ensemble méditerranéen, puisque nous l'avons travaillé comme cela, qui est exceptionnel.

Il y a la partie agricole, la partie patrimoniale.

Je crois qu'il faut que nous soyons clairs et que nous soyons sur ce point-là tous d'accord sur cette question : Palaghju ne peut pas échapper au vu de son intérêt public, aujourd'hui Palaghju doit venir dans le domaine public.

Nous comprenons la volonté des propriétaires et cela leur avait déjà été dit à l'époque, mais à un moment donné, il faut trouver un accord, parce qu'il est clair que pour notre collectivité, il ne peut être acceptable pour nous, en tant que Corses plus largement, en tant que nationalistes de laisser échapper au patrimoine de la Corse un site aussi exceptionnel, avec de plus, il est vrai, si des terrains en partie agricole venaient à être vendus à ce prix, avec aussi la logique que cela pourrait continuer d'entraîner parce que malheureusement, sur ce point, ce n'est pas le premier exemple.

L'intérêt patrimonial, l'intérêt exceptionnel de ce site, l'intérêt agricole, l'intérêt paysager, je sais que beaucoup d'entre vous le connaissent et y sont attachés, parce qu'on avait eu à discuter avec certains d'ailleurs qui n'étaient pas encore sur les bancs de cette assemblée.

Je crois que ciò chè no duvimu fà, ghjè chì Palaghju deve vene ind'è u duminiu publicu, sinò ghjè una parte di u patrimoniu di i Corsi chì ci scapperà torna una volta.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas dans l'hémicycle, je n'en vois pas en ligne non plus.



Donc, merci, M. le Président, pour les informations sur cette affaire.

Merci à tous ceux qui sont intervenus pour les éléments complémentaires.

Evidemment, la vigilance de l'Assemblée de Corse reste maximale sur cette affaire.

Je me permets de vous signaler que les gens qui nous écoutent n'entendent pas forcément très, très bien. Il y a aussi les masques qui jouent. La technique n'est pas forcément exceptionnelle non plus depuis hier.

Donc, je vous invite à bien parler dans les micros pour ceux qui êtes dans l'hémicycle et à veiller, pour ceux qui êtes en ligne, à ce que vos micros, vos capteurs soient vraiment au maximum, s'il-vous-plaît. Jean-Jacques LUCCHINI, on ne l'entendait pas trop, mais ce n'était pas une question de ligne, de communication, c'était vraiment votre micro intégré qui n'était pas pleinement opérationnel.

C'est important parce qu'il y a des débats importants ce matin certainement, des communications importantes de l'Exécutif et il faut que tout le monde puisse nous entendre.

Nous sommes fin prêts pour l'élection du collège des grands électeurs.

Paul-Félix BENEDETTI, « Core in fronte », n'est pas là, mais vous êtes au clair pour les élections ? Vous aviez 3 représentants, 3 dans le nord, 3 dans le sud et visiblement il y a eu une convergence pour une liste unique dans le sud pour tous les groupes. Donc, je ne pense pas qu'il y ait de souci.

(Brouhaha).

Alors, je vous suggère une chose, on va reporter le vote, on ne va pas perdre de temps, pour que les choses soient très claires, parce que c'est compliqué effectivement de pouvoir voter là où on est, et on avait réussi à trouver un équilibre territorial et un équilibre numérique aussi. Donc, c'est vraiment très compliqué, c'est une alchimie très compliquée.

Je vous en prie, M. QUASTANA.

**M. Paul QUASTANA**

Juste un mot, je suis déjà grand électeur du fait de mon appartenance à une commune, je peux laisser ma place.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, votre place dans votre commune.

**M. Paul QUASTANA**

Je n'ai pas compris.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dans la commune, il faut que vous désigniez quelqu'un d'autre que vous, ce n'est pas ici que ça se fait, c'est dans la commune. Il y a d'autres personnes ici qui sont des élus municipaux. Donc, il n'y a pas de soucis.

J'avais espéré que nous soyons arrivés à une solution.

Donc, je me tourne vers l'exécutif, est-ce que l'on peut reprendre le fil que nous avons évoqué tout à l'heure ? On y va sur la DCT.

**INNUVAZIONE - CUNTROLLU - VALUTAZIONE /  
INNOVATION - CONTRÔLE – ÉVALUATION**

**\* Raportu n° 006 : Raportu d'osservazione definitive di a camera Regionale di i Conti in quantu à u cuntrollu di i conti è di a gestione di a Cullettività di Corsica nantu à e cundizione d'impiegu di i resti di a dutazione di cuntinuità territoriale (DCT).**

**\* Rapport n° 006 : Rapport relatif aux suites réservées au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse sur les conditions d'utilisation des reliquats de la dotation de continuité territoriale (DCT) pour les exercices 2016 et suivants.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président, vous avez la parole, j'espère que le public, les journalistes nous entendent, que tout le monde fasse bien un effort d'élocution. Merci.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

L'Assemblée de Corse a été saisie, comme la loi le prévoit, du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse sur les conditions d'utilisation des reliquats de la dotation de continuité territoriale pour les exercices 2016 et suivants.

Deux remarques à titre liminaire.

D'abord cette saisine de la chambre régionale des comptes est intervenue à la demande de la Préfète, Mme Josiane CHEVALIER à l'époque, qui souhaitait savoir si les conditions d'utilisation du reliquat de DCT étaient conformes à la loi. Le rapport a démontré que oui, mais j'y reviendrai sur le fond.

Donc, première observation, c'est donc sur saisine de Mme La Préfète que la chambre régionale des comptes est intervenue.

Deuxième observation, nous avons déjà eu l'occasion de débattre, même si c'est dans un cadre moins formel, de ce rapport puisque le rapport d'observations provisoires avait été communiqué au public, avait fait l'objet d'une fuite, en contradiction avec les règles qui régissent la matière. Je rappelle d'ailleurs, pour mémoire, que l'exemplaire communiqué aux journalistes portait le tampon du greffe de la chambre régionale des comptes, ce qui laissait peu de place sur la discussion relative à l'origine de la fuite, en tout cas du lieu d'origine. Mais tout ceci est du passé, n'y revenons pas. Simplement, je rappelle cela pour dire, je serai bref dans la présentation, puisqu'il y a eu un débat médiatique et un débat politique sur le rapport d'observations provisoires qui est, à la virgule près, identique au rapport d'observations définitives. Donc, je serai bref.

Cinq chapitres dans ce rapport : le cadre juridique de la DCT ; les données financières concernant la dotation de continuité territoriale et son reliquat ; troisièmement, la justification de l'emploi du reliquat ; quatrièmement, la répartition du reliquat et cinquièmement, l'éligibilité des opérations d'investissement financées par le reliquat.

On a bien compris aussi que cette discussion, elle est importante par elle-même, mais elle est aussi importante dans le cadre du contexte d'ensemble qui avait déjà commencé à l'époque et qui perdure aujourd'hui, sur le bienfondé de la dotation de continuité territoriale en son principe même, puisque si plus de service public maritime, plus de DCT, le montant de la dotation, la part du reliquat qui a longtemps été inexistant, ce reliquat, et qui est devenu relativement conséquent grâce à une gestion totalement différente de la compensation versée notamment aux opérateurs maritimes. Tout cela, vous le savez.

Alors, quelques observations rapides pour lancer le débat.

Premièrement, la chambre affirme, à titre liminaire, que l'élargissement en 2017 du champ des opérations éligibles, la loi de 2017, c'est celle que nous avons négociée, vous vous rappelez dans quelles conditions, avec le gouvernement, a renforcé l'obligation de justification de l'emploi du reliquat.

Cette affirmation n'est pas exacte au plan juridique. Oui, bien sûr, il y a à rendre des comptes sur l'utilisation du reliquat, mais le fait qu'aujourd'hui cette utilisation du reliquat soit permise dans des conditions élargies par rapport au texte initial, n'a pas été accompagnée d'un renforcement des règles de justification. Autrement dit, ce sont les règles de droit commun initiales qui s'appliquent. Ces règles initiales, ont été strictement appliquées par la Collectivité de Corse. J'en veux notamment pour preuve, et c'est important et essentiel, que suite à nos réponses, la chambre régionale des comptes, dans son rapport, n'a formulé aucune recommandation. Elle a fait des observations, souvent critiques, mais d'un point de vue technique, elle n'a formulé aucune recommandation, c'est-à-dire qu'elle n'a rien trouvé à redire, en termes d'injonction, de modification des choix ou des procédures, elle n'a rien trouvé à redire en termes de recommandations à la Collectivité de Corse.

Deuxième remarque, si aujourd'hui il y a un intérêt, et un intérêt budgétaire, à discuter de l'utilisation du reliquat, c'est bien parce que ce reliquat a augmenté de façon importante. Et, cette augmentation du reliquat par diminution de la surcompensation qui avait longtemps été versée notamment aux compagnies maritimes, elle est mentionnée par la chambre régionale des comptes, mais elle est, à mon avis, trop relativisée.

Je parle sous le contrôle Flora MATTEI qui travaille sur ce dossier, je parle également sous le contrôle de Vannina BORROMEI, que je salue, qui était Présidente de l'office des transports, il y avait également avant elle, Jean-Félix ACQUAVIVA, ça

été une action constante de notre part, notamment grâce à l'engagement des services de l'office des transports, du directeur Jean-François SANTONI, M. ANTONETTI, et toutes les équipes.

Diminuer le montant de la compensation, qui est passé, je le redis une fois encore, et ça fait un lien avec notre discussion de tout à l'heure sur la desserte post 2022, lorsque nous sommes arrivés, il n'y avait pas de reliquat, il y avait un million, un million et demi, pourquoi ? Parce qu'on versait la totalité ou la quasi-totalité, de la dotation de continuité territoriale aux opérateurs aériens et maritimes, mais surtout dans le maritime, j'allais dire exclusivement, il y avait une surcompensation démontrée par les faits puisque nous sommes passés, dans les années les plus fastes, de 130 millions de compensation versés aux compagnies maritimes à 105 millions dans l'année 2015 précédant notre accès aux responsabilités, à une moyenne de 80 à 82 millions depuis 2016.

Donc, la diminution de compensation elle est claire, elle est de 50 millions par rapport aux années les plus fastes pour les compagnies maritimes, et de 20 à 25 millions par rapport aux meilleures années des mandatures précédant notre arrivée aux responsabilités. Et, en diminuant cette compensation, on a mécaniquement augmenté le reliquat qui est passé de 1,5 million par an en moyenne, à 15 à 20 M€.

Je le rappelle, parce que c'est la troisième remarque, la chambre elle ne souligne pas cet effort, elle n'en dit pas un mot, et à mon avis c'est une carence importante dans l'analyse. La chambre régionale des comptes, c'est la gardienne de l'orthodoxie budgétaire, mais la règle budgétaire elle s'applique dans un contexte législatif et politique. Je considère que la chambre régionale des comptes aurait également dû prendre en compte ce que nous avons fait valoir, à savoir que l'article 4425-26 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire la nouvelle rédaction de la loi sur la gestion du reliquat de dotation de continuité territoriale, il est, cet article, la conséquence directe de l'engagement pris ici par le Conseil exécutif et la majorité territoriale de l'époque, de chercher à diminuer au maximum la compensation versée notamment aux compagnies maritimes. La discussion que nous avons eue, et ça été une discussion publique, c'était de dire, il y avait, vous le savez, certains élus à l'époque de l'opposition, qui nous disaient : ne diminuez pas l'enveloppe de compensation parce que si vous diminuez l'enveloppe de compensation, on va vous diminuer l'enveloppe globale de continuité territoriale.

Nous, nous avons dit, à l'époque c'était le Premier ministre, Lionel JOSPIN qui était à cette place : si nous réussissons à diminuer le montant des compensations, premièrement nous nous mettons on meilleure cohérence avec les règles de droit européen ; deuxièmement : est-ce que vous nous garantissez que vous maintenez l'enveloppe ? Et, puisque vous ne voulez pas nous aider par ailleurs, et j'y insiste, nous avons listé les besoins, nous avons dit : mettez en place des dispositifs spécifiques, par exemple pour les routes. Pour les routes, on avait déjà fait le constat qu'il y avait un décalage énorme entre l'état du réseau routier, notamment départemental à l'époque, et les ressources disponibles, nous avons dit à l'Etat, dans le cadre des négociations globales, aidez-nous, le PEI ne suffira pas. L'Etat nous avait dit non.

Donc, nous avons dit : puisque vous ne pouvez pas mettre en place des dispositifs spécifiques, si nous économisons sur la compensation, garantissez-nous premièrement le montant global de l'enveloppe de continuité territoriale et deuxièmement, permettez-nous d'élargir les opérations finançables par le reliquat. Et, c'est le nouvel article que vous connaissez, mais je vais le reciter quand même, c'est le nouvel article de la loi 4425-26 qui dit alors à l'époque, les reliquats disponibles venaient financer uniquement les équipements portuaires et aéroportuaires. Nous avons élargi le champ des opérations éligibles - et le nouveau texte dit : les reliquats disponibles sont affectés en priorité à la réalisation d'équipements portuaires et aéroportuaires, puis à la réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires, ou à des opérations d'investissement s'inscrivant dans un projet global de développement du territoire de la Corse, notamment au titre des politiques publiques menées en faveur des territoires de l'intérieur et de montagne.

Donc, il y avait une première possibilité d'utilisation historique du reliquat de la DCT, c'était le financement des ports et aéroports. Nous avons conservé ce financement prioritaire, mais en permettant aussi de financer les deux types d'opérations dont je viens de parler, c'est-à-dire à la fois les routes et chemins de fer, parce que nous avons dit, la continuité territoriale, bien sûr, de port à port, mais la personne qui vit dans l'intérieur, il y a un surcoût supplémentaire, et puis les politiques en faveur des territoires de montagne, parce que c'était une priorité et qu'on nous avait dit, on ne vous met, et notamment le fonds spécial, vous vous rappelez, où de nombreuses régions de montagne abondent, à concurrence de 7, 8, 9 M€ par an, où nous, nous n'avons rien. Nous avons demandé à être financés, on nous avait dit non. Donc, on avait demandé à pouvoir utiliser le reliquat de dotation de continuité territoriale.

Et, c'est de là en fait que part la critique de la chambre, en tout cas le soupçon initial, en disant : vous financez des opérations qui sont hors périmètre du nouvel article de loi. Et, c'est le fond du débat.

Le fond du débat, quel est-t-il ? C'est la quatrième remarque. La chambre n'a pu que constater, et à mon avis elle ne le dit pas assez clairement, que dans l'utilisation du reliquat de continuité territoriale, la Collectivité de Corse, de 2016 à aujourd'hui, a strictement respecté les critères posés par la loi, parce que la loi, elle dit : oui, vous devez financer prioritairement les ports et aéroports. Mais elle n'institue pas de ratio entre le montant du reliquat qui doit être affecté aux ports et aux aéroports, et ce qui peut être affecté au reste. Autrement dit, nous avons le choix, une priorité, mais une priorité qui n'est pas quantifiée.

C'est vrai que la logique initiale de l'utilisation du reliquat, elle est d'utiliser principalement ce reliquat, et même à l'époque exclusivement, pour les ports et aéroports. Mais, dès lors que la loi nous permet de choisir, nous, nous avons fait un choix qui est, à mon avis, le choix du bon père de famille. Sur les ports et aéroports, nous avons d'autres financements, nous avons notamment le PEI. Donc, nous avons choisi de mobiliser prioritairement le PEI, complémentarément avec le reliquat de DCT, nous avons affecté sur les ports et aéroports comme le demande la loi, et puis nous avons gardé une partie, importante certes, pour les routes et notamment les routes départementales.

Et vous le savez, parce que vous m'avez interpellé, et je me tourne vers la majorité, mais je me tourne aussi vers l'opposition, y compris l'opposition de l'époque, à combien de reprises ai-je été interpellé, y compris par les maires, par les citoyens, et ils continuent à le faire, en disant : notre réseau routier départemental, notamment dans le nord pour des raisons objectives aussi, géologiques, est complètement dégradé, il faut intervenir plus, il faut intervenir mieux.

Oui, nous avons fait le choix de, chaque année, c'est le détail, de prendre une partie du reliquat de ce que nous avons économisé à force de discussion et de vertu dans la discussion, notamment sur le montant de la compensation. Eh bien, ce pécule nous l'avons utilisé et conformément à la loi, et nous l'avons mis également, c'est vrai, comme la loi nous le permet, sur les ports et aéroports d'abord et puis ensuite les routes, et en partie le chemin de fer, et enfin le territoire de l'intérieur et de montagne dans le cadre du comité de massif.

Alors, que dit la chambre ? C'est quand même important, c'est pour cela qu'à un moment donné, j'ai réagi, et je trouvais que le traitement, notamment la perception médiatique, qu'a pu donner la communication du rapport d'observation provisoire, qui est quand même très sévère, je trouve que même si les éléments que je viens d'exposer y figurent, ils ne sont pas en valeur dans le rapport de la chambre. Et donc du coup, ils n'ont pas pu être mis en valeur par les tiers, et notamment par les journalistes.

Le fond du problème, le fond de la raison de l'intervention de la chambre régionale des comptes, c'est parce que l'on soupçonnait ou on s'interrogeait, je ne veux pas faire de procès d'intention, pour savoir si oui ou non la Collectivité de Corse, dans l'affectation du reliquat, respectait les règles de la loi. Et la réponse elle est claire, elle est dite en toute lettre : oui, vous respectez les termes de la loi. Et, la chambre régionale des comptes, ne nous formule aucune recommandation.

Alors, c'est vrai qu'on avait un déficit, et là je bats ma coulpe, on avait un problème technique de comptabilité et de données informatiques qui ne nous a pas permis en temps réel d'avoir les opérations consolidées. Mais nous avons reconstitué les opérations qui ont été financées a posteriori, et nous l'avons donné à la chambre. Et la chambre, elle ne s'est pas contentée d'un contrôle théorique, elle a vérifié l'affectation des sommes. C'est la page 8 du rapport, sur 14 M€ justifiés au titre de l'exercice 2019, 14 M€ de factures payées au titre du reliquat de continuité territoriale, la chambre a trouvé en tout et pour tout une opération d'un montant de 30 761 € dont le financement était éventuellement discutable. C'est-à-dire un pourcentage d'erreurs ou de non-respect potentiel de la règle posée par la loi, de 0,02 %, donc epsilon, et une erreur, si tant est que l'erreur soit fautive, qui a été commise de bonne foi.

Donc, le fond du débat c'était celui-là, tout le reste n'est que littérature. Ce que nous avons dit à la chambre régionale des comptes : oui, désormais nous nous mettons en situation d'aller au-delà de ce que prescrit la loi, puisque nous joignons à nos documents budgétaires un récapitulatif analytique de toutes les opérations financées par le reliquat de dotation de continuité territoriale.

Donc, heureux de ce résultat.

Un dernier mot enfin, et je fais la liaison avec notre discussion de tout à l'heure, et je l'avais dit la dernière fois, beaucoup d'entre vous ont dit, d'accord on est dans les clous, avec une honnêteté intellectuelle que je reconnais et que je salue, mais ont dit : ce n'est pas l'esprit, le reliquat de dotation de continuité territoriale, puisqu'on



est dans la logique de continuité territoriale, il faut le mettre sur les ports et sur les aéroports, et par exemple, de façon exclusive. C'est-à-dire le texte initial.

Moi, je suis d'accord pour cela, sauf que, je vous redis de façon forte, si on prend les choses de façon globale, sur les 15 ou 20 M€ que nous réussissons à économiser, d'abord ce n'est pas une ressource pérenne. La chambre nous dit : vous devriez avoir un plan stratégique de programmation des investissements du reliquat de DCT, sur 3 ou 4 ans. Sauf qu'au début de l'exercice, on ne sait pas combien on va avoir à la fin, c'est en fonction des incidents ou du déroulement de l'exécution de la délégation de service public, que la compensation est fixée. La compensation du Covid que l'on a versée pendant le Covid, on l'a maintenue, on l'a quelquefois augmentée, on ne pouvait pas le savoir avant. Le coût du carburant, même si on l'a atténué à travers des mécanismes, il varie. L'ensemble des facteurs qui définissent la compensation versée par la Collectivité de Corse aux opérateurs, notamment dans le domaine maritime, n'est pas un montant fixe. Donc, il y a une variation, on a une moyenne.

Je vous donne un exemple : demain si nous avons à financer, si la Commission européenne valide une délégation de service public, et bien peut-être que nous aurons à payer plus cher, je prends l'exemple des bateaux, si demain on est dans le cadre d'une délégation de service public, et que les compagnies délégataires qui se positionnent et qui sont retenues, financent des nouveaux bateaux, elles vont les payer, et si elles les payent, elles vont nous demander l'amortissement du capital dans le cadre de la délégation de service public, et ça va au augmenter de façon très conséquente, le montant de la compensation et diminuer d'autant le reliquat. D'où la piste que nous avons évoquée, on y reviendra tout à l'heure, dès 2016, de dire il faut une société d'investissement pour que la Collectivité de Corse ait au moins en partie la propriété de l'outil naval. Pourquoi ne pourrions-nous pas envisager d'acquérir, y compris en mobilisant des financements publics, Union européenne ou autres, plutôt que de payer ou surpayer la mise à disposition d'un outil ? Nous disons à la Commission européenne, nous l'avons dit, cette option, vous ne pouvez pas l'écarter a priori. Première remarque.

Deuxième remarque, en termes budgétaires, on va venir sur les documents budgétaires, tout à l'heure, je vais en parler aussi. Je vous le redis, on l'a dit souvent, mais nous allons vous le démontrer de façon encore plus claire et implacable à l'occasion des discussions budgétaires de cette année, nous sommes dans un exercice impossible. Si on prend la totalité des recettes qui sont les nôtres, y compris en faisant tous les efforts qu'il y a à faire pour limiter les dépenses de fonctionnement et maintenir notre capacité d'investissement, si on prend donc le montant de nos

ressources d'un côté et que de l'autre, on pose la réalité de nos compétences, je ne parle même pas de nos projets, c'est encore supplémentaire, nous n'avons pas les moyens budgétaires aujourd'hui d'exercer la totalité des compétences qui nous sont conférées par la loi. Il y a un gap structurel entre les ressources et les dépenses, et cet effet ciseau va en s'accroissant.

Donc nous sommes au bout d'un système. Je pense que la discussion politique, dont j'espère qu'elle va s'ouvrir dans les semaines ou dans les mois à venir, doit nous permettre de poser cette équation, quels que soient les responsables de la Corse, aujourd'hui ou demain. Si nous restons en l'état, ils n'auront pas les moyens de mettre en œuvre les politiques que les Corses attendent, ni dans le domaine des infrastructures routières, ni dans le domaine des infrastructures portuaires et aéroportuaires, ni dans le domaine de l'eau qui est un domaine vital, ni dans le domaine de la santé, ni dans l'aménagement du territoire, dans toutes nos politiques structurantes et indispensables, nous n'avons pas les moyens.

Alors, après il y aura deux catégories de ressources, il n'y en pas 50, il y a où la logique subvention, l'aide, Etat, Union européenne, n'importe quel tiers, ou la ressource propre et la ressource fiscale. C'est ce nouveau système que nous devons construire en intégrant aussi la nécessité d'être vertueux, voire rigoureux sur la contention des dépenses, et notamment des dépenses de fonctionnement, sans réduire le périmètre du service public. C'est celle-là l'équation. Si on la ramène à la DCT, moi je l'avais dit, notamment à l'opposition de droite, et notamment à Paul-Félix BENEDETTI qui disait lors de notre premier débat là-dessus : il faut recentrer le mécanisme de reliquat de dotation de continuité territoriale et le consacrer aux ports et aux aéroports. Moi, je suis prêt à le faire, sauf que les 8 ou 10 M€ qu'on met aujourd'hui sur les 20 M€ de reliquat, à supposer que ces 20 millions soient maintenus, les 10 millions que l'on met sur les routes ou que l'on met sur la politique du comité de massif, on en a un besoin impératif et que si on ne les a plus dans la dotation de continuité territoriale ou dans le reliquat, il faut qu'on est les ait ailleurs parce que c'est une enveloppe qui concerne les besoins de la Corse.

Donc voilà, à mon avis, dans quels termes se présentent aujourd'hui ces problématiques. Je pense que, contrairement à la perception qui a pu en être faite dans un premier temps, ce rapport de la chambre régionale des comptes vient, et l'absence de recommandations le confirme, valider ce qui a été fait en matière d'utilisation du reliquat de DCT. Ce reliquat a été utilisé conformément aux dispositions de la loi, qui elle-même avait fait l'objet d'une évolution suite à une discussion politique. Les termes

de ce contrat politique et les prescriptions de loi ont été strictement respectés. Nous aurons à construire dans les semaines, dans les mois à venir, un nouveau dispositif global et pour la desserte maritime, et pour la desserte aérienne et pour le cadre budgétaire et fiscal dans lequel la Collectivité de Corse inscrira, dans les prochaines années, son action.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Donc, même s'il y aura une prise d'acte, il y a quand même deux rapports de commissions, la commission du développement économique, la CDENATE, qui a pris acte.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

La commission n'a émis aucune observation sur ce rapport appelant à une prise d'acte.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Par contre il y a un rapport de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

M. Xavier LACOMBE a souhaité rappeler que la fin du service complémentaire et de l'aide sociale remontait à l'exercice 2013 et était donc bien antérieur à la gestion de la collectivité par la majorité actuelle.

Par ailleurs, revenant sur l'observation de la Chambre Régionale des Comptes relative à l'absence de document stratégique, M. Xavier LACOMBE a indiqué qu'il était nécessaire de fournir des efforts sur ce point afin de disposer d'une programmation plus juste.

Enfin, il a rappelé que l'objectif des 30 millions d'euros d'excédent de DCT n'était pas atteint malgré les efforts produits. Sur ce point, il a souligné le travail important à fournir dans ce domaine avec notamment une réflexion à mener sur l'éventuel abandon des délégations de service public et la mise en place d'un autre modèle.

Remerciant les services pour les précisions apportées dans la présentation du rapport, M. Jean BIANCUCCI a fait observer que l'avis de la CRC ne comportait aucune recommandation ou réserves et que cela démontrait que les différents échanges qui ont eu lieu entre la CRC et le Conseil exécutif, avaient été productifs.

Concernant l'utilisation des reliquats disponibles, M. Jean BIANCUCCI a rappelé qu'ils étaient affectés prioritairement à la réalisation d'équipements portuaires et aéroportuaires, d'infrastructures routières et enfin d'opérations d'investissements en faveur des territoires de l'intérieur.

Sur ce dernier point, il a indiqué que ce dispositif était bénéfique pour les communes concernées et qu'il n'était donc pas opportun de le modifier pour revenir à la situation antérieure.

Sur l'absence de cadre juridique relatif à l'utilisation du reliquat, M. Jean BIANCUCCI a indiqué que le règlement se construisait à l'usage et qu'en matière d'administration publique, il était souhaitable de nourrir la décision politique au fur et à mesure de l'évolution des situations.

Enfin, concernant la question des délégations de service public, M. Jean BIANCUCCI a indiqué que le Président du Conseil exécutif et la Présidente de l'office des transports étaient en cours de discussions avec les instances européennes sur ce sujet, qui revêt une importance première en matière d'intérêts collectifs.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je donne la parole à qui veut la prendre.

Jean-Michel SAVELLI, vous avez la parole pour « Un soffiu novu ».

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, je n'ai pas tout à fait la même lecture que vous du rapport de la chambre régionale des comptes, puisque ce rapport est beaucoup plus global. C'est vrai que dans votre rapport, vous vous focalisez essentiellement sur le respect, je dirai, formel, comptable de l'utilisation de ce reliquat, et notamment du reliquat qui est remonté budget général, donc, progressivement au cours des années.

Donc, sur ce point de vue-là, je vous dis franchement, on ne peut que se réjouir effectivement que les règles d'éligibilité du code général des collectivités territoriales aient bien été respectées, ce qui confirme une bonne utilisation, une utilisation à bon escient des 100 M€ qui sont remontés. Sur ce point de vue-là, il n'y a pas de souci.

Cependant, notre analyse ne peut pas s'arrêter à ce simple constat positif. Il faut aller beaucoup plus loin et remonter à la genèse de cette manne de 55 M€, ça c'est la source du rapport de la CRC, donc 55 M€ qui est un potentiel d'économie par an qu'on pouvait faire à partir de 2014.

Je considère aujourd'hui, on parle du reliquat, mais pour moi, il y a deux reliquats, il y a une économie potentielle qui a été générée au fil des années, et je pars de 2014, même si ce n'était pas votre mandature, mais ça va permettre de comprendre aussi, d'analyser la genèse de tout cela, comment s'est constitué ce reliquat et comment il a été, au fil de l'eau, utilisé plus ou moins bien, on verra comment.

Donc, moi aujourd'hui, je vous dis franchement, dont acte, les reliquats qui sont montés en budget général de la Collectivité, ont bien été utilisés, il n'y a aucun souci là-dessus, on ne discute pas.

Si on parle du second reliquat, c'est-à-dire celui qui est « resté », au sein de l'office des transports, qu'est-ce qui se passe ? Je pars d'un montant potentiel de 330 M€ depuis 2014, mais que s'est-il passé en fait ? Alors, je ne vais pas énoncer trop de chiffres, mais en gros, quelques chiffres clés. Fin 2013, les dépenses maritimes étaient de 108 M€. 2014, 2015 on sait ce qui s'est passé, ça été une période difficile pour la SNCM, on sait très bien la fin à laquelle on a assisté à l'automne 2015. Et ensuite, en gros entre 2014 et 2015 en moyenne, c'était 100 M€ par an. L'économie potentielle qui devait être générée à partir de la fin de l'aide sociale, qui a été effective dès 2014, celle-ci a été réellement effective. On sent bien que tout de suite, cette économie-là, n'a pas eu d'effet, très peu d'effet.

Donc, ce qui fait quoi ? C'est que de 108 M€ en 2013, en 2014-2015 là où il aurait dû y avoir le plein-effet de la fin de l'aide sociale et du service complémentaire, on a économisé en fait que 8 M€, et là nous sommes à la fin 2015.

En 2016, qu'est-ce qui s'est passé ? Vous avez pris vos responsabilités, on est repartis un peu de la page blanche, c'est-à-dire une nouvelle compagnie, etc., donc tous les indicateurs étaient au vert. Et là, les dépenses de 2016 sont de 72 M€. Alors, si on fait la différence entre 100 M€ et 72 M€, on voit bien que par rapport à l'économie potentielle - et ce n'est pas de votre fait, ce n'était pas votre mandature, je dirai, on était encore plutôt sur les mandatures précédentes - on voit bien que déjà, quelque part, c'était dilué, une grande partie de l'économie potentielle qu'on peut estimer à 20 et quelques millions d'euros.

Donc là, on est en 2016, 72 M€, dépenses de 2016 sur le maritime.

Quand on va au bout de la période du rapport de la CRC, on constate quoi ? On constate qu'on passe de 72 M€ à 91 M€ en 2019.

Alors là, si vous voulez, on va rentrer dans ce détail-là, parce qu'en fait, le rapport de la CRC et ce sur quoi vous insistez dans votre propre rapport, on est vraiment sur du pur règlementaire, du formel comptable, d'accord ? Moi, ce sur quoi je veux vous interpellier, c'est que sur cette utilisation du second volet de reliquat, c'est-à-dire des sommes qui sont restées au niveau de l'office des transports, il y a eu du bon, mais il y a aussi des interventions sur lesquelles on a du mal à mesurer l'efficacité.

Prenons le cas de la baisse du tarif fret de 11 €, ça part d'un bon principe, on est d'accord sur le principe. Sauf que la question : sommes-nous aujourd'hui en mesure de mesurer l'effet de cette baisse de 11 € par mètre linéaire qui a été mise en place à partir de 2017 et, bon an, mal an, qui a coûté sur cette période-là, 17 M€, 1 700 000 mètres linéaires à 11 €, on est autour de 18 millions par an.

Ces 18 M€, c'est une somme importante. C'est cette somme-là qui explique, en grande partie, pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui, en 2019, à 91 M€.

J'ai fait un petit calcul, j'ai pris un mètre linéaire, baisse de 11€, et j'ai essayé d'estimer l'impact que ça pouvait avoir sur le panier moyen, enfin ce n'est pas bien de dire le panier moyen de la ménagère, mais sur le coût final du client. J'ai essayé de faire une petite simulation : j'ai pris un mètre linéaire égal à 2 mètres cube, et je me suis dit

que si on prend une valeur marchande moyenne de ces 2 mètres cubes, entre 500 et 10 000 euros selon que l'on transporte du foin ou du matériel électronique, j'ai estimé à 5 000 € la valeur marchande d'un mètre linéaire de fret, donc 5 000 € en moyenne la valeur marchande. 11 €, ça correspond à 0,2 % de cette valeur marchande. D'accord ?

Alors, qui nous garantit aujourd'hui que ces 11 €, on les retrouve dans le prix final que paye le client ? Personne. Pourquoi ? Parce qu'on n'est pas au bout de la chaîne de logistique, il y a ensuite le transport terrestre, il y a ensuite les marges, les distributeurs, etc.

Donc, ce que je veux dire par-là, c'est que ce rapport, il insiste beaucoup sur l'aspect réglementaire parce que son objet, la CRC n'est pas là pour donner des orientations politiques. Ceci dit, dans le premier chapitre de ce rapport, il y a quand même une espèce d'alerte par rapport à l'utilisation politique du reliquat qui est resté au niveau de l'OTC.

Moi je reste objectif sur ce dossier, j'ai fait un tableau de comparaison entre l'évolution de l'aérien et du maritime. Le maritime, on voit qu'il y a eu ce « mauvais » départ, que je ne critique pas, mais du fait qu'on se retrouve à un moment donné, dès qu'on attaque la mandature 2016, le compte n'est pas là, les 55 M€ potentiellement d'économie, n'y sont pas, il y a déjà une vingtaine d'euros qui sont dilués dans la nature. Ça reste à expliquer. Effectivement, on ne repart pas de la page blanche du point de vue financier.

Donc, on arrive à 91 M€ en 2019, notamment par rapport à cette baisse, parce que c'était la vraie réalisation, je dirai, qui était justifiable, justifiée et qui allait dans le bon sens, mais qu'on n'est pas capables de mesurer aujourd'hui.

Donc moi j'insiste sur ce rapport-là et sur cette mise en garde (inaudible) de la CRC, sur les choix politiques et économiques qu'on a pu faire dans l'utilisation du reliquat qui est resté au sein de l'office des transports.

Parallèlement, je prends l'aérien. L'aérien était à 78 M€ en 2013, il est à 67 M€ en 2019. Pourquoi ? Moi, je n'ai pas d'explications sur tout, ce que je constate, c'est que l'écart type sur les dépenses annuelles est très faible, il y a une véritable constance, et avec une baisse à la fin ? Pourquoi ? Parce qu'il y a peut-être des choix politiques différents qui ont été faits.

Je prends le cas du carburant, vous dites : c'est vrai qu'il va falloir à un moment donné, d'abord est-ce que c'est notre rôle d'intervenir à chaque fois, ne doit-on pas poser des limites. Un délégataire, c'est un opérateur privé, quoi qu'il arrive, je parle en général, il faut être capable d'atteindre les contrats, de fixer un cadre des limites d'intervention.

La Covid, c'est un cas particulier, est-ce que le carburant doit intervenir ? Est-ce que les compagnies ne doivent pas se couvrir pour éviter les variations, ce que fait « Air-Corsica » ? Et, je pense que le fait que l'on ait cette constance dans les dépenses de l'aérien, vient aussi du fait de choix politiques différents.

Moi, cette fuite en avant où l'on dit : demain, on doit acheter des bateaux, ça va augmenter, etc., et vous dites finalement, après à travers des biens de retour, de délégations qui seront longues. Mais ça on verra aussi l'inconvénient de délégation longue, il y a des inconvénients juridiques, dont on parlera tout à l'heure, vous le savez, notamment par rapport aux tests marché.

Simplement, moi ce que je veux dire, c'est que je ne suis pas là pour critique, je suis là pour prendre acte de la bonne gestion des reliquats qui sont remontés en budget général. Je pense qu'aujourd'hui, il y a de décisions politiques qui sont importantes à prendre, qui consistent à dire que quand on avance, quand on intervient notamment pour baisser les prix, être capables de mesurer ces baisses, savoir si elles sont effectives, savoir si elles ne sont pas diluées dans toute la chaîne de distribution et de constitution du prix et de les contrôler aussi. Ça c'est le premier point.

Deuxièmement, je pense que l'on est justement sur deux dispositifs qui sont en parallèle, un qui fonctionne un peu mieux que l'autre, peut-être que l'outil industriel est plus difficile à maîtriser au niveau du maritime. Mais je pense qu'il faut avoir beaucoup plus de rigueur et avoir une culture de résultats beaucoup plus développée pour l'avenir.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui demande la parole ? Vannina CHIARELLI-LUZI, pour « Fà populu ».



**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Mme la Présidente.

Tout d'abord, constater quelques points sur ce dossier, dire que les échanges entre la Collectivité et la Chambre ont été constructifs lors des étapes intermédiaires d'analyse et de contrôle. Force est de constater que la Collectivité a répondu précisément aux interrogations d'optimisation des procédures administratives, comptables et financières.

Par exemple, je vais un peu rentrer dans le détail, mais juste sur un exemple, et je m'en excuse par avance, face aux imperfections de l'annexe réglementaire D1 « Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale » de la nomenclature M57, qui ne permettent pas de préciser le détail des actions financées, la Collectivité, on voit que d'une part, elle a utilisé efficacement le système d'information et de gestion financières né de la fusion des trois collectivités insulaires et ce, en un temps record en comparaison avec d'autres collectivités et d'autre part, elle a élaboré des critères, via un travail collaboratif avec les services de l'OTC, qui permettent de faciliter l'instruction et la rendre conforme aux règles d'éligibilité du fameux article L4425-26 du Code général des collectivités territoriales.

Je ne vais pas reprendre plus avant les diverses explications qui ont permis à la Chambre de valider très favorablement ce contrôle en ne formulant aucune recommandation à notre Collectivité. Cela est particulièrement rare et nous devons nous en féliciter, c'est exceptionnellement favorable

Je voudrais revenir par contre sur l'action positive du Conseil exécutif de Corse, dans la constitution croissante du reliquat de la DCT, corroborée par un élargissement des secteurs éligibles, puisque depuis 2017 il y a une déspecialisation, le Président l'a rappelé, une déspecialisation qui permet d'abonder sur les infrastructures routières, ferroviaires et le soutien apporté à l'intérieur.

Ce choix d'un soutien pour l'aménagement de l'intérieur et de la montagne, s'avère pertinent. Lorsque l'on prend les dernières données de l'INSEE, qui sont sorties il y a une quinzaine de jours, sur le recensement des jeunes en Corse, on s'aperçoit que 41 % des jeunes insulaires de 3 à 24 ans résident dans des communes rurales, que 4 jeunes sur 10 résident dans les villages et 1 sur 5 dans les communes plus reculées

Alors certes, la ruralité ce n'est pas que l'intérieur, loin s'en faut, mais l'intérieur c'est surtout la ruralité. Ces données chiffrées nous montrent bien que l'utilisation d'une partie du reliquat pour entretenir les infrastructures routières et ferroviaires ou les projets de l'intérieur et de la montagne divers soutenus dans le cadre du Comité de massif, est un choix politique judicieux, est un choix politique essentiel pour soutenir le monde rural et simplement le système économique et social insulaire. Cela constitue une priorité pour trouver un équilibre dans l'aménagement du territoire.

Je vous remercie, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci à vous. Alors, qui veut intervenir ?

Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

On se pose la question de l'utilisation du reliquat, mais moi je me pose la question : est-ce qu'il est nécessaire de créer un reliquat ? Est-ce que la dotation dans sa globalité, n'est pas là pour faire baisser, dans une logique de maximorum le prix, que ce soit le prix du passage individuel ou le prix des marchandises ? Peut-être qu'on n'utilise pas à bon escient l'enveloppe puisqu'on a un reliquat, qui en année moyenne a été de 15 M€. Il n'est plus que de 4 M€ en 2020, mais c'est peut-être la réalité de la crise Covid. Mais la vraie question c'est : pourquoi un reliquat ?

On nous a octroyé une enveloppe, elle permet de mobiliser des financements, du moins tant que ce n'est pas encore interdit, même si on sait, on en discutera tout à l'heure, qu'il y a des problèmes sur les logiques d'aides de soutien et de dégression de service.

Mais dans la situation an T, la finalité aurait dû être de baisser substantiellement le coût des passages et 15 M€, oui mais c'est 10 € supplémentaires par remorque transportée au mètre linéaire, ou c'est peut-être une baisse de 30 % ou de 50 % même sur le prix total des passages des résidents.

Donc ce sont des choix, ce sont des discussions qui n'ont jamais eu lieu. Pourquoi avoir un reliquat ? Après bien entendu, une fois qu'il y a le reliquat, il faut l'utiliser, on ne va pas le rendre.

Et dans ce cadre-là, il est vrai que le rapport de la Chambre régionale des comptes, ne fait aucune observation, ce qui veut dire que les choses ont été faites dans la transparence et dans la régularité. Il y a des incohérences comptables, elles sont liées à la programmation par anticipation d'un reliquat putatif avec ensuite les comptes administratifs et les reliquats réels et la différenciation qu'il y a entre le moment du versement à l'instant T par l'office des transports et le moment de l'encaissement sur la caisse générale de la Collectivité de Corse.

Faire un rapport et faire autant de bruit pour si peu, je pense que ça n'honore pas les auteurs du rapport. Ça c'est mon avis, ça ne méritait pas autant de foin. La vraie discussion c'est donc : le reliquat, est-il fondamentalement nécessaire qu'on cherche à amputer la dotation de continuité territoriale d'une enveloppe substantielle qui fondamentalement devrait servir à faire baisser le coût du transport aérien et le coût du transport maritime ? Ça c'est la question.

Et la deuxième, une fois qu'il y a le reliquat, qu'on fasse les choses simplement. Plutôt que de faire des compensations de justification par différence entre ce qu'on a payé, ce que ça a coûté et ce que donc on impute, qu'on le fasse par grandes lignes. Je ne dis pas de n'affecter qu'aux ports et aux aéroports, mais je dis de ne l'affecter qu'aux travaux propres sous maîtrise d'ouvrage CdC pour que d'ailleurs ça nous donne un bénéfice sur le FC TVA, mais ça n'empêche pas de financer le reste.

La Collectivité de Corse, elle a quand même un cash disponible annuel de 130 M€. Si on doit donner 10 M€ de manière contractualisée au comité de massif tous les ans, on va les donner quand même, mais il n'est pas obligé de les flécher à partir des 14 ou 15 M€ qu'on a annuellement par cet excédent. C'est s'obliger après à aller faire des justificatifs sur des travaux dont on n'est pas le maître d'ouvrage, alors que je pense que par la simplicité, si tout ce qu'on doit justifier ne vient que de la Collectivité de Corse intramuros, c'est beaucoup plus simple, parce que des fois il peut y avoir un écart entre la prédiction d'un financement et la réalité de l'exécution. Souvent quand on donne des enveloppes en tête de chapitre, c'est un objet qui a une définition, mais il peut y avoir des déviations. Vous le voyez vous-même, la Chambre régionale des comptes, elle conteste pratiquement 1 million d'euros, pourquoi ? Parce qu'à la marge c'est l'interprétation de ce qu'on peut mettre dans ce qui est autorisé pour l'utilisation du reliquat et ce qui ne l'est pas.

Moi, c'est la simple remarque que je fais, je ne dis pas que l'on ne doit pas financer ailleurs, mais partir du moment où on est en unicité de caisse, et que la

Collectivité de Corse a à un moment donné une entrée d'argent qui est de 14, 15 M€ annuels antérieurement, on les garde sur nos fonds propres et on les transfère directement dans la section investissement de la Collectivité de Corse. C'est beaucoup plus simple.

Je pense que c'est quelque chose qui est, d'abord le contrôleur lahnda, que ce soit la Préfecture ou la Chambre régionale des comptes, n'aura rien à dire parce que c'est la transparence la plus absolue, et ce sont les choses qui sont les plus simples. Ça évite de faire un système à tiroir où on doit faire des justifications croisées, avec d'un côté des montants hors taxes en plus parce que les subventions que l'on envoie ça correspond à des montants hors taxes, de l'autre des montants TVA. C'est quelque chose qui, pour moi, si j'avais à gérer les finances de la Collectivité de Corse, je serais content que l'on me propose de n'avoir qu'un seul panier. C'est plus simple à compter.

Maintenant, Président, que l'on réfléchisse sur le quid du reliquat, parce que dans la réalité, ce qui se passe c'est que le prix du tarif passager n'a pas baissé comparativement aux compagnies concurrentes, et que ce qu'on nous reproche aujourd'hui à Bruxelles, c'est de ne pas avoir besoin de la DSP puisqu'aujourd'hui beaucoup de personnes, y compris les résidents, partent par Toulon alors qu'ils arrivent souvent à Marseille. Quand on fait un comparatif réel, et on doit se le dire, les prix à Toulon sont souvent moins chers. Alors, peut-être que le service est moins bon, peut-être que le bateau est pouilleux, peut-être qu'il sent mauvais, peut-être qu'il y a des rats, je n'en sais rien, mais la réalité c'est que c'est moins cher.

Donc, on aide d'un côté pour avoir un prix qui n'est pas le quantum attendu.

Alors, deux questions : est-ce que l'on met l'argent là où il faut ? Ou est-ce qu'on en met assez ? Est-ce que le reliquat ne devrait pas appuyer un peu plus pour que du fait d'un système de structure qui crée des coûts de revient qui sont peut-être différents d'une compagnie qui n'a pas la charge d'un service public, avec des obligations de rotations sur des dessertes à perte sur certains ports, à certains moments de l'année. Toute une histoire que l'on ne va pas refaire.

Mais la question, c'est que la dotation qu'on a, doit servir à faire baisser les prix, et quand elle ne fait pas baisser les prix, il faut comprendre qu'on nous interpelle et qu'on nous rentre dedans.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Jean-Christophe ANGELINI pour « Avanzemu ».

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Mme la Présidente.

Rapidement, on se souvient tous du moment politique dans lequel la Chambre régionale des comptes a été saisie, donc dirons-nous, par Mme CHEVALIER à l'époque, je n'y reviendrai pas. C'est un rapport qui, quelque part, s'inscrit dans cette séquence de conflictualité, d'opposition vaille que vaille à la Collectivité de Corse. On a l'impression du rapport, sans qu'il soit pour autant « orienté », sinon il aurait été rédigé différemment, qu'il reflète un peu néanmoins cet état d'esprit de l'époque.

En effet, d'un point de vue strictement technique, on voit bien qu'il n'y a, en l'absence de recommandations d'ailleurs, rien de fondamental à opposer à la gestion qui a été mise en œuvre durant toutes ces années.

Vanina BORROMEI qui interviendra je crois un peu plus tard, pour également compléter ce propos, mais nous savons, et pas simplement parce que nous étions à l'époque membres de la majorité, à quel point les choses ont été faites de manière orthodoxe, pour reprendre le terme employé, et conforme au texte applicable.

Quelques remarques néanmoins. Les observations ou les remarques de la Chambre des comptes n'ont, à mon avis, d'intérêt que pour éclairer les décisions à venir. Or, bien malin qui peut dire aujourd'hui à quel type de décision nous serons confrontés dans les temps qui viennent.

Premier point, on le sait, on va en parler un peu plus tard, je crois qu'il en a été assez largement question ces derniers temps, c'est le modèle même de DSP qui est aujourd'hui mis en cause au sens de sa construction historique, au sens de ces pendants financiers et les incertitudes sont aujourd'hui lourdes autour de ce modèle-là. On y reviendra.

L'aide publique aux passagers transportés, la matrice de soutien, la desserte publique de la Corse sont aujourd'hui dans une période de grande incertitude.

Vous avez dit des choses ces dernières heures, il y a des discussions qui sont vraisemblablement engagées, qui vont l'être encore davantage dans les temps qui viennent. Je crois que le premier point d'alerte, il est essentiellement là, parce que parler de dotation de continuité territoriale, alors même que les fondements politiques qui en sont à l'origine sont aujourd'hui menacés, pour le dire rapidement, ça appelle de notre part un point d'alerte qui est légitime et qui, je crois, est largement partagé.

Deuxièmement, il en a également été question ces derniers temps, la question centrale, sans sortir de l'économie générale du débat, de la transition énergétique. Ma question est simple, on changerait de paradigme au plan, dirons-nous, juridique et politique ou pas, on sait de toute façon que la question de la transition pour les navires, elle est posée depuis longtemps.

Nous, sur le dossier, pour le dire rapidement, même si les années 2015, 2017 et suivantes nous ont permis de rattraper un certain retard, on a quand même beaucoup de retard sur ce sujet-là. Pendant que la Corse se battait pour que les bateaux partent et arrivent à l'heure à l'époque de la SNCM, des régions, des territoires, autonomes ou pas, anticipaient les grandes transitions de notre temps et se mettaient en capacité d'y répondre. Nous, à ce moment-là, on était juste en capacité de demander à ce que les bateaux arrivent et partent.

Donc, ce retard-là, même s'il a été un peu rattrapé, il n'est pas innocent. Et au moment où l'on projette des choses en matière de transition énergétique, et notamment pour les navires, ma question est simple : qui va payer ?

On peut considérer que c'est l'entreprise, mais également que par le jeu de la dotation, elle en fasse supporter, en tout ou partie, le coût à la Collectivité via la dotation de continuité territoriale. Je pose la question, et ça renvoie un peu aux propos de Paul-Fé à l'instant même, on n'a pas vocation sur un temps infini, à sanctuariser par principe un reliquat de continuité, alors même que nous reviennent de la part des usagers, qu'ils soient transporteurs, chefs d'entreprises, touristes, peu importe, acteurs économiques ou non, des remontées selon lesquelles on peut continuer à agir sur les tarifs et sur les prestations, donc dès lors à continuer à utiliser ou pas ce reliquat dont on s'honore par ailleurs, qu'il soit maintenu à un niveau intéressant.

Nous, nous n'étions pas de ceux qui disaient à l'époque : ne faites surtout pas baisser le niveau de consommation de la dotation, parce que Paris pourrait être tenté ensuite de garder le reliquat ainsi obtenu. A l'inverse, quelques années après et à

l'examen, on peut considérer que l'on a vocation à continuer à agir sur les prix, mais que cette dotation-là, pour sanctuarisée qu'elle puisse paraître, n'est pas nécessairement gravée dans le marbre pour les années qui viennent. Alors, il faut qu'on soit prudents.

Et, je terminerai sur ces deux points-là, d'accord, ça été dit à l'époque, pour dire qu'on n'a pas vocation à financer de façon massive des opérations dont nous ne serions pas, nous, maître d'ouvrage. Outre le décalage sur la fiscalité qui s'applique aux opérations inscrites, il y a un risque c'est qu'en massifiant ce type d'intervention, nous n'exposons encore davantage, quoiqu'en disent les uns ou les autres, la consommation de crédits à de nouveaux risques juridiques.

Il y a des lignes, on en parle, mais effectivement ça peut permettre de trouver des alternatives aux modes de financement actuel, dont je redis d'ailleurs qu'ils ont été développés dans des proportions financières trop faibles pour engager des analyses, voire des conclusions définitives.

Donc sur ce point, vigilance quant à la maîtrise d'ouvrage et au financement des opérations, une autre alerte.

Dernier point et enfin, ça été dit par le Président du Conseil exécutif, notre groupe l'a souvent dit, la Collectivité, et je crois que c'est là le cœur du sujet, est dans l'incapacité financière et budgétaire, d'assumer les compétences dont elle a été dotée au fil des années, des évolutions statutaires.

Nonobstant les débats à venir, et notamment ceux du jour, sur les chambres, etc., il y a aujourd'hui un plafond de verre que l'on aurait tort peut-être de vouloir percer, tant le risque qui pèse sur la Collectivité, sur les générations futures, devient aujourd'hui très compliqué à assumer.

Alors, ça été dit, nous, nous prenons, et depuis longtemps déjà, le transfert de fiscalité, ce débat doit être ouvert, et de notre point de vue, c'est le débat du jour.

Pour revenir à la chambre des comptes, tout a été dit ou presque, je crois, au fil des interventions. Mais en résumé et d'une formule un peu lapidaire, beaucoup de bruit pour rien, beaucoup d'annonces ou d'effets d'annonces pour au final, un rapport qui ne dit pas grand-chose de négatif comme peut-être ceux qui l'ont commandité l'attendaient. Mais pour nous, Collectivité de Corse, dans la diversité de nos convictions, des lignes fortes et des décisions à faire émerger au plan du financement de

la transition énergétique, au plan du financement du service public, notamment à l'endroit des acteurs économiques, des transporteurs et des usagers quant à l'opportunité de sanctuariser ou pas un niveau de reliquat.

Enfin, des questions pendantes sur les fondements juridiques de cette DCT et sur notre capacité collective à continuer à assumer les compétences qui ont été transférées au moment même où bien légitimement, nous continuons d'en demander de nouvelles. Là, on a un problème sérieux et je crois qu'il est temps qu'on le relie à tous les grands débats financiers, notamment à celui-là, avant que d'aller plus loin.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'abord, il y avait une demande de parole de « Un soffiu novu » qui a encore du crédit de temps et ensuite, je vous passe la parole, M. QUASTANA.

Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Mme la Présidente.

En complément de l'analyse technique qu'a distillé Jean-Michel SAVELLI, d'abord un point de forme. Je ne connais pas de rapport de la chambre régionale des comptes qui n'utilise cette phraséologie un peu inquisitrice et parfois désagréable à lire. Donc, le ton, il est celui de tous les rapports d'observation.

Sur le fond du rapport, et très rapidement parce que c'est plutôt sur les perspectives que je voudrais m'attarder, on a envoyé un bulldozer pour écraser une fourmi, une mauvaise pioche, la fourmi a bien travaillé. Faisons simple, ce qui pouvait être reproché a priori n'a pas trouvé prise au regard des arguments que vous avez distillés.

En revanche, ça appelle au fond un certain nombre de questions auxquelles il me paraît utile de répondre, non pas aujourd'hui, mais dans des débats qu'il s'agit d'organiser, le reliquat, il ne s'agit pas de le regarder sur une moyenne que vous faites, M. le Président, il s'agit de regarder le reliquat, depuis votre prise d'activité sans aller



dans la théorie du fœtus, on pourrait beaucoup dire sur le passé, depuis votre prise de responsabilité, vous dites : on a en moyenne des économies.

Moi, je le regarde en dynamique ce reliquat et j'observe, COVID ou pas COVID, il faudra en mesurer les effets, qu'on retourne vers une constante macabre autour des 100 millions d'euros, en ce qui concerne le maritime. Je suis dans l'épure, ça doit interroger, est-ce qu'il y a une constante macabre et si constante macabre il y a, quels sont les considérants structurels qui fondent cette constante ? Ça mérite qu'on s'interroge pour l'avenir et notamment, pour les dossiers à venir. Premier point.

Deuxième point, je rappelais les désaccords que nous avons eus d'ordre politique sur l'utilisation et pourquoi nous n'étions pas d'accord, même si vous en avez fait bon usage. En gros, historiquement, on met des reliquats, et je rappelle à l'instar de ce que disait Paul-Félix, qu'on ne devrait pas avoir de reliquats. Ce qui compte en matière de desserte maritime et aérienne, c'est la fiabilité et le coût en direction de l'utilisateur. C'est la raison pour laquelle, sur l'aérien, nous vous avons suivis pour faire baisser le prix du tarif résident. C'est ça qui compte.

Bref. Il y a des reliquats. Sur ce reliquat, originellement c'était sur les routes et aéroports et pour des raisons fondées, vous avez demandé à l'époque, en 2017, à ce que ce se soit reversé au pot commun pour qu'on puisse en faire un autre usage, y compris en direction du comité de massif.

On ne va pas se faire, les uns et les autres, les chantres les plus visibles de l'intérieur et de tout ce qui concerne les crédits qu'on doit allouer en direction de la ruralité et pour sauver la ruralité. On est tous d'accord là-dessus. On est tellement d'accord, que nous disions à l'époque, qu'il ne fallait pas rentrer dans ce jeu-là précisément parce que, et c'est ce que dit à tort la chambre régionale des comptes, en gros elle se demande si, puisqu'en effet, ce n'est pas codifié, il peut très bien arriver demain, qu'on mette plus dans la ruralité qu'on en met dans les ports et aéroports, et ce serait sûrement justifié. Nous, on pense qu'il faut sanctuariser la question de la ruralité, si on est tous d'accord, et faire en sorte que ce ne soit pas indexé sur l'utilisation du reliquat.

Pourquoi ? Dernier argument, il y a quand même une aberration dans ce rapport, vous nous dites : il faut planifier l'utilisation du reliquat. Il y a juste un problème, c'est que le reliquat, lui, il n'est pas constant, il y a même un problème

hiérarchiquement supérieur, l'enveloppe de dotation de continuité elle-même n'est pas garantie pour deux raisons.

La première, c'est que c'est tout simplement un article à la loi de finances, c'est une loi. Ce qu'une loi peut faire, elle peut la défaire. Je reviens sur les risques politiques qu'il y a à ce qu'un jour, une majorité au Parlement, décide subrepticement de mettre un terme à cette aventure du fait qu'il y a des reliquats.

Deuxièmement, vous invoquez la parole d'un premier ministre à cette tribune. On sait ce qu'il en est, non pas de la parole donnée de l'Etat, mais de la discontinuité du discours de l'Etat à bien des égards et donc, ce reliquat d'une part, et la dotation ne sont pas garantis. C'est la raison pour laquelle nous n'étions pas d'accord.

Enfin et surtout, je pense que vous avez bien posé les termes du problème, il faut élargir la focale. On peut partager l'idée avec vous, à condition qu'on le mette en débat, que les économies sur les charges de fonctionnement ne suffiraient pas à satisfaire toutes nos politiques. Il va falloir qu'on se le prouve entre nous d'abord, parce qu'au moment où il va falloir négocier l'avenir structurel de la structure financière, je le répète ici au nom de notre groupe, que c'est l'un des enjeux fondamentaux de cette mandature, assier une structure financière durable en fonction des choix politiques que nous faisons, majorité ou majorité et opposition comprise. Jean-Christophe parlait de plafond de verre, vous avez indiqué que nos ressources ne permettent pas de satisfaire toutes les politiques qu'on peut mettre en œuvre. On est face à un problème structurel d'importance et je pense qu'il est urgent qu'en marge de ce rapport, nous nous mettions autour d'une table et qu'on pose ce débat dans des conditions sereines, dépassionnées et fertiles.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

L'orateur suivant sera M. QUASTANA pour « Core in fronte ».

### **M. Paul QUASTANA**

Merci, Mme la Présidente.

C'est asséner des évidences que de dire que s'il y a un reliquat, c'est que l'enveloppe n'a pas été totalement utilisée pour son objet initial. Je voudrais poser deux questions, mais je voudrais avoir des réponses précises de l'office des transports : est-ce

que le fret d'importation est au même coût que le fret d'exportation ? Savoir si on ne serait pas par des mécanismes sournois sous une nouvelle forme de la loi douanière.

Ensuite, je voudrais savoir si, à travers un mécanisme légal, on pourrait, dans le cadre de tout ce qu'on va évoquer tout à l'heure, le PADDUC, le schéma de développement, etc., est-ce qu'on pourrait, à partir d'un mécanisme tout à fait légal pour ne pas s'attirer les foudres de la Commission européenne, favoriser par ce biais nos exportations et participer au développement économique ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Mme COGNETTI, vous n'avez plus de temps de parole à « Un soffiu novu » pour ce rapport-là, le temps a été épuisé par M. SAVELLI et M. MONDOLONI.

M. VANNI a la parole.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste 2 minutes pour rappeler quand même, puisqu'on pourrait faire des débats très longs sur le maritime et on en a faits.

Il s'agit d'un dossier de la chambre régionale des comptes sur le fameux reliquat. Moi, je suis très heureux qu'on puisse parler de reliquat puisqu'à l'office des transports, on a connu des années, non seulement il n'y avait pas de reliquat, mais il y avait même des déficits. Aujourd'hui c'est derrière nous.

Aujourd'hui, on constate un reliquat après avoir fait beaucoup d'efforts et d'avoir utilisé et baissé non seulement le fret, le tarif résident dans l'aérien et toutes ces actions ont eu un coût.

Je ne suis du tout pas d'accord avec les chiffres que vous venez d'avancer, je pense que la baisse de 11 euros sur 1,7 million mètres linéaires, ça fait plutôt 18 millions d'euros. Je pense que vous avez dit 1,8, mais bon ! C'est un effort considérable et 13 millions d'euros, le tarif résident dans l'aérien. Donc, on est à peu près à 30 millions d'euros, c'est-à-dire qu'en ayant augmenté les services, en ayant

baissé le tarif résident dans l'aérien, vous savez très bien que dans le maritime, aujourd'hui, ce n'est pas possible puisque la Commission européenne ne nous le permet pas, on arrive à avoir quand même un excédent. Mais il ne faut pas dire qu'on a un excédent parce qu'on n'a rien fait. On a un excédent aujourd'hui, tout en ayant augmenté le service. On répondra sur la question de M. QUASTANA, puisque vous voyez que là aussi, il y a eu des efforts considérables qui ont été faits.

Donc, tout ça nous permet de dire qu'aujourd'hui, on peut faire mieux et plus, mais en ayant fait tous ces efforts, on arrive quand même à avoir un excédent. Il faut s'en réjouir et s'en féliciter, féliciter aussi Jean-Félix ACQUAVIVA et Vanina BORROMEI qui ont travaillé d'arrache-pied puisque je vous rappelle que, quand ils sont arrivés aux responsabilités, les choses n'étaient pas si faciles.

Aujourd'hui, j'ai envie de dire qu'on discute dans un confort d'excédent qu'on peut redistribuer. Moi, je suis très heureux et on l'est tous, qu'on puisse mettre un peu d'argent dans le comité de massif et dans l'intérieur qui en a bien besoin.

On pourra aller un peu plus loin dans la nouvelle DSP, c'est en discussion. Je crois qu'on a déjà fait beaucoup et qu'on a mobilisé cette enveloppe et dans maritime, et dans l'aérien. Peut-être qu'on pourra faire un peu plus, mais on a déjà beaucoup fait, à mon sens.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller.

La demande de parole suivante, c'est toujours au sein de « Fà populu », elle émane de Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Présidente.

Il y a un écho.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Aspittate, o Sgiò Cunsiglieru, ci vulerebbe chì a ghjente tagliessinu u so microfonu, quelli chì sò in casa soia, parce que ce qui donne de l'écho, u ribombu vene

da i microfoni ch'è sò aperti. Quessu ghjè u primu affare. U sicondu, voi avete da parlà quantunque à pena più vicinu di u vostru urdinatore, sè vo pudete, è fate alzà u sonu.

**M. Jean BIANCUCCI**

Mi sintiti avà ?

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Iè. Avete a gola à pena pigliata, quessa a sintimu !

**M. Jean BIANCUCCI**

Hè a stagione.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ghjè a stagione, t'avete raggiò. Andate puru, fate per u megliu.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'essenziale hè ch'u ciarbeddu sia lindu.

Vi ringraziu, o Sgiò Presidente...

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O Jean, avà, avete tagliatu tuttu, ùn si sente più nunda.

**M. Jean BIANCUCCI**

Mi sintiti ? Bè.

Hè un raportu ch'aghju lettu incù piacè. A dicu parchì hè semplice, pà avè suvitatu u maritimu è l'aerianu anni è anni, à oghji, ùn aghju micca vistu un raportu cusì pusitivu.

Sì pò sempri di chì annantu à u pianu cuntabuli, v'è bè, ma annantu à u fondu, ùn v'è micca. Indè u raportu cusì, sì pò di una manza d'affari.

Néanmoins, je trouve que nos collègues ont été quelque peu sévères, je parle de ceux de l'opposition, voire pour certains, nuancés, mais on n'a pas l'habitude à l'Assemblée de Corse, en tout cas autant que je me souviens, d'avoir des rapports de la chambre régionale des comptes aussi clairs et aussi validants pour l'action de la Collectivité. Je fais appel à d'autres, comme Jean-Martin, il ne me semble pas avoir vu un rapport de ce type depuis des décennies.

Pour rester dans le sujet, M. Président, votre rapport, je parle du rapport de l'exécutif, vous nous le présentez en 5 points. Si on y regarde bien, tout tourne autour du reliquat. Je crois qu'il faut revenir un peu en arrière.

S'il y a un reliquat, c'est qu'il y a des économies de faites. Ces économies n'arrivent pas toutes seules, elles sont l'objet de négociations, on a l'impression que tout est linéaire et mécanique. Pas du tout. Pour avoir présidé la commission de délégation de service public dans la précédente mandature, je peux vous dire, et pour avoir aussi assuré des réunions de plus de 8 heures de temps, ce qui m'a-t-on dit, était la première fois où on s'est attardés aussi longtemps sur ce type de problème, je peux vous dire que véritablement, notre Collectivité à travers son exécutif actuel et passé, a pris à bras le corps ce problème.

Néanmoins, deux retours en arrière parce qu'on a en fait des comportements de riches ; on considère qu'il y a un reliquat et que donc, le reliquat, comme je l'ai dit, fait l'objet et le résultat de négociations.

Mais en revenant un peu en arrière, Jean-Félix ACQUAVIVA l'avait très bien expliqué, vous savez que pendant des années, nous aurions pu bénéficier de dizaines de millions d'euros, peut-être de centaines depuis, de crédits d'investissement concernant le comité de massif. On a dû constater que la Corse en avait été privée. Je trouve que de cela personne n'en parle.

Deuxième chose, on dit : on investit dans les ports et aéroports, on investit dans le routier qui nous a été transféré. Je voudrais revenir sur une chose, et là aussi je fais appel à la mémoire des anciens, on nous a transféré à la fois les routes, les ports, les aéroports sans évaluation, c'est-à-dire en l'état. Ça nous a posé un problème, à savoir notamment la mise en œuvre du PEI et les coûts que ça a généré notamment, les emprunts que la Collectivité a dû souscrire, quelles que soient les mandatures, pour assurer véritablement ses décisions en matière de choix de développement.

Si on parle du dossier, il faut qu'on parle aussi de la demande qui avait été faite précédemment dans d'autres mandatures d'ailleurs que les mandatures nationalistes concernant la fongibilité de l'enveloppe. Ça a été demandé du temps de GIACOBBI, un peu plus loin aussi dans le temps, ça a été aussi une demande permanente à partir du moment où la DCT a été bloquée en valeur. Je crois que c'était en 2007 ou 2008. Ça veut dire que la DCT a diminué depuis. Certes, la situation de la Corse aurait pu s'améliorer, ce qui n'est pas le cas, les coûts concernant les marchandises et les produits vendus en Corse auraient pu diminuer mais ça n'a pas été le cas. Les problèmes concernant la vie chère se perpétuent.

Paul-Félix BENEDETTI insiste sur le fait que le reliquat devait être affecté uniquement au prix qui est pratiqué et donc, à l'amélioration des tarifs, etc. Le problème, on l'a dit, c'est que le reliquat, ça n'est pas un acquis. Le reliquat, et pour répondre aussi la droite, mais ça a été fait par le Président de l'exécutif, le reliquat, ça ne peut pas être quelque chose de prévisible, d'ailleurs, on l'a vu avec la période COVID qu'il est difficile en la matière de savoir de quoi demain sera fait.

Je voudrais insister sur une chose. Dans cette grisaille que l'on peut constater en matière de transport maritime, mais qui annonce très certainement, je parle de la grisaille bruxelloise, vous l'aviez compris, dans cette grisaille, on aurait pu espérer de la part des conseillers à l'Assemblée de Corse et surtout de l'opposition, une attitude un peu plus conciliante et positive.

Je crois que dans les discussions actuelles, ce rapport peut jouer aussi dans la manière d'exécuter les décisions budgétaires et les moyens affectés par le reliquat, il n'y a rien à dire. Vous l'avez vu, le rapport le prouve. Mais il faut, et je crois que ça a été fait, revenir, Jean-Christophe ANGELINI l'a dit en quelques mots, sur ce climat de suspicion qu'il y avait à l'époque, notamment ce qui m'a été alimenté par Mme CHEVALIER, la préfète. Vous le savez, elle n'a fait que poser les problèmes au lieu d'être un interlocuteur avec l'Etat, le Gouvernement, elle a eu un rôle qui était un rôle de procureur. Eh bien, Mme le Procureur, vous vous êtes trompée au moins sur une chose, c'est la destination du reliquat et j'en suis tout à fait heureux.

Pour ce qui concerne le débat général, notamment le transfert de fiscalité, c'est Jean-Christophe ANGELINI qui a abordé cette question, on peut en parler. Mais, Jean-Christophe le sait, cela présuppose des avancées au niveau politique. Cela pourra faire l'objet très certainement de négociations ultérieures, une négociation que l'on

pourrait mener dans un cadre de relations politiques, à la fois avec le Gouvernement et peut-être aussi avec les candidats à la présidence de la République.

Je crois que je suis un de ceux qui dans la majorité, se réjouissent de ce rapport. Nous soutenons le Président de l'exécutif dans ses démarches actuelles qu'il mène, avec la Présidente de l'office des transports, à Bruxelles. Il y a des choses déterminantes qui sont en jeu. Je crois que nous aurons à reparler du fond du dossier à la fin février puisqu'il y aura un rapport du Président pour cela. Je souhaite en tout cas que l'on aille dans un sens positif pour régler ces problèmes.

Une fois de plus, bien entendu, nous soutenons, le groupe soutient le Président de l'exécutif dans sa mission.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Y a-t-il d'autres interventions ? Pas dans l'hémicycle, pas en ligne non plus. Certains ont épuisé leur temps de parole. M. le Président, je vous repasse la parole.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement, Mme la Présidente, je vous remercie, ça fera la transition avec le rapport qui va être présenté sur les perspectives.

On voit bien que ce rapport de la chambre régionale des comptes nourrit nécessairement notre réflexion et les choix que nous serons amenés à faire.

Je vais répondre en partant de l'intervention de Jean BIANCUCCI. D'abord, le remercier pour les perspectives présidentielles qu'il a tracées. Plus sérieusement, dire que je ne suis pas tout à fait aussi sévère que vous, mon cher collègue et ami, notamment vis-à-vis des positions de l'opposition. Je trouve qu'on n'est pas loin du tout d'être très près d'une vision partagée sur cette question et sur les perspectives importantes de discussions à avoir au plan budgétaire et fiscal. Je me réjouis de ces convergences et je vous propose que nous nous voyons sur les modalités dont nous aurons à parler et à arrêter ensemble, notamment dans le cadre de la conférence des présidents pour que l'Assemblée de Corse, dans sa diversité, puisse être totalement impliquée dans les choix, les discussions à venir, que ce soit dans le domaine des transports maritimes et aériens ou que ce soit de façon plus générale, je l'espère, dans



les perspectives politiques, institutionnelles, budgétaires et fiscales. Donc, je crois qu'il y a une très large convergence.

Quelques mots rapidement.

D'abord, ça a été dit, y compris par l'opposition, notamment par la droite, je remercie de cette honnêteté intellectuelle les intervenants qui disent : sur la motivation initiale de la saisine de la chambre régionale des comptes, il n'y a rien à dire.

Ce n'est pas exactement comme ça que les choses avaient été présentées, notamment au plan médiatique à l'occasion de la fuite du rapport provisoire. Donc, j'espère qu'il y aura le même écho à l'extérieur sur l'analyse sur le fond, qui est aujourd'hui partagée de façon unanime, selon laquelle c'est un satisfecit concernant l'application des règles qui est aujourd'hui délivré à la Collectivité de Corse. J'en suis heureux au plan politique, notamment pour les présidentes et présidents de l'office des transports qui sont intervenus, j'en suis heureux pour les personnels de l'office des transports et j'en suis heureux aussi pour les personnels de la Collectivité de Corse, les DGA qui ont travaillé dans un environnement juridique et technique extrêmement complexe d'une part et évolutif parce qu'on n'a pas intégré aussi les contraintes liées à la fusion. Je suis donc heureux de ce résultat. Premièrement.

Deuxièmement, je crois que tous les intervenants ont bien posé le problème. La question technique qui semblait essentielle de la gestion du reliquat étant purgée, ce qui doit nous importer aujourd'hui, ce sont les axes stratégiques de notre réflexion et revenir au fondement du système.

Je réponds par exemple à Paul directement, mais Flora MATTEI le fera tout à l'heure, on a intégré ça, nous par exemple, dans le nouveau système, on a élargi le périmètre de service public, en tout cas consolidé pour le fret, on a diminué de façon globale, très significative les tarifs et surtout, on a fait valider par l'Union européenne un tarif à l'exportation pour nos producteurs qui est inférieur au tarif puisqu'il est de 20 euros le mètre linéaire au lieu de 35 à 40 euros.

Il est étendu également aux importations de matières premières qui sont transformées sur place. Ça nous permet, par exemple de bénéficier deux fois du tarif puisqu'ils en bénéficient une fois sur l'importation de matières premières, le tarif préférentiel, lorsqu'ils produisent et qu'ils exportent, ils en bénéficient une deuxième fois au titre d'exportateurs. Donc, on a essayé d'intégrer ces problématiques.

Je reviens aux questions fondamentales. La simplification technique et comptable, notre collègue Paul-Félix BENEDETTI, je pense qu'elle tombe sous le sens, elle est d'évidence, sauf qu'il faut qu'on ait la discussion globale. Ça a été dit tout à l'heure, là aussi avec honnêteté intellectuelle par Jean-Martin, on a érigé comme priorité politique absolue la défense de l'intérieur et de la montagne, on ne peut pas avoir la discussion sur l'utilisation du reliquat si on ne la resitue pas dans son cadre général.

Deux chiffres : le FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire), le Jura, annuellement, même superficie que la Corse, 13 millions d'euros. Nous : 300 000 euros. Il faut qu'on nous explique la différence. Si on nous explique la différence, on l'accepte. S'il n'y en a pas, que ce n'est pas justifié dans ces proportions, il faut qu'on nous réévalue à concurrence de ce qu'on donne aux autres territoires montagnards. Ils les ont, ils les méritent, mais je pense que nous les méritons aussi.

Si demain on a une ressource pérennisée, identifiée, consolidée qui correspond à une planification sur 5, 10, 15 ans, on n'a plus besoin de l'aménagement législatif qui a été consenti dans un temps T en 2016, 2017. Première remarque.

Comité de massif, vous le savez, on ne l'avait pas fait, on a perdu en gros entre 200 et 250 millions sur l'ensemble des programmations sur 20 ou 25 ans. Ils ont fait défaut. A un moment donné, ce retard-là, on ne peut pas récupérer la totalité des sommes, mais il faut qu'on dise : aidez-nous à combler ce retard parce qu'on a un territoire de l'intérieur de montagne qui a des potentialités énormes, qui a été oublié, délaissé, et qu'aujourd'hui il faut la contrepartie de tout cela.

Après, on arrive, à la discussion d'après et je la pose : la dotation de continuité territoriale.

D'abord, rappeler qu'elle ne s'applique, et c'est l'Union européenne qui le veut, à titre principal qu'entre la Corse et le continent français. On ne peut pas avoir aujourd'hui de continuité territoriale, à part dans un cadre très ponctuel d'un groupement de coopérations territoriales comme on a essayé de faire avec la Sardaigne, on ne peut pas le généraliser aux relations avec le continent italien, par exemple. C'est une réalité juridique. De même qu'il y a une réalité économique, la Corse est totalement dépendante à 90 ou 95 % des importations et dans ces 95 %, du fret maritime. Il faut changer cette trajectoire, mais on ne va pas la changer en 3 ans, en 5 ans, en 7 ou 8 ans qui est le temps d'une DSP. Donc, il faut une vision stratégique.

L'histoire des relations et le fait que la Corse soit coupée de son environnement méditerranéen, fait que sur cette dépendance totale, 90 % d'importations, la quasi-totalité des importations viennent du continent français, avec une structure de distribution, d'achalandage, etc., qui s'est organisée par rapport au continent français et pas ailleurs, alors qu'on aurait pu penser à d'autres types de complémentarité, par exemple et directement avec la Toscane ou avec la Sardaigne. Ça n'existe pas, c'est à créer. Nous allons essayer de faire mais le temps que cela monte en puissance, il y a une réalité aussi qui s'impose à nous.

Le fondement, c'est de dire quoi ?

La dotation de continuité territoriale, comme son nom l'indique, elle est pour créer une égalité entre les citoyens insulaires et les citoyens d'un territoire continental.

Première question : y a-t-il un besoin de service public ? C'est ce que nous demande de justifier l'Union européenne. Quel est le périmètre de ce besoin de service public ? Sur le fret, oui ou non et sur le passager, oui ou non ? Pourquoi aujourd'hui les prix sur les passagers, nous ne pouvons pas influencer dans le domaine du maritime parce qu'à part un tarif passagers sur un volume résiduel de quelques dizaines de milliers de passagers par an, qui est contesté aujourd'hui par l'Union européenne, nous ne soutenons plus, parce qu'on considère, et l'Union européenne a considéré qu'il n'y a pas de besoin de service public dans le domaine passagers, eh bien nous ne contribuons plus à financer le passage maritime des passagers. C'est le jeu de la concurrence qui s'organise. Donc, ça, ce sont les réalités.

A un moment donné, dès lors qu'on aura fait, ou pas, valider un besoin de service public, nous pensons qu'il existe, qu'on en aura délimité le pourtour, on nous autorise à verser une dotation de continuité territoriale qui doit compenser le surcoût engendré par la mise en place de ce service public.

Nous avons essayé de le faire dans les conditions techniques qui démontrent que nous ne surcompensons plus.

La vocation, elle est, et nous avons essayé de diminuer le plus possible le prix du fret, sans avoir d'effets pervers, de continuer à diversifier, à monter en production, à diminuer en dépendance, notamment aux importations mais ça se fera, le SRDE2I, etc., changement de modèle et on sait que ça prend du temps, encore faut-il l'engager. Nous

allons essayer de le faire encore mieux que cela n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui. Besoin de service public, compensation fret, passagers, aériens, maritimes.

Je vous renvoie, je ne reviens pas sur Jean-Michel SAVELLI, il y a une analyse technique, je vous renvoie à la page 10 de la chambre régionale des comptes avec le graphe sur la tendance forte à la diminution des dépenses. Comme nous avons essayé de corriger les carences de la DSP, à un moment donné, vous verrez que dans le maritime, en 2016 on est à 152 millions d'euros, 173 millions d'euros, c'est le coût de la hausse du carburant à l'époque. Alors nous n'avons pas à intégrer directement, mais à l'époque, il y avait un vide juridique. Si on n'avait pas compensé, ça aurait entraîné un surcoût du fret. S'il y avait eu un surcoût du fret, pour les entrepreneurs et in fine pour les consommateurs, c'était une catastrophe. Donc, on a payé plus, mais on a corrigé, on a intégré dans le contrat qu'aujourd'hui, les délégataires de service public souscrivent un mécanisme de compensation et d'assurance qui est à leurs frais et qui garantit que nous sommes prémunis des variations du prix du carburant. Donc, on a essayé d'améliorer tout ça.

Reste une question fondamentale sur la dotation de continuité territoriale dans le domaine maritime. On met de l'argent, on a des études, qu'on va verser à l'Assemblée de Corse, qui démontrent que cette dotation de continuité territoriale permet de gommer les surcoûts sur le passage maritime entre le continent français et le continent corse. On a évalué ça dans une étude, à environ 10 millions d'euros par an de restitution de pouvoir d'achat aux consommateurs insulaires.

Il n'en reste pas moins, et c'est la question à laquelle on a travaillé à la conférence sociale, que dans beaucoup de domaines et notamment dans les produits de grande consommation, de consommation courante, il y a un surcoût. Donc aujourd'hui, le mécanisme de dotation de continuité territoriale, s'il gomme, nous semble-t-il, de façon satisfaisante le surcoût lié au passage, il y a d'autres surcoûts en amont ou en aval qu'il faut mieux identifier, c'est l'objet d'une étude qu'on a confiée là aussi à des techniciens, pour essayer de les corriger et de les compenser et pas forcément à travers une compensation supplémentaire de notre part.

Donc, sur tout ça, je pense que nous avons travaillé.

Je remercie le groupe « Fà populu in seme », ses intervenantes et intervenants qui ont restitué, qui ont soutenu directement et explicitement ce qui est fait.

Je remercie également les autres intervenants, Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix, Paul QUASTANA, Jean-Martin, enfin je ne vais pas citer tout le monde, y compris l'opposition parce que je pense que sur les fondamentaux, on est d'accord.

Cette affaire du rapport, maintenant, elle est clôturée et elle est derrière nous, sauf que ça nous donne les éléments pour construire notre argumentaire global. Sur la desserte maritime, eh bien on verse au débat tous les éléments que nous avons pour que l'Assemblée de Corse puisse les avoir et accompagner le Conseil exécutif, si elle le souhaite, y compris à l'unanimité, si cela est possible dans les semaines, dans les mois à venir, chacun étant dans le respect de ses prérogatives et compétences, mais pour montrer que la Corse fait bloc sur un enjeu qui est un enjeu central. C'est le maritime et ça sera aussi l'aérien.

L'année prochaine, on a l'aérien qui est un enjeu économique majeur, un enjeu environnemental, un enjeu touristique, un enjeu de service public et un enjeu social comme l'est le maritime, parce qu'en arrière-plan, il y a une exigence légitime au plan social. Il y a dans l'aérien la même exigence puisque nous avons à ce jour deux délégataires, Air France avec des salariés et notamment des centaines de salariés qui sont en Corse, vous savez qu'il y a un vrai risque social récurrent depuis longtemps qui n'a pas été réglé lors des années qui viennent de s'écouler. Et puis, il y a Air Corsica, c'est plus de 800 salariés et familles, un outil stratégique pour la Corse.

Donc, nous devons nous préparer à ces rendez-vous : maîtrise des transports maritimes et aériens stratégiques pour une île ; discussions à venir stratégiques ; discussions à venir sur l'aérien stratégiques ; discussion sur le rattachement envisagé de la CCI et de la CMA stratégique aussi, y compris par rapport à ces exigences de maîtrise de nos ports, aéroports et de nos moyens de transport extérieurs et intérieurs ; la place pour l'initiative privée, oui bien sûr, mais dans un système qui permet de voir ses intérêts fondamentaux garantis.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci à tous pour ces échanges riches à la suite du rapport du Conseil exécutif. Merci, M. le Président pour ces derniers éléments.

L'Assemblée doit prendre acte de ce rapport. Est-ce que quelqu'un ne veut pas prendre acte ? Non.

**L'Assemblée de Corse prend acte** de ce rapport relatif aux observations de la chambre régionale des comptes sur l'utilisation des résultats de la DCT.<sup>1</sup>

Nous allons passer au rapport suivant concernant le maritime. On m'indique qu'il faut faire une petite relance du système qui va prendre une minute pour remettre à niveau les choses. On va le faire, profitez-en pour faire des petites pauses techniques, si vous avez besoin. Nous reprenons tout de suite sur le rapport maritime.

**La séance est suspendue à 12h16. Elle reprend à 12h29.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous avons procédé volontairement à une coupure puisque nous avons procédé à une relance plutôt que d'avoir un débat ou vote qui soient interrompus par la technique qui aurait décidé de s'arrêter. C'est sous contrôle.

Tout de suite, avant la pause méridienne, nous passons au rapport d'information relatif à la desserte maritime entre le continent et la Corse et la Corse et le continent. Mme la Conseillère, c'est à vous de commencer.

**RAPORTU D'INFURMAZIONE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU  
ESECUTIVU / RAPPORT D'INFORMATION DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF**

\* **Raportu n° 024** : Raportu d'infurmazione in quantu à u serviziu marittimu Cuntinente / Corsica.

\* **Rapport n° 024** : Rapport d'information relatif à la desserte maritime Continent / Corse.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

<sup>11</sup> Délibération N° 22/013 AC

Cette question de la desserte maritime de la Corse avec le rapport du Président du Conseil exécutif déposé en dernières minutes, étant donné que nous avons eu des réunions jusqu'à il y a 3, 4 jours, d'où le délai de remise, cette question de desserte maritime, comme vous le savez, est fondamentale, cruciale pour le début de cette mandature. Elle fait partie d'ailleurs des axes prioritaires des enjeux et non pas simplement en termes de vision et d'organisation de la desserte maritime au sens stricto sensu juste organisationnelle, mais aussi et surtout, on en a parlé d'ailleurs à la question orale d'hier, au niveau de la prise en compte de l'environnement, de la prise en compte de l'outil naval. Je pense que ça fait partie des enjeux primordiaux qu'il va falloir que nous regardions en face et très rapidement.

Ce rapport, je vais vous le présenter de manière la plus réaliste possible, objective pour le plus vous donner les informations et moins les ressentis qu'on a pu avoir sur les différentes séances de travail et réunions que nous avons eues.

En gros, il sert à faire deux choses : la première, c'est un point d'étape sur la caractérisation que nous sommes en train de mener pour le tracé des schémas maritimes à l'horizon 2023. Quelles sont les différentes étapes qui ont été lancées ? Quelles sont celles qui vont être poursuivies dans le courant de l'année 2022 ?

Ensuite, un point d'information sur tout le travail qui a été mené depuis les 6 derniers mois pour pouvoir essayer d'informer l'Assemblée de Corse sur les différents échanges qui ont eu lieu à ce sujet entre le Conseil exécutif, la Commission européenne, le secrétariat général des affaires européennes, les différents ministères, chacun dans ses prérogatives et dans ses compétences.

Un petit rappel sur la vision qui guide l'action du Conseil exécutif. La Collectivité de Corse organise ses transports maritimes et aériens entre la Corse et le continent.

La vision que nous avons, c'est la volonté de garantir à la Corse et à ses institutions, une maîtrise parfaite des enjeux stratégiques en matière de desserte maritime et aérienne, de par un périmètre de service public qui correspond à un besoin et à des intérêts de la Corse, à un service efficace de qualité, à des coûts maîtrisés, on en a parlé précédemment via la DCT, à un système économiquement et socialement vertueux.

Enfin, je le disais en introduction, les enjeux de transition écologique qu'il faudra, tôt ou tard, que l'on intègre durablement dans cette stratégie globale. Le tout, et vous le savez, contentieux sur contentieux, dans un cadre juridiquement sécurisé. Ça fait partie d'une équation particulièrement complexe, mais qui assied une vision politique qui est portée de manière courageuse depuis 2016.

Il y a une délibération qui a été actée pour cette vision politique le 6 septembre 2016 et nous sommes en train, en ce moment, de négocier et de discuter avec l'Etat, la Commission européenne.

Ces négociations s'articulent autour de 3 points.

Le premier, c'est solder ce passif et l'héritage du passé. C'est très compliqué, les errements nous poursuivent et il est très difficile de faire infléchir les choses quand vous avez un passif multigénérationnel qui vous colle, en quelque sorte, dans chacune des démarches que vous faites, dans chacune des réunions à laquelle vous allez, c'est la première chose, et qui ont d'ailleurs débouché sur des condamnations pécuniaires, à l'encontre de la Collectivité, particulièrement lourdes.

Le second point, c'est que nous voulons obtenir la clôture de l'enquête formelle qui a été ouverte par la Commission européenne en février 2020 à l'encontre de la délégation de service public 2019/2020 à la demande de la compagnie Corsica Ferries.

Ce qui est juste doit l'être pour tous les états-membres, un traitement équitable entre les états-membres qui organisent les aménagements et les règles de cabotage tels qu'ils l'entendent.

Pour le troisième point, il s'agit plus, et ça rejoint ce que je disais également en propos liminaire, sur la sécurisation juridique, pour construire un système de desserte maritime conforme à nos objectifs à compter de l'expiration de la délégation de service public le 31 décembre prochain.

Nous avons donc très peu de temps. 2022 va être une année qui va être jalonnée, particulièrement dense sur les différentes étapes pour pouvoir caractériser notre desserte maritime et sa future organisation.

Nous en venons aux différentes étapes que nous sommes en train d'organiser aujourd'hui. Nous avons des travaux de préparation sur le futur service public maritime.



Pour faire court, la desserte maritime de la Corse avec le continent français est soumise à des obligations de service public, on appelle ça des OSP. Je ne vais pas vous faire un cours sur les OSP et les DSP. Par contre, il faut aussi qu'on comprenne les différences. Il y a des OSP unilatérales qui cohabitent en ce moment même avec des conventions de délégation de service public. Ce sont ces délégations de service public qui arrivent à échéance en décembre 2022.

Afin d'assurer la continuité territoriale à l'issue de décembre 2022, nous devons avoir cette exigence de continuité et faire des travaux préparatoires pour pouvoir le plus possible organiser le futur service de cabotage entre la Corse et le continent. Des travaux précis vont être faits. Je reviendrai sur chacun de ces points pour en expliquer les différents termes et pour pouvoir vous montrer à quel point il faut être méthodique et à quel point les différentes épreuves qui nous sont imposées, vont dans le sens des prérogatives et des législations européennes.

Dans cet objectif, la Collectivité s'est attachée à respecter les principes du droit européen, notamment à appliquer le test de marché, dit test SNCM, qui précise les 3 étapes à respecter pour démontrer l'existence d'un besoin de service public.

La première phase qui a été lancée en décembre dernier, c'est l'analyse du marché. C'est une caractérisation de la demande qui nous permet, avec différents questionnaires destinés aux usagers, aux convoyeurs, aux personnes qui doivent se rendre sur le continent pour des raisons de santé, pour suivre une thérapie, ou alors des étudiants qui partent sur le continent pour y réaliser leurs études supérieures. C'est une caractérisation avec une consultation publique qui a été réalisée par un prestataire indépendant. Première phase, analyse d'une demande de besoins.

La seconde qui est en cours en ce moment, qui a été lancée il y a quelques jours, c'est la consultation des opérateurs pour déterminer si l'offre privée existante peut répondre à la demande identifiée par la première phase. C'est ainsi qu'on va pouvoir essayer de caractériser la défaillance du marché, avec une carence ou non de l'initiative privée.

Pour la troisième phase, il s'agira de démontrer que la solution retenue pour répondre aux besoins non couverts par l'initiative privée en cas de carence, est bien celle qui porte le moins atteinte au fonctionnement du marché. On part donc sur une approche au moins préjudiciable.

Cette première étape a été relayée, comme je vous le disais pour l'analyse du marché, depuis décembre dernier pour une consultation la plus large. Il y a une campagne de communication qui a été faite, il y a eu des questionnaires qui ont été diffusés via le site de la Collectivité de Corse et via les réseaux sociaux et les journaux.

La consultation a consisté à interroger les résidents, les transporteurs sur leurs habitudes, leurs préférences en termes de transport pour rejoindre le continent par la voie maritime.

Cette consultation a rencontré un succès considérable, je pense qu'il faut le souligner. On a eu une participation de 1 000 personnes tout confondu, (étudiants, personnes qui se déplacent sur le continent pour des raisons de santé, convoyeurs, usagers classiques), qui se sont donc prêtées au jeu pour essayer de caractériser leurs demandes, leurs périmètres, leurs souhaits, leurs habitudes et les préférences qu'ils avaient. C'est un record de participation, je peux le dire, parce que lors de la dernière DSP, on avait en tout et pour tout, même si les conditions avaient été parfaitement réalisées, nous avons totalisé 50 participations, ce qui montre aussi l'intérêt et l'engouement des transports pour les résidents corses.

Quelques points sur les premiers résultats de cette consultation qui permettent d'identifier de manière claire et transparente, ce sont les chiffres, les tendances qui structurent la demande pour les passagers et pour le fret.

Cette consultation a fait apparaître, d'une part une demande de transport maritime pour les passagers qui résident en Corse, donc les résidents corses. Deux types de passagers : les passagers résidents corses et les passagers non-résidents qui forment un segment que l'on n'a pas pris en considération étant donné que l'intérêt est bien de caractériser le besoin des résidents. C'est un petit peu, pour la comparaison, entre les voyages affaires qui nécessitent une régularité, la rapidité du confort versus des voyages en agrément, avec plutôt une vision touristique, avec le vecteur coût qui est particulièrement prépondérant.

Tout cela pour finir sur une demande de transport sanitaire de malades corses, avec leurs accompagnants qui forment une demande sur des besoins spécifiques, idem pour les étudiants. Pour ces déplacements, la destination des Bouches du Rhône est la destination principale. On parle de 81 % du trafic sanitaire au départ de la Corse qui va se faire dans la région marseillaise.

D'autre part, les réponses des transporteurs de fret montrent qu'ils font une distinction entre les transporteurs de semi-remorques, fret non-tracté, le fret roulant, donc fret traqué, et le fret auto-commerce, c'est-à-dire les voitures qui vont venir du continent à destination des concessionnaires et à destination des loueurs de véhicules.

Pour le fret non-tracté qui représente la majorité du flux de fret entre la Corse et le continent, on est sur une caractérisation à 100 % qui se fait actuellement via Marseille.

Pour les deux autres segments, avec des flux sur l'ensemble des ports continentaux français, même certains, par exemple via le port de Nice, sont des transports particulièrement marginaux.

Par contre, pour ce qui est des marchandises dangereuses, il y a un port d'attache qui le port de Marseille. Ce choix de port continental dépend essentiellement de la proximité avec les lieux de chargement, les infrastructures qui vont être afférentes pour le stockage et pour la chaîne logistique qui s'organise de ce côté-là.

Le transport de fret roulant tracté génère des convoyeurs qui sont des passagers comme les autres au sens de trafic général, ce qui plaide en faveur du passager. C'était la première étape, celle qui s'est clôturée au début janvier dernier.

La deuxième étape qui est en train de se réaliser en ce moment, c'est le fameux test SNCM pour pouvoir interroger les compagnies qui desservent la Corse. Quel est l'écosystème de compagnies qui pourraient candidater ? Quels sont les différents périmètres ? Quelles sont les différentes lignes qui pourraient intéresser telle ou telle compagnie ? Donc, de manière très large et ça concerne les délégataires comme les non-délégataires, tout le monde est interrogé de manière identique.

Le test de marché est actuellement encore en ligne. Vous avez le lien qu'il est très important de noter, si vous voulez justement aller voir pour pouvoir vous faire une idée.

Cette phase-là, donc la phase n° 2, va durer 5 semaines jusqu'au 22 février. On pourra à ce moment-là d'ailleurs faire un point d'étape.

La troisième phase et la dernière pour le test SNCM qui s'ouvrira pour la finalisation donnera lieu, en théorie, à un rapport sur le choix de mode de gestion. C'est ainsi et à ce moment-là qu'on parlera d'OSP, OSP unilatérale, OSP compensée,

délégation de service public (DSP). Et donc, cette procédure, qui est méthodiquement irréprochable, nous permet de sécuriser juridiquement le périmètre de service public.

C'était le point technique sur les différentes phases que l'on va devoir mettre en place.

Il y a aussi les discussions en parallèle, vous imaginez ; des discussions qui sont particulièrement techniques, mais aussi beaucoup politiques. Vous savez que ce sujet est particulièrement politique. Ce sont les mêmes discussions, en gros, qui tournent autour de l'existence d'un besoin de service public ; existence d'un besoin de service public, mais aussi la mise en œuvre du service public à l'horizon de 2023.

Il faudra ainsi prendre en compte aussi bien l'Etat, en sa qualité d'Etat-membre, que la Commission européenne, mais également les souhaits et la capacité à organiser de la Collectivité de Corse.

A cette fin donc, des discussions politiques et techniques avec notamment le Secrétariat général des affaires européennes. Nous sommes face à des enjeux stratégiques et avec des modalités opérationnelles d'organisation de desserte maritime de la Corse.

La Collectivité donc entend clairement que le Gouvernement puisse venir absorber complètement les arguments qui sont les siens, pour pouvoir les prendre et les porter à la Commission européenne, pour la défense en tout cas des positions de la Collectivité, notamment sur la demande de clôture de procédure formelle ouverte au titre de la DSP 2019-2020. C'est la première chose.

La deuxième chose. Les discussions politiques et techniques particulièrement complexes avec la Commission européenne, aux fins de validation des points que l'on a évoqués juste avant.

La Collectivité a arrêté en fait cette logique de contentieux de la Collectivité de Corse, de l'exposer comme ça. La Corse et les Corses sont concernés de premier chef, ils sont exposés donc à ces difficultés et ne peuvent bénéficier d'une qualité et d'un confort de desserte maritime tels qu'ils le souhaitent si on est dans cette logique à chaque fois, avec cette épée de Damoclès qui ne sécurise absolument rien.

Il faut apaiser la situation pour trouver un climat d'entente et faire enfin avancer les choses pour que tout le monde puisse y trouver son compte.

Le troisième point, c'est l'implication de l'ensemble des institutions et des acteurs des deux rives. Je ne sais pas si vous avez vu récemment une saisine qui a été faite de la région sud, pour justement essayer de joindre les forces au niveau des élus pour une démarche conjointe des élus de la région PACA, qui nous permettent en fait d'interpeller directement la Commissaire européenne, qui leur permet en tout cas d'interpeller directement la Commissaire européenne, sur l'importance vitale de la desserte maritime pour leur territoire et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux que la desserte engendre dans une logique de développement durable. Socialement, économiquement et environnementalement.

De notre côté, Collectivité de Corse et Office des transports, nous maintenons des échanges très réguliers avec la Commission européenne. Les relations sont particulièrement fluides depuis quelques temps, avec de nombreux écrits, avec des procès-verbaux, avec des notes de service qui nous parviennent, avec donc une sécurisation qui nous permet de voir les choses de manière beaucoup plus sereine.

La prochaine réunion technique d'ailleurs, se tiendra avec les services de la DG concurrence de la Commission européenne début février, à laquelle nous participerons et à laquelle d'ailleurs nous pourrions partager les différentes conclusions résultant de la consultation publique achevée en janvier, sur l'analyse des marchés. Cette réunion sera ensuite suivie d'autres réunions qui permettront, avec un rythme que la Collectivité de Corse et l'Office des transports, désirent soutenu, de faire avancer ces interrogations-là et de lever en tout cas tous les doutes pour la procédure formelle en cours.

Parallèlement à ces échanges techniques, nous sommes montés avec une délégation restreinte, le 18 janvier dernier, au Parlement européen. Une rencontre avec la Commissaire européenne qui nous a reçus pour pouvoir justement aborder les questions de la desserte maritime, mais pas que, pour qu'il y ait vraiment un complément d'information entre ce que la Commissaire européenne percevait via la DG concurrence, mais aussi la réalité du terrain que nous avons en Corse, mais aussi entre la Corse et le Continent.

Cette rencontre a permis au Conseil exécutif de présenter directement à la Commissaire européenne les objectifs prioritaires qui sont les siens dans la question de la desserte maritime.

A l'issue donc de la procédure d'enquête approfondie ouverte par la Commission européenne en février 2020, je cite, « *En vue de déterminer si les contrats de délégation de service public relative à la desserte maritime de la Corse attribuée en juin 2019 sont conformes aux règles de l'UE, en matière d'aide d'Etat...* », ce sont

exactement ces propos qui vont être sur la table des négociations au cours de cette année.

Cet échange a également été l'occasion d'exposer, comme je le disais, de manière concrète les réalités de terrain et les spécificités que présente notre île. La Commissaire d'ailleurs a abondé dans notre sens, dans le fait que la Corse est la Corse, la Corse n'est pas la Sardaigne et donc les spécificités sont à prendre à compte dans la desserte maritime.

Le premier point que l'on a vu donc avec la Commissaire, c'était aussi d'expliquer le caractère insulaire.

Nous sommes un territoire isolé, nous sommes une zone non-interconnectée, donc il y a une rupture géographique naturelle de ce bras de mer qu'est la Méditerranée entre la Corse et le Continent. D'ailleurs, la Commissaire européenne a parlé de compensation mise en parallèle avec de la souffrance. C'est-à-dire que s'il y a compensation, c'est justement par rapport à un préjudice, donc cela veut dire en quelque sorte que l'on subit une insularité qu'il faut compenser.

Deuxième point que nous avons abordé avec elle, c'est aussi sur la structure économique de la Corse, et le Président l'a rappelé justement au titre de la DCT, qu'il sera très difficile en tout cas d'infléchir dans les deux ou trois prochaines années du simple fait que nous sommes dépendants d'importations, nous sommes dépendants à plus de 80 %, en tout cas de fret et donc de marchandises qui nous viennent du continent.

Ensuite, et c'est une réalité, on a parlé de saisonnalité des flux, on a parlé des besoins qui sont différents en période estivale et en hiver.

On a également abordé le statut d'île-montagne qui est un statut spécifique, mais qui est un statut qui est inscrit dans le droit français et qui montre en fait, de manière très claire, les difficultés que nous avons à interpénétrer la Corse, son relief, sa topographie, d'un point à un autre de l'île. Et c'est pourquoi la desserte, en règle générale, s'est facilitée en quelque sorte autour des différents ports de l'île. Il est plus facile d'acheminer du continent à un port, plutôt que d'un point à un autre point de la Corse en passant par l'intérieur.

Enfin, l'absence de situation de concurrence pure et parfaite.

Nous avons en tout et pour tout 4 opérateurs pour assurer une desserte maritime en Corse, avec des positionnements qui sont particulièrement compliqués.

La situation également de position dominante d'un opérateur économique dans le domaine des transports de passagers, nous l'avons abordé, ainsi que les risques induits par toutes situations de monopole - des expériences qui sont tirées d'un passé proche et lointain- et d'oligopole.

Il faut rappeler que les situations de monopole sont des situations avec un principe contradictoire aux valeurs de l'Europe.

Il faut ainsi concilier une libre-concurrence avec d'autres principes de l'Union européenne tout aussi essentiels. On parle de cohésion territoriale. On parle d'égalité entre les citoyens. On parle de prise en compte de cette insularité. On parle de nécessité à respecter les prérogatives des Etats et des collectivités infra-étatiques, de droits sociaux, de droits environnementaux, de transparence et d'équité fiscale.

Le Conseil exécutif donc, s'est positionné sur tous ces points de manière très claire et de manière très sereine pour comprendre les différents points de blocage qu'il pouvait encore y avoir au niveau de la Commission européenne pour organiser des échanges réguliers, afin de préparer au mieux le futur cadre de la desserte maritime. C'est chose faite. Elle a ainsi pu nous donner sa vision des faits. Comme je le disais tout à l'heure, la Corse est la Corse et elle ne ressemble à n'importe quelle autre île, donc il y aura des spécificités qu'il faudra prendre en compte et qu'il faudra prendre en compte dans le cadre de la future desserte maritime de la Corse.

Les semaines donc qui arrivent seront décisives.

Le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, de concert, font un travail remarquable pour faire avancer les choses dans le bon sens. Ils sont garants des biens, des intérêts matériels et moraux du peuple corse, des Corses, ont vocation à œuvrer ensemble pour pouvoir résoudre ce problème une fois pour toutes de la desserte maritime entre la Corse et le Continent.

Nous espérons et nous construisons, en tout cas nous mettons tout en œuvre pour que ce dossier connaisse une issue positive et une mise en œuvre opérationnelle sécurisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Il s'agit donc d'un rapport d'information qui n'a pas donné lieu à des rapports de commission.

Par contre, on peut demander si, je pense que l'Exécutif en est d'accord, il y a une intervention dans la salle ou plusieurs, il n'y a pas de souci, notamment des demandes d'informations complémentaires.

Le débat est ouvert. Qui souhaite s'exprimer ? J'enregistre les intervenants.

J'essaye d'organiser un peu les débats, vu l'heure tardive, il est 12 h 55. Je vous invite quand même à la concision.

Je vous en prie, M. SAVELLI.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Mme la Présidente.

Merci, Mme la Présidente de l'Office des transports, pour ce point d'étape qui nous permet d'être informés de l'avancée de vos travaux.

Moi, je vais être beaucoup moins technique et beaucoup plus concis que lors de ma première intervention, et je vais essentiellement faire quelques commentaires et vous demander quelques précisions.

D'emblée, je voudrais vous préciser que notre groupe n'a aucune opposition de principe sur un système de DSP, donc pour clarifier les choses.

Ce que j'ai retenu de ce que vous avez dit et de ce qui est donc inscrit dans le rapport écrit, même si ce n'est pas encore définitif, vous vous appuyez quand même sur la délibération de septembre 2016, qui avait fixé un cadre, votre vision à long terme sur la desserte maritime. En gros, c'est une vision qui consistait à créer une compagnie maritime d'exploitation à capitaux mixtes, avec la création d'une SEMOP (elle n'était pas unique puis l'est devenue) détenue à **51% par la CdC et à 49 % par un pool d'opérateurs privés.**

Là-dessus, j'ai une première question :

Pensez-vous que ce type montage puisse satisfaire les instances européennes sachant qu'il pourrait être contraire au principe, à priori intangible, d'un **appel d'offres ligne par ligne ? Première question.**



**Concernant la durée de la DSP**, vous avez envisagé une période de 10 ans qui permettrait d'amortir les investissements de flotte et de faciliter les acquisitions en biens de retour, en fin de concession. Les deux sont liés, en fait. C'est 10 ans parce qu'il y a un objectif d'appropriation de flotte en fin de concession.

**Très bien**, sur ce principe, sauf que ça pourrait mettre en cause le fondement même de la DSP, à savoir le constat au temps T d'une éventuelle carence d'offre privée.

En gros, ce que je veux dire, c'est qu'on fige dans le marbre une durée de 10 ans, on fait des tests-marchés très régulièrement, on est très précautionneux de ce point de vue-là, mais en figeant une durée de 10 ans, en quelque sorte, sans clause de revoyure, on peut se retrouver à un moment donné dans une difficulté, notamment s'il y avait l'entrée d'un nouvel opérateur.

Je voudrais rappeler, pour mémoire, Mme la Présidente, vous n'étiez peut-être pas encore au fait de ces sujets, mais en 2016, il y avait quand même eu un précédent. On a connu un précédent avec l'arrivée d'un opérateur, qui était peut-être de circonstance, mais l'arrivée d'un opérateur avec 2 cargos, 2 vrais cargos, des ro-ro qu'on appelle, et qui sont venus d'un coup déstabiliser complètement un marché.

On aurait fait un test-marché à ce moment-là, les résultats n'auraient pas été les mêmes que ceux d'aujourd'hui.

Donc, il ne faut pas qu'on raisonne uniquement réglementation, ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire. Il faut savoir qu'on est dans un environnement concurrentiel et qu'à un moment donné, tout acteur peut venir perturber l'environnement et à un moment donné, même s'il vient au début en disant « je viens tant pis, je fais du Marseille-Bastia ou Ajaccio avec un ro-ro sur mes propres moyens », au bout de 2 ou 3 ans, il peut se réveiller en se disant « mais finalement, j'ai en face de moi des concurrents qui sont subventionnés, alors que la carence du privé a changé entre temps ».

C'est la seconde question : pour pallier ce risque, comptez-vous prévoir une clause de revoyure annuelle ? Parce qu'en fait, la seule solution serait d'avoir à un moment donné, dans ce contrat de DSP, une clause de revoyure annuelle qui consisterait en un test-marché, mais qui malheureusement pourrait remettre en cause la pérennité de cette DSP. C'est donc la deuxième question.

Enfin, je terminerai par la mise en œuvre opérationnelle de cette future desserte, en tentant un début de rétroplanning.

Vous avez parlé justement du délai qui nous est imparti, donc moi, j'ai essayé de faire ce rétro-planning :

1<sup>er</sup> janvier 2023, mise en service de la nouvelle déserte, c'est l'objectif

Désignation du/des délégataires : je souligne le fait que la désignation de ce délégataire ne pourra pas se faire dans l'urgence. Un candidat qui répond sur une DSP de 10 ans, c'est une compagnie de transports, elle a des réservations qui sont engagées, car il faut savoir qu'une compagnie de transport, en général, ouvre les réservations sur un délai d'un an.

Donc, il faudra que, compte tenu de la durée de la délégation et des obligations qu'a tout opérateur à un moment donné, puisqu'ils ont une activité courante, il faudra tenir compte donc d'un délai de mise en place raisonnable que j'estime, mais ça n'engage que moi, au minimum de 5 à 6 mois.

Donc, en gros, il faudra qu'on ait, pour respecter ce délai de mise en place, boucler et attribuer fin juin, voire fin juillet cette délégation.

Pour terminer on rétroplanning, je ne vais pas rentrer dans le détail mais il nous resterait 5 à 6 mois pour finaliser les tests marchés, puisqu'ils ne sont pas encore terminés ; valider le cadre juridique avec l'Etat et Bruxelles ; rédiger le cahier des charges ; publier les appels d'offres ; réunir les 2 CDSP (ouverture des plis et des offres) ; négocier ; plus tous les votes qui vont devoir intervenir en assemblée...

Tout cela, effectivement, vous l'avez dit, c'est un planning très serré, qui en plus sera un peu plombé par les échéances du calendrier électoral.

Ma dernière question est : **Pensez-vous que ces délais soient tenables, et avez-vous envisagé un plan B, autre qu'une nouvelle DSP de raccordement ?**

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalement, c'est toujours votre groupe qui intervient : Mme COGNETTI.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

C'est vrai que le maritime est un enjeu stratégique pour notre insularité. Mais concrètement, vous avez évoqué le fret, le stockage, etc., mais le maritime n'a de sens que si notre réseau est aussi rénové.

Je n'ai pas pu intervenir précédemment parce que nous n'avions pas assez de temps imparti. Donc, la rénovation du réseau routier est aussi nécessaire pour activer ce que vous êtes en train de mettre en place.

Tous les élus qui sont ici et tous les élus qui représentent le monde rural ne peuvent qu'être d'accord avec ce qu'a évoqué le Président tout à l'heure et qu'il a souligné : une rénovation est essentielle pour l'accessibilité aux lieux.

Une route n'est pas une fin en soi, mais c'est plutôt un maillon d'un réseau qui doit être considéré comme un élément essentiel pour notre ruralité et nous savons qu'elle est forte, et la demande aussi.

Donc, trouvons une solution ensemble, comme vous l'avez dit, dans une logique de démarche conjointe en termes d'accessibilité externe et interne.

Voilà le souhait des élus du monde rural aussi. On ne peut pas toujours être laissé-pour-compte et on est d'accord pour cette accessibilité, on est d'accord pour mettre en évidence l'importance du maritime, mais ça va de pair avec le développement de notre réseau routier.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme COGNETTI. Vanina BORROMEI doit intervenir pour « Avanzemu ».

**Mme Vanina BORROMEI**

Salute à tutti ! Merci beaucoup.

Ce rapport, Présidente, qui est essentiel, vous ne serez pas vraiment surprise, j'imagine, de mes propos.

J'ai envie de vous dire finalement, lorsque je vous entends, finalement rien de vraiment nouveau, comme dirait Jean BIANCUCCI, sous la grisaille de la Commission européenne.

Vous avez développé ces procédures que nous avons mis en œuvre depuis 2015, pour être, je pense, un exemple en termes de service public de transport, pourquoi ? Vous parliez de handicap structurel, on a parlé longuement de la dotation de continuité, du besoin de service public.

Aujourd'hui, je dois vous dire, et vraiment l'objectif c'est de vous accompagner car vous connaissez notre attachement à ce service public, lorsque je dis « rien de nouveau sous les cieux de la Commission européenne », c'est effectivement que ce cycle de réunions avait déjà été entamé et les interlocuteurs changent régulièrement, ce qui nous met face à des difficultés sans égal, tout simplement parce qu'il y a ce droit national qui est strictement respecté.

La procédure, vous l'avez rappelé, l'enquête de besoins, un service public de qualité, établir le cahier des charges.

On se réjouit, et je voulais rebondir d'ailleurs sur les chiffres que vous avez donnés, sur les retours du besoin de service public. On est passé de 50 réponses à plus de 1 000 réponses, d'après ce que vous disiez. A mon avis, sans trop m'avancer, pourquoi ? Tout simplement, parce que je crois que ce dossier maritime a fait malheureusement l'actualité ces dernières années et je pense que les usagers ont réellement pris conscience aujourd'hui de l'enjeu qu'il y avait pour ce service public et pour la qualité de ce service public.

Aujourd'hui, vous le disiez, et c'est depuis 2019, il n'y a plus de passagers qui sont compensés. Il n'y a plus de passagers compensés mais, Chère collègue, ce n'est pas pour faire plaisir à la Commission européenne, c'est parce qu'il y a eu des études de besoins de service public qui ont été menées en 2018, en 2019, il y a un opérateur qui trafique sous OSP, qui assure près de 80 % du trafic passagers et donc le retour des enquêtes de besoins de service public a démontré que le passager ne pouvait être compensé plus que de manière résiduelle ; résiduelle pour nous, c'est-à-dire pour l'Office à l'époque et quelque milliers de passagers. Il y avait bien sûr les usagers qui se déplaçaient pour raisons sanitaires, des étudiants et bien sûr les convoyeurs. Mais globalement, le passager n'était plus compensé.

Aujourd'hui, je vous rappelle ces éléments, pourquoi ? Parce que vous parliez de cette enquête formelle qui a été ouverte. Lorsque nous avons présenté tout cela à la Commission européenne en 2019 et à votre assemblée, tout cela était validé en amont. Tout cela était validé ! Et lorsque nous avons pris conscience du chamboulement que cela pouvait avoir, de l'impact que cela pouvait avoir lorsque le passager, vu les retours que nous avons, n'était plus compensé, nous avons fait le choix et c'est peut-être passer un peu inaperçu, mais je crois qu'aujourd'hui ça prend tout son sens. Nous avons fait le

choix de proposer... Et je rebondis du coup sur la durée de ces contrats dont parlait Jean-Michel SAVELLI, la durée du contrat nous a conduit à proposer une clause de revoyure sur les OSP.

Il n'y avait plus de passagers compensés sur la DSP, donc clause de revoyure proposée et validée par la Commission européenne, en proposant... Alors, vous le savez, les OSP, c'est un cahier des charges qui est proposé avec beaucoup, et pour cause puisque ça n'est pas compensé, de flexibilité pour les compagnies qui souhaitent trafiquer dans ce cadre-là. Donc, il y avait pour les OSP qui desservent les ports de Corse, une obligation de desservir en moyenne, selon la saison, trois fois par semaine certains ports, les ports principaux, et nous avons demandé et fait voter en assemblée que cette desserte, dans le cadre des OSP, puisse passer à 4 touchers minimums par semaine. Ce qui ne nous semblait pas exagéré et ce qui pour nous, rassurait et assurait aussi un certain confort pour nos usagers.

Le soir même, nous avons eu un retour, après le vote de l'Assemblée, de la Commission européenne qui nous a demandé de ne surtout pas remettre en cause les OSP, qui étaient pour une durée de 10 ans, et donc, surtout pas de revoyure et surtout, malheur, ne pas demander qu'il y ait un toucher de plus minimum par semaine dans le cadre de ces OSP pour venir éventuellement compenser le fait qu'il n'y avait plus de passagers pris en compte dans le cadre de la DSP.

Je vous rappelle tout cela, pourquoi ? Pour vous dire que les discussions avec la Commission européenne, et aujourd'hui je le dis très tranquillement parce que je considère que le travail qui a été fait a été un travail de fourmi, et d'ailleurs, j'imagine qu'il doit y avoir les services de l'Office des transports à vos côtés, je les salue et les félicite pour le travail qui a été mené et qui continue... Je crois qu'aujourd'hui, il est important de savoir qu'on est vraiment dans une discussion politique, on n'est plus dans un cadre technique. Le cadre technique, on a bien compris que tout était fait.

Et je pense que vous avez un « partenaire » avec le Secrétariat général aux affaires européennes, qui n'est pas là pour défendre le projet politique, mais qui est là pour défendre le travail qui est fait et aller porter votre projet auprès de la Commission européenne. Et les différents contentieux également qu'il y a eu en droit interne démontrent très largement qu'au niveau du droit interne, tout est parfaitement cadré.

Donc, à mon avis, il y a des échéances qui arrivent. Je parle d'échéances électorales, il y a la présidence de l'Europe, qui aujourd'hui est française pour quelques mois. Je ne suis pas certaine qu'il y ait un grand chamboulement, mais je pense qu'il y a justement quelque chose à faire politiquement dans ce cadre-là pour défendre ce service public.

Aujourd'hui, la Commission européenne n'a pas à venir dire à la Collectivité de Corse si le bateau doit arriver plus tôt ou plus tard, s'il doit prendre des passagers. C'est votre besoin de service public et ce sont vos différentes études qui doivent le démontrer. Et ça, je crois que c'est vraiment quelque chose qu'on doit avoir à l'esprit parce que, plusieurs fois, moi-même, je me suis retrouvée dans des discussions où je repartais sans fin dans des explications où finalement, le seul objectif, c'était de me dire à la fin de la discussion « vous voulez une SEMOP, pas de souci, c'est un projet politique, c'est tout à fait valable en droit européen, il n'y aura pas de souci si vous notifiez » ; « proposition de SEMOP, non finalement il n'en faut plus, il en faudrait 5 », très bien ; « non mais finalement il ne faudrait plus de SEMOP, il faut une DSP », « très bien, est-ce qu'on peut faire une DSP longue ? », « Non finalement on n'est pas sûr du délai, c'est trop long mais c'est très court »...

Finalement, on se doit de rappeler à la Commission européenne que c'est aux Etats, et uniquement aux Etats et donc, par l'intermédiaire, à leurs régions, en tout cas à la Collectivité de Corse... Je parle des régions insulaires européennes, puisque les DSP n'ont aucune difficulté dans les autres régions insulaires de l'Europe. La seule difficulté avec la Commission européenne, c'est bien la DSP pour la desserte maritime de la Corse.

Donc, moi je ne saurais que trop vous conseiller, et vraiment dans le bon sens, de ne pas hésiter à rappeler à la Commission européenne quels sont ses devoirs et quels sont ses obligations. Et avec les échéances électorales qui arrivent, ce thème du maritime doit être un sujet essentiel.

La Commission européenne aujourd'hui n'est pas en capacité de venir demander à la Collectivité de Corse de faire des OSP. Elle ne peut pas le faire, elle ne doit pas le faire, elle outrepassé ses fonctions et ça n'est pas à elle de définir ce schéma.

Donc, voilà mon ressenti aujourd'hui, avec ma petite expérience ces dernières années et le ressenti de notre groupe.

J'ai deux interrogations à venir et là je rebondis aussi sur les interrogations de mes collègues tout à l'heure.

Vous avez parlé de choix. Dans les choix que vous proposez, vous parlez d'OSP ou de DSP en fonction des discussions que vous aurez avec la Commission européenne.

Est-ce que cela veut dire que vous remettez en cause le projet politique sur lequel la majorité actuelle se base, puisque vous parliez en référence à 2016 ?

Et quid du calendrier ? Ne vous laissez pas enfermer dans un cycle de réunions, qui à mon avis est essentiel, mais qui pourrait vous bloquer dans un calendrier et il faut assurer cette continuité de service public.

Donc, que comptez-vous faire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ? Est-ce que vous pensez qu'on sera dans les temps ou y aura-t-il une DSP de « raccordement » ?

Voilà les questions qui m'interpellent.

Et vous dire qu'en ce qui concerne la sauvegarde du service public, nous serons toujours à vos côtés, mais il est important aussi de connaître vos choix politiques pour l'avenir.

Merci. J'ai peut-être été un peu longue, Présidente, excusez-moi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, vous êtes restée dans les temps. Merci.

Intervention suivante enregistrée : Paul-Félix BENEDETTI.

Veuillez-vous manifester si quelqu'un veut intervenir après, sinon je repasserai la parole à l'Exécutif.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je prends note du rapport et des propositions, mais je voudrais vous exposer, et je vais essayer de vous le faire passer simplement, les logiques de DSP.

Je vais commencer par quelque chose de très simple : c'est la théorie des ensembles. On ne peut pas concilier trois ensembles distincts sur une problématique commune maximum. C'est-à-dire le lieu commun de ces trois ensembles, c'est ce qu'on cherche de faire et il y a des difficultés parce qu'ils sont distincts.

Et ces trois ensembles quels sont-ils ?

Le premier, c'est le port de Marseille. On l'a vu récemment, il s'est manifesté politiquement, en pensant nous aider ; je pense qu'ils nous ont enfoncés.

Le deuxième ensemble, ce sont les compagnies publiques DSP, bien qu'elles soient de droit privé, qu'on a peut-être inconsciemment tendance à vouloir préserver ou privilégier au nom de l'histoire ; l'histoire de la défunte SNCM.

Après on a l'autre ensemble : l'autre ensemble, c'est nous, ce sont nos besoins, le besoin des Corses pour faire rentrer des marchandises ou pour faire partir des marchandises à des prix convenables qui ne soient pas en décalage avec la réalité du transport moyen des marchandises dans le monde, et les passagers.

Concilier les trois en même temps, de manière perpétuelle, nous emmène à une impasse. Cette impasse, elle est aujourd'hui matérialisée par la position des instances européennes qui, je pense, dans leur vision, ne sont pas fondamentalement hostiles à la Corse. Ce sont des positions aujourd'hui qui sont hostiles à la fois aux logiques de monopole et à la fois aux entraves à la concurrence.

C'est au travers de ces prismes là qu'on doit positionner nos scénarii pour la future desserte maritime de la Corse.

La précédente mandature a fait faire un rapport d'expertise par le cabinet CLOIX pour définir les contours des besoins en DSP. Le problème, c'est que déjà, sur le fond, la méthode de travail pour définir le besoin en DSP en faisant l'inventaire des carences est économiquement et mathématiquement non fondé. C'est-à-dire qu'ils sont partis sur le postulat de dire « c'est quoi la carence ? ».

La carence, c'est la différence entre ce dont on a besoin et ce que les autres peuvent amener. Les autres, c'est quoi ? Ce sont les deux autres compagnies qui desservent la Corse : la « Moby » et la « Corsica Ferries ».

On affecte à ces compagnies des ratios qui sont discutables, de savoir combien ils peuvent mettre de remorques, combien on met de voitures, combien on met de passagers.

Quels sont nos besoins ? Ils sont de tant. Donc, il va manquer tant. Il manque 450 000 mètres linéaires de remorque sur Ajaccio, 800 000 sur Bastia. Il ne manque pas de passagers à Bastia, il ne manque pas de passagers à Ajaccio. Il manque quelques voitures à Ajaccio. Il manque beaucoup de passagers à Porto-Vecchio et il manque beaucoup de passagers à Propriano.

Rien qu'à partir de ces simples conclusions, on voit que c'est infondé. Les compagnies privées actuelles, si elles le veulent, elles desservent Porto-Vecchio et elles desservent Propriano. Ce n'est pas là le fond du problème, parce qu'il y a un autre postulat en économie : c'est la compagnie « Corsica Linea » (ou la compagnie « CMN »), si demain elle n'était pas dans un système d'adjudication, est-ce qu'elle va s'arrêter ou est-ce qu'elle va avoir une quote-part de transport ? Donc, quel est le besoin réel qui doit être poussé par l'initiative publique.



Hélas, quand on rentre dans le jeu de la justification, on se pend soi-même, parce qu'on a conclu qu'on n'a pas besoin des délais passagers et on a conclu qu'en transport de fret, c'est un peu moins ou beaucoup moins que ce qui était annoncé en termes de mètres linéaires par rapport aux années antérieures.

Alors, on ne doit pas, je pense, rentrer dans la justification, on doit rentrer dans la déclaration. Une île, nous, qui voyons demain sur cette île un état souverain ou du moins des prérogatives de souveraineté, on doit avoir la capacité de décider des modalités de nos transports maritimes.

C'est pourquoi je dis que la liaison avec Marseille, cet ensemble il n'est pas fondé. Il était peut-être fondé au 19<sup>ème</sup> siècle, au moment de la marine à voile, où il était, par des systèmes de courants et de vents dans la vallée du Rhône, plus facile d'aller à Marseille qu'ailleurs, je n'en sais rien. Mais aujourd'hui, si on est un aménageur et qu'on est Corse et qu'on regarde, la logique d'aller à Toulon n'est pas irrationnelle. Il y a, aller-retour, 5 heures de mer en moins, plus de 20 tonnes de fioul par voyage, rien que dans une logique de développement durable et de rationalité, on doit se poser nous la question.

Que les Marseillais cherchent à nous empêcher de nous la poser, je le conçois, mais nous on doit réfléchir. Une DSP à long terme, ce n'est pas fondamentalement Marseille. On doit se poser la question de l'opportunité de Toulon ; l'opportunité de Nice, malgré le fait que son maire ne veut plus de bateaux, parce que c'est la destination la plus proche. Et ensuite, quand on se positionne dans notre repère de Corse, on doit se poser la question de la continuité entre la Corse et l'Italie. Il faut 12 heures pour aller à Marseille de Bastia ; il faut 4 heures pour aller à Livourne à petite vitesse.

Pourquoi jusqu'en 1900, 80 % des échanges de la Corse étaient faits avec l'Italie ? Pourquoi va-t-on rester dans ce schéma où on veut absolument aller à Marseille.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, je pense que le contour complet de la DSP n'est pas défini. On a un canevas qui est l'héritage de ce que nous a imposé l'Etat français, avec la liaison Corse-France. Et on a décrété que notre liaison serait Marseille. Et aujourd'hui, on continue.

Moi, je crois que la DSP qu'on doit faire ne peut être qu'une DSP de transition, très courte, pour qu'on puisse adapter et qu'on réfléchisse à l'évolution.

Si demain, on ne doit pas faire de passagers parce que l'Europe nous impose, parce que nous-mêmes avons écrit qu'on n'en avait pas besoin, c'est la réalité de ce qui

a été produit, et Vanina vous l'a dit. Ça veut dire que les bateaux dont on a besoin pour la DSP ne sont plus que des bateaux rouliers. Sauf qu'un bateau roulier, qui peut avoir 2 500 mètres linéaires de cale, il ne coûte que 60 ou 70 M€, en opposition aux 180 M€ réactualisés d'un Piana, et peut-être des prix bien supérieurs si on ajoute aujourd'hui le prix de la transition écologique avec des bateaux qui fonctionneront au méthane, ou peut-être demain avec des chaudières à bois, parce que ça peut être une éventualité dans un carbone 0.

Les plus beaux bateaux du monde aujourd'hui qui sont des sous-marins, ou des porte-avions sont des bateaux à vapeur, avec des chaudières qui sont nucléaires. Mais un bateau avec une chaudière à bois, ce n'est pas une hérésie dans le monde tel qu'il s'organisera demain.

Tout cela pour vous dire que, aujourd'hui, la flotte est vieillissante : le Piana, qui était un bateau jeune, a aujourd'hui 11 ans, il a été mis en service en 2011 ; le Paoli est dans ses vingtièmes années ; tous les autres sont de très vieux bateaux. Une DSP normalement, elle doit demander des bateaux qui ne dépassent pas la limite d'âge de 25 ans. Mais on ne peut pas envisager de demander des reconstructions de bateaux, des repositionnements, si on n'a pas quantifié le besoin réel et ce besoin, on ne le connaît pas encore, pour deux raisons :

La première, on se le cache, on ne veut pas admettre ce que l'Europe nous demande. Elle nous a demandé d'arrêter les passagers et elle nous demande de regarder l'Europe et de ne pas regarder Marseille. Et l'Europe, par rapport à la Corse, c'est Livourne, c'est Gênes, c'est Nice, c'est Toulon, c'est Marseille et c'est peut-être Sète.

Cela veut dire qu'on doit avoir cet effort ; je ne dis pas qu'on peut le faire en quelques mois, c'est peut-être un travail de 2, 3, 4 ou 5 ans.

Cela veut dire qu'on doit avoir la vision que cette DSP doit être simplement demandée comme une DSP de transition et qui assurera un équilibre à la fois social et économique pour permettre aux trois ensembles constituant aujourd'hui notre entité maritime : l'ensemble Marseille, l'ensemble des compagnies privées sous tutelle publique qui ne vivent que parce qu'on leur donne tous les ans 80 M€, et nos besoins. C'est cela qu'on doit négocier.

On ne doit pas essayer de leur expliquer qu'on a fondamentalement besoin d'une stratégie de transport, parce qu'il y a carence, etc. Parce que la carence, dans ces conditions-là, on va se piéger et on va nous expliquer que la DSP ne sera que pour tant de dizaines de milliers de mètres linéaires de roll et que pour quelques milliers de passagers dans des ports secondaires, où on sait fondamentalement qu'on n'en a pas

besoin et qu'ils ont mêmes été mal comptés, parce qu'on ne peut pas estimer les besoins en passagers en faisant simplement des ratios entre ce qui est transporté et ce qu'il ne l'est pas, parce qu'il faut se poser la question qui est résident et qui ne l'est pas, puisqu'avant on ne les fléchait pas de manière systématique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va falloir conclure.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais conclure.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais conclure pour vous dire qu'aujourd'hui, nous on vous appuiera dans notre qualité de Corses et d'indépendantistes, mais pour qu'on ait un système maritime qui soit le nôtre et que la logique que nous impose Bruxelles et qui, par contre, est très favorable, c'est qu'elle veut des DSP à 5 ans ou à 6 ans, et qu'un bateau s'amortit sur 30 ans.

Ça veut dire qu'on est obligé nous d'acheter les bateaux et que si on fait une DSP, ce sera une DSP avec mise à disposition de moyens, c'est-à-dire une DSP d'armement et pas une DSP d'affrètement.

Maintenant, réfléchissons et posons les problèmes, et ne cherchons pas la solution des autres.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Les prises de parole dans l'hémicycle sont terminées, donc je me tourne vers l'Exécutif, qui souhaite intervenir ? Mme la Présidente de l'Office des transports, je vous en prie.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

Forcément des remarques et des remontées d'information qui nous sont très importantes, même si nous savons que la question est particulièrement complexe. Comme je le disais en introduction, c'est vraiment une équation avec beaucoup d'inconnues, mais que l'on essaye, le plus possible en tout cas, de porter en termes de sécurité juridique de façon transparente et selon les méthodes européennes.

Il faut savoir que le test SNCM que nous sommes en train de mettre en place pour la caractérisation du besoin de service public, ce sont des méthodes qui sont éprouvées par la Commission européenne. Ce sont des méthodes qui nous permettent aussi d'avancer d'un pas un peu plus serein. Nous ne sommes pas dans un optimisme de l'extrême, il faut qu'on construise, il faut qu'on avance, c'est quelque chose qui va de pair avec une concertation très large qui nous permet en plus de devoir paralléliser des réunions.

Mme BORROMEI nous le disait très bien, ce n'est pas que des réunions, ce sont des réunions aussi qui nous aident à préciser tous les points sur lesquels la Commission européenne a encore quelques doutes. Rien de plus.

Donc, oui il y a encore du travail de construction, avec un calendrier particulièrement contraint en 2022, avec un rétroplanning très serré, entre l'Assemblée de Corse, les délibérations que nous allons faire, le cahier des charges qu'il va falloir que l'on construise, que l'on soumette, la consultation publique, les attributions courant septembre-octobre pour une mise en service effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, oui c'est un calendrier particulièrement contraint ! Et aussi bien le Secrétariat général des affaires européennes, les ministères avec qui nous avons parlé, aussi bien la Commission européenne, la Direction générale de la concurrence ont en tête ce calendrier. Ils ont en tête toutes les interrogations qu'ils ont encore avec le calendrier parallélisé qu'on leur a proposé pour pouvoir avancer vraiment. Et c'est vraiment le plus important pour construire cette sécurisation juridique de cette future organisation de desserte maritime.

On n'en est pas encore à dire quelle sera sa forme. On n'en est pas encore à parler d'une OSP, d'une OSP unilatérale, une OSP compensée, d'une DSP.

Nous, nous voulions un temps long pour quelles raisons ? Et je rebondis sur la remarque de M. BENEDETTI. Nous voulions un contrat plus long qui nous permette tout simplement d'avoir une vision à long terme. La desserte maritime de la Corse aspire à plus de stabilité.

Nous sommes passés d'une DSP de raccordement, à une DSP de transition, à une DSP courte. A peine le temps de finir un cahier des charges, qu'il faut en renouveler

un nouveau. Vous vous rendez compte du temps passé, de l'administratif pur, alors qu'il y a tellement d'autres projets, tellement d'autres sujets environnementaux, je ne parle que de celui-ci, à mettre en route dans le cadre sécurisé au niveau économique, au niveau social, au niveau environnemental.

Cela nous permet en quelque sorte de nous resituer et de comprendre qu'il y a des enjeux qui sont tout autre. Et il faut que nous les regardions de la même façon.

Juste pour reprendre les interrogations de M. SAVELLI, qui sont tout à fait légitimes, on n'a jamais dit qu'il n'y aurait pas de clause de revoyure sur...

Brouhaha.

Ah oui, mais le test de marché, c'est possible qu'il soit validé passé trois ans, donc c'est complètement... On intègre aussi la notion, hors DSP, c'est fort possible.

Après, ce qu'il faut savoir aussi, et je rebondis à ce qu'a dit Vanina BORROMEI, on a également un régime alternatif qu'on peut essayer de voir sous forme d'OSP, qui nécessiterait d'accorder des compensations aux opérateurs, puisque ces derniers seraient contraints d'assurer une régularité suffisante de rotations au point qu'il existerait un risque de requalification, que cela reviendrait en réalité donc même de manière plus risquée qu'une DSP. Et ce qui viendrait en quelque sorte contrecarrer la stabilité de continuité territoriale à laquelle nous aspirons, qui va contre les principes de l'Union européenne. Vous voyez ce que je veux dire ?

C'est technique, c'est politique, c'est certain. Par contre, il faut que nous avancions. La desserte en a besoin, les Corses en ont besoin. Il ne faut pas considérer la desserte maritime, comme la desserte aérienne d'ailleurs, comme des acquis. Nous le voyons tous les jours. Aujourd'hui, c'est le maritime, demain ce sera l'aérien.

Les Corses doivent savoir : tous les efforts qui ont été faits ces dernières années pour la tarification résidente, pour la stabilisation de la couverture carburant, pour la stabilisation du prix minimal de fret, et j'en reviendrai à la question de M. QUASTANA tout à l'heure, pour l'incitation justement qui est reprise, la compensation par l'Office des transports de l'incitation à l'export avec des tarifications précises et particulières. On parle de 2 M€ qui sont financés par l'Office des transports pour pouvoir aider les gens à transformer et produire localement, et à l'exporter. Alors que nous sommes passés de 46 € par mètre linéaire de fret avant 2015, à 35 € par mètre linéaire de fret de nos jours pour les importations. Nous sommes donc à un distinguo de 35 € par mètre linéaire versus 20 € pour l'exportation.

Ça veut dire que ce sont aussi des avantages que nous avons pu rendre possibles pour les résidents corses qui nous permettent de pouvoir avancer sur ces choses.

Aujourd'hui, ce qu'on nous dit de manière très claire, c'est que rien n'est acquis, ni la tarification résidente aérienne, ni la tarification diaspora à venir que l'on aimerait mettre en place, ni la couverture carburant avec la stabilisation des prix le plus bas possible.

Tout cela pour vous dire qu'il faut que l'on travaille et que l'on arrive à résoudre une bonne fois pour toutes ce passif que l'on traîne depuis des générations sur la desserte maritime et qui tout simplement nous pourrit notre vision de demain, et notre vision de demain, c'est notre rôle politique de se projeter dans ce qui se passera après.

Les contentieux en série, il faut être clair, ils ne profitent à personne, et surtout pas aux Corses.

Je pourrais revenir sur le détail des rétroplannings et sur le plan B.

Sachez que nous ne sommes pas dans un système parfait, nous sommes en Méditerranée avec en tout et pour tout 4 opérateurs qui desservent l'île : on parle de « Corsica Linea », « Corsica Ferries », la « Méridionale » et la « Moby ». C'est un marché de libre-concurrence et l'histoire nous prouve qu'il n'a jamais évolué beaucoup plus que cela. On n'a jamais eu des armateurs qui venaient de Grèce... Vous voyez ce que je veux dire ? Peut-être que ça nous aiderait au regard de l'Europe.

Mais est-ce que localement, on aurait des difficultés ? Oui, on en aurait, c'est certain. Mais nous sommes dans un marché de libre-concurrence qui n'est pas parfait et la Commissaire européenne l'a bien compris.

Ensuite pour rebondir à la question, en tout cas c'est plutôt une remarque constructive de Cathy COGNETTI, le réseau routier, oui, évidemment ! Le réseau routier a pu avoir des crédits réaffectés grâce justement à ce reliquat de dotation de continuité territoriale. Avant cela, avant 2015, nous n'avions même pas de reliquat qui était inscrit aux différents comptes administratifs. Donc, ça veut dire qu'on avait en tout et pour tout l'enveloppe initiale pour la DGA infrastructures et routes, et c'est tout. Grâce au juste rééquilibrage et à la réaffectation en tout cas des crédits, on a pu avoir beaucoup plus de choses, en tout cas dans ce domaine-là.

Pour revenir un peu à ce qu'avait dit Mme Vanina BORROMEI, que je salue et que je respecte au regard de toutes les tâches qui m'incombent aujourd'hui et qui ont

été les siennes il n'y a pas si longtemps. La qualité du service public, les Corses n'abandonneront pas, ni le périmètre, ni les éléments qui nous permettent de caractériser tout simplement qu'il y a un besoin de service public.

Nous sommes sur le terrain, nous le vivons, il y a des pères de familles qui accompagnent leurs enfants faire leurs études sur le continent, avec leur voiture, leur chien, leur poisson rouge et la collection de baskets... Donc, ça fait partie de la vie, il y a aussi les gens qui partent pour subir justement des chimiothérapies en série, avec plusieurs rendez-vous, à 2, 3 jours d'intervalle, qui n'ont pas forcément la possibilité de prendre l'avion pour faire des allers-retours très, très fréquents. Il y a les convoyeurs tout simplement, qui travaillent et qui ne sont pas forcément des gros transporteurs, qui ont un juste un instrument qui leur permet de travailler, de faire l'aller-retour entre la Corse et le continent.

Il faut qu'on l'entende, les spécificités de la Corse, il faut que l'Europe les comprenne. S'ils ont des interrogations, nous y répondrons et c'est ce que l'on fait. Nous avons eu des questions en 2020, nous avons eu des questions en 2021, à la veille de Noël, histoire de nous faire un petit cadeau-surprise, une soixantaine de questions... Nous avons quasiment répondu à toutes les questions et toutes les interrogations de manière précise, structurée, chiffrée, en montrant toujours que la réalité est ce qu'elle est et nous pouvons produire les preuves de ce que nous avons de manière très claire et très sereine.

Vous disiez que vous aviez appliqué exactement la même méthode de jurisprudence SNCM pour le test de marché ; sachez qu'on est allé encore plus loin aujourd'hui, dans la précision et dans la rigueur qui nous est demandée et exigée par la Commission européenne. C'est la Commission européenne qui nous pousse à aller dans ce degré de précision.

Donc, il est très important de ne pas remettre en cause le projet politique, il n'en est absolument pas question. Le projet politique initial est bien de sécuriser au niveau environnemental, économique et social un système qui va servir à tous les Corses pour pouvoir aller et vivre comme n'importe quel citoyen d'Europe continental ferait. C'est très important.

Après, sur les remarques de M. BENEDETTI, sans rentrer dans le débat de la politique de Marseille, je pense au contraire que le simple fait que la demande et que l'interpellation des élus de la PACA, vienne de la part des élus, de la part de responsables politiques, elle est très importante aussi pour dire que nous ne sommes pas seuls face à ces questions-là.

Si demain la Corse est impactée par une DSP qui ne serait pas validée par Commission européenne, la région PACA le sera et je pense que ce ne sera pas du tout les mêmes effets. Nous sommes 350 000 en Corse, en région PACA ce n'est pas exactement la même chose. Il y a des Corses qui travaillent pour les compagnies délégataires, il y a aussi des Marseillais qui travaillent pour ces compagnies là et je peux vous dire que les DSP, si elles tombent, elles ne vont pas faire du mal qu'à la Corse. Et c'est pour cela que les élus se mobilisent, pour essayer justement de contrecarrer, de faire comprendre qu'à un moment donné, il faut prendre des décisions et il faut clôturer une procédure formelle qui n'a pas de sens.

Ce que vous disiez sur la méthode de comptage, ce n'est en tout et pour tout en fait que la jurisprudence du test. Ce n'est que ce que la Commission européenne a mis en place pour pouvoir compter et pour pouvoir comprendre la méthode de marché. Donc, il n'y a aucun problème par rapport à cela, vos propos ne prennent pas en compte la dernière jurisprudence de la SNCM sur certains points.

Concernant les compagnies DSP, vous parliez du fait que nous donnions une grosse partie du montant de la dotation de continuité territoriale pour en fait des compagnies délégataires qui ne font que ce service là ; c'est complètement faux. Il y a une compagnie délégataire, on ne va pas la citer, qui a d'autres activités dans d'autres secteurs, vers le Maghreb, et ça fait partie pour autant de notre... Enfin, voilà, on n'alimente pas des gens pour ne faire exactement qu'un aller-retour entre la Corse et le Continent.

Je ne sais pas si j'ai pu répondre à toutes les questions.

La dernière chose peut-être que j'aimerais rajouter et c'est ce que j'avais dit quand même en propos liminaire : ce n'est pas un retour vers le futur avec des machines à vapeur. Essayons de construire différemment, essayons de voir les choses en nous projetant enfin et en nous sortant de ces contentieux en série qui ne servent pas à grand-chose.

Le verdissement des flottes, les dispositifs qu'il va falloir mettre en place pour pouvoir rendre vertueux les engins sont fondamentaux et c'est maintenant, et vous le savez tous, qu'il faut que nous en prenions conscience.

Nous devrions plus en être à la phase de réflexion, nous devrions passer à l'action, y compris dans ces questions-là et c'est très important.

Si le Président à des compléments ? Je vous laisse la parole.



Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère, pour les réponses que vous avez apportées à l'Assemblée de Corse, très détaillées et très précises.

Donc, le Président souhaite s'exprimer. Je vous donne la parole. ...

**Le Président SIMEONI**

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse,  
Merci, Mme la Présidente de l'Office des transports,  
Merci, aux intervenantes et intervenants.

Ce rapport d'information est produit, je l'ai dit, pour que l'Assemblée de Corse puisse avoir l'intégralité des éléments qui sont en notre possession au moment où nous abordons une phase qui est cruciale, vous l'avez rappelé, Mme la Présidente de l'Office des transports.

Tout ce qui a été dit est vrai. Et je pense que là-aussi, comme sur la question des ressources budgétaires de la Collectivité de Corse, nous avons le devoir, la responsabilité, et je pèse mes mots, la responsabilité historique de trouver les points d'équilibre entre nous, qui vont nous permettre de gagner un rapport de force juridique, économique et politique qui est vital pour la Corse et pour les Corses.

Ce rapport de force démocratique, il faut le créer et il faut le gagner ; ce qui n'est absolument pas le cas au moment où nous parlons.

Au moment où nous parlons, et je parlerai pour la période que je connais, malgré le travail qui a été conduit de façon inlassable depuis décembre 2015, ce rapport de force aujourd'hui n'est pas gagné et nous n'avons aucune garantie, ni certitude qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous serons dans une situation qui garantisse et prémunisse les intérêts vitaux de la Corse.

Donc, moi je ne veux pas dramatiser à l'excès, mais je ne souhaite pas que le nécessaire, l'indispensable débat technique que nous menons, parce qu'il faut le faire, nous conduise à perdre de vue les enjeux.

Les enjeux ont été exposés par Flora MATTEI.

Premièrement, au moment où nous parlons, solder l'héritage douloureux, ce n'est pas fait. Et si nous ne le faisons pas dans des conditions satisfaisantes, nous ne pourrons plus parler de rien, ni de transports maritimes, ni de budget, ni de politiques publiques.

Je vous le redis encore une fois, l'héritage douloureux, c'est, au moment où nous parlons, 86 M€ (plus les intérêts) à payer. Nous avons obtenu 50 M€, il nous reste, laissons de côté le débat sur les intérêts, 36 M€. Les 36 M€, 20 M€ nous les avons provisionnés et 16 M€ nous les prenons. Ces 36 M€ vont nous manquer de façon cruelle et pour le budget à venir, et pour les budgets suivants. Premier point.

L'héritage, deuxièmement, vous le savez, c'est un contentieux qui est en cours, avec les mêmes juges, le même expert, les mêmes parties, où l'expert a conclu, et nous critiquons radicalement cette expertise, à un préjudice pour la compagnie qui a assigné la Collectivité de Corse en justice, pouvant aller de 23 à 40 M€. Nous allons contester, jusqu'au bout. Mais à supposer que cette condamnation intervienne et devienne exécutoire, nous nous retrouverions avec une somme inassumable pour le budget que nous avons aujourd'hui. C'est la deuxième partie de l'héritage. Ce n'est pas réglé.

La troisième partie d'un héritage et d'une situation extrêmement inquiétante, c'est l'affaire, et c'est révélateur, et Vanina BORROMEI l'a dit tout à l'heure, l'affaire de la procédure formelle qui a été ouverte. Pour nous, elle est une injustice profonde.

Avant notre arrivée, l'État-membre qui a l'obligation de notifier les délégations de service public à la Commission ne le faisait pas. Et cela a contribué aux condamnations.

Nous, la DSP 2019-2020, nous l'avons pré-notifiée, c'est-à-dire que, avant que de la soumettre à la discussion et au vote de l'Assemblée de Corse, nous l'avons transmise à la Commission européenne et la Commission européenne n'a formulé aucune information. Est nihil obstat, allez-y !

Nous avons voté. Nous avons notifié donc, en amont et en aval. La Commission a accusé réception. Elle ne nous a rien dit. Et ce n'est que plusieurs mois après, à la demande d'une compagnie, que la Commission a ouvert une enquête formelle ; une enquête formelle qui aujourd'hui fait peser le risque d'une condamnation entraînant l'obligation pour la Collectivité de Corse de récupérer auprès des compagnies et de la compagnie délégataire, à titre principal « Corsica Linea », les sommes qui ont été versées en 2019-2020. C'est un enjeu économique et social majeur, parce que le

recouvrement de cette somme entraînerait nécessairement la liquidation de cette compagnie.

Donc, nous ne sommes pas ici pour préserver les intérêts de « Corsica Linea », de la « Méridionale », de « Corsica Ferries », de « Moby blue », de « Moby Green » ou de « Moby yellow » ou de qui que ce soit. Nous, nous sommes là pour défendre les intérêts de la Corse. Mais on ne peut pas considérer qu'il soit neutre d'aller encore dans un processus de liquidation, avec ce que cela implique, notamment au plan social, pour des centaines de personnes et leur famille, dans le contexte que nous connaissons tous.

Donc, ces trois volets du contentieux juridique, il faut les solder ; c'est la première exigence.

Deuxième exigence et pour répondre en termes politiques. Nous, nous ne sommes pas là pour appliquer servilement les injonctions de la Commission européenne.

Nous, nous sommes là, et nous l'avons dit à la commissaire qui nous a fait l'honneur de nous recevoir, nous sommes là pour construire un système juridiquement sécurisé, économiquement et socialement vertueux, et qui permette à la Corse d'avoir la maîtrise de sa desserte maritime dans ses aspects essentiels ; aux Corses et aux résidents corses, qu'il s'agisse des citoyens ou des entreprises, d'être égalité de chance et de traitement avec des citoyens et des entreprises de territoires continentaux.

Et en arrière-plan, il y a des objectifs qui sont des objectifs de justice sociale, d'exigence environnementale, de transition écologique, de développement économique qui sont des objectifs stratégiques.

Oui, nous voulons sécuriser ! Mais nous sommes prêts aussi à dire à la Commission d'abord, qu'elle ne peut pas aller au-delà, et je réponds à Vanina BORROMEI, de ce que sont ses prérogatives.

La Commission européenne, en droit, et sous le contrôle de nos avocats, doit exercer un simple contrôle de légalité sur les décisions qui sont prises. Ca ne peut pas devenir un contrôle d'opportunité.

La Commission européenne n'a pas à rentrer dans le détail, elle doit simplement regarder si le besoin de service public existe et ensuite, les modalités d'organisation et d'exercice de l'activité en relation avec ce service public, c'est l'État-membre qui les fixe. C'est fondamental.

Mais, pour que nous puissions tenir ce discours, encore faut-il que l'État-membre auquel nous sommes rattachés le fasse sien et le partage. Parce que même si nous sommes prêts à assumer des désaccords politiques et juridiques avec la Commission européenne, si nous, la Corse, nous allons seuls à Bruxelles, que nous ne sommes pas soutenus par notre État-membre, membre de l'Union européenne, qui a des prérogatives en matière de définition et d'organisation du service public, si nous ne trouvons pas le concours et l'adhésion d'un certain nombre d'acteurs, y compris de l'autre côté de la Méditerranée, et moi, même si je peux partager, mais j'y reviendrai, une partie de l'analyse, sur le long terme notamment de Paul-Félix BENEDETTI, je dis que dans le contexte, cette affirmation qui a été portée de l'autre côté de la rive méditerranéenne, notamment autour de Marseille mais pas seulement, même si nous n'en partageons pas tous les arguments, et si les intérêts ne sont pas exactement superposables, dans le contexte de la négociation actuelle, qui ne pourra pas être une négociation définitive, nous avons besoin de dire qu'il y a oui un besoin de service public !

Mais, et Vanina BORROMEI le sait, et ceux qui étaient présents dans la précédente assemblée le savent aussi, nous sommes aujourd'hui, malgré tous nos efforts et toute notre volonté, dans une incertitude totale.

L'État, avec lequel nous discutons plus et mieux depuis quelques semaines sur ce dossier, ne nous a jamais dit ce qu'il validait dans notre position ou ce qu'il invalidait et pourquoi il invalidait.

Nous avons des soupçons lorsque nous lisons le rapport de l'Autorité de la concurrence, qui ne parle pas au nom de l'État, mais dont les critiques convergent avec l'argumentaire d'un opérateur économique, Corsica Ferries pour ne pas le nommer, et que ce rapport de l'Autorité de la concurrence converge avec les critiques de la Commission européenne. Et que dans certaines réunions, on a pu nous dire, notamment au Gouvernement, « vous savez, vous avez lu le rapport, eh bien il faudrait faire des efforts. Faites des efforts ! ».

Quels efforts devons-nous faire ? Dites-nous ce avec quoi vous êtes d'accord, ce avec quoi vous n'êtes pas d'accord.

Nous, nous disons que nous sommes prêts à jouer le jeu. Nous disons que nous sommes prêts à avoir un discours technique, mais nous disons aussi que nous sommes les élus, les élus de la Corse et les élus des Corses, et que l'intérêt fondamental de la Corse et des Corses, c'est nous qui le défendons, dans la recherche de cohérence et de convergence avec la règle de droit, qu'il s'agisse de la règle de droit nationale ou la

règle de droit européenne. Mais nous avons une légitimité qui n'est pas contestable non plus.

Donc, un discours technique et un discours politique. Nous allons le porter.

Avons-nous abandonné le projet, ce pour quoi nous avons voté en 2016 ? Bien sûr que non ! Bien sûr que non parce que nous pensons qu'il est bon. Mais lorsque ce projet est confronté à des réponses qui ne conviennent pas, nous ne voulons pas passer en force.

En 2020, nous avons fait un appel à candidatures sur une SEMOP et nous ne sommes pas allés au bout de la procédure, pour deux raisons : le contexte COVID, nous l'avons dit devant cette assemblée, et puis nous avons dit également qu'en toute hypothèse, les offres qui avaient été faites n'étaient pas acceptables, que nous ne pouvions pas passer d'une logique de diminution de la compensation à 80 ou 82 M€ par an, à un coût proposé par le groupement qui s'était positionné pour répondre à notre appel d'offres sur la SEMOP de 130 M€. Ça, ce n'est pas possible, nous ne l'avons pas fait.

Par contre, la Commission européenne n'a pas toujours raison. Il arrive aussi que la Commission européenne soit désavouée par la juridiction européenne. La Commissaire de la concurrence, qui est une femme courageuse, elle l'a montré dans son action contre les GAFAM. La Commissaire de la concurrence qui s'est battue contre les rescrits fiscaux de certains grands opérateurs économiques allant jusqu'à leur infliger des amendes de milliards d'euros, elle a été désavouée par la cour de justice qui a annulé les amendes.

Donc, nous, nous ne sommes pas là pour rechercher la validation en toute hypothèse de la Commission européenne.

Si demain, nous considérons qu'en droit et sur le terrain de la défense des intérêts de la Corse, nous avons raison, nous ne céderons pas face à la Commission européenne et nous irons jusqu'au bout.

Moi, ce que je ne veux pas faire, et je pense que vous en êtes d'accord, je ne veux pas, soit par idéologie, soit par aveuglement, soit par paresse intellectuelle, faire des choix aujourd'hui qui pourraient passer et qui dans 7 ans, dans 8 ans, dans 9 ans conduiraient à des condamnations à nouveau de la Collectivité de Corse qui pèseraient sur les épaules des responsables qui seront en situation à ce moment-là et qui pèseraient aussi sur les générations à venir.

C'est pour cela qu'il faut à la fois solder l'héritage et construire un nouveau système et que le scénario idéal, c'est que ce nouveau système soit validé en amont de tout contentieux par l'ensemble des parties : l'Etat bien sûr, la Commission européenne et, disons-le, en dehors des procédures de marchés publics. En dehors des procédures de marchés publics !

Il faut que nous ayons des discussions avec l'ensemble des opérateurs, mais des discussions qui ne soient pas biaisées par l'arrière-plan de négociations par rapport à d'éventuelles procédures.

Lorsque Paul-Félix BENEDETTI disait tout à l'heure, les compagnies qui historiquement ont été délégataires du service public doivent se remettre en cause, nous devons leur dire qu'elles doivent se remettre en cause. Nous le leur avons déjà dit.

Quel a été l'effet pervers du système ? Vous le savez, c'est qu'il y avait des compagnies qui ne vivaient qu'à travers l'attribution de la délégation de service public et qui, au fil des années, étaient certainement dans des coûts de structures trop importants, et que pour assumer l'emploi, derrière, il fallait payer une compensation qui devenait une surcompensation.

Nous sommes des gens qui voulons la justice sociale. Nous savons que les choses ne changent pas du jour au lendemain. Mais s'il n'y a de place, par exemple, que pour 1 000 emplois, ou 500, ou 400 au titre de la desserte de la réalité du service public, il faut qu'on puisse le dire ensemble et se fixer comme nous le faisons pour la Collectivité de Corse, des objectifs-cibles, des évolutions sur 3 ans, sur 5 ans, sur 10 ans. Et puis, on peut aussi penser à ne pas supprimer l'emploi, mais à diversifier l'activité et avoir des compagnies qui demain se positionnent sur l'éventuelle attribution de service public, s'il est validé, et qui développent en dehors du service public, et de façon totalement étanche d'un point de vue de la perméation entre les systèmes, une activité privée ailleurs. Donc, ce système-là, il faut l'inventer.

Et de la même façon, et je réponds à Paul-Félix, intellectuellement, nous partageons l'analyse.

Le système aujourd'hui n'est pas un système issu de rien. Quand je disais au seuil de mon propos, la Corse aujourd'hui importe 90 à 95 % de sa consommation, est-ce que c'est ce que nous voulons dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans ? Non ! Nous avons acté ensemble : développer l'économie de production, soutenir, diversifier l'agriculture, etc., etc. Mais la réalité, dans 5 ans, 10 ans, 15 ans, c'est que ce pourcentage-là, nous n'allons pas le faire changer d'un coup de baguette magique.

Lorsque dans une île qui est au cœur de la Méditerranée et qui est à 11 km de la Sardaigne, la totalité ou la quasi-totalité de nos importations viennent de France continentale, ce qui veut dire que nous n'importons pratiquement rien ou n'exportons pratiquement rien, ni vers la Toscane voisine à 3h30, ni vers la Sardaigne voisine de 11 km. C'est le résultat d'une histoire économique.

Bien sûr que nous devons dire à la Commission européenne, « nous voulons penser un système dans lequel la Corse soit connectée économiquement et donc en termes de transport, y compris de transport maritime, avec Marseille, Nice, Toulon, Sète, la façade méditerranéenne de la France, mais aussi l'Italie, la Sardaigne ou, côté ouest, la Catalogne, mais ça ne va pas se construire, Paul-Félix, vous le savez, en 2 ou 3 ans, et vous l'avez dit.

Lorsque nous avons réussi à mettre en place, avec quelle difficulté, un groupement de coopération européen territorial avec la Sardaigne, où nous avons un besoin, notamment pour le port de Propriano, parce que nous avons aussi, dans les évolutions, la question des ports. On a aujourd'hui 5 ports, 2 ports principaux, 3 ports secondaires. Lequel d'entre nous serait prêt à dire qu'il n'y a pas besoin de ports secondaires, ou qu'on les sacrifie demain matin ? Il y a le maire de Porto-Vecchio qui est ici, il y a des élus de Propriano, des élus de Bastia, des élus d'Ajaccio, des élus de l'Île-Rousse. Nous savons l'importance qu'ont ces ports et l'utilité dans un trafic qui est un trafic saisonnier, y compris de fret, où la route ne permet pas de desservir l'intégralité de la Corse, à supposer par hypothèse que l'on conserve 2 ports principaux seulement ; ce qui est impossible.

Donc, toutes ces données, il faut les intégrer.

Lorsque nous avons fait une DSP pour la Sardaigne, nous n'avons pas eu de compagnies qui se sont positionnées, parce qu'aujourd'hui, la réalité économique des relations entre la Corse et la Sardaigne fait que, comme nous avons configuré l'offre, il n'y a pas eu d'opérateurs, et certains nous le reprochent amèrement et puis d'autres s'inquiètent, vous le savez, en nous disant : mais attention, si dans le contexte actuel vous mettez une DSP, il ne va y avoir que des importations sardes qui vont venir concurrencer les entrepreneurs, etc.

Vous connaissez ces problématiques, vous savez qu'elles ne se traiteront que dans le moyen terme.

Donc je termine.

Aujourd'hui, il y a un temps qui est court. Nous, on ne peut pas aller vers la discussion en disant « on renonce ». Normalement, ça finit le 31 décembre 2022 ; le 1<sup>er</sup> janvier 2023, on doit avoir le nouveau système. Nous, on dit, on est prêts, posez-nous vos questions. On a fait tout ce que vous demandiez et on considère que nous avons des réponses qui correspondent.

Si vous considérez que ces réponses ne correspondent pas, dites-nous pourquoi et on est prêts à en débattre.

S'il faut trouver des systèmes intermédiaires, on les trouvera. C'est vrai que quand on voit l'ampleur de la tâche, l'ampleur des difficultés, les questions juridiques, économiques, etc., on se dit qu'il sera très difficile d'avoir un nouveau système pérenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais on ne peut pas être dans l'incertitude, on ne peut pas être dans le risque juridique, on ne peut pas être dans le risque social, et on ne peut pas être dans le risque économique.

Et donc, il faut qu'on trouve le moyen d'avoir une vision partagée avec l'État, avec la Commission européenne et qu'on sécurise ce cheminement.

Et une des conditions sine qua non (il y en a 2 à mon avis), au plan technique et au plan juridique, c'est d'être irréprochables sur la vision du court, du moyen et de long termes ; c'est ce qu'on essaye de faire et c'est ce que je crois, nous avons fait.

Deuxièmement, c'est la politique. La politique, il faut que cette assemblée, et c'est mon vœu, vous le savez, c'est ce à quoi je nous invite, il faut qu'on parle à voix haute et à voix forte, avec l'ensemble des acteurs, si possible, avec les syndicats, avec les familles concernées, avec les maires, ici, trouver des soutiens ailleurs et dire : nous, nous sommes... Elle l'a dit à la fin. Vous savez, on n'a pas traité la Croatie, État insulaire, ou l'Italie, État insulaire, comme on est en train de traiter la Corse, île appartenant à la l'État-membre France, pourquoi ? C'est le poids des années passées.

La Commission, en Croatie, en Italie, elle n'est pas rentrée dans le détail des lignes OSP, des lignes DSP, de ceci ou de cela. Elle a considéré qu'il y avait un besoin de service public et elle a laissé l'État-membre et l'autorité compétente organiser ce besoin de service public, en vérifiant que le montage juridique respectait les grands principes. C'est cela le bon niveau. Le vrai niveau de contrôle, c'est celui-là, ce n'est pas un autre.

Sauf que nous, on part avec un handicap, le handicap des années et des décennies passées, on l'a identifié, on a traité le problème. Mettons-nous en configuration de mener cette bataille et de la remporter, parce qu'elle est essentielle ;



elle est essentielle pour l'emploi, elle est essentielle pour l'économie, elle est importante côté France continentale, elle est essentielle pour la Corse. Essentielle pour la Corse !

Donc, il n'y a qu'une seule option : c'est de réussir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Merci à tous pour ces échanges et nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir, avec une perspective qui relève bien évidemment de l'analyse de la concurrence des transports, mais également une analyse qui doit relever aussi de la politique de cohésion et de l'équité aussi entre les citoyens corses, qui sont européens, et les autres, puisqu'il y a une question d'accessibilité aussi qui se pose.

Donc, une perspective systémique sur laquelle nous insisterons aussi dans les semaines et les mois qui viennent. Très important.

Je demande à l'Assemblée donc de prendre acte de ce rapport d'information qui était donc le bienvenu.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport d'information.<sup>2</sup>**

Il est 14 heures, nous allons suspendre la séance.

Je vous invite à aller déjeuner rapidement, le plus rapidement possible. L'idéal serait 15 heures.

Nous allons commencer par le débat sur la CCI d'abord.

On fait les sénateurs après, il y a encore des discussions, on ne sera pas en mesure de voter sur le collège des grands électeurs à 15 heures.

Faites un effort, revenez pour 15 heures. Mais tout le monde doit faire cet effort-là, bien sûr. Et on commence par la CCI d'abord.

**La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 15 h 30.**

---

<sup>2</sup> Délibération N° 22/014 AC

## **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le quorum est atteint, il y a beaucoup de monde connecté, donc en prenant en compte toutes les personnes qui sont en teams, nous pouvons débiter nos travaux, ça incitera peut-être nos collègues des autres groupes à nous rejoindre.

### **RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION**

\* **Raportu n° 023** : Raportu d'infurmazione nantu à u studiu di u transferimentu di a tutela di a Camera di Cumerciu è d'Industria di Corsica è di a Camera Regionale di i Mistieri è di l'Artisgianatu di Corsica versu a Culletività di Corsica.

\* **Rapport n° 023** : Rapport d'information sur l'étude du transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse.

Vous avez la parole, M. le Président.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM., chers collègues, un rapport important, stratégique, s'il en est, rapport d'information certes, mais pas et phase importante dans un processus engagé il y a près de trois ans et qui va maintenant entrer dans une phase beaucoup plus opérationnelle, d'où la nécessité de présenter aujourd'hui ce rapport d'information qui permettra à votre Assemblée d'être pleinement et utilement informée de l'ensemble des diligences qui ont été accomplies jusqu'à aujourd'hui.

Egalement de prendre connaissance de ce dossier, de se l'approprier selon des modalités, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, dont nous aurons à convenir avec vous, bien sûr, et avec les Présidents de groupes. Il me semble indispensable que l'Assemblée de Corse puisse, dans les semaines et les mois à venir, s'approprier ce dossier, je l'ai dit, et s'impliquer pleinement dans le cadre de ses prérogatives et compétences, dans la phase opérationnelle du processus de transfert et de rattachement de la chambre de commerce et d'industrie de Corse et de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse.

Au seuil de ce propos introductif, je tiens à saluer la présence dans les rangs du public du Président de la chambre de commerce et d'industrie de Corse, Jean DOMINICI, de la première vice-présidente, Mme DIMENZA, du vice-président, Pierrot ORSINI, du président de la commission des ports, Fanou VENTURINI et du directeur général, M. ALBERTINI, ainsi que du directeur, M. SIMONETTI. Et puis, également saluer la présence du Président MARTINELLI de la chambre des métiers et de l'artisanat. Merci de votre présence qui vient physiquement et symboliquement rappeler combien nous avons, et travers nous, nos institutions respectives, cheminé main dans la main, comme nous continuerons de le faire, pour mener à bien ce chantier, qui est un chantier stratégique.

Mme la Présidente, le dossier est largement connu. Le temps presse, mais je voudrais quand même que nous nous donnions le temps, dans le cadre de cette présentation et notamment des interventions des élus de l'Assemblée de Corse, de bien cerner le périmètre des enjeux.

D'un point de vue global, avant de parler de ce que sont la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers, de ce qu'elles sont aujourd'hui, de ce qu'elles ont représenté historiquement et de ce qu'elles font et ont vocation à continuer à faire, non seulement pour leurs ressortissants, mais pour l'intérêt général et pour la Corse, je voudrais d'abord souligner que les chambres consulaires, institutions économiques de proximité, ont fait l'objet depuis une dizaine d'années, de plusieurs réformes drastiques impulsées par l'Etat.

Au cours d'évolutions législatives, notamment à travers la loi NOTRe de 2015, à travers la loi PACTE de 2019, leur périmètre d'intervention, mais également les conditions de leur financement, ont été profondément modifiés, et dans le sens, bien sûr, d'une véritable asphyxie financière de ces institutions. Le choix global qui est porté au plan national, c'est clairement soit de la faire disparaître, soit de les inscrire dans une logique de concurrence, notamment dans le domaine de la formation, en limitant leur intervention pratiquement uniquement à ce secteur.

Donc, une évolution qui est une évolution qui conduit à la disparition des institutions consulaires, en tout cas dans la forme qui a prévalu pendant des décennies.

Ça, c'est la tendance d'ensemble au plan national.

Simplement un chiffre qui va vous permettre de prendre la mesure des moyens mis en œuvre pour mettre en application cette stratégie.

Les ressources globales des chambres de commerce et d'industrie au plan national, représentaient en 2012, ressources propres, environ 1,5 milliard d'euros, elles ont diminué jusqu'à ne plus représenter que 550 millions d'euros en 2022. Donc, vous savez que l'Etat a notamment prélevé les fonds de roulement, l'épargne des CCI et diminué leurs ressources propres. Et, cette tendance générale se retrouve au niveau de la CCI de Corse qui est passée durant la même période, soit un laps de temps de 10 ans, de ressources propres de 8,6 M€ à 3,8 M€. Donc, une diminution tout à fait conséquente, qui s'accompagne d'une volonté de restreindre très fortement le périmètre d'intervention des chambres.

En Corse, les institutions consulaires ont une histoire, elle est l'histoire de femmes et d'hommes qui les ont incarnées. Elles sont étroitement corrélées à beaucoup des avancées qui ont caractérisé et jalonné la vie économique et sociale de l'île depuis des décennies. Et puis, elles ont aussi et surtout un savoir-faire, un savoir-faire éprouvé dans une relation de proximité avec le tissu économique et social et avec le terrain.

Enfin, en ce qui concerne la CCI, désormais régionale comme la chambre des métiers, elle a également, la CCI, la qualité de concessionnaire de nos ports et aéroports. Nous en avons parlé ce matin, inutile d'insister sur l'importance de la maîtrise stratégique pour un territoire insulaire de son transport maritime et de son transport aérien, non seulement dans le périmètre de définition du service public, dans les exigences de connexion à notre environnement national, européen et international et méditerranéen, a fortiori pour une île largement dépendante du tourisme.

Cet enjeu de maîtrise de nos choix stratégiques en matière de transport maritime et aérien, passe par le périmètre du service public, par les outils du transport, et puis également, bien évidemment, par la maîtrise des infrastructures.

Je rappelle à cet égard que partout où les chambres de commerce se restreignent dans leur périmètre, dans leur activité, dans leur savoir-faire, et tentent à disparaître progressivement, les collectivités qui lancent des appels d'offres pour renouveler les concessions sur leurs infrastructures portuaires et aéroportuaires, se retrouvent souvent par application des règles des contrats de marché public, à devoir concéder leurs infrastructures portuaires et aéroportuaires à de grands groupes, de très groupes internationaux. Et je pense, pour en avoir déjà parlé ensemble à de multiples

reprises, ce n'est absolument pas le schéma que nous voulons privilégier pour la Corse et pour ses infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Alors, au-delà de ces arguments, la logique institutionnelle de la Corse qui nous conduit vers toujours plus de compétences, en tout cas une aspiration à ce que les choses se passent de ce sens, particulièrement pour nous qui partageons la demande d'une autonomie de plein droit et de plein exercice, la portons et essayerons de la concrétiser dans les semaines à venir. Il y a aussi une logique, bien sûr, institutionnelle à faire que la tutelle qui était hier celle de l'Etat devienne, dans des conditions qu'il nous appartiendra de préciser, de définir et de valider, un lien fort de rattachement entre ces institutions consulaires et la Collectivité de Corse.

Nous avons travaillé sur les différents scénarii possibles, nous n'avons bien sûr souhaité en exclure a priori aucun. Il y en avait théoriquement trois : soit celui d'un maintien d'un rattachement à l'Etat, l'Etat n'en voulait pas ; soit celui d'une réduction drastique des périmètres avec les enjeux sociaux que vous imaginez puisqu'il y a aujourd'hui près de 1 000 emplois qui dépendent des deux chambres consulaires ; et puis il y avait le troisième scénario, celui d'un transfert de la tutelle, mais au-delà de cette notion de tutelle, le scénario d'un rattachement des chambres consulaires à la Collectivité de Corse.

Ce choix nous l'avons défendu ensemble, nous l'avons défendu notamment lors de la visite du ministre de l'Économie et des finances, Bruno LEMAIRE, qui s'était montré ouvert. Il faut saluer cette écoute, et l'engagement qui en a découlé a permis, à travers son action auprès du Gouvernement, que la loi prévoit expressément que les chambres consulaires de Corse puissent bénéficier d'un régime dérogatoire et que l'option d'un rattachement à la Collectivité de Corse puisse être mise en œuvre là elle n'existe pas ailleurs. Cette exception corse est fondée, nous l'avons démontré en nous adossant non seulement à des considérations institutionnelles et historiques, mais également à des considérations économiques, sociales et géographiques liées à l'insularité.

Dès lors que le principe d'une option de travail sur un scénario de rattachement était validé, restait à mettre en œuvre la réflexion. Et, nous avons décidé, dans le cadre d'un accord tripartite entre les chambres consulaires, l'Etat et la Collectivité de Corse, de confier à un cabinet spécialisé - c'est le cabinet Ernst & Young qui a été attributaire de l'appel d'offres en mars 2020 - de procéder à une étude du transfert de la tutelle, étude qui se décomposait en 3 phases, premièrement : la

réalisation d'un état des lieux de la situation actuelle de la CCI et de la CMA corses ; deuxièmement : l'analyse juridique de la faisabilité des 3 scénarios de transfert et enfin : la détermination des différents scénarii d'évolution.

Vous rappelez que le contexte COVID notamment, nous a conduit à justifier juridiquement de la nécessité de prolonger les concessions qui arrivaient à expiration en fin d'année dernière et qui ont été prolongées pour une durée de 4 ans. L'objectif, est bien sûr de mettre à profit ce délai et avant, si possible, pour que nous soyons dans le nouveau schéma que nous appelons de nos vœux. Ce qui veut dire qu'il faut aujourd'hui avancer, avancer vite et avancer bien, en respectant et les procédures, et la nécessité d'avoir des délibérations concordantes, celles des chambres consulaires demain, et celles, bien évidemment, déterminantes de l'Assemblée de Corse lorsque votre Assemblée aura à statuer, d'abord sur le scénario choisi, mais je pense que de ce côté-là, sous réserve de ce qui se dira, personne n'envisagera une autre option que celle du rattachement. Mais au-delà du scénario, la mise en œuvre opérationnelle de ce rattachement sur laquelle votre Assemblée aura à statuer, dès lors que des délibérations concordantes seront intervenues entre les institutions consulaires d'un côté et l'Assemblée de Corse de l'autre.

Il faudra à ce moment-là, parfaire et parachever le processus à travers la validation par l'Etat et, sans doute, une adaptation législative du nouveau statut ainsi mis en œuvre.

Vous avez dans le dossier, je n'y reviens pas et je rentrerai, si nécessaire, dans le cadre des réponses que je ferai, vous avez dans le dossier à la fois l'état des lieux humain et financier. Vous avez l'analyse juridique des trois scénarii, et vous avez enfin les perspectives et les enjeux avec un calendrier de travail.

Les aspects principaux sur lesquels nous aurons à statuer et à réfléchir, à réfléchir d'abord et à statuer ensuite : le transfert et l'organisation de la mise en œuvre des compétences des chambres ; la question des moyens humains. Ça peut paraître bureaucratique mais sous cette présentation, il y a dans la chambre de commerce et d'industrie, dans les chambres de métiers, des femmes et des hommes, plusieurs centaines je l'ai dit, qui étaient inquiets et qui l'ont dit souvent, individuellement, collectivement, à travers leur représentation syndicale également, quid du devenir des chambres consulaires dans le contexte d'ensemble dont j'ai parlé tout à l'heure ; le transfert d'un certain nombre de moyens ; l'organisation de la répartition des ressources ; le nouveau cadre juridique dans lequel s'organiseront la gestion des ports et

aéroports ; la réflexion partagée avant le rattachement sur la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement et d'être dans une trajectoire partagée nous permettant véritablement d'optimiser l'ensemble des moyens que nous allons ainsi mutualiser ou exercer de façon complémentaire.

Donc, le chantier est considérable.

Je voudrais insister, au-delà de cette présentation théorique et intellectuelle, sur à la fois la difficulté de la tâche par elle-même, renforcée cette difficulté par le contexte. La tâche, nous allons mener, là comme ailleurs, une expérience institutionnelle qui n'a pas d'équivalent dans l'ensemble institutionnel français. Ce que nous allons faire dans les 24 mois à venir, n'a jamais été fait ailleurs et ne sera pas fait ailleurs.

Nous avons intérêt à nous donner les moyens de réussir, nous avons intérêt à être ensemble inventifs, innovants, techniquement pertinents dans l'anticipation, dans la vision stratégique, dans la capacité aussi à convaincre l'Etat dans la mesure où le rattachement, si nous le décidons, ne pourra devenir effectif que s'il est validé, et en son principe et en ses modalités, par l'Etat.

Donc, déjà une tâche objectivement difficile, a fortiori dans le contexte actuel, je n'y reviens pas, il a été largement évoqué ce matin, mais c'est un contexte dans lequel nous croulons véritablement sous le poids des urgences et des enjeux à traiter.

Nous avons l'échéance de l'organisation de la desserte du transport maritime qui nous attend au 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons l'échéance de l'organisation de la desserte aérienne au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous avons les enjeux de PPE, nous avons les enjeux de redéfinition du schéma de développement économique et d'internationalisation, nous avons l'enjeu de mise à niveau de nos infrastructures dans le domaine stratégique de l'eau. En fait, dans chacune des compétences de la Collectivité de Corse, celles qu'elle a aujourd'hui et celles qu'elle aurait peut-être demain, nous avons des défis qui sont des défis considérables. Première difficulté.

Deuxième difficulté, dans un contexte budgétaire, celui de la raréfaction extrême des ressources pour les chambres consulaires, et celui de difficultés structurelles, j'en ai parlé ce matin, j'en dis un mot notamment pour les représentants des chambres consulaires qui sont ici. Nous sommes aujourd'hui dans un effet ciseau, je vous l'ai dit lors de nos différentes réunions de travail. Nous avons des dépenses, et

notamment des dépenses de fonctionnement qui augmentent de façon mécanique. Nous n'avons pas les recettes qui vont avec, et nous sommes structurellement aujourd'hui dans un modèle budgétaire qui ne nous permet pas d'exercer nos compétences et qui nous permettra encore moins d'atteindre les objectifs qui sont les nôtres et qui ont été validés par le suffrage universel, si nous restons à ressources et à dépenses constantes.

Donc, il faut à la fois faire un effort, et là désormais à partir de la perspective dans laquelle nous nous inscrivons, ça doit être un effort partagé et même un effort contractualisé, c'est en tout cas le scénario que nous avons envisagé. Il faut à la fois diminuer les dépenses, et notamment les dépenses de fonctionnement, sans porter atteinte aux conditions de travail, que ça soit dans les institutions consulaires ou au sein de la Collectivité de Corse, et sans porter atteinte au périmètre du service public et à la qualité du service public. Diminuer les dépenses certes, mais ça ne suffira pas, c'est indispensable, il faut aussi augmenter les recettes.

Il y a des recettes propres que nous avons, il y a des instruments à contractualiser, je pense au PTIC, aux programmes européens, etc. Et puis, il y aura aussi une vraie réflexion, nous avons commencé à la faire, notamment sur un statut fiscal et social, puisqu'à travers l'étude produite par la chambre de commerce et d'industrie de la Corse notamment, il a été démontré que l'insularité génère des surcoûts objectifs qui ne peuvent être corrigés ou compensés qu'à travers une fiscalité adaptée et spécifique.

Première difficulté donc : le caractère objectivement complexe des défis qui nous attendent.

Deuxième difficulté : un contexte budgétaire difficile et incertain.

Troisième difficulté : cet effort atypique et inédit de construction du rattachement des chambres consulaires à la Collectivité de Corse se fait dans un contexte qui au plan institutionnel n'est pas totalement stabilisé pour la Collectivité de Corse. Nous venons de passer trois années, quatre années où nous avons été dans la première phase de la fusion, avec son corolaire, cette première phase de difficultés, d'incertitudes, d'angoisses quelquefois chez les fonctionnaires. Un travail considérable a été produit par les services de la Collectivité de Corse, une amélioration globale du fonctionnement de cette nouvelle collectivité, mais encore des efforts restent à faire.



Je considère, et j'aurai l'occasion d'en parler, qu'en début d'année 2022, nous devons passer ensemble dans la deuxième phase de construction de la nouvelle Collectivité de Corse, la deuxième phase de la fusion.

Entre 2018 et 2022, nous avons additionné et imbriqué les trois structures, conseils départementaux et Collectivité territoriale. Aujourd'hui, il faut passer à une nouvelle phase qui va être celle de la construction véritablement, d'une administration du 21<sup>ème</sup> siècle, innovante, créative, qui donne les moyens à chacune et à chacun des agents qui travaillent en son sein, de s'épanouir et de contribuer à l'action collective, avec une thématique des droits et des devoirs à laquelle je suis très attaché. Je le souligne systématiquement à chacune de mes interventions parce que je pense qu'à travers notre politique sociale au sein de la Collectivité de Corse, nous avons démontré que non seulement nous respectons les droits des agents mais nous souhaitons en permanence les élargir. Mais les droits ne valent rien, s'ils ne sont pas prolongés des devoirs et de l'exercice plein et entier des devoirs.

Moi, je pense que de ce côté-là nous avons des progrès à faire. Je l'ai dit sans chercher à globaliser ou à pointer qui que ce soit, je pense que si on fait le compte des femmes et des hommes qui travaillent aujourd'hui au sein de la Collectivité de Corse ou au sein de ses agences et offices, nous avons plus de 5000 personnes. 5 000 personnes c'est une armée, et je crois que nous n'avons pas, en termes d'efficacité, les résultats et les retours que nous pourrions avoir et que nous avons vocation à obtenir, notamment à travers un dialogue renforcé et l'engagement de chacun.

Donc, trois catégories de difficultés contextuelles qui viennent renforcer le caractère ardu de la tâche, mais une tâche qui pour être ardue n'en n'est pas moins exaltante ; vous avez vu que nous avons déjà posé un certain nombre de scénarii de rattachement.

Un dernier mot pour dire, tirant les leçons notamment des conséquences de la fusion, je ne crois que ce rattachement doive se traduire par une intégration pure et simple des chambres consulaires au sein d'une macro institution politique qui aurait vocation à s'occuper de tout, y compris du fonctionnement de la vie économique et sociale de l'île.

Autrement dit, il y a un enjeu fondamentalement politique dans la réussite du rattachement, c'est à la fois de viser l'efficacité, mais de respecter la diversité et le pluralisme. Je pense que la Corse n'a rien à gagner à ce que l'activité économique et

sociale telle qu'elle portée, organisée, soutenue et défendue par les institutions consulaires, soit placée sous la tutelle politique de l'institution politique.

Il va y avoir une tutelle parce qu'un établissement public, si on choisit cette forme juridique, est forcément rattaché à travers une relation de tutelle dont il faudra définir les contours juridiques, techniques et financiers, mais il ne peut pas y avoir de tutelle politique.

Il est important que les ressortissants des chambres consulaires, qu'il s'agisse de la chambre de commerce et d'industrie ou de la chambre des métiers, puissent continuer à être représentés et défendus par des femmes et des hommes qui sont issus des professions et des catégories représentées, et que ce travail sur le terrain économique et social, se fasse selon les codes d'intervention des chambres consulaires et pas selon les codes d'intervention de la vie politique.

Donc là encore, comme ailleurs, je pense que la Corse a vocation à être une terre d'innovation, de réflexion. Et finalement, si nous réussissons, ce dont je ne doute pas un instant, à mener à bien dans les 24 mois qui nous restent, ce processus et à le réussir pleinement, non seulement nous aurons amélioré notre efficacité au plan économique et social, mais nous aurons aussi renforcé une organisation globale des rapports économiques, sociaux, politiques, syndicaux au sein de notre société dans le sens d'une plus grande respiration et du respect de la prise en compte d'une diversité qui est indispensable, tout comme est indispensable, bien sûr, le pluralisme des idées et des actions.

Voilà donc pourquoi il me semble indispensable, aujourd'hui, que votre Assemblée puisse, un travers ce rapport d'information, prendre acte de ce processus qui va commencer. Oui nous avons travaillé, nous avons travaillé dans le cadre des prérogatives qui sont celles du Conseil exécutif et des exécutifs des institutions consulaires. Ce travail technique, aujourd'hui, nous le remettons à l'Assemblée de Corse pour qu'elle puisse, dans le cadre de ses prérogatives et compétences, réfléchir, proposer, accompagner et le moment venu, débattre et décider de ce que sera la solution mise en œuvre. En tout cas, je ne doute pas qu'ensemble nous allons réussir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Il n'y a pas de rapport de commission, il s'agit d'un rapport d'information, et je vous en remercie d'autant plus. Si vous le permettez, avant

de passer la parole à l'ensemble des membres présents ou connectés, de notre Assemblée, je souhaiterais saluer les représentants des chambres consulaires, que j'ai pu accueillir tout à l'heure et leur souhaiter officiellement la bienvenue dans cet hémicycle.

Je vous remercie, M. le Président, parce que vous posez un rapport d'information qui nous permet d'avoir un état des lieux précis, réalisé par EY, des forces en présence, les ressources humaines, les ressources financières, mais aussi qui pose la question des contraintes, de manière très objective, en matière de gestion, en matière organisationnelle.

A titre plus personnel, si vous le permettez, je pense qu'aller dans le sens du réalisme et de la responsabilité collective, est peut-être la meilleure des solutions lorsqu'on cherche à mettre en place un dispositif de transfert, un processus de transfert et de rattachement qui, comme vous l'avez signalé et bien démontré, est quelque chose d'innovant dans le paysage actuel consulaire.

Je peux témoigner en tant que Présidente l'ATC, que lors de la crise du COVID notamment, qui est toujours présente bien sûr, mais au moment fort de la première vague, je vous rappelle que c'était en mars 2020, à l'orée d'une saison touristique, j'ai appris à connaître de manière plus précise et plus fine, les acteurs consulaires avec lesquels nous nous sommes battus, dans une situation d'incertitude très forte, dramatique d'ailleurs pour les établissements commerciaux, touristiques en particulier, mais les autres également, et surtout aussi les artisans. Je peux témoigner non seulement de la solidarité, de la connaissance très fine qu'ils ont du tissu productif, évidemment de leurs ressortissants. Nous avons travaillé main dans la main. A aucun moment, ils n'ont failli pour accompagner l'ensemble du tissu productif qui était soumis à un des chocs les plus forts de l'histoire économique contemporaine depuis la seconde guerre mondiale.

Je me dis donc que, si dans un contexte de ce type, nous avons réussi à travailler ensemble et à décrocher notamment un plan de relance dans le domaine du tourisme, mais aussi à faire infléchir parfois les services de l'Etat, et même l'Etat central pour ce qui concerne des dispositifs d'aides aux entreprises qui évidemment n'étaient pas du tout adaptés à la spécificité de notre tissu économique, en travaillant de manière très à fine sur les seuils d'entreprises, puisque nous avons évidemment un tissu économique composé de très, très petites entreprises, je me dis donc que si nous avons travaillé dans un contexte de ce type, nous allons pouvoir être en capacité aussi d'effectuer de manière intelligente, raisonnée, argumentée, un processus de rattachement

qui semble, au regard du rapport d'EY et de votre rapport, M. le Président, qui semble être la meilleure des solutions des trois scénarii qui s'offrent à nous. A condition, bien évidemment, comme vous l'avez dit, M. le Président, que l'on puisse respecter l'identité, la culture, j'ai envie de dire, de ces vieilles maisons que sont les instituts consulaires, leurs prérogatives, les modalités d'intervention aussi qui sont spécifiques, dans l'intérêt des acteurs économiques de cette île.

Donc, je me permettais, je le fais rarement, de faire une intervention pour témoigner de mon expérience personnelle, en espérant que ce rapport, qui n'est que le premier, qui n'est qu'un premier pas, bien évidemment, nous permettra de continuer à échanger sereinement sur cette question. Il y va non seulement de notre responsabilité collective, mais je crois qu'il est nécessaire de rassurer l'ensemble des acteurs économiques qui dépendent de ces chambres consulaires, et puis également les personnels, c'est très important.

Voilà, merci de votre écoute, merci M. le Président. Maintenant, je passe la parole à qui veut le prendre. Mme COMBETTE pour « Un soffiu novu ».

### **Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, vous ne vous souvenez sûrement pas de la question orale que je vous avais posée sur le même sujet en 2018, je le comprends, on vous en pose tellement !

Pour ma part, je me souviens surtout de la réponse que vous m'aviez faite, vous m'aviez dit que je n'avais rien compris ! Vous pouvez le relire, je l'ai ressorti. Et pourtant, je pense aujourd'hui à l'inverse, n'avoir que trop bien compris.

Mon petit égo blessé et quatre années plus tard, nous voilà face à face sur les mêmes questions. Je vois que nous n'avons pas évolué, ni vous, ni moi, et nous n'avons toujours pas la même lecture de la tutelle.

Ces mêmes questions que je vous posais en 2018, elles sont aujourd'hui l'armature-même de l'étude que vous avez commandée.

Vous nous proposez donc un rapport qui présente trois scénarii, dont un scénario-cible que vous privilégiez et, vous allez même jusqu'à présenter un calendrier

d'exécution de ce choix. C'est-à-dire que les remarques ou éventuellement les amendements qu'on pourrait vous faire aujourd'hui, ne seront quoi qu'il en soit, pas pris en compte.

C'était aussi ma petite boutade sur la photo, quand je vous ai vu tout à l'heure prendre une photo tous ensemble.

Malgré tout, je me permets quand même de vous faire quelques remarques.

Effectivement dans le modèle actuel, les chambres consulaires rencontrent des difficultés, notamment en termes d'image, jusqu'à poser la question de leur utilité. Je précise, pour ceux qui ne connaissent pas forcément le sujet, c'est quand même un sujet national, ce n'est pas propre à la Corse.

La loi PACTE est venue réformer en profondeur le statut des chambres. Elle encadre strictement les activités des établissements consulaires. Cette réforme a pour objectif de rendre les chambres beaucoup plus performantes face aux attentes et besoins des ressortissants.

En soi, cette volonté affichée est tout simplement gage de la bonne utilisation des fonds publics. Est-ce critiquable ? D'autant que CCI France encadre son réseau, définit des objectifs et donne des outils pour les atteindre.

Alors, le point d'achoppement, bien sûr, réside, et vous l'avez dit, dans le versement de la TFC qui a diminué considérablement ces dernières années.

Actuellement, cette TFC est récoltée par CCI France, qui la redistribue aux Chambres territoriales en fonction de leur niveau de performance. Ce niveau est calculé sur la base du nombre d'entreprises et d'emplois qui sont générés. Effectivement, lorsque l'on connaît le tissu économique local, on imagine bien le poids que pèse, ou pas, la Corse. D'autant que cette enquête est réalisée avant la saison, donc au moment pour nous, pour une région très touristique, au plus bas de l'activité.

Alors, dans le modèle actuel je comprends l'inquiétude autour de la survie menacée des chambres consulaires. Et, je comprends d'ailleurs pourquoi tous les représentants sont ici présents.

Mais n'aurait-il pas fallu travailler à l'obtention d'une péréquation pour une redistribution objective de cette TFC ? Ce système de péréquation est souvent utilisé

dans d'autres domaines. Pourquoi ne nous sommes-nous pas battus pour l'obtenir aussi dans le domaine consulaire ?

Apparemment, ce n'est pas la direction que vous avez favorisée au profit d'un scénario effectivement validé par les instances consulaires. Ce scénario retient votre préférence.

Alors, l'enjeu majeur, vous l'avez aussi souligné, réside dans la gestion de nos infrastructures de transports, pour éviter la venue de grands groupes nationaux et internationaux.

Mais pour rappel, l'essence de la création des chambres consulaires est la représentation et la défense des intérêts des entreprises par des élus professionnels.

Dans le scénario avancé, ces élus, ressortissants des chambres et issus du monde économique local, n'administreront plus l'outil, la gouvernance leur échappe, pour ne devenir que des exécutants d'une stratégie mise en place par des élus territoriaux, que nous sommes. Cela à mon sens, est regrettable, qui mieux qu'un chef d'entreprise pour connaître les besoins du monde économique ?

Selon nous, il doit y avoir une réflexion sérieuse sur la représentation des élus professionnels qui doit être respectée. Quelle sera leur place, quel pouvoir décisionnel auront-ils ? Le schéma fournit semble une usine à gaz, sans pour autant les placer au cœur du dispositif stratégique.

Au-delà de cette perte de représentativité et de gouvernance du monde économique, ce transfert de la tutelle finit de concentrer tous les pouvoirs au sein de la collectivité unique. Est-ce souhaitable pour la démocratie ? Est-ce souhaitable pour nos entreprises ?

Après l'absorption des départements, après la création de la chambre des territoires, voilà que vous allez également avoir la main sur le monde économique via ce transfert de tutelle et vous privilégiez un scénario, maintenant une représentation consulaire dépourvue de pouvoirs mais vous permettant de disposer d'un organe-courroie.

Il n'y a plus de contre-pouvoirs M. le Président. Il ne vous reste plus que les chambres d'agriculture et, pourquoi pas, l'évêché de Corse.

Trêve de plaisanterie ! Cette centralisation, cette concentration des pouvoirs pose donc un problème de démocratie mais également de répartition des tâches entre l'ADEC, l'ATC, et la direction de la formation de ce nouvel office du commerce et de l'artisanat, c'est comme ça que je l'ai nommé. Comment vont cohabiter ces différentes entités et aussi leurs collaborateurs ? Près d'un millier de salariés consulaires.

A ce sujet, que vont devenir ces salariés, quels vont être leurs statuts ?

Votre rapport est très succinct sur ce sujet, comme d'ailleurs sur les deux autres scénarii. Peut-être aurait-il fallu être destinataires de l'étude qui nous aurait sans doute éclairés sur certains points, notamment sur l'impossibilité de mettre en œuvre les scénarii un et trois.

D'ailleurs, à titre personnel, j'aurais tendance à favoriser le scénario 1 qui offre le plus grand degré d'autonomie pour les chambres et leurs représentants consulaires. Et entre les 2 et 3, au choix, tant qu'à faire, autant clarifier les choses et opter pour le troisième qui vous donne toute latitude sans mobiliser un monde économique qui, malgré les apparences du deuxième scénario, se trouvera dessaisi de ses missions actuelles. Au moins c'est plus clair.

Je finirai juste par quelque chose qui m'a un petit peu surprise aussi, c'est que ce rapport nous a été transmis, mais n'a pas été donné aux membres du CESEC qui sont quand même l'émanation justement du monde économique et social. Je trouve que c'est très regrettable, parce que justement ce sont quand même des élus professionnels, et c'est, suivant mon intervention, bien cela qui me pose problème.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre à demander la parole ? M POLI et ensuite Jean-Christophe ANGELINI pour « Avanzemu ».

**M. Antoine POLI**

Merci, Mme la Présidente.

Je voudrais saluer à mn tour l'ensemble des élus de la chambre de commerce, son Président, les élus qui l'accompagnent, et bien sûr son directeur général, M. Philippe ALBERTINI.

Je ne serai pas aussi pessimiste que notre collègue qui vient d'intervenir, je pense que ça été fait en collaboration. Ça été une demande vraiment des élus responsables de la chambre de commerce. Et moi, je me félicite plutôt que l'Exécutif ait pris acte et discute vraiment avec les élus. Et, pour être un employé de la chambre de commerce, je voudrais rassurer aussi notre collègue. C'est vrai que ça nous rassure vraiment que le scénario 2 soit la priorité, et peut-être l'objectif, que j'espère nous atteindrons tous ensemble, parce que c'est vrai qu'à chaque fois que les concessions sont renouvelées, en ce qui concerne le personnel, on n'est jamais rassurés à chaque fois que l'échéance arrive du renouvellement des concessions des ports ou des aéroports.

En ce qui concerne le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, pratiquement tout a été dit par le Président et la Présidente. Je voudrais dire que le personnel est plutôt rassuré.

En ce qui concerne l'image de la chambre de commerce, parce que notre collègue était plutôt pessimiste aussi sur l'image de la chambre de commerce au départ, je dois dire qu'elle est plutôt positive et très positive même, car la chambre de commerce est très bien gérée et les agents qui y travaillent sont vraiment épanouis au sein de cette chambre de commerce régionale.

Voilà, c'était les quelques mots que je voulais dire, et Jean-Christophe va compléter mon intervention.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, Jean-Christophe ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Mme la Présidente.

Toni a situé un peu l'état d'esprit qui est le nôtre à ce stade du débat.



Il n'y a pas de délibération, il y a un point d'étape et peut-être, mais ça vous nous le direz en temps utile, une volonté de votre part qu'on prenne acte des hypothèses et des scénarii qui sont proposés.

Simplement dire les choses clairement. Il y a à la base une motivation qui est légitime, qui est d'ordre financier, avec un Gouvernement et un Etat dont on ne dira jamais assez à quel point, ils ont décidé dans un passé récent, d'étrangler le monde consulaire au travers des ressources dont il a historiquement bénéficié, et à des fins qui demeurent opaques, sinon peut-être dans le but aussi de centraliser, de concentrer un certain nombre de prérogatives, même si ça n'est pas le seul élément.

Au bout du parcours et au bout de la chaîne, à l'échelle de la Corse, une réalité. Certes six chambres c'était trop, trois chambres de commerce, trois chambres de métiers, trois chambres d'agriculture. On tend depuis quelque temps déjà, et tant mieux, vers des chambres rassemblées dans leur domaine de compétences respectif. Mais il n'en demeure pas moins vrai que l'intérêt d'un ou deux outils mutualisés, fusionnés restent pour nous stratégique.

Même si on peut ne pas, Toni, moi-même, l'ensemble de notre groupe, tout partager du propos de Christelle COMBETTE, il n'en n'est pas moins des choses qui méritent qu'on s'y attarde, et on en est d'accord, il faut ouvrir le débat notamment sur la question de la concentration. Je crois que le gros sujet, effectivement, n'est pas simplement celui lié à une collectivité qui est encore en gestation à bien des égards, mais d'une juste représentation des territoires en son sein, avec deux questions pour nous essentielles.

La première, c'est celle des infrastructures et notamment des ports et aéroports, avec cette particularité que cultive la Corse, au terme de laquelle les chambres sont gestionnaires, concessionnaires de ces infrastructures qui sont, dans une île à plus forte raison, c'est tellement évident, essentielles en termes de développement économique et d'attractivité du territoire.

On va être clairs, notre groupe n'est pas du tout favorable à ce que de grands groupes, comme c'est le cas partout ailleurs dans le monde malheureusement, puissent faire main-basse sur des éléments stratégiques, déterminants, pour le territoire. Et, loin de nous l'idée de tendre vers une forme de privatisation à cet égard. Mais de la même manière, et je vous y rends attentifs à ce stade des discussions, nous ne sommes pas davantage favorables à ce que la Collectivité de Corse, dont ça n'est ni le métier, ni la

vocation, ne tente par un biais ou un autre, de régenter ces infrastructures-là de façon directe.

Nous pensons à cet égard, qu'un savoir-faire a été acquis, qu'une opérationnalité est aujourd'hui à l'œuvre et qu'il serait dommageable que l'on tente de réinternaliser des fonctions qui, à bien des égards, telles que déployées depuis un moment déjà, ont démontré qu'elles étaient bien assumées. Je veux à mon tout saluer les élus, le Président, le directeur général, l'ensemble des directeurs et donc des permanents qui œuvrent dans ce domaine-là depuis un moment déjà.

Donc ceci étant posé, la question des territoires, la question des infrastructures, et bien sûr la question de la gouvernance. On est à deux ans, deux ans et demi, il est trop tôt, je crois, pour finaliser un schéma ou une doctrine de gouvernance. On sait d'expérience qu'à l'aune d'une étude seulement, il n'est pas possible à ce stade de définir une doctrine arrêtée, et ce serait d'ailleurs, à mon avis, contreproductif. On a besoin de laisser respirer les choses, et d'avoir un débat qui soit le plus ouvert possible, plutôt que de dire, deux ou trois ans auparavant : voilà comment on doit arrêter un scénario de gouvernance, ça ne nous paraît ni utile, ni pertinent.

Mais dire également deux autres choses. La première, Christelle l'a dit, sur ce point-là également on est d'accord, notre groupe a souvent évoqué la redondance ou la superposition, à ce stade, des structures telles que l'ADEC, l'ATC, etc., je le pensais lorsque j'étais au Conseil exécutif, je le pense aujourd'hui avec la même force, dès lors que la chambre devient un établissement public sous tutelle de la Collectivité, le risque de juxtaposition, voire de « rivalité », des champs de compétences, se trouve accru.

Donc, ça n'est pas pour autant qu'on doit renoncer à la perspective à laquelle, je le redis, notre groupe a été parmi les tous premiers à valider, avant même que n'existait « Avanzemu », au travers des élus qui le composent, était favorable à ce rattachement, mais je le redis, cette mutation doit s'accompagner d'une réforme globale de l'architecture des outils, et notamment de ceux qui sont dédiés au développement économique, à l'attractivité du territoire. Ça me paraît essentiel, et je crois qu'on aurait tort de considérer ce rattachement ou comme une simple formalité, ce qu'il n'est en rien, ou comme la volonté que se donne la Collectivité d'harmoniser, de rationaliser l'ensemble des outils, sans prendre le soin préalablement ou parallèlement de toiletter, de réformer, voire même, on peut oser le mot, de supprimer des structures qui peut-être au bout de 15, 20, 30 ans, et je parle notamment de certains offices ou agences, dans ce

nouveau paysage institutionnel, ont ou auraient fait la preuve ou la démonstration de leur limite.

Terminer donc en disant que notre groupe est favorable, vous l'aurez compris, à ce rattachement, qui l'est dans un cadre discuté, et nous n'aurons pas trop des quelques mois ou années qui viennent pour affiner. Avec ce dernier mot qui va regarder lui la gouvernance, même si on a encore un peu de temps, je viens de le dire, pour l'arrêter, ce qui est intéressant, on le voit dans certains conseils d'administration de nos EPIC, offices ou agences, c'est ce principe au « pire » de parité socio-pros élus, au mieux de majorité aux acteurs du monde économique.

Moi, je crois qu'il est bon, et ça m'a d'ailleurs semblé posé dans les termes du rapport, que les agents économiques, que les acteurs, les chefs d'entreprises les artisans, soient, demeurent au cœur ou le cœur du réacteur et que sous couvert de rattachement, l'on n'est pas un glissement de la gouvernance dans le champ exclusif ou presque de la Collectivité qui, sous-couvert de ressources, s'approprierait en totalité un outil qui a été historiquement façonné par les acteurs économiques.

Donc, je termine, mais vous l'aurez compris, notre position est ouverte, bienveillante, engagée dans un débat constructif et, je l'espère, celui-ci débouchera dans les meilleurs délais, avec une chambre qui retrouvera un giron plus naturel, et en même temps, un exercice de compétences peut-être plus intégré et plus efficace.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci d'avoir respecté les temps de parole. Qui demande la parole ? Jean-Martin MONDOLONI et Mme COGNETTI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

En complément des propos de Christelle, afin de clarifier et de lever des doutes, notamment à l'égard de Tony qui a semblé interpréter de façon un peu dépréciative ce qu'a dit Christelle.

Très clairement, scénario 1, scénario 2, scénario 3, on s'y est déjà mis en 2018 sur ce sujet. Inspection générale des finances, conseil général de l'industrie, de l'énergie, des technologies, contrôle général économique et financier, lobbying,

bienveillance des agents eux-mêmes, qui veulent intégrer la Collectivité, on ne va pas épiloguer, sur le 1, le 2 ou le 3, per forse ò per amore, pour reprendre vos propos d'hier, les chambres consulaires verseront à terme sous la tutelle de la Collectivité.

Si ça peut permettre de rassurer une partie et des ressortissants, et des usagers, c'est bien, seulement Toni, ça ne suffit pas. On doit aussi dire la vérité et aux usagers, et aux agents. Les agents vont intégrer, sous une forme juridique qui reste encore à définir, une collectivité qui n'a pas opéré de façon optimale sa fusion, il y a eu deux grands mouvements ces quelques années, les personnels TOS, nous étions aux affaires, c'était en 2004, 10 ans après ce n'était pas fini, c'est à-peu-près les mêmes masses, un millier de personnes, on a senti venir les choses.

Le Gouvernement s'y est pris de façon habile, « vous voulez rester à l'Etat ou vous voulez basculer à la Collectivité » ? On a montré le régime indemnitaire des collectivités, ils voulaient tous basculer à la Collectivité, il y a mille personnes, c'est un petit choc sismique pour une Collectivité qui intègre. Ça se prépare et ça ne se réussit pas spontanément. Donc il faut répondre à un certain nombre de questions.

Deuxième choc sismique, on est encore dedans, on ne va pas se raconter d'histoires, la fusion n'est pas arrivée à son terme, même si elle l'est juridiquement. On ne peut pas dire que l'intégration des personnels des départements aujourd'hui, soit aboutie de façon harmonieuse et sur les métiers, et sur les compétences, et on se le dit, sur l'optimisation des compétences de chacun et de chacune.

Donc, je crois que s'il faut rassurer définitivement les personnels concernés, c'est à la faveur de réponses claires et qui prendront du temps, qui on intègre ? Comment ? Sous quelle forme juridique ?

Je fais observer que nous allons bientôt fêter le quarantième anniversaire de cette Assemblée, et en même temps le trentième anniversaire du Conseil exécutif qui, peu ou prou, est né sous cette forme, avec des agences et offices.

Vous savez, il y a une théorie simple, quand un modèle est beau, il se reproduit. J'observe que sur le territoire national, il n'y a pas beaucoup d'enthousiasme à reproduire ce modèle, c'est qu'il ne doit pas être si opérationnel que cela, en tout cas qui mérite, défaut de toilettage, de suppression, je n'en sais trop rien, mais d'optimiser l'existant.

Donc, il ne faudrait pas rajouter une couche supplémentaire, encore un établissement public, administratif, industriel et commercial, à une couche dont nous n'avons pas validé, à terme, l'opérationnalité de façon complètement objectivée. La question n'est pas de savoir quelles sont les personnes qui les gèrent et quelles sont les personnes qui font fonctionner la boutique. La question c'est : est-ce que le modèle lui-même est opérationnel ? Attention à ne pas verser dans ce piège-là.

Il y a la question du « quand », je pense qu'il faut pousser les études à maturation, je le dis là aussi, un cabinet d'études, oui, il en faut pour nous accompagner, ... assistances aux maîtrises d'ouvrages, il y a des fonctionnaires d'expérience dans notre collectivité qui peuvent très bien nous accompagner là-dessus.

Et, il y a la question des ressources et des métiers. La question des ressources propres aujourd'hui aux chambres de commerce et d'artisanat, dont je veux saluer, à mon tour, au nom du groupe, la présence dans les travées.

Il y a la question des métiers qui ne doivent pas, évidemment faire doublon avec les métiers existants et savoir, tu le sais très bien, Toni, que vous allez verser sous la tutelle d'un établissement, je le disais encore ce matin, ça fait partie des chantiers de fond qu'il faut qu'on aborde, dont la structure financière est aujourd'hui sinon en péril, en tout cas, très largement fragilisée par l'absorption de compétences, et je le dis très tranquillement, non pas par la gestion du passé ou du présent, mais parce que, on le disait ce matin, nous n'arrivons plus, en tout cas difficilement, à répondre aux compétences existantes.

Donc, à la faveur de ces réponses, nous aurons, à ce moment-là, je le dis pour les agents et ceux qui sont attentifs à leur sort à moyen terme, définitivement rassurer celles et ceux qui, à terme, et nous y sommes favorables, vous l'avez compris, intégreront, sous une forme qui reste à définir, les services de la Collectivité de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous avez donc laissé une minute à Mme COGNETTI.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Je serai brève.

Ecoutez, quel que soit le scénario choisi, il semble important aujourd'hui de saluer et de souligner le travail qui est porté au quotidien par les chambres de commerce et les chambres des métiers.

Ce sont des gens qui accompagnent au quotidien les entreprises et ils ont un rôle majeur dans notre activité économique. Elles sont actives et elles sont présentes, à la différence de certains services, sur l'ensemble du territoire car, qu'il s'agisse des artisans ou des entreprises, c'est leur quotidien et chaque fois qu'il y a un conflit ou qu'il y a quelque chose à relever, ils sont présents.

Je fais confiance aux élus des chambres consulaires et je leur dit qu'ils sont une réponse concrète à nos territoires. C'est un maillage dont la Collectivité de Corse et la Corse et les Corses ne peuvent se passer. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Paul-Joseph CAITUCOLI avait demandé la parole, Paul-Jo allez-y.

**M. Antoine POLI**

Juste une minute, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, il n'y a pas de chjama è risponde, la parole est donnée à qui l'a demandé dans l'ordre. Donc, d'une part vous ne pouvez pas réagir à l'intervention de Mme COGNETTI et deuxièmement, le temps est largement épuisé. Coupez votre micro, s'il-vous-plaît Toni. Merci. Donc, Paul-Jo CAITUCOLI souhaite intervenir.

**M Paul-Joseph CAITUCOLI**

Mme la Présidente, merci. Bonghjornu à tutti.

Tout d'abord, je voudrais saluer le Président Jean DOMINICI, Jean-Charles MARTINELLI, Fanou VENTURINI que j'ai connu tout petit et qui est l'illustration, avec sa famille, de ce qui a pu être fait il y a une trentaine d'années dans le développement d'entreprises avec des produits de pointe et d'innovation, Mme DIMENZA aussi que j'ai eu l'occasion de rencontrer récemment, et puis bien sûr, Philippe ALBERTINI le directeur général, qui est mon ami de longue date et qui a, de

main de maître, porté cette institution depuis de nombreuses années. Je crois que la qualité des hommes, c'est aussi important dans ce genre de projet.

Alors, j'ai entendu un peu tous les débats, avec certains points qui méritent d'être approfondis sur la gouvernance. Mais je crois qu'il faut saluer le travail qui a été fait en étroite collaboration et qu'il va falloir, bien sûr, continuer à construire.

Alors, je prendrai un exemple qui est celui de la Toscane et de la Sardaigne où depuis 30 ans, même plus, il y a une chambre de commerce, de métiers et d'agriculture, une seule, avec une efficacité importante, notamment sur les projets européens. Donc, je pense qu'il y a là aussi des choses à aller chercher en termes d'expérience et de collaboration.

Je pense que l'intégration des chambres consulaires au sein de la Collectivité, quelle que soit la forme, et il faudra bien entendu en discuter, on aura même deux ans pour pouvoir expérimenter déjà certaines choses, je pense que ça va être un atout énorme, sur un point déjà, et ça été évoqué par d'autres intervenants, sur la territorialisation des politiques publiques, notamment sur le rural, et je pense à un outil en particulier que l'on pourrait commencer à expérimenter avec ces chambres consulaires, c'est le réseau rural européen qui aujourd'hui est un peu en sommeil, qu'il faudra réactiver.

Je pense que ces chambres-là, peuvent apporter énormément au niveau des projets leader qui, on le sait, depuis 1992 n'arrivent pas à s'ancrer alors qu'en Toscane et en Sardaigne, les groupes d'action locaux qui portent les projets leader ont 15, 20 ans d'expérience, chez nous qu'on a du mal à maintenir et à développer ces aspects qui sont essentiels, comme le disait le Président du Conseil exécutif, qui nous permettraient d'aller chercher des ressources supplémentaires.

Je voudrais aussi saluer les différents services de ces chambres avec lesquelles j'ai pu collaborer en tant que professionnel et j'ai pu voir leur expertise, notamment sur les projets européens, sur le travail qu'il y a à faire avec nos entreprises sur l'innovation à l'export, ça sera un lien avec le prochain dossier qui passera tout à l'heure, qui sera présenté par l'ADEC. Je crois qu'il y a déjà tout un travail qui est méconnu, mais qui est d'une très grande qualité.

Et puis bien entendu, il y a l'aspect formation, les centres de formation et ça, je pense que c'est un élément important. Ce rapprochement permettra d'avoir une

politique beaucoup plus globale en termes de formation, même s'il y a des dispositifs qui sont différents les uns des autres en fonction des corps de métier. Mais je pense que là-dessus aussi, ça sera quelque chose de déterminant.

Encore une fois, je pense que sur l'animation territoriale, notamment sur le rural, je pense notamment aux chambres des métiers et aux chambres de commerce sur les dispositifs qu'elles ont déjà pu monter, et sur aussi les zones d'activité en appui aux intercommunalités.

Je pense que là, il y a un maillage à réaliser et je pense qu'on peut, dans la méthode aussi puisqu'il y a 2 ans pour pouvoir y arriver, je pense qu'on peut commencer à expérimenter certains champs d'application.

En tout cas, je suis très optimiste, je suis aussi heureux qu'il y ait ce travail qui ait pu être fait parce qu'il va être déterminant pour la territorialisation et pour le développement économique de notre pays.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

M. le Président, d'abord un préalable, c'est qu'on discute d'un dossier qui est un dossier national en fait, qui a vu le jour par la volonté du ministère des finances français de recentrer ces politiques. Je pense beaucoup de jalousie par rapport aux rémunérations des dirigeants des chambres de commerce et d'industrie et des grandes écoles. C'est écrit noir sur blanc dans le rapport de l'inspection générale des finances. Ça fait partie de leurs recommandations d'encadrer ces salaires et surtout c'est de récupérer le pactole, non pas des chambres de commerce, mais des chambres de métiers. Il y a un paradoxe en France, c'est que les chambres de commerce sont globalement déficitaires ou très peu capitalisées en fonds propres, alors qu'il y avait du moins, je ne sais pas s'ils l'ont repris ou pas, 350 millions d'euros de disponible sur les chambres des métiers et de l'artisanat. Leur idée, c'était d'avoir un recentrage pour récupérer ces mannes excédentaires ou du moins, ne pas verser ce qui permettait de générer ces excédents.



C'est pour ça que ce n'est pas une logique fondamentalement politique de recentrage, c'est une logique, je pense, mesquine au départ qui a fondé cette politique et entre autres, le rapport de l'inspection générale des finances.

Nous, en Corse, on est quand même dans une situation paradoxale. On a une chambre des métiers qui, économiquement, est en zone de survie, avec un fonds de trésorerie qui est estimé par l'inspection générale à quelques dizaines de milliers d'euros, alors que l'on a les 2 chambres de commerce qui ont 121 millions d'euros de fonds propre et 93 millions d'euros constatés d'excédent sur les activités portuaires et aéroportuaires. C'est-à-dire qu'on discute de quelque chose qui, économiquement, est très sain. On a des bilans annuels, des résultats qui sont positifs suivant les années, suivant les niveaux de reprise d'engagement et de désengagement par rapport aux investissements. Mais en fait, on n'est pas là dans une logique d'assistanat économique où la Collectivité de Corse viendrait en soutien à une entreprise moribonde qu'il faut reprendre pour sauver et pour éviter la banqueroute et des licenciements.

Au niveau national, ils se sont posé la question sur la reprise des effectifs des milliers de salariés, des 110 ou 120 établissements consulaires en chambres de commerce principales et aussi accessoirement en chambres de métiers mais qui pèsent beaucoup moins. Ils sont la problématique d'avoir constaté qu'il y avait un écart de salaire de 15 % qui leur pose un problème d'intégration dans les grilles fonction publique ou autres.

Chez nous, j'ai regardé, la chambre de commerce et la chambre de métiers ont 900 équivalents temps ... et sur la chambre de métiers, c'est beaucoup moindre et sur les chambres de commerce, le salaire moyen chargé est de 56 000 euros par agent. C'est au-dessus du salaire moyen de la Collectivité de Corse. Ça veut dire que si on est logiques dans une logique d'absorption économique et financière, ne serait-ce qu'au niveau des salariés, non seulement on ne va pas générer une charge en plus, mais on va générer une économie sur les charges.

Un système de fonction publique territoriale n'est pas chargé à un taux de 105 % par rapport au salaire net, comme l'est une société qui est en droit privé. On n'est pas soumis à des taxations sur les salaires comme les établissements publics administratifs. Ça veut dire que de ce côté-à, ce n'est pas le fond du problème.

Le fond du problème, il est politique. Comment on veut gérer l'économie de la Corse ? Là, je suis en phase avec 2 niveaux. Le premier c'est que ce qui public, doit

rester public. Les ports et aéroports appartiennent à la Collectivité de Corse. Ils doivent être exploités en direct par la Collectivité de Corse. Ça ne veut pas dire les exploiter en direct avec les agents de la Collectivité de Corse, mais ça veut dire que dans l'ossature et dans l'affichage, on doit avoir une régie d'exploitation directe et des contrats in house. On n'a pas besoin de créer un organisme, on a l'office des transports qui est un établissement public à caractère industriel et commercial qui peut, du jour au lendemain, se voir doter de cette compétence et de cette gestion.

Les grandes villes qui, par affichage, ont décrété lorsqu'il y a eu des bouleversements de majorité, entre autres, l'avènement de majorité de gauche, et je prends la ville de Paris, elle a supprimé les DSP eau potable et assainissement. Mais est-ce que vous croyez que le groupe Veolia ou le groupe Suez ne gèrent pas Paris ? Non, mais ce sont des contrats d'assistance, ce ne sont plus des contrats de délégation de service public. Ce modèle-là, il peut être adapté. On peut avoir un partenaire économique qui s'appelle une chambre de commerce, qui peut être lui aussi un établissement public rattaché à la Collectivité de Corse, mais qui n'aura pas de délégation de service public, qui aura, comme il est rattaché à la CdC, un contrat in house et même pas, parce qu'on n'est plus en DSP, une prestation d'assistance technique, c'est-à-dire la mise à disposition d'un savoir-faire, d'une ingénierie économique, d'une ingénierie financière et d'une ingénierie technique avec son personnel qu'il a mis 50 ans à former.

Je crois que c'est de ce côté-là qu'on doit regarder parce que je pense qu'il faut des contre-pouvoirs. Le monde économique doit avoir la capacité de faire ses propres oppositions. Le monde entrepreneurial a une vision, a des logiques qui sont des logiques dynamiques qui sont souvent en anticipation avec la réalité administrative. S'il advenait que ce soit un seul outil de planification sur un modèle passéiste, pour caricaturer de type stalinien, je crois qu'on n'aurait pas une capacité d'innovation et la Corse ne serait pas à sa place.

Mais quand on sait que les budgets généraux des 2 chambres de commerce et d'industrie, génèrent des produits annuels à 120 millions d'euros, mais que sur ces 120 millions d'euros, la part propre de l'activité chambres de commerce n'est que de 30 millions d'euros, les 90 autres, c'est la gestion des ports et des aéroports. Le curseur, on doit le mettre là.

Et moi, je vais même plus loin, ce sont des enjeux tribaux et on doit libérer les entrepreneurs des pressions qui sont venues, je le dis franchement, sur ces logiques-là, il

y a des pressions parce qu'il y a de l'argent public et c'est même louable que dans les conditions de pressions qu'il y a eu ces 20 dernières années, on ait une gestion efficiente et chaque année, des excédents de fonctionnement qui ont permis de capitaliser ces 93 millions d'euros.

Dans d'autres pays, dans d'autres régions, avec les pressions qu'il y a, on n'aurait pu avoir un excédent à 0, avec une dilapidation des dotations liées à la gestion de ces aménagements ou des investissements inutiles, ou des salariés inutiles.

Aujourd'hui, on est dans la rationalité. Donc, on a en face de nous, un outil qui est efficace qui, dans pratique, dans la factualité de ses missions et dans l'économie que l'on lit comptablement, est opérationnel.

Donc, il nous appartient de ne rien détruire, de garder cette synergie, de laisser la capacité d'action et qu'on replace la Collectivité de Corse dans son rôle d'aménageur, de propriétaire des outils stratégiques que sont les ports et les aéroports et de laisser à ceux dont est le métier de faire commerce et de trouver des clients, parce que quand on a un port, un commerce et un aéroport, le monde vient quand on crée de l'offre. L'offre, parfois, elle vient d'une concurrence qu'on juge déloyale.

Je vous prends un paradoxe, même dans certains de mes propos mais qui est la réalité, lorsque la « Corsica Ferries » est allée sur Toulon, ex-nihilo, ils ont créé un marché d'un million de passagers. On doit le reconnaître. Ce marché d'un million de passagers, c'est peut-être la mort de la Corse parce que c'est celui qui nous a donné une augmentation de PIB en 20 ans de 30 %, c'est celui qui nous a peut-être amené cet attrait pour la Corse et 5000 personnes. Mais économiquement, ça nous a créé une richesse. Cette richesse, elle vient du monde entrepreneurial. Par contre, il nous appartient à nous, politiques, de cadrer cette boulimie d'affaires, cette logique d'aventure et de garder un cap.

C'est pour ça que je crois qu'on doit avoir l'idée de garder le scénario deux où on prend la main, mais on ne prend pas toutes les mains, on garde la partie opérationnelle, ports et aéroports, et une régie directe, indirecte, en laissant aux chambres peut-être la possibilité de continuer à gérer, mais uniquement en prestations de services, ce qui nous met à l'abri d'un appel d'offres où pourrait répondre par exemple aéroport de Paris, aéroport de Tunis, aéroport de Casablanca ou autres, mais qui nous donnerait notre marge de manœuvre, notre vision à long terme de sécuriser les

personnels qui n'auraient plus l'angoisse permanente d'une DSP, de qui va avoir le contrat ou pas et d'enlever une zone de conflits en Corse.

Je dis franchement, les chambres de commerce ont été un attrait crapuleux. Il nous appartient aujourd'hui de les remettre dans un giron protecteur et le giron protecteur, c'est nous, collectivement. A partir de là, je crois qu'on trouvera les choses rationnelles.

En France, la moyenne de chiffre d'affaires d'une chambre de commerce, c'est 20 millions d'euros. Chez nous, on est bien au-dessus parce qu'il y a ports et aéroports. Il y en a d'autres qui ont des ports et des aéroports, mais ils n'ont pas des trafics à 3 millions de passagers, ils n'ont pas autant de rotations d'avions, ils n'ont pas autant de rotations de bateaux. Ça veut dire que demain, si on discute d'aménagements structurants, que l'on discute du port de Bastia, que l'on discute de l'aménagement complémentaire au port d'Ajaccio, que l'on discute de l'extension de l'aéroport de Figari, de Bastia et autres, eh bien on aura une capacité opérationnelle pleine et entière, on s'appuiera sur ces personnels et on aura l'idée, non pas créer une structure complémentaire qui sera la coquille sournoise où on fera semblant de dire qu'il y a un conseil de surveillance et un conseil d'administration. Non ! On aura une structure politique qui est la structure de gestion des ouvrages et la structure administrative et économique qui aura la charge de les faire vivre, prospérer et de les gérer.

Je crois que dans son cadre-là, Président, on vous accompagnera, on vous aidera. Mais il est hors de question de rester sur un renforcement de la tutelle de l'Etat, il est hors de question de lâcher les chambres dans le vide en leur disant « débrouillez-vous, levez des taxes sur vos ressortissants pour équilibrer votre budget ». C'est la suggestion fondamentale de l'Etat. On essaiera de s'y retrouver.

Maintenant, Président, je vous fais...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, merci, M. le Conseiller...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

...un reproche technique, c'est que vous avez fait un rapport qui est le commentaire du rapport d'inspection du cabinet Ernst et Young, mais on ne l'a jamais vu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je crois que Jean BIANCUCCI a demandé la parole.

M. VANNI, pouvez-vous venir me remplacer, s'il vous plait ? Merci.

**M. Jean BIANCUCCI**

Vulariu à salutà i me amichi, präsidenti di a camara di cummerciu è di i mistieri. Sò ghjenti di valori è di talentu. Acconpini rispunsabilità ch'ùn sò micca semplici.

Je le dis en tant que ressortissant puisque je suis artisan inscrit depuis 1976, ça fait un bail, et je connais très bien l'institution chambre des métiers. Je connais leurs difficultés et aussi les champs d'interventions qu'elles peuvent avoir. Je connais un peu moins les chambres de commerce, la chambre de commerce, aujourd'hui.

Je voudrais quand même rappeler une chose, pour être au contact de ces artisans et ces commerçants que ce dont on parle aujourd'hui, est une demande quasi unanime à la fois des artisans et commerçants élus, responsables des chambres et aussi des personnels. Là, on est devant un problème qu'il faut prendre à bras-le-corps, sachant aussi que les deux entités ne sont pas identiques et qu'il y a un rapport, comme c'est noté dans le document qui vous a été fourni, de 1 à 10.

Mais au-delà de cela, il y a un élément sur lequel je veux insister, et qu'au-delà de la bataille des chiffres, parce que le sujet nous permet à la fois d'aller dans le monde économique avec la valse des millions d'euros et la valse des chiffres, moi je voudrais en rester simplement au rapport parce que le rapport lui-même dit un certain nombre de choses. Nous aurons bien entendu ces débats sur les chiffres, plus tard.

J'ai bien compris que le Président de l'exécutif nous proposait des rendez-vous d'étapes. A partir de là, nous aurons donc à nourrir les débats, à enrichir la réflexion et pourquoi pas aider l'exécutif dans sa tâche.

Que veut-t-on faire ? Il s'agit simplement de réformer et aussi d'être dans l'action, c'est-à-dire qu'il ne faut pas non plus que ça prenne un temps infini. Il y a en face de nous des entités, mais au-delà des entités, il y a le monde économique et il y a aussi des personnels. Donc, il va falloir dans un temps relativement court apporter des réponses.

L'état des lieux, je pense que l'étude a été amenée à le faire de manière exhaustive. C'est vrai, d'autres l'ont dit, il nous faudrait ce document pour nous permettre d'apprécier la situation au point 0 que l'on pourrait avoir.

L'état des lieux, on le connaît, il y a des éléments d'appréciation que l'on a parce que les chambre de commerce interviennent dans le champ économique, et les chambres de métiers aussi, en direction d'un certain nombre d'artisans et de commerçants.

Que cherche-t-on pour ce qui regarde la Collectivité ? D'abord, c'est un problème qu'on a sur le dos qu'il faut, je l'ai dit tout à l'heure, prendre à bras-le-corps, et qu'il faut essayer de résoudre. J'en parlerai tout à l'heure, la solution n'est pas évidente.

Veut-on prendre le contrôle, comme ça a été dit par certains intervenants ? Je ne crois pas, je ne pense pas, je suis même certain que ce n'est ni le souhait, ni l'objectif du Président de l'exécutif.

Pour nous, élus, ça ne doit pas être le cas. On ne peut pas faire en sorte que les deux mondes, le monde économique et le monde politique, qui sont, il faut que je le rappelle, élus par des processus électoraux différents et qui sont représentatifs de ce monde économique et politique, il ne faut pas que ces deux mondes se mélangent. Ce sont deux mondes différents, il faut garder les différences et il ne faut surtout pas que l'élu de la chambre de commerce ou de la chambre de métiers soit directement sous la coupe du politique. Je pense que ce serait une régression. Mais le rapport le dit bien, il faut conserver à chaque entité sa personnalité, son identité et ensuite, autant qu'on puisse le faire, leur donner la possibilité de conserver les compétences que ces entités ont.

Une interrogation, il faut, Président, qu'il y ait un calendrier. Il faudra peut-être être un peu plus précis, mais quand je dis ça, je mesure aussi la difficulté du processus et je mesure aussi la difficulté d'avoir une précision extrême quant aux états. Vous avez choisi de nous informer, c'est une excellente chose, il va falloir continuer à le faire.

Quand je disais qu'il fallait garantir cette séparation entre le pouvoir politique et économique, d'autres l'ont dit, mais je crois que c'est une préoccupation qu'on doit avoir à l'esprit parce que c'est aussi le monde dans lequel on vit. Ce serait terrible que ce soit différent de ce point de vue.

Il s'agit pour nous de trouver un point d'équilibre. Ce point d'équilibre, vous nous le proposez à travers le scénario 2. Je pense, M. le Président, qu'il faut aller un peu plus loin que les suggestions qui sont faites. Pourquoi ? Parce qu'on va être tenus, et c'est un véritable challenge, de faire du neuf. Peu importe si on prend 6 mois de plus ou un an de plus, il ne s'agit pas de ça, sauf bien entendu s'il y a une attente forte, il va falloir répondre à cette attente.

Construire du neuf, ça veut dire, imaginer que l'évolution des chambres de métiers et des chambres de commerce doit se faire à l'aune des discussions que nous avons aujourd'hui, en tout cas sur le principe, tout le monde est d'accord, concernant l'autonomie. On ne peut pas séparer les problèmes. Il faut au contraire essayer de réfléchir pour avoir une cohérence de réflexions, d'actions, de décisions. C'est une évidence, mais ça n'apparaît peut-être pas de manière assez suffisante parce qu'aujourd'hui, on a sous les yeux un rapport qui n'est qu'un premier rapport. Les choses apparaîtront sans doute de manière plus claire.

Intégrer ces discussions et ces propositions dans le processus d'autonomie, cela veut dire aussi que nous aurons à réfléchir sur la situation de la chambre d'agriculture et sur l'organisation, au niveau territorial, Paul-Jo l'a dit tout à l'heure, de l'action qui peut être menée à travers la mise en place de la territorialisation des politiques publiques. C'est un thème, vous le savez, déjà ancien qui a 25 ou 30 ans, mais jusqu'à présent, il faut reconnaître qu'aucune des mandatures n'a eu véritablement l'audace, la volonté, le courage, la détermination de mettre en place ces politiques publiques.

Je vous invite, M. le Président, à travers cette problématique des chambres de métiers et de commerce qui nous interpelle aujourd'hui, à y réfléchir et à nous faire les propositions parce que le monde, aussi bien rural qu'urbain, est en attente.

Là aussi, je suis persuadé que nous sommes prêts, nous voulons faire du neuf.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. BIANCUCCI.

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci beaucoup. Je pense que tout ce qui a été dit globalement converge une nouvelle fois.

Sans doute, être plus précis que je ne l'ai été dans la méthode de travail qui est proposée.

Effectivement, ce rapport d'information a vocation à être complété par l'ensemble des documents et notamment l'expertise « Ernst and Young ». Il est aujourd'hui transmis à l'Assemblée de Corse qui en prend acte. Je m'en suis entretenue avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, les présidents de groupes, mais le président du groupe « Core in fronte » est arrivé un peu en retard et donc, il n'a pas entendu ce que j'ai dit, je n'ai pas eu l'occasion de le répéter. Il avait raison de faire remarquer qu'on ne peut pas travailler simplement sur le rapport d'information, il faut travailler sur les documents. Les documents vont vous être communiqués et selon des modalités dont nous conviendrons ensemble dans le cadre de la conférence des présidents, la commission du développement économique certainement, la commission législative et réglementaire notamment travailleront en temps réel. Nous travaillerons ensemble, chacun dans le respect des prérogatives du Conseil exécutif d'un côté et de l'Assemblée de Corse, de l'autre. De la même façon, bien évidemment, le CESEC sera saisi, c'est normal.

Ce rapport d'information a été fait dans des conditions de rapidité dans le contexte que vous connaissez. J'ai souhaité, dès lors qu'on avait eu la discussion de principe avec les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, sur le rapport, même si on ne l'a pas encore débattu pour les raisons que vous connaissez, le déficit de dialogue avec l'Etat et son représentant dans l'île, nous n'avons pas discuté avec l'Etat qui est commanditaire avec nous de ce rapport. Mais il est bien évident que maintenant, nous en allons rentrer dans un cycle normal et le CESEC, comme les autres instances consultatives, sera associé à la réflexion.

Ceci étant précisé, je pense qu'on est d'accord sur tout.

Un mot en souriant à Christelle, j'ai la chance d'avoir accès directement, ce que vous n'avez pas forcément, aux questions orales. J'ai été à la fois contrarié et surpris que vous ayez pu conserver cette mémoire de ce que j'avais dit ou de ce que vous me prêtez. Je reviens un instant, vous aviez posé une question où en gros vous



exprimiez les mêmes inquiétudes qu'aujourd'hui, en citant l'amendement à la loi PACTE qui concerne la possibilité de déroger en Corse et je vous avais répondu « cette question est importante et ce, d'autant mieux qu'il me semble, avec tout le respect que je vous porte, que vous n'avez pas bien compris la portée de l'amendement ». Il n'y avait rien chez moi de dépréciatif. Je pense qu'à travers votre question, vous n'aviez pas compris la portée de l'amendement. J'avais essayé à l'époque de vous l'expliquer, en tout cas tel que je le percevais et je n'ai pas réussi.

Je pense aujourd'hui, toujours avec tout le respect inchangé que je vous porte, que je n'ai pas su expliquer le sens de la démarche. J'ai envie de dire, même vos colistiers n'ont pas compris votre position parce que, j'ai envie de dire « vous êtes d'accord ou pas d'accord ? ». Parce que quand j'ai entendu Jean-Martin et Cathie parler au nom du groupe de droite globalement et sur le principe du rattachement et sur objectifs à atteindre, vous étiez d'accord. Votre intervention à vous était en désaccord total. J'ai envie de dire que c'est un problème qui vous regarde.

Je veux vous rassurer et vous rappeler aussi, vous me... en permanence ! Vous savez, ce n'est pas moi qui ai demandé le rattachement au départ, je parle sous le contrôle. Les premiers qui se sont exprimés pour le rattachement, ce sont des délibérations unanimes. A l'époque, il n'y avait pas eu de fusion. Il y a eu une délibération unanime de la chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse, une délibération unanime de la chambre de commerce et d'industrie de Corse-du-Sud, une délibération unanime de la chambre des métiers de Haute-Corse et une délibération unanime de la chambre des métiers de Corse-du-Sud, plus des prises de position unanime de tous les syndicats, je parle sous le contrôle de Toni, des 4 institutions consulaires.

C'est en cet état que les présidents, à l'époque, sont venus me voir en disant « aujourd'hui, le problème, il est simple. Ou on disparaît, ou on travaille au rattachement ». Moi, j'ai dit « la disparition est envisageable. Je valide le principe de travailler au rattachement ». A l'époque, je l'ai dit dans la réponse, c'est pour cela que j'ai dit que je me suis mal exprimé, on s'est mal compris, je vous l'avais dit, j'ai dit « aujourd'hui, il n'est pas acté le principe de rattachement ». La plus belle preuve, c'est qu'on va en discuter maintenant. Donc, il était encore moins acté il y a 3 ans.

J'avais écrit au ministre Bruno LE MAIRE en lui disant « aujourd'hui, il y a des scénarii, on les évalue tous. Nous, on privilégie le rattachement », mais le rattachement pose les questions que vous avez, toutes et tous, évoquées auxquelles on

va essayer de répondre ensemble, les modalités juridiques d'un rapprochement éventuel, l'état des lieux financiers, la situation des chambres, le financement du nouveau modèle, la soutenabilité financière pour la Collectivité de Corse et pour les partenaires, la question sociale et les ressources humaines avec un état des lieux des problématiques sociales, le champ d'intervention, la répartition des compétences, la mutualisation, la rationalisation, les coûts, l'avantage et l'option de rattachement par rapport aux 2 autres. C'est ce qu'on a fait dans l'expertise. Sur tout le reste, je crois qu'on est d'accord.

Aujourd'hui, on le sait, chambres de métiers, le ratio est de 1 à 10 sur les volumes financiers globaux ; il y a 800 salariés, à la CCI, il y en a une centaine. Le budget, c'est à peu près la même chose, globalement en équilibre pour la chambre des métiers, un excédent conséquent pour la chambre de commerce et d'industrie. Mais la réalité, c'est que la ressource propre a diminué de façon drastique et l'excédent, il est généré en très large partie par une gestion optimale des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Une fois qu'on a posé le cadre de ça, on doit travailler au rattachement, on doit travailler à conserver dans le giron public les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Les autres scénarii, pourquoi on les écarte a priori, même si l'Assemblée de Corse aura à en débattre ? Eh bien, parce que tout simplement, notamment ils ont pour conséquence qu'on ne puisse pas traiter in house la question de la gestion des ports et des aéroports qui, pour nous, est un objectif stratégique, comme ils conduisent, les autres scénarii, à faire disparaître les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et nous, on ne veut pas.

Une fois qu'on a dit ça, il y a des risques, des difficultés, il y a notamment la vision partagée, je vous le redis avec force. D'abord, on s'en serait passé d'avoir ce chantier à ce moment-là. Ça été pris sous la pression de décisions qui ont prises, ça a été rappelé, au niveau national. C'était, soit disparaître, soit travailler tout de suite au rattachement et travailler dans les meilleures conditions possibles. Ça ne nous avantage pas de le faire sous la pression du délai et dans un contexte post-fusion où nous avons déjà beaucoup de difficultés et où nous avons aussi à réfléchir sur l'éventuelle évolution des agences et offices, etc.

Le calendrier, il s'impose à nous aussi. Même le mois qu'on a gagné, on aurait pu gagner un mois et suivre avec le CESEC, etc., je crois que c'est important qu'on aille vite, pourquoi ? Parce qu'en toute hypothèse, il faut qu'on ait décidé et mis en vigueur le

nouveau système avant l'expiration des concessions. Les concessions, c'est 31 décembre 2024, donc ça nous fait au maximum 36 mois. Si on n'a pas le nouveau système d'ici là, on est sur une logique d'appel d'offres. On n'aura pas de prorogation de la durée de la concession. Donc, le calendrier nous est imposé par des circonstances et des contraintes qui sont des contraintes extérieures.

Je remercie l'ensemble des intervenants, y compris ceux qui ont été critiques, dont Christelle, bien sûr Toni POLI, Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Jo CAITUCOLI, Paul-Félix, Jean BIANCUCCI.

Maintenant, qu'est-ce qu'on va faire ? On verse l'étude Ernst and Young, l'Assemblée de Corse se saisit de ça. On va continuer le travail partenarial avec les chambres consulaires et je l'espère, un travail partenarial de qualité avec l'Etat qui est partie prenante nécessairement de cette démarche. On envoie des signaux positifs aux institutions consulaires, aux femmes et aux hommes qui la font vivre. On réfléchit, je l'ai dit mais peut-être pas assez clairement, je crois qu'il y a d'un côté la légitimité politique à l'échelle de la Corse, c'est la Collectivité de Corse, la légitimité politique des élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif. Il y a une légitimité technique opérationnelle qui s'est construite au fil des décennies, c'est celle des institutions consulaires qui font un travail que la Collectivité de Corse, ça a été dit, y compris par Paul-Félix BENEDETTI qui est plutôt, lui et son groupe et son mouvement, sur une option très à gauche, en tout cas c'est comme ça que ça a été souvent présenté et que c'est identifié dans le champ politique. Mais je crois que, que l'on soit très à gauche, à gauche, centre-gauche ou à droite, je pense qu'à un moment donné, on peut être d'accord pour dire que premièrement, des infrastructures portuaires et aéroportuaire dans une île, ça doit rester sous maîtrise publique. Deuxièmement, il y a des choses qu'une collectivité publique ne peut pas faire et ne sait pas faire, l'agilité, la réactivité, l'inventivité des acteurs économiques, qu'il s'agisse des artisans ou des chefs d'entreprises, des fonctionnaires, ne sont pas dans cet état d'esprit.

Donc, à un moment donné, il faut qu'on construise, comme il faut qu'on construise l'expression de la diversité, du pluralisme de la société corse. Je le dis très clairement, un système qui conduirait à placer les ressortissants consulaires sous la tutelle politique, sous la dépendance politique de la Collectivité de Corse serait un mauvais système. Nous devons travailler à ce que ça ne soit pas ça.

La difficulté que nous avons, c'est que l'expertise nous dit « attention, il y a un problème constitutionnel. Si vous rattachez, vous ne pouvez pas être sous une présidence autre que celle d'un élu de la Collectivité ».

Donc, on a un chemin juridique à inventer, à trouver ensemble d'où l'importance des travaux qui nous attendent, mais encore une fois, je ne doute pas, avec l'état d'esprit qui est le nôtre collectivement et avec la conviction que les objectifs essentiels sont partagés, je ne doute pas que nous réussirons et nous réussirons dans le calendrier très court qui nous est imparti.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

On prend acte de ce rapport...

(Paul-Félix BENEDETTI sans micro)

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je le redis pour les retardataires, M. le Président du groupe « Core in fronte », je le redis pour les retardataires, nous l'avions dit lors de la réunion des présidents du groupes, j'avais précisé que lors de notre prochaine réunion de présidents de groupes, nous définirions les modalités de travail dans le cadre de ce dossier. Bien sûr, vous n'étiez pas là ; la dernière fois, vous étiez en retard, là, vous n'étiez pas là, l'étude complète vous sera communiquée tout de suite.

**M. Hyacinthe VANNI**

**On prend acte de ce premier rapport.** <sup>3</sup>

D'autres suivront, M. BENEDETTI.

On peut passer au rapport suivant n° 8. M. VINCIGUERRA, vous avez la parole ?

---

<sup>3</sup> Délibération N° 22/015 AC

## **M. Alex VINCIGUERRA**

En ce début de mandature, les rapports portant sur la méthode se succèdent.

Ils peuvent vous paraître complexes voire lassants mais ils sont toutefois indispensables à la structuration de notre action future.

Il vous est ainsi proposé la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), rien que de l'énoncer est difficile, aussi j'essayerai d'être précis car le sujet, je crois, mérite toute votre attention.

Après vous avoir rappelé ce qu'est un SRDEII et pourquoi sa révision s'impose, nous vous proposerons une méthode de révision qui devrait aboutir après quelques mois de concertation à vous présenter une nouvelle version de ce document cadre.

Votre Assemblée, en décembre 2016, a voté un premier SRDEII.

De quoi s'agit-il ? Vous le savez, depuis la Loi NOTRe, la Collectivité territoriale est seule responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique et de son corrolaire en matière d'aide aux entreprises.

Malgré les compétences diverses qu'on retrouve dans les directions de la CdC, de ses agences et offices, c'est bien le SRDEII qui en fixe les orientations régionales.

C'est donc un outil de pilotage, mis en œuvre de manière collective, dont l'objectif consiste à impulser des modes de développement économique si possible innovants.

Il est pensé comme le catalyseur d'une dynamique d'ensemble, fondée sur les grands enjeux de la Collectivité de Corse et de ses territoires.

J'attire à nouveau votre attention sur le fait que ce document stratégique que nous aurons à produire d'ici le mois de juin, n'est pas seulement indicatif.

En effet, les orientations du schéma sont opposables aux tiers.

Ainsi la loi précise que « les actes des collectivités locales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma ».

Mais revenons à l'actuel schéma. Son élaboration a duré 7 mois et a mobilisé les forces économiques de l'île au cours d'une cinquantaine de réunions.

Deux instances ont été constituées pour organiser et suivre le SRDEII :

- Le Conseil Territorial d'Action Économique (CTAE),
- Le Groupe Technique d'Action Économique (GTAE)

Tout cela était encadré par un comité de pilotage.

5 ans après sa mise en oeuvre quel est le premier bilan du SRDEII ?

Ce bilan, pour des raisons pratiques de temps mais aussi de coût, a été réalisé en interne par l'ADEC après un travail important de rescencement. J'en remercie les services de l'agence.

137 dispositifs ont été ainsi analysés.

Pour des raisons évidentes d'organisation, la présentation de ce bilan sera produite lors du premier comité de pilotage de révision.

Néanmoins, cette première analyse constitue une première base de réflexion et nous donne aussi des premiers enseignements utiles pour la réactualisation du Schéma.

Quels sont ces enseignements principaux ?

- Tout d'abord, la nécessité de mieux territorialiser les politiques publiques, notamment en impliquant d'avantage les EPCI, tout simplement pour offrir une meilleure lisibilité des opportunités offertes aux entreprises et acteurs de terrain.
- Deuxième enseignement, si la réforme des aides économiques a constitué une première étape dans la simplification des dispositifs de soutien, il faut désormais engager une nouvelle étape qui visera à prioriser les appels à projets et à renforcer l'ingénierie financière.

- Troisième enseignement, la structuration des filières doit être amplifiée en privilégiant les actions collectives et les actions territorialisées, tout comme la politique d'innovation et d'export doit être mieux coordonnée entre tous les acteurs publics et privés, acteurs nombreux, d'où la nécessité d'avoir un pilotage et une gouvernance mieux centralisés.

A ce sujet, je voudrais insister sur la nécessité d'une gouvernance plus simple sur la révision du SRDEII, des trois instances précédemment instaurées, je vous propose de n'en retenir qu'une seule : un comité de pilotage.

Le rapport qui vous est proposé aujourd'hui vise un mode opératoire détaillé du processus de révision. Y sont donc illustrés : les principes, l'organisation et la gouvernance pour la révision du document, ainsi que le calendrier et les moyens nécessaires à la mise en place de la démarche.

D'autres rapports intermédiaires pourront venir enrichir ces dispositions.

Conformément aux dispositions de la Loi NOTRe, et en cohérence avec l'actuel SRDEII, la version révisée du schéma inclue les items obligatoires suivants, c'est-à-dire les items qui nous sont donnés par la loi. On travaillera donc sur : les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, les orientations relatives à l'attractivité du territoire, les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, les actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, deux domaines facultatifs que retiendra ou pas le comité de pilotage : les aspects économiques en termes de coopération transfrontalière, les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, qui seront reprises dans la politique agricole qui vous sera proposée bientôt.

Ces items sont règlementaires. Il nous a semblé très important, après une longue discussion avec le CESEC, d'y rajouter et c'est normal, les enjeux de transition énergétique et écologique qui, vous pouvez le remarquer, n'était pas une préoccupation majeure en 2016 lorsque le SRDEII a été voté par votre Assemblée.

Le contenu du futur SRDEII sera évidemment alimenté par un certain nombre d'orientations, tout ce qui a été mis en œuvre depuis 2016 (internationalisation, ESS, aides aux entreprises, ingénierie financière par exemple), mais aussi par les

délibérations et les travaux de l'Assemblée de Corse sur les questions institutionnelles, on vient d'en avoir un exemple, fiscales ou encore sociales (travaux reprise de la conférence sociale).

On devra aussi capitaliser sur l'ensemble des stratégies et des documents de planification en vigueur, notamment le PADDUC. S'agissant du PADDUC en particulier, il est proposé que le SRDEII en soit son volet économique.

Enfin, suite à la crise sanitaire que nous vivons, il est proposé que le SRDEII devienne le document de la relance pour la Corse, incluant de fait l'ensemble des travaux menés dans le cadre de Salvezza à Rilanciu. Ce choix, au-delà d'aspects purement pragmatiques de gestion de calendrier et d'intégration des stratégies, s'impose en raison du caractère prescriptif et pluriannuel du SRDEII.

On ne comprendrait pas l'existence d'une stratégie de relance parallèle et non intégrée à ce schéma.

Vous l'avez compris, comme dans toutes les actions que mène le conseil exécutif, le principe essentiel de la révision de ce programme est la concertation active et effective, concertation avec les EPCI au premier chef, mais aussi et suite au débat précédent, ça prend tout son sens, la concertation avec les chambres consulaires et de façon générale avec tout autre organisme ou personne qualifiée.

Avant la délibération de l'Assemblée de Corse, le projet de SRDEII révisé sera discuté au sein de la Chambre des Territoires, étant entendu qu'elle exerce les missions dévolues aux Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP), discuté aussi au sein des chambres consulaires et de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire, communiqué pour information aux régions limitrophes, y compris européennes, sera soumis pour avis au Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), avant son adoption.

Je rappelle que le SRDEII révisé doit être révisé un an après le début de la nouvelle mandature, c'est la loi NOTRe qui nous fixe ce cadre. Ce texte doit être entériné par une délibération de l'Assemblée de Corse que j'espère vous présenter d'ici le mois de juin ; et aussi par une approbation par arrêté du préfet de Corse.



Concernant l'approbation par arrêté du préfet de Corse, il est proposé d'instituer des points d'étape fréquents avec les services de l'Etat afin de permettre une entrée en vigueur rapide du schéma dès son adoption par l'Assemblée de Corse .

Enfin ce rapport vous propose une forme de gouvernance très ouverte. Il est proposé d'instaurer un Comité de Pilotage (CoPil) dont l'objectif sera de diriger le projet et sa mise en œuvre opérationnelle, de confirmer les thématiques clés ou d'en identifier de nouvelles, puis de les mettre en débat au sein d'atelier et de séminaires. Enfin, de s'assurer de la cohérence stratégique d'ensemble.

La composition de ce comité de pilotage vous est donné en annexe.

L'avete capitu, u nostru scopu hè d'avè a core l'interessu di e nostre intraprese, di a so capacità di produzzione, di prumove l'impiegu lucale, di diversificà a nostra ecunomia, di travaglià incù i territorii pè a nostra cumpetitività è un più grande equilibriu economicu, in fine d'espurtà in un mondu sanu u nostru sapè-fà, eccu un'antra manera d'esse autonomi.

Avant de vous demander de délibérer sur ce rapport, je porte à votre connaissance l'avis de CESEC qui insiste sur 4 remarques :

Le CESEC, s'agissant des contraintes légales de révision, révèle que le délai de révision de 4 à 5 mois semble très court. Cependant la volonté affichée d'une co-construction élargie à l'espace citoyens devrait contribuer à ce que l'ensemble des acteurs s'approprient le schéma.

S'agissant de la composition du comité de pilotage, le CESEC souhaiterait que la représentation de la diaspora soit élargie au-delà d'une seule association, qu'un représentant d'associations de défense de l'environnement intègre le COPIL, qu'un membre du secteur de la langue et de la culture participe aux travaux du COPIL en sus de la conseillère exécutive idoine, que soit précisée la participation au COPIL de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

S'agissant des axes relatifs à la préparation de la révision, le CESEC estime nécessaire, lors des travaux menés au sein du COPIL, de pouvoir identifier les dispositifs en faveur de l'installation ou du maintien d'entreprises et d'activités économiques en zones rurales.

Sur le financement des entreprises, le CESEC constate que les capacités financières de la puissance publique régionale sont contraintes. Aussi les mécanismes d'accompagnement doivent évoluer pour prendre en compte ces contraintes et les choix de méthode s'imposent.

Dans ce cadre, le CESEC tient à rappeler la nécessité de conditionner l'octroi d'aides publiques au respect des normes sociales, (salaires, formations, emplois), à la fois sur les dispositifs d'aide directe et sur les appels à projets.

Sur l'économie productive, le CESEC constate qu'aujourd'hui la demande locale est essentiellement satisfaite par des flux extérieurs. Ainsi, le CESEC estime nécessaires de pouvoir inscrire dans les axes de réflexion, la question de l'autonomie alimentaire et intégrer les voies et moyens de reconquérir le marché intérieur.

Sur l'axe coopération transfrontalière, attractivité et rayonnement, le CESEC considère que cet axe doit aussi intégrer l'accompagnement vers l'économie de la connaissance, ce qui suppose de s'ouvrir à d'autres régions.

S'agissant des items à développer lors de cette révision, le CESEC souhaite l'insertion dans la révision du SRDEII, d'un dixième axe relatif à la transition écologique.

Le CESEC rappelle par ailleurs que le schéma doit identifier les secteurs impactés par cette transition écologique. Il pense souhaitable que l'inclusion durable apparaisse plus forte et mieux affirmée dans ce schéma.

Le CESEC, en synthèse, émet un avis favorable au rapport relatif aux modalités de révision du SRDEII.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le rapport du Président du Conseil exécutif ;
- D'autoriser le Conseil exécutif à prendre toutes mesures et tous actes destinés à la mise en œuvre du cadre ainsi défini ;
- De confier à l'Agence de Développement Economique de la Corse la coordination, le suivi et l'évaluation des travaux de révision du SRDE2I en étroite partenariat avec l'ensemble des directions, services, agences et offices de la CDC ;

- De restaurer le comité de pilotage en charge du suivi des travaux d'élaboration du SRDEII et de lui confier la tâche de la révision ;
- De dire que la composition et le fonctionnement de ce comité de pilotage sont définis conformément au présent rapport ;
- De désigner ses membres au sein du comité de Pilotage ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre toutes mesures et tous actes pour mettre en œuvre la délibération.

Je vous remercie de votre attention

Avant le début du rapport, il y a un amendement déposé. Vous voulez qu'on l'examine maintenant ou après ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

On va lire les rapports des commissions. On va ouvrir la discussion et après, vous présenterez votre amendement.

Rapport de la commission du développement.

**Mme Vannina LUZI-CHIARELLI**

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité porter son interrogation sur deux aspects.

Elle a pointé, d'une part, l'absence de bilan factuel et chiffré dans le rapport proposé soulignant qu'avant d'envisager de nouvelles orientations ou des orientations corrigées, il serait opportun de pouvoir disposer de chiffres et d'indicateurs de performance, la révision devant intervenir avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Elle a relevé l'intérêt de disposer d'un état des lieux pour connaître notamment les modifications importantes par rapport au schéma en vigueur.

Elle a observé, d'autre part, comme cela est le cas dans tous grands schémas stratégiques, que la constitution d'un Comité de pilotage de 62 membres conduisait souvent à penser que ce serait long, lourd et complexe à piloter.

M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, a fait valoir le choix de ne pas diffuser dans ce document le bilan du schéma en vigueur pour en laisser la primeur au premier comité de pilotage.

Il a précisé que l'idée consistait dans le présent rapport à proposer une méthode de révision devant l'Assemblée de Corse et laisser au COPIL les éléments techniques d'appréciation du bilan du SRDE2I.

Néanmoins, il a précisé que le bilan de 150 pages d'ores et déjà réalisé, pouvait faire l'objet d'une diffusion auprès des membres de la commission si cette dernière le souhaitait.

Après avoir interrogé le président de l'ADEC sur la date retenue pour la réunion du premier COPIL, la présidente Nadine NIVAGGIONI a indiqué comprendre la nécessité de le présenter en premier lieu au comité de pilotage mais a souligné néanmoins l'importance pour les membres de la commission de s'exprimer sur ce sujet.

Aussi elle a invité le président de l'ADEC à convenir d'une date afin que le bilan puisse faire l'objet d'un examen de la commission et que les conseillers puissent être éclairés sur les éléments fondamentaux qui le constituent.

Précisant que le COPIL serait en mesure d'être réuni au début du mois de février, après passage du présent rapport devant l'Assemblée de Corse, le président VINCIGUERRA s'est dit tout à fait favorable à présenter le travail réalisé devant la commission, ce qui permettra aussi d'augmenter la contribution de chaque élu de la commission aux travaux du COPIL.

M. Jean-Michel SAVELLI, pour sa part, a porté ses observations sur la complexité de prise en compte de différents éléments dans le document proposé ainsi que sur la nécessaire opérationnalité du schéma proposé.

Il a, en premier lieu, identifié le document comme s'inscrivant dans le cadre de la réglementation nationale, devant par ailleurs intégrer et centraliser un certain nombre de textes qui sont déjà eux-mêmes, comme le PADDUC, très difficiles à exploiter en termes d'opérationnalité puisque liés à différentes strates réglementaires, un

document nécessitant aussi d'intégrer les différents acteurs (EPCI, chambres de commerce), et décliné, enfin, sur des cycles longs (5 ans) alors même que les cycles économiques ont plutôt tendance à raccourcir.

Aussi, à la lumière de ces éléments, s'il a salué le bienfondé d'une indispensable méthodologie, il a fait valoir la nécessité d'intégrer également un volet d'opérationnalité dans la démarche proposée afin de pouvoir disposer aussi d'indicateurs quantifiables et mesurables.

Le président a précisé que contrairement aux différents plans de développement, le SRDE2I avait réellement permis de cristalliser les choses, la loi NOTRe ayant permis à la Corse, comme à d'autres régions continentales, de se doter d'un schéma régional de développement.

Rejoignant les propos de M. SAVELLI, il a souligné que le schéma n'avait de sens que s'il débouchait sur de l'opérationnalité, la difficulté essentielle résidant précisément dans sa déclinaison pratique car elle implique de faire des choix et de rechercher une cohérence forte, relevant à ce titre toute l'importance du comité de pilotage qui sera en mesure d'y travailler.

Le président VINCIGUERRA a précisé par ailleurs qu'il était en mesure de proposer aux commissaires une première évaluation, - grâce à l'implication des agents de l'ADEC -, du changement de méthode d'aides aux entreprises institué au sein de l'Agence qui permet, comme il l'a rappelé, de passer de l'aide administrée à l'aide par projets.

La présidente NIVAGGIONI a répondu favorablement à cette proposition.

En synthèse, elle a rappelé les différentes étapes de la démarche proposée (décision sur les grandes orientations, plan d'actions, construction d'un nouveau guide des aides sur la base d'une nouvelle méthode).

Sur le changement de méthode des aides au profit des appels à projets, elle s'est inquiétée de savoir si cela n'était pas de nature à mettre en difficulté les petites entreprises du tissu insulaire du fait notamment du manque d'ingénierie de ces dernières.

Le président VINCIGUERRA a confirmé qu'il s'agissait d'un élément de difficulté probable dont il faudra tenir compte en proposant des solutions à travers deux aspects notamment.

Il s'agira d'une part, d'instaurer une relation de proximité entre les chefs d'entreprises et le réseau des développeurs (agents de l'ADEC, des CCI, des EPCI) présents sur le terrain.

S'agissant de l'accès aux appels à projets et à leur diffusion, il a fait valoir la nécessité de dépasser la simple communication dans la presse en valorisant l'animation.

Il a ajouté, enfin, que cette démarche par filière pouvait également être transposable à différents secteurs. A titre d'exemple, il pourrait être envisagé d'examiner les modalités d'accompagnement du développement de l'activité des commerces du centre-ville ajaccien, bien qu'il ne s'agisse pas d'un secteur d'activité de production de biens de service, dans les difficultés qu'ils rencontrent en matière de visibilité commerciale.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Apparentée).

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

Il y a un rapport de la commission des finances que va lire Sandra MARCHETTI.

### **Mme Sandra MARCHETTI**

M. Jean BIANCUCCI a rappelé que le rapport expliquait clairement la nécessité de réviser le SRDE2I.

Évoquant l'audition du CESEC qui a permis d'intégrer la notion de transition à la fois écologique et énergétique sur plusieurs plans, il a souhaité que dans l'ensemble

des rapports qui seront présentés par le Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse, on prenne en compte ces éléments de transition écologique et énergétique.

Il a demandé que cela se fasse par le biais de décisions plus radicales dans certains domaines, notamment du point de vue des changements climatiques.

M. Jean BIANCUCCI a rappelé que le Président du Conseil exécutif avait exprimé le souhait d'organiser un colloque, à l'échelle de la Corse et de la Méditerranée, sur ces évolutions. Il a interrogé le Président de l'ADEC sur l'organisation d'un tel colloque, de portée internationale, qui, au-delà de l'impact économique qu'il pourrait susciter, permettra à la Corse de se confronter non seulement à l'ensemble des décideurs insulaires, maires, présidents des intercommunalités, la Collectivité de Corse, mais également aux décideurs extérieurs à l'île.

M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'ADEC, a précisé que l'intégration de la notion de transition écologique, climatique et énergétique n'est pas obligatoire dans le cadre de la loi puisqu'en 2016, le problème ne se posait pas.

Aujourd'hui, le Conseil exécutif est favorable à son intégration dans les réflexions stratégiques et opérationnelles qu'il aura à mener en matière de développement économique tout en y intégrant les dimensions de maîtrise de l'énergie pour les entreprises ou d'économie circulaire. Ce sont aujourd'hui deux tendances très fortes dans le monde économique.

Sur cet aspect des choses, M. Alex VINCIGUERRA a reconnu que les observations du CESEC et les remarques de M. Jean BIANCUCCI viendront renforcer les réflexions portées par le comité de pilotage.

Concernant l'organisation d'un colloque international, il a souligné que cela sera évoqué en réunion du Conseil exécutif et a rappelé que le Président du Conseil exécutif a occupé des fonctions importantes au Comité des îles notamment, ainsi qu'à l'Association des Régions de France où il représentera, lors de futurs colloques, les régions françaises au niveau de la question environnementale.

Dans cette optique, le Président de l'ADEC a précisé que des travaux vont débiter avec l'Office de l'Environnement et l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie afin d'organiser une réflexion internationale sur ce sujet, dont la première vertu sera de voir ce qui se fait en dehors de la Corse.

La deuxième vertu sera de positionner la Corse dans cette thématique, non seulement sous l'angle économique, mais aussi sous l'angle environnemental et écologique, dans le but de renforcer la démarche générale de l'action de la Collectivité de Corse.

M. Xavier LACOMBE a fait observer que le SRDE2I appelait des modifications et des évolutions pour être plus performant, ainsi que des perspectives qui aujourd'hui paraissent incertaines.

En termes de constat, il a regretté, en page 6 ou 7 du rapport, l'absence d'éléments chiffrés qui auraient été beaucoup plus parlant en termes d'efficacité.

Concernant la transition énergétique, si l'ensemble des responsables politiques insulaires s'emploient dans cette direction, M. Xavier LACOMBE a souhaité obtenir des informations complémentaires concernant le photovoltaïque.

En effet, le développement de cette énergie se heurte, non pas aux lois Littoral et Montagne, mais aux prescriptions du PADDUC ; cela renforçant la nécessité de réviser ce document, ce qui ne pourra être réalisé qu'à moyen terme.

Le développement du photovoltaïque est réalisé par des entreprises corses, qui peuvent parfois associer d'autres acteurs ; en conséquent, M. Xavier LACOMBE s'est dit perplexe sur la possibilité d'une plus-value supérieure dans ce domaine.

Toutefois, il a indiqué pouvoir revoir sa position, si des éléments probants lui étaient apportés.

Il a observé que de nombreux projets existent, et il espère qu'ils pourront se concrétiser, si les documents d'urbanisme les intégrant ne venaient être remis en cause par le PADDUC.

Ainsi, une réelle réflexion doit être menée, car il n'est pas concevable d'ambitionner un développement des énergies renouvelables, pour aller vers une Corse propre, sans s'en donner réellement les moyens.

Il a donc souhaité rester prudent, constatant que la Collectivité de Corse, y compris statistiquement, n'était pas au rendez-vous, et il craint qu'un décalage n'existe in fine entre effets d'annonce et concrétisation.



Il a constaté que, de manière générale, des points d'étape manquent dans la mise en œuvre des politiques publiques, tant au niveau national qu'en Corse, où cette problématique se pose de manière plus prégnante encore.

Par ailleurs, M. Xavier LACOMBE a souhaité connaître les retombées économiques, tant pour les entreprises locales que pour l'économie insulaire.

Il a fait observer également que la Collectivité de Corse a en charge l'élaboration de la PPE, qui semble aujourd'hui au point mort.

Il a indiqué que plusieurs EPCI ont déjà, dans le domaine de la transition énergétique, réalisé des diagnostics et des états des lieux, et disposent du rendu d'études. Ce travail a été réalisé avec l'AUE et il sera nécessaire, avant de procéder à des modifications du rapport, que le Président de cette agence soit associé aux discussions.

M. Xavier LACOMBE a précisé que les EPCI, en avance pour certains sur la Collectivité de Corse, attendent aujourd'hui la mise en place d'une réelle stratégie de développement au niveau régional ; dans cet esprit, les difficultés rencontrées devront être listées, afin qu'un travail commun soit réalisé pour parvenir à les surmonter.

Une attente manifeste existe sur ces questions, comme sur d'autres problématiques, au premier lieu desquelles celle des déchets.

M. Alex VINCIGUERRA, sans vouloir s'engager sur un débat énergétique qui ne relève pas de ses compétences, a précisé qu'il avait pris l'exemple du photovoltaïque pour montrer que la politique de la Collectivité de Corse visait à faire en sorte que la valeur ajoutée produite en Corse soit réinvestie en Corse. D'où l'importance d'avoir des opérateurs du territoire qui puissent investir sur les richesses du territoire.

Sans vouloir faire de procès aux montages financiers de certains champs photovoltaïques, il a rappelé que la CdC ne peut pas empêcher des opérateurs de venir investir en Corse, mais par contre notre Collectivité dispose des moyens financiers nécessaires, notamment à travers la création de pôles d'intervention, de favoriser des opérateurs locaux de façon à ce que la valeur ajoutée puisse être réinvestie en Corse.

Sur le lien évident entre le SRDEII et le PADDUC, le Président de l'ADEC a fait observer que la partie « développement » du PADDUC sera construite autour du travail qui sera effectué dans le cadre de la révision du SRDEII.

Concernant les éléments chiffrés et notamment les éléments relatifs au bilan, il a estimé qu'ils devaient être communiqués en priorité au Comité de pilotage et non pas à l'Assemblée de Corse dans la mesure où le rapport présenté aujourd'hui ne fait que lancer la méthodologie de la révision du SRDEII.

Le Comité de pilotage aura à travailler sur la base d'un bilan validé par lui-même et pas forcément par l'Assemblée de Corse. Au moment où cette dernière aura à réexaminer les propositions du nouveau SRDEII, le bilan d'action lui sera fourni et servira de base au travail de révision du schéma.

En réponse à la remarque de M. Xavier LACOMBE sur la difficulté de faire de la prospective dans un monde incertain, M. Alex VINCIGUERRA a rappelé que nous vivons dans un monde d'incertitudes, sanitaires, climatiques, économiques, mais il y a aussi des certitudes comme la globalisation de l'économie qui, malgré la crise, est manifeste ; qu'une grande partie de ce que nous consommons, et la Corse est une terre de consommation et non pas de production, c'est bien réel.

Il a fait observer que la volonté du Conseil exécutif est d'essayer d'infléchir les choses, non pas en luttant contre la globalisation, mais si on arrive à produire un peu plus, à faire en sorte que la valeur ajoutée produite soit réinvestie et cela dans une dimension innovante et internationale, on aura réussi à changer les choses.

Tout cela ne doit pas s'en tenir à des incantations, mais doit être mesuré, évalué et corrigé au cours de la mandature.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte »

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, chère collègue pour cet exploit. Donc, qui demande la parole ?  
M. QUASTANA, vous l'avez.

**M. Paul QUASTANA.**

Merci, M. le Président.

J'ai écouté attentivement le rapport fait par le Président de l'ADEC parce que j'avais trouvé le rapport écrit un peu confus, pas très compréhensible. Donc, j'ai cru comprendre qu'on se trouve dans la continuité de la révision du PADDUC.

J'ai cru comprendre que ce schéma va devenir le bras économique du PADDUC, dirigé par l'ADEC, ce qui est une très bonne chose, à partir, je suppose, du canevas qui avait été établi et que vous aviez présenté, il y a quelque temps.

Par contre, je remarque deux choses, c'est que le fondement philosophique c'est le Riacquistu et dans le cadre à venir d'une autonomie, mais on n'en n'est pas encore là, et je ne trouve pratiquement rien sur le rural dans ce document.

Quand vous parlez du bilan, vous dites : il s'agit d'un bilan et non d'une évaluation faite d'indicateurs, etc., alors je ne sais pas trop comment ce que bilan va pouvoir se présenter.

Ensuite, je pose une question : est-ce que l'on ne peut pas simplifier tout cela, entre la révision à venir du PADDUC et entre cette révision-là ? Et, si on prend le comité de pilotage, on constate que tout ce qui est corporatiste, quand je dis corporatiste, ce n'est pas péjoratif, syndicats, MEDEF, etc., est très bien représenté et que le politique, c'est-à-dire l'Assemblée de Corse elle-même, elle n'est représentée que par 4 membres, un de chaque groupe.

Donc, je pense que ça, il faudra le revoir, sinon en l'état actuel des choses, on ne peut voter ce type de document.

Pour terminer, j'ai demandé également pourquoi l'ODARC ne figure pas dans le comité de pilotage, puisqu'il y a Président de l'ADEC, de l'ATC, de l'OTC, de l'AUC, ou leurs représentants, membres du Conseil exécutif. Pourquoi l'ODARC n'est pas représenté et pourquoi, à travers l'ODARC entre autres, la ruralité n'est pas prise en compte dans ce type de document ? Voilà, l'aghju da fà corta.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, je serai bref.

Nous sommes évidemment d'accord avec les objectifs de cette révision. Moi, je suis content d'entendre parler d'autonomie, mais un petit doute germe dans mon esprit, pour une question sémiologique, quand je lis « schéma régional », je dis qu'on nie la spécificité institutionnelle actuelle de la Corse. On n'est pas une région, nous sommes une Collectivité Territoriale. Et donc comme d'habitude, je le répète toutes les fois, mais je veux dire qu'on n'est peut-être pas en rapport avec les objectifs annoncés.

Merci, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci Pierre, toujours aussi pertinent et court.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, c'est vrai que les commissions ont donné lieu à beaucoup de débats, et c'est tant mieux, donc ça va plus vite en session.

Donc, s'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je vais passer la parole au Conseiller exécutif qui va répondre.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Alors, si vous me permettez, M. le Président, je répondrai d'abord à M. GHIONGA de façon très succincte. Le schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, nous est imposé par la loi. C'est pour cela que c'est un schéma régional. Et donc, on a deux façons de l'aborder. On a une façon qui, me semble-t-il, est totalement conventionnelle, c'est le pas qui avait été fait en 2016 et on a une autre façon qui est celle que nous avons choisie au Conseil exécutif, qui est de reprendre l'esprit de la loi, l'esprit de la loi étant de rapprocher le développement économique des territoires. En rapprochant le développement économique des territoires et en reprochant la politique que nous suivons, nous nous projetons dans un univers où on aura une autonomie de la Corse de plein exercice.

M. QUASTANA, je vous le concède, le rapport était, mais c'est l'exercice de la révision qui l'impose, le rapport était très technocratique, pourquoi ? Parce que la

révision du SRDE2I, sa méthode est inscrite dans la loi et donc, nous devons suivre un certain nombre d'items, je les ai énoncés. Parmi ces items on ne retrouve pas, par exemple, pas le développement de l'économie rurale. Ce n'est pas autant que nous devons l'oublier. Je pense que nous serons suffisamment vigilants pour pouvoir l'y intégrer, en intégrant de toute façon les contributions, au-delà du COPIL, de toutes les forces vives. Et, ça me ramène à votre remarque sur l'ODARC, on ne pourra pas être dissonants avec, par exemple, le nouveau programme de développement rural de la Corse tel qu'il vous sera présenté d'ici quelques semaines.

Le lien avec le PADDUC, notre ambition, si on travaille bien, c'est de pouvoir faire en sorte que ce schéma régional de développement qui va nous projeter sur peut-être une dizaine d'années, certainement jusqu'en 2030, il faut que ce schéma régional de développement soit, à défaut d'être le programme de développement de la Corse en termes économiques, il faut qu'il soit la matrice autour de laquelle le PADDUC se construira en termes économiques. On ne va pas refaire deux fois le même travail.

Sur l'aspect de la simplification, le premier SRDEII, il était complexe, souvenez-vous. Moi je pense que la révision doit nous servir à rendre lisible, pour chacun de nos concitoyens, ce document, ce qui n'était forcément le cas du premier document.

Je crois aussi que la comitologie qui existait, le conseil territorial du développement économique, comitologie qui été d'ailleurs peu réunie, a fait qu'on doit là aussi simplifier cette façon d'agir, de façon à ce qu'on ait un comité de pilotage qui puisse aller à l'essentiel, l'essentiel étant : comment on projette la Corse en termes de développement économique d'ici 2030 ? De quels outils on se dote ? Qui les met en œuvre ?

Je dirai que la philosophie de l'action, elle est plus difficile réaliser, d'où l'importance que l'on portera au sein du Conseil exécutif, puisque vous avez bien compris que même si l'ADEC tient la plume, c'est l'ensemble des agences et des offices et des directions de la Collectivité, je pense notamment à la direction de l'innovation, c'est l'ensemble des acteurs techniques de la Collectivité qui seront mis en mouvement pour venir abonder les réflexions des divers comités que le comité de pilotage créera en fonction des problématiques qu'il y aura à régler.

Donc, ça c'est sur l'aspect simplification de la méthode, je crois qu'il faut qu'on aille vraiment à l'essentiel et que l'on soit très pragmatique dans cette action.

Enfin, sur la question du bilan, le bilan existe, très franchement, pour deux raisons, je n'ai pas voulu le diffuser auprès de l'Assemblée de Corse ; la première raison c'est qu'il fait 160 pages, il examine 137 mesures et je pense que c'est un document très compliqué à aborder. La deuxième raison c'est que je crois que c'est au comité de pilotage d'être instruit d'abord de ce bilan, pour pouvoir s'en emparer et le restituer au mois de juin, puisque ça sera la base du travail de révision, le restituer auprès de l'Assemblée.

Néanmoins, ce bilan existe, si vous souhaitez l'obtenir, il n'y a pas de souci, on vous le transmet.

Enfin, sur le comité de pilotage où il n'y a que quatre membres de l'Assemblée, c'est-à-dire un représentant de chaque groupe, il y a c'est vrai, 63 membres du comité de pilotage. On a repris le comité de pilotage tel qu'il a été voté en 2016, on y rajoute, d'ailleurs par amendement, la chambre régionale d'économie social et solidaire, et l'amendement vous sera présenté, un représentant supplémentaire du CESEC.

Voilà comment a été construit le comité de pilotage. Moi, je ne suis pas tout hostile à ce qu'il y ait plusieurs membres de l'Assemblée de Corse, et d'ailleurs si vous le souhaitez, ce comité de pilotage peut s'élargir.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Vous pouvez présenter votre amendement, si vous voulez.

### **M. Alex VINCIGUERRA**

Alors, il y a un amendement du Conseil exécutif qui consiste à rajouter sur les 9 domaines clés de l'action, un dixième domaine : c'est les enjeux de la transition énergétique et écologique qui n'apparaissaient pas en 2016 et qui n'apparaissent toujours pas dans la loi d'ailleurs.

Et, sur la composition du comité de pilotage, sont rajoutés les membres suivants : dans la colonne représentants consulaires, on y ajoute la chambre régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Et, dans la colonne : « personne

qualifiée associée et diaspora, la Présidente du CESEC ou son représentant, on y ajoute : un élu du CESEC représentant le partenariat culturel.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, je suis saisi d'un amendement de « Core in fronte » que vous avez eu, je pense, M. le Conseiller exécutif. Je peux le lire, si vous voulez : « modification du COPIL, tableau 1, page 10. Objet : modification du nombre de représentants des élus CdC, porter ce nombre à 2 par groupe, soit 8 actuellement ».

L'avis du Conseil exécutif ?

**M. Alex VINCIGUERRA**

Avis favorable, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vais mettre aux voix les deux amendements, si vous êtes d'accord.

L'amendement de « Core in fronte », nous votons par groupe.

**Mme Paola MOSCA.**

Le groupe « Fà populu in seme » est favorable.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Le groupe « Un soffiu novu » : non-participation.

**M. Antoine POLI**

Le groupe « Avanzemu » : non-participation.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le groupe « Core in fronte » est favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le deuxième amendement présenté par Conseil exécutif.

**Mme Paola MOSCA**

Le groupe « Fà populu in seme » est favorable.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Le groupe « Un soffiu novu » : non-participation.

**M. Antoine POLI**

Le groupe « Avanzemu » : non-participation.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le groupe « Core in fronte » est favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'amendement est adopté.

Je mets le rapport aux voix, ainsi amendé.

**Mme Paola MOSCA**

U gruppu « Fà populu in seme » votanu à prò.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Le groupe « Un soffiu novu » : non-participation.

**M. Antoine POLI**

Le groupe « Avanzemu » : non-participation.



**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le groupe « Core in fronte » est favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

**Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE.<sup>4</sup>**

À ringrazià vi.

Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder à l'élection.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**\* Raportu n° 016 : Ripartizioni di i membri di l'Assemblea di Corsica in i cullegji incaricati di l'allizioni di i sinatori.**

**\* Rapport n° 016 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse dans les collèges chargés de l'élection des sénateurs.**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va mettre en place une méthode rapide et simple.

Ce que je vous propose, c'est que les personnes qui sont en présentiel, vous venez voter, vous votez pour tous vos pouvoirs, on a la liste, et on émerge. Donc, je vais faire l'appel des gens qui sont en présentiel, vous venez voter avec les pouvoirs que vous avez et après on dépouille.

Une liste unique est déposée pour la Corse-du-Sud.

Il est procédé aux opérations électorales relatives à cette répartition entre les deux collèges, celui de la Corse-du-Sud et celui de la Haute-Corse.

Etaient absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 22/016 AC

Ont pris part au vote : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Le scrutin est clos, on va procéder au dépouillement.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

M. le Président, avant le dépouillement, juste une question technique, on ne votant qu'une fois pour la Corse-du-Sud, on est bien assuré, même si mécaniquement on a bien compris que les autres étaient affectés en Haute-Corse, que ça vaut bien vote pour la Haute-Corse ? C'est calé tout ça ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu.

58 votants sur 63 inscrits. Donc la liste unique « Corse-du-Sud » dont les noms suivent :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI,

Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Georges MELA, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA et Julia TIBERI.

**Sont élus pour siéger au sein du collège électoral sénatorial de la Corse-du-Sud, à l'unanimité des votants.<sup>5</sup>**

Très bien, nous pouvons passer à la motion.

## MUZIONE / MOTIONS

\* **Motion n° 2022/E1/001** déposée par le groupe « Avanzemu » : **Soutien à Radio Calvi Citadelle (RCC).**

\* **Motion n° 2022/E1/002** déposée par M. Didier BICCHIERAY du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » : **Renouvellement du droit d'émettre de Radio Calvi Citadelle.**

### **M. Hyacinthe VANNI**

Les deux motions ont fait l'objet d'une fusion en un seul et même texte.

C'est une motion avec demande d'examen prioritaire, cette motion est déposée par les groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et à laquelle s'associent la Présidente de l'Assemblée de Corse et les groupes « Fa populu in seme » et « Core in fronte ». Tous les groupes donc.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Hyacinthe, je pense qu'il faut quand même que tu publies quand même oralement les noms du Nord, pour les valider, c'est dans le code des communes que mécaniquement les 34 autres sont dans le nord, je pense qu'il faut les publier.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 22/017 AC

**M. Hyacinthe VANNI**

On peut les publier, on les prépare, on les publie après la motion.

Donc, objet de la motion : renouvellement du droit d'émettre de la Radio Calvi Citadelle.

Un orateur par groupe, une minute.

Qui présente la motion ?

**M. Didier BICCHIERAY**

Merci, M. le Président.

Juste quelques mots de présentation, sans reprendre tous les considérants, puisque la motion fait l'unanimité et que l'ensemble des groupes aspire à s'y rallier.

« Radio Calvi Citadelle est pour nous en Balagne une institution ou une spécificité radiophonique, à laquelle nous tenons depuis le début des années 80. Cela fait 40 ans que la station émet sur la région Balanine, elle fonctionne grâce à des personnes passionnées, il y a deux salariés et de nombreux bénévoles. J'ai moi-même été animateur dans un passé pas si lointain.

Il n'y a jamais eu de difficultés financière, juridique ou administrative jusqu'à présent.

Dans cette période trouble liée à la crise sanitaire, la radio a eu 6 jours de retard dans le dépôt du dossier de candidature de renouvellement du droit d'émettre auprès de l'ARCOM qui remplace désormais le CSA. 6 jours seulement qui rendent pour l'autorité, le dossier irrecevable, et se traduisant par un arrêt des activités de Radio Calvi Citadelle début mars. Localement, c'est tout simplement incompréhensible, un couperet qui tranche avec les adaptations et souplesse procédurales que l'on a connues en début de crise avec le report automatique des délais lors du premier texte gouvernemental.

Certes, nous ne sommes plus l'empire de ce texte, mais dans l'idée il est y à retenir. C'est sur ce fondement, cette jurisprudence que la motion demande à ce qu'à titre dérogatoire, la candidature de renouvellement du droit d'émettre de Radio Calvi

Citadelle, puisse être instruite malgré le délai de retard. Un retour gracieux a été déposé à cet effet par la radio.

Nous formulons le souhait qu'il soit accepté et soutenons bien sûr les responsables salariés et bénévoles de la radio qui font vivre la station au quotidien.

Radio Calvi Citadelle, Télé Paese, en audiovisuel, la Balagne a su prendre des initiatives pour vivre avec son temps et développer son environnement médiatique. Ce serait dommage et inconséquent de s'en priver par un retard de délai. Je vous remercie

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. On avait dit un orateur par groupe. Pour « Fà populu in seme ».

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci, M. le Vice-président de me donner la parole.

M. le Président, Mmes et MM. les conseillers exécutifs, chers collègues, prima cosa, ni prufitu per prigà à tutti pace è salute.

La situation dans laquelle se trouve plongée Radio Calvi Citadelle aujourd'hui, menacée de cessation d'exploitation de fréquence à compter du 4 mars 2022, ne laisse insensible, cela paraît évident, aucun d'entre nous.

Les circonstances qui en sont à l'origine, revêtent un caractère exceptionnel, puisque jamais auparavant Radio Calvi Citadelle n'avait fait preuve de retard dans le dépôt de la demande de renouvellement d'autorisation de diffusion auprès du conseil de l'audiovisuel, le CSA, auquel s'est substituée depuis peu l'autorité de régulation de la commission audiovisuelle et numérique ARCOM.

Il est à souligner par ailleurs, qu'aucun courrier de rappel de la date butoir pour satisfaire à cette obligation, n'a été reçu par Radio Calvi Citadelle.

Le retard de 6 jours, seulement 6 jours serais-je tenté de dire, même s'il positionne la procédure hors délais, ne doit pas se révéler être un obstacle insurmontable à la continuité de la vie de cette radio.

RCC diffuse depuis 40 ans et pendant toutes ces années, le travail effectué, malgré des moyens limités, a toujours été empreint de sérieux et de professionnalisme.

On ne peut que qualifier d'intérêt public la présence, voire l'existence même, d'une radio locale telle que celle-ci, en l'occurrence pour une cité comme Calvi, mais aussi ses environs, tant elle occupe une place importante de par son implication quotidienne en termes de communication, de lien social, de promotion de la culture en général et de la nôtre en particulier, tout comme de notre langue, ainsi que d'espaces d'expression pour la population, les associations, les commerces, les entreprises.

RCC n'a jamais failli à ses missions d'animation et d'information. Elle a même joué un rôle de soutien moral et de réconfort pendant la période de confinement, au cours de laquelle de nombreux intervenants tels que les professionnels de santé, les acteurs du monde social, économique, associatif et politique ont pu rassurer, expliquer, conseiller et aider de nombreuses personnes, atténuant de la sorte leur isolement.

RCC, c'est aussi une équipe de bénévoles qui y sont très attachés, ainsi que de deux salariés, l'un est en situation de travail handicapé et a trouvé dans cette structure un lieu d'épanouissement professionnel, l'autre est un passionné, quelqu'un qui a donné 30 ans de sa vie à cette radio et qui a contribué à faire qu'elle perdure, qu'elle rayonne dans toute la Balagne et même au-delà. Elle s'associe à tous les événements d'ampleur qui ont eu lieu à Calvi et dans tout le bassin de vie, qu'il soit festif, culturel ou sportif, on pourrait citer le festival du jazz, du vent, la foire de l'olivier à Monte Grosso, Terra di canti à Lumio.

La mort de RCC, mettrait un terme à une aventure humaine et sonnerait pour cette personne comme la fin désolante et absurde de son outil de travail, celui pour lequel il s'est toujours investi corps et âme.

L'espoir pour RCC repose sur la demande de recours gracieux qui a été déposé auprès de l'ARCOM, soutenue notamment par une pétition qui comptait hier 2850 signatures, mais aussi par des élus locaux, régionaux et nationaux, parmi lesquels M. le Président du Conseil exécutif, Gilles SIMEONI, qui a adressé une lettre au Président de l'ARCOM, M. Roch-Olivier Maistre en date du 14 janvier, pour lui demander la suspension de la décision d'arrêt de diffusion de RCC, afin de permettre la poursuite de ses activités, M. le Sénateur Paulu-Santu PARIGI et M. le député Jean-Félix ACQUAVIVA en ayant fait autant.

Le groupe « Fà populu in seme », exprime donc son soutien à RCC, ses salariés, ses bénévoles, ainsi que son approbation à cette motion à laquelle il est associé.

Merci, M. le Vice-Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Pour « Avanzemu », c'est Vanina BORROMEI, vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président, merci à tous.

Effectivement, je voulais dire un mot sur cette motion que nous avons co-présentée avec le groupe de Laurent MARCANGELI, et je suis heureuse de voir que tous les autres groupes se sont, bien sûr, associés à la démarche, ce que je n'en doutais pas. Mais je crois qu'il était vraiment important aujourd'hui d'avoir cette unanimité.

Alors, techniquement sur le fond tout a été dit, sur la procédure en cours, il est essentiel de rappeler notre soutien à cette radio, à ce média, c'est un média exemplaire. Mes collègues le disaient, pendant la période COVID, ça a été vraiment un média qui a joué un rôle, je dirai, de lien social vraiment, vraiment exemplaire. Dans ces périodes particulièrement complexes, où évidemment avec le COVID, il y a eu beaucoup d'absences, tout le monde a pris parfois du retard, je n'ose croire, nous n'osons croire qu'un retard de 6 jours ne devrait pas permettre d'avoir un retour favorable sur le recours gracieux qui est en cours.

Mais je pense qu'il était vraiment important aujourd'hui qu'à l'unisson, l'Assemblée de Corse apporte ce soutien. Et bien sûr, je salue au nom du groupe et au nom de toute l'Assemblée, les personnes qui assurent quotidiennement et vraiment et je les salue avec beaucoup d'amitié parce que, comme dans ces médias, comme dans beaucoup d'associations, il y a du bénévolat, il y a deux employés, comme vous le disiez, cher collègue, et je pense vraiment qu'il peut y avoir des retards, oui il y a ce retard de 6 jours, mais sincèrement je pense qu'il était vraiment important de les soutenir.

Je suis certaine, avec les différents soutiens que vous avez cités, et au-delà la pétition qui a eu des milliers de signatures, je suis assez certaine qu'il devrait y avoir un retour favorable concernant ce recours gracieux.

Merci à tous.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Pour « Core in fronte », si quelqu'un veut dire deux mots ?

(Inaudible).

Très bien. Avis de l'exécutif ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avis favorable bien sûr, un salut très amical à toute l'équipe de Radio Calvi Citadella, toutes les auditrices et auditeurs aussi. Saluer la mobilisation générale bien sûr, dire que le Conseil exécutif s'associe et à la motion et à cette mobilisation. Ça été rappelé par notre collègue et ami Jean-Marc BORRI, j'ai écrit personnellement un courrier argumenté adressé à l'institution qui doit statuer. Je sais que d'autres élus l'ont d'ores et déjà fait.

Je souligne avec force, que la motion est importante parce que l'issue du recours gracieux est loin d'être acquise. Les retours que j'ai eus pour avoir échangé, c'est que la nouvelle mouture du CSA est extrêmement ferme sur les dépassements des délais et considère que toute dérogation est véritablement exceptionnelle ou voire écartée.

Donc moi, si comme je le pense et je l'espère, la motion est votée tout à l'heure à l'unanimité, il faut vraiment rapidement, je m'adresse au secrétariat général de l'Assemblée de Corse et aussi au secrétariat général du Conseil exécutif, qu'on signe le plus rapidement possible la lettre d'envoi, la Présidente de l'Assemblée et moi-même, pour que ça soit transmis en temps utiles et qu'on ne perde pas de temps et qu'on se donne le maximum de chances de réussir, parce que, bien évidemment, il est indispensable que Radio Calvi Citadella puisse continuer à émettre.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Je vais mettre la motion aux voix.



**Mme Paola MOSCA**

Per « Fà populu in seme » : à prò.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour le groupe « Un soffiu novu » : pour.

**M. Antoine POLI**

Pour le groupe « Avanzemu » : favorable.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Per « Core in fronte » : in favore.

**M. Hyacinthe VANNI**

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

A ringrazià vi.

Il nous reste les désignations pour le comité de pilotage du SRDEII.

Donc, deux représentants par groupe, puisqu'on a adopté l'amendement de Paul-Félix BENEDETTI.

Après, je vais vous lire les noms des délégués du nord.

Le groupe « Fà populu in seme » : Véronique ARRIGHI et Sandra MARCHETTI.

Le groupe « Un soffiu novu » : Jean-Michel SAVELLI et Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Le groupe « Avanzemu » : Jean-Christophe ANGELINI et Julia TIBERI.

Le groupe « Core in fronte » : Serena BATTESTINI et Paul QUASTANA.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 22/018 AC

Eccu ! Avà vaghju da leghje i delegati di u Cismonte :

Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Eccu ! Pensu ch'emu finitu.

Dunque emu compiu, a ringrazià vi et bon week-end à tuttu u mondu !

**La séance est levée à 18 h 30.**

# **A N N E X E S**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
27 ET 28 JANVIER 2022**

**MODALITES DE REVISION DU SCHEMA REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION  
ET D'INTERNATIONALISATION**

*Rapport CE N° 2022/E1/008*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

La rédaction du rapport est modifiée comme suit :

1. **En page 8** :

Référence aux domaines clés d'intervention et prise en compte des enjeux de transition énergétique et écologique

**[ajout : Sur la base des 9 domaines clef d'action cités en page 5 du présent rapport]**, le contenu du SRD2EI sera évidemment alimenté par l'ensemble des orientations mises en œuvre depuis 2016 dans l'ensemble des champs concernés (internationalisation, ESS, aides aux entreprises, ingénierie financière par exemple) et par les délibérations et les travaux de l'Assemblée de Corse sur les questions institutionnelles, fiscales ou encore sociales (Evolution institutionnelle, Conférence Sociale...). **[ajout : Il intégrera les enjeux de transition énergétique et écologique et]** devra par ailleurs également capitaliser sur l'ensemble des stratégies et documents de planification en vigueur, notamment le PADDUC. S'agissant du PADDUC en particulier, il est proposé que le SRDE2I en soit le volet économique, considérant la synergie nécessaire à activer avec son volet « diversifier l'économie pour un développement territorial durable » et la concomitance des processus de concertation relatives aux deux démarches. En effet, dans le cadre de la méthode relative à l'analyse des résultats du PADDUC, adoptée par l'Assemblée de Corse en novembre 2021, l'AUE est chargée de la procédure d'analyse sous le pilotage de la Direction Générale Adjointe en charge de l'aménagement et du

développement de la Collectivité de Corse. Cette procédure prévoit la création de comités techniques qui pourront alimenter la concertation du SRDE2I.

2. **En page 10** :

Dans le tableau 1 « Composition du CoPil », **sont rajoutés les membres suivants** :

- Dans la colonne « Représentants consulaires » : **[ajout : la CRESS – chambre régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire]**
- Dans la colonne « Personne qualifiée associée et Diaspora » : la Présidente du CESEC de Corse (ou son représentant) et **[ajout : un élu du CESEC représentant le partenariat culturel]**

Le reste sans changement.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

--

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

<b>ADOPTE</b>
---------------

L'Assemblée a par ailleurs adopté un amendement oral déposé par le groupe « Core in Fronte » qui fixe la représentation de l'Assemblée à deux représentants par groupe.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

---

**ASSEMBLEA DI CORSICA****1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
27 ET 28 JANVIER 2022****N° 2022/E1/001****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR :** LES GROUPES « AVANZEMU » ET « UN SOFFIU NOVU » ET A LAQUELLE S'ASSOCIENT LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LES GROUPES « FÀ POPULU INSEME » ET « CORE IN FRONTE »

**OBJET :** RENOUELEMENT DU DROIT D'EMETTRE DE RADIO CALVI CITADELLE.

---

**CONSIDERANT** que Radio Calvi Citadelle (RCC) est un média historique qui émet et diffuse quotidiennement des programmes sur tout un territoire depuis 40 ans,

**CONSIDERANT** cette radio comme un outil d'échange et de communication plébiscité par les calvais et, au-delà, par les balanins et les Corses,

**CONSIDERANT** que RCC constitue incontestablement un vecteur du lien social pour toute une population, urbaine et rurale,

**CONSIDERANT** le fait que Radio Calvi Citadelle a, auparavant, systématiquement déposé sa demande de renouvellement d'autorisation de diffusion auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) dans les temps,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'une petite structure reposant sur quelques personnes dont la majeure partie en tant que bénévoles désireux de faire vivre les ondes

locales, et que, comme beaucoup en période de crise sanitaire, les contaminations ont affecté le fonctionnement normal, notamment logistique et administratif,

**CONSIDERANT** que l'ARCOM, Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique (ex CSA) a décidé le mois dernier, de déclarer irrecevable l'examen du dossier de renouvellement des droits d'émission et d'exploitation des ondes déposé par Radio Calvi Citadelle en raison du dépassement de six jours de la date limite de dépôt des candidatures,

**CONSIDERANT** que cette sentence se traduit concrètement par l'interdiction d'émettre à compter du 3 mars 2022, sur décision expresse de l'ARCOM, risquant de mettre fin à une formidable aventure humaine et médiatique de plus de quarante années au service de la micro-région balanine,

**CONSIDERANT** que RCC est source d'emplois avec deux salariés à temps plein en CDI dans une région de Corse marquée par un fort taux de chômage et de précarité, qui plus est dans un contexte de difficulté économique dû à la crise sanitaire de la COVID-19,

**CONSIDERANT** que Radio Calvi Citadelle a toutefois émis une demande de recours gracieux auprès de l'ARCOM en toute bonne foi et forte de son expérience passée,

**CONSIDERANT** enfin l'urgence de confirmer le rôle et la vocation de Radio Calvi Citadelle sur son territoire,

**CONSIDERANT** que si les délais n'ont pas été respectés, l'Autorité peut néanmoins revenir sur sa décision dans le cadre d'une démarche bienveillante consistant à titre dérogatoire à examiner la candidature de Radio Calvi Citadelle,

**CONSIDERANT** qu'il convient également de tenir compte de l'esprit d'initiative existant en Balagne dans l'univers médiatique, puisqu'il existe aussi une chaîne de télévision, Telepaese, qui résulte de la même volonté locale et qui rayonne désormais sur l'ensemble du territoire insulaire, un esprit d'initiative qu'il est impératif de préserver et qui garantit les principes fondamentaux de liberté d'expression et de liberté de la presse,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**AFFIRME** son attachement à l'existence de radios locales sur le territoire insulaire.

**APPORTE** son total soutien à Radio Calvi Citadelle et à son personnel.

**SOUTIENT** la démarche de recours gracieux formulé auprès de l'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique afin que son dossier de candidature puisse être examiné.

**DEMANDE** à l'ARCOM de déroger à titre exceptionnel au manquement procédural intervenu lors du dépôt des demandes de renouvellement du droit d'émettre afin que la candidature de Radio Calvi Citadelle soit instruite.

\* \* \* \*

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*(Délibération N° 22/018 AC du 28 Janvier 2022)*

\* \* \* \*